

Des parcs sur les Coteaux au Parc des coteaux
Un système territorial comme patrimoine ?

Bordeaux et les Hauts-de-Garonne, XVIIIe - XXIe siècles



Guillaume Duhamel

mémoire réalisé sous la co-direction de Jean-François Cabestan, historien de l'architecture, Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne
et de Stéphanie de Courtois, historienne de l'art des jardins, directrice du Master JHPP, ENSAV

*« Il y avait dans l'ancien de la vie,
une mystérieuse suggestion de ce qu'il avait été et de ce qu'il avait perdu ;
du charme dans ces tendres lignes, œuvre du soleil et des pluies. »*

John Ruskin, *Les sept lampes de l'architecture* [1849], Péronnas, Éditions Klincksieck, 2008

p.9	avant-propos
p.13	introduction
p.25	Partie I . Un parc rive droite ?
p.27	Chapitre 1.1 Les coteaux, un système territorial
p.29	Un ensemble cohérent à l'échelle de la Garonne maritime
p.35	Une préservation incongrue ?
p.45	Chapitre 1.2 Un Parc des coteaux qui peine à être reconnu comme tel
p.47	Des Hauts-de-Garonne à la Métropole
p.57	La notion de parc, une évidence floue ?
p.61	Partie II . Non pas un, mais des parcs
p.63	Chapitre 2.1 Un parc de parcs : l'héritage de la villégiature sur les coteaux
p.65	Dans ma campagne à Bordeaux
p.71	L'héritage d'un chapelet de parcs privés acquis par le public
p.75	Chapitre 2.2 Deux domaines, deux histoires du Parc des coteaux
p.77	Le Domaine de Sybirol, dernier témoin de la villégiature ?
p.103	Le Parc Palmer, un jardin historique pour la ZUP ?
p.125	Partie III . Des valeurs communes pour le Parc des coteaux
p.127	Chapitre 3.1 Les valeurs communes à Palmer et Sybirol
p.129	La valeur d'un jardin historique ?
p.135	Les valeurs issues de l'analyse des deux domaines
p.143	Chapitre 3.2 Le Parc des coteaux, un système territorial comme patrimoine
p.145	Des valeurs du chapelet aux valeurs du système
p.151	Des valeurs pour guider l'intervention
p.159	conclusion
p.162	bibliographie
p.169	annexes

*Je remercie Stéphanie de Courtois et Jean-François Cabestan pour leurs conseils avisés,
Agnès Berland-Berthon, Julien Briton, Benjamin Chambelland, Etienne Lavigne,
Denis Mirailhé, Philippe Prévôt, Alexandra San et Gérard Thomas
pour leurs éclaircissements ponctuels qui ont enrichi ce travail,
Pierre Lafont pour sa disponibilité et nos échanges,
Marie-Gabrielle, compagnon de combat,
mes proches et très proches pour leur soutien.*

avant-propos

Ce travail de recherche vient clôturer le Master Jardins Historiques, Patrimoine et Paysages de l'Université Panthéon Sorbonne et de l'Ecole Nationale d'Architecture de Versailles. Il est l'occasion d'enrichir une pratique professionnelle orientée sur la question des systèmes territoriaux patrimoniaux en la confrontant à un vaste morceau emblématique du paysage bordelais.

En effet, Bordeaux et son Port de la Lune, inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité, sont dominés par une frange longue de plusieurs kilomètres de coteaux qui devient monumentale par contraste avec la planitude de la vallée de Garonne. Aujourd'hui mis en réseau et en projet dans le cadre de

la constitution du Parc des coteaux, ambition portée par le Grand Projet de Ville (GPV) de la Rive Droite sur les quatre communes qui ont accueilli la Zone d'Urbanisation Prioritaire (ZUP) des Hauts-de-Garonne dans les années 1960, il bénéficie d'une très bonne appropriation par les acteurs institutionnels des territoires métropolitains mais souffre d'un manque de reconnaissance par les habitants et usagers.

Hérité d'un phénomène de villégiature qui a structuré la campagne bordelaise pendant près de trois siècles, nous émettons ici l'hypothèse que la reconnaissance et la qualification du Parc des coteaux comme système territorial patrimonial à part entière, constitué de jardins historiques anciennement

privés et progressivement revenus dans le giron public, participerait de la constitution du parc dans son identité et sa cohésion d'ensemble afin de changer son image et de lui apporter une reconnaissance méritée.

Nous nous appuyerons sur deux études de cas qui racontent deux histoires très différentes des jardins qui composent le parc : l'un acquis dans le cadre du projet de ZUP dans les années 1960 et public depuis, le Parc Palmer ; l'autre transmis en 2016 à la commune de Floirac par son propriétaire en vue de préserver un témoin de la villégiature sur les coteaux, le Domaine de Sybirol. Ces deux cas, au-delà de leur visée didactique, auront pour objet d'illustrer la définition de leurs valeurs propres pour mieux en tirer les valeurs communes qui racontent le Parc des coteaux dans son ensemble.

Au moment d'aboutir ce travail, nous n'avons pas encore trouvé de recherche ayant déjà exploré cette dimension patrimoniale du Parc des coteaux. Toutefois nous nous appuyerons sur le travail Louis-Michel Nourry sur les jardins publics en province et sur la riche synthèse menée sur la villégiature à l'échelle de toute la périphérie bordelaise par le CERCAM, sous la direction de Jean-Pierre Bériac. Nous aurions souhaité disposer d'une bibliographie plus fournie sur la question précise des jardins publics créés à partir de jardins privés acquis par les collectivités mais nous n'en avons pas non plus eu connaissance.

Pour interroger les concepts de valeur patrimoniale, nous sommes revenus aux premiers textes traitant de la question à la fin du XIXe et au tout début du XXe siècle, de John Ruskin à Alois Riegl et Aldo Rossi par la suite. L'approche par une lecture territorialiste est nourrie par les écrits d'Alberto Magnaghi, fondateur de l'Ecole territorialiste italienne, à qui nous empruntons le concept de système territorial.

Les nombreuses études menées depuis le début des années 2000 pour la mise en œuvre du projet de Parc des coteaux ont été complétées des études spécifiques sur les deux domaines étudiés. C'est là le gage d'analyses récentes, qui ne masque pas cependant le manque de sources sur Palmer en comparaison des nombreux éléments déjà existants sur Sybirol. Pour pallier ces manques, des recherches ont été menées auprès des services des archives communales de Floirac et Cenon, des archives départementales de la Gironde, de la bibliothèque nationale et des archives nationales. Néanmoins, nous n'avons certainement pas épuisé les découvertes encore à faire sur l'un et l'autre.

Le travail de recherche bibliographique et de recherche de sources a été complété d'entretiens auprès des acteurs impliqués : Benjamin Chambelland pour le GPV Rive Droite, Julien Briton pour les services techniques de la commune de Cenon, Gérard Thomas pour ceux de la commune de Floirac, Philippe Prévot pour ses contributions à l'histoire des jardins en Aquitaine et à plusieurs reprises Pierre Lafont, ancien propriétaire du Domaine de Sybirol. Nous regrettons de ne pas avoir eu le temps suffisant pour consulter plus largement d'autres acteurs, élus des communes et services de la Métropole bordelaise par exemple.

Les différentes sources disponibles ont permis un lissage des plans issus de leur interprétation qui permet d'illustrer les évolutions spatiales des deux parcs, avec les limites afférentes à cette dimension interprétative. La construction de deux chronologies versées en annexe a également permis de synthétiser les éléments connus à la date de la recherche et de faire émerger les éventuelles incohérences en bousculant certaines idées reçues.

Le Parc des coteaux et plus particulièrement Palmer et Sybirol ont été

arpentés à plusieurs reprises, pour une variété de moments et de saisons mais surtout pour mener une lecture paysagère spécifique, détachée des études déjà menées, dans l'espoir de porter sur eux un nouveau regard.

Les études de cas sur les deux domaines sont nécessairement partielles, s'inscrivant dans une recherche plus large à l'échelle du Parc des coteaux. Elles mériteraient toutes deux des approfondissements, à la fois en termes de sources pour accroître leur connaissance, et en termes de débouchées opérationnelles pour mener plus au loin et expérimenter *in situ* les débats fondés sur les valeurs patrimoniales de chacun d'eux.

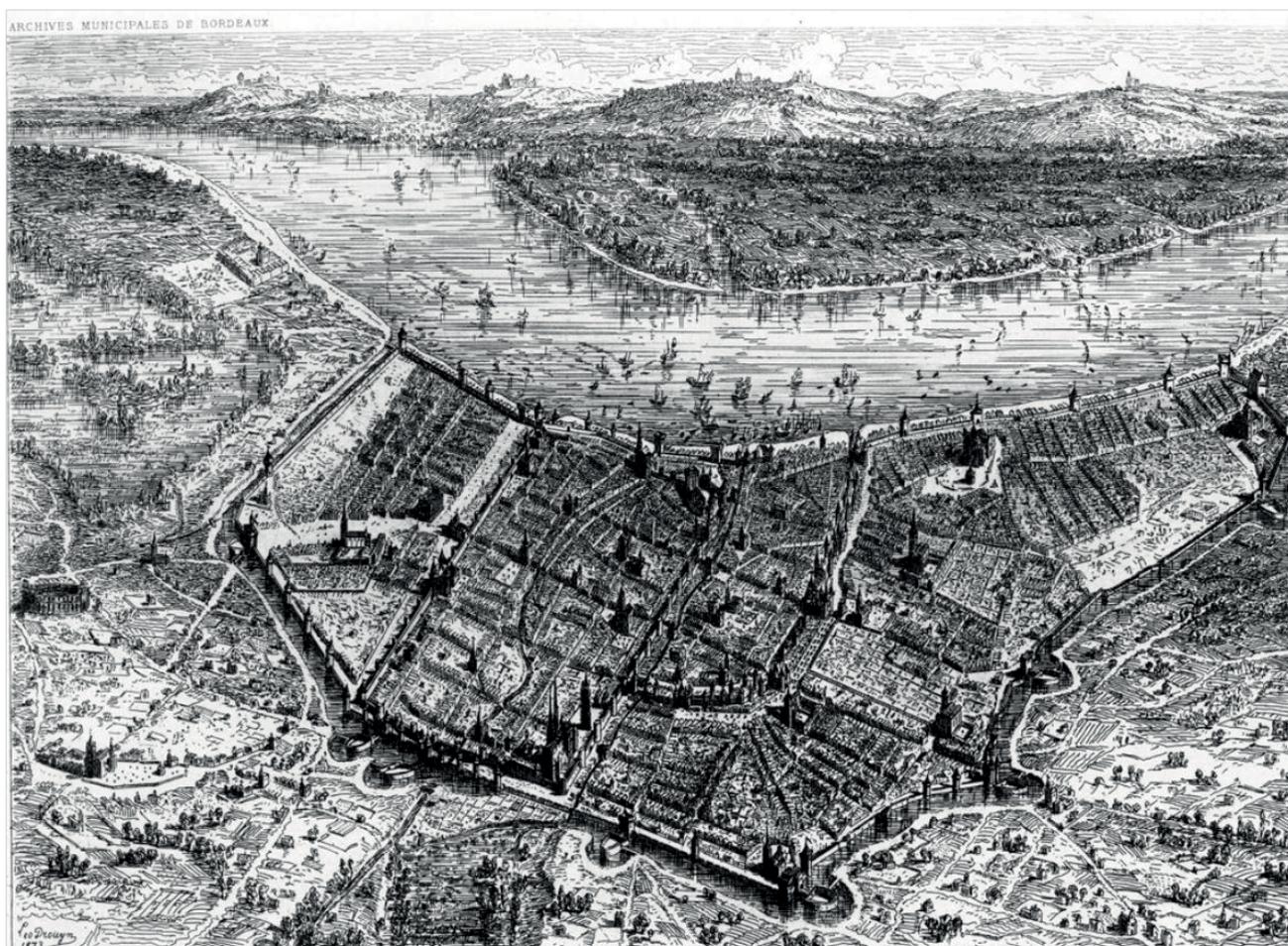


Fig. 1

La représentation de Léo Drouyn qui imagine Bordeaux en 1450 raconte ce lien étroit entre Bordeaux, sa situation et son site. Il inverse les points de vue réels en présentant au premier plan la ville, encore enclose, qui épouse la courbure du fleuve et regarde à distance l'autre rive rurale et cultivée, dominée par le front des coteaux qui annoncent les territoires de l'Entre-deux-Mers.

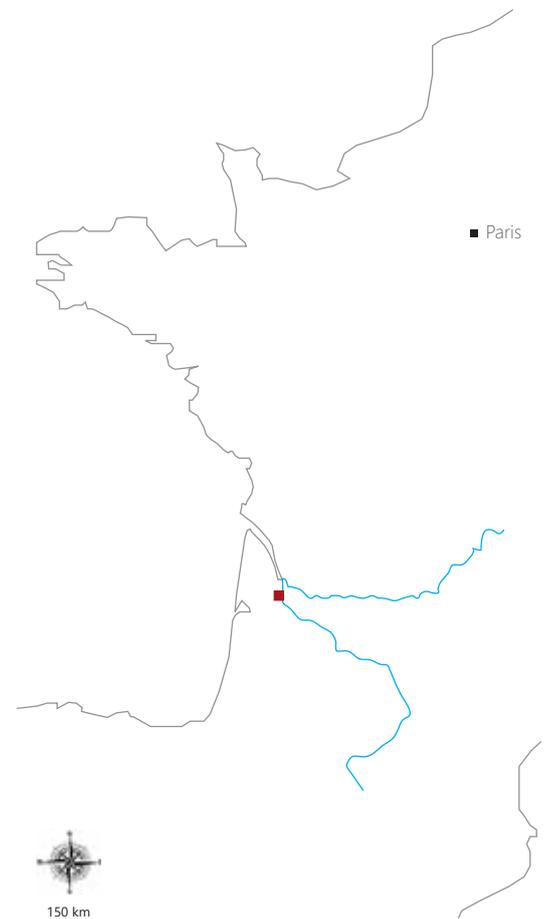
Léo Drouyn, *Bordeaux vers 1450*, Gravure n°1217 - 1873,
Eau-forte, Publiée dans : Léo Drouyn (1874) : *Bordeaux vers 1450, description topographique*, Bordeaux, 1874

introduction

« Le choix de l'emplacement d'une construction individuelle aussi bien que d'une ville avait une valeur essentielle dans le monde romain classique ; la situation, le site, étaient gouvernés par le *genius loci*, par la divinité locale, une divinité précisément d'ordre intermédiaire qui présidait à tout ce qui se passait dans ce lieu. »¹

¹ Aldo Rossi, *L'architecture de la ville* [1966], inFolio éditions, Clermont-Ferrand, 2016

En invoquant le génie du lieu, Aldo Rossi invoque en réalité la singularité de tout site urbain qui, encore plus que par son architecture, sa trame urbaine ou ses monuments, se distingue de tout autre par la relation à son territoire, avec ses bouleversements et ses permanences. A Bordeaux, ville portuaire sur l'Océan Atlantique, la situation se révèle par les rares émergences dans la silhouette de la ville, par ce rapport entre la planitude de son *velum* urbain et le relief qui devient monumental par effet de contraste et emporte la perception du territoire à l'échelle de la Vallée de Garonne (fig. 1).



Les « coteaux » à Bordeaux, un fond de scène pour la ville

L'histoire de la ville de Bordeaux est intimement liée à la Garonne, longtemps voie principale de son développement économique depuis le commerce des vins avec l'Europe jusqu'au commerce triangulaire vers l'Afrique et le Nouveau Monde. Construite sur une vaste plaine, sa silhouette urbaine rasante l'ouvre sur un ciel océanique sans limite. Dès lors, le fleuve est un élément marquant de sa géographie. Il rompt avec la trame orthogonale du site urbain hérité de l'Antiquité qui s'accommode de la courbe d'un vaste méandre. Jusqu'à lui donner son nom : le Port de la Lune.

Dans la ville, la Garonne est large de plus de 400 mètres. Elle sépare la rive gauche, choisie depuis les origines de Burdigala, de la rive droite, longtemps à distance, qui vit au rythme des cultures et des inondations avant de devenir industrielle avec la construction du Pont de Pierre en 1822. Lorsque le regard se porte vers elle, au-delà du fleuve, dans l'axe de l'antique decumanus, un horizon boisé se dessine, véritable appel vers le lointain depuis

la vieille ville. Malgré de faibles altitudes, il n'en n'est pas moins monumental du fait de la planitude du reste du site. Cet horizon est celui du rebord du plateau de l'Entre-deux-Mers, appelé localement « coteaux », comme pour mieux les rattacher à la logique bordelaise.

La *Vue d'une partie du Port de Bordeaux* de Joseph Vernet raconte l'ensemble de ces marqueurs de l'identité du site : la rive bâtie et sa grande façade du XVIII^e siècle qui épouse la courbure du Port de la Lune au long du large méandre de la Garonne, la rive droite végétale avec les coteaux en fond de scène et le ciel maritime qui se déploie à l'infini (fig.2). Stendhal lui aussi lors de son voyage dans le Midi de la France en 1838 décrit Bordeaux par sa situation en vis-à-vis de la Garonne et de la « colline » :

« Hier, j'ai commencé mes courses par une promenade le long de cet admirable demi-cercle que la Garonne forme devant Bordeaux [...] La colline vis-à-vis, à une demi-lieue au-delà de la Garonne, sur la rive droite, est faite exprès pour plaire aux yeux. Elle vient se terminer au fleuve, au village de Lormont, à l'extrémité Nord de cet admirable demi-cercle. »²

² Stendhal, *Voyage dans le Midi de la France* [1930], François Bourin Editeur, 2010



Fig. 2
Claude Joseph Vernet
représente et hiérarchise
les différents marqueurs
du site de la ville.

Claude Joseph Vernet, *Vue d'une partie du port de Bordeaux : prise du côté des Salinières*, Huile sur toile, 1758, Dépôt du Musée du Louvre au Musée National de la Marine

Fig. 3
Les belles demeures
ponctuent le haut des
coteaux, contrastant avec
le port industriel

André Lhote *Entrée du bassin à
flot de Bordeaux,*
Huile sur papier,
marouflé sur toile, 1912,
Musée des
Beaux-Arts de Bordeaux



Les coteaux sont ainsi une part indissociable des représentations des paysages bordelais. Tantôt par des vues depuis le port qui illustrent leur impact comme arrière-plan monumental, tantôt depuis le haut des coteaux lui-même qui offre les seuls points de vue possibles sur la ville. La peinture d'André Lhote en 1912 s'attarde sur le rapport direct

des coteaux avec la Garonne, représentant également la ponctuation des coteaux par de belles demeures, en majesté à leur sommet (fig.3).

Celle de Jean-Paul Alaux illustre, elle, le panorama qui s'offre depuis les hauteurs de Floirac, permettant de saisir la vaste étendue de la ville (fig.4). Il

Fig. 4
Bordeaux depuis les
coteaux représentés dans
leur matérialité d'à pics
de calcaire

Jean-Paul Alaux, *Vue de
Bordeaux prise de Floirac,*
Huile sur toile, 1832,
Musée des
Beaux-Arts de Bordeaux



Il donne également une idée précise de la matérialité de ces coteaux, faits d'à pics de calcaire où la végétation tente de se faire une place.

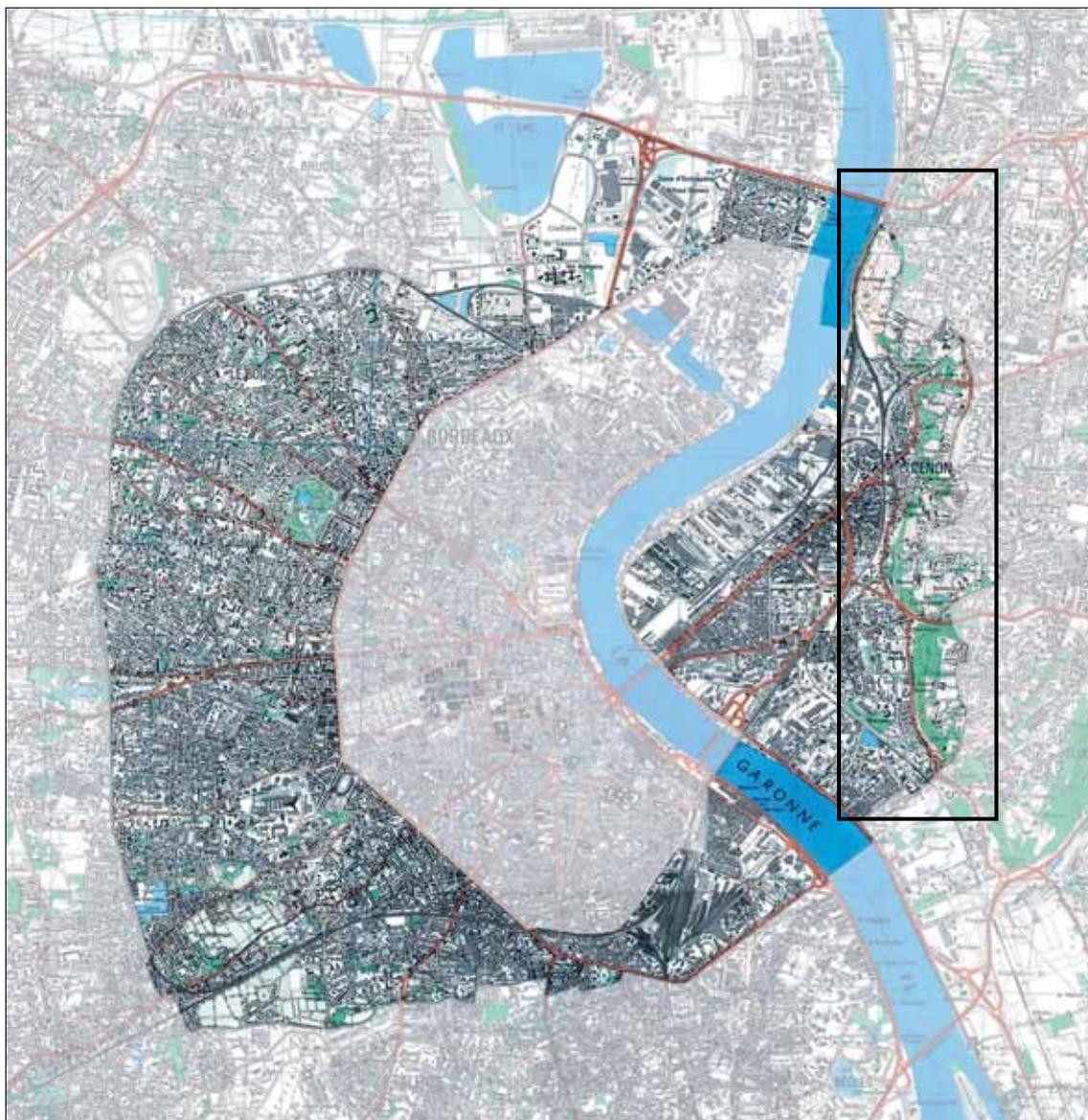


Fig. 5
Le périmètre de la zone tampon a été élargi à l'Est pour englober les « limites naturelles de la rive droite »

UNESCO, Bordeaux, Port de la Lune, Contours de la Zone tampon du bien, 1997

L'intégration dans la zone tampon du bien UNESCO

En 2007, l'UNESCO inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité le site de « Bordeaux, Port de la Lune » pour sa valeur universelle exceptionnelle ainsi définie :

« Le Port de la Lune constitue un exemple exceptionnel d'échange d'influences sur plus de 2000 ans, par son rôle de capitale de région vinicole de renommée mondiale, et par l'importance de son port dans le commerce régional et international. L'urbanisme et l'architecture de la ville sont le fruit d'extensions et de rénovations continues de l'époque romaine

jusqu'au XXème siècle. Les plans urbains et les ensembles architecturaux à partir du XVIIIème siècle font de la ville un exemple exceptionnel des tendances classiques et néo-classiques et lui confèrent une unité et une cohérence urbaine et architecturale exceptionnelle. »³

La décision est l'aboutissement d'un long processus qui a nécessité des ajustements des périmètres proposés, notamment entre la zone principale du bien et la zone tampon (fig.5). Dans leur rapport, les experts de l'ICOMOS indiquent que « la zone tampon a été rognée à l'Ouest et légèrement étendue vers l'Est. Elle comprend tout le périmètre de la ville classique [...], les zones abritant la plus forte concentration en éléments protégés et les limites naturelles de la rive droite du fleuve

³ UNESCO, Décisions adoptées lors de la 31ème session du Comité du Patrimoine Mondial, Christchurch, 2007, WHC-07/31. COM/24, Paris, 31 juillet 2007

(protégées dans le PLU), indispensables pour garantir les qualités visuelles des quais de la rive gauche ».⁴

Les coteaux, compris comme « limites naturelles » de la rive droite (fig.6), ont ainsi été bien reconnus par les instances de l'UNESCO en tant que partie prenante du site inscrit au Patrimoine Mondial, jusqu'à élargir la zone tampon pour les intégrer. Leur protection dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bordeaux Métropole comme zones non urbanisables et comme Espaces Boisés Classés (EBC) soulève toutefois la question de leur reconnaissance comme patrimoine paysager et environnemental à part entière dans le cadre de la protection de la valeur universelle du bien. La politique patrimoniale de la Métropole dans l'emprise de la zone tampon s'articule autour d'outils forts comme un Site Patrimonial Remarquable (SPR) avec Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) sur le centre ancien, un PLU « Ville de

Pierre » qui recense l'ensemble du patrimoine bâti sur les extensions urbaines des XIXe et XXe siècle, tandis que les coteaux à proprement parler ne font l'objet que d'une protection sur l'emprise du Domaine de Sybirol au titre des sites pittoresques à laquelle se superpose une protection Monuments Historiques avec Périmètre Délimité des Abords (PDA). Plus que les outils réglementaires, le projet de Parc des coteaux porté par le Grand Projet de Ville (GPV) depuis le début des années 2000 ne pourrait-il pas alors être la meilleure protection de la valeur universelle exceptionnelle dans le cadre du plan de gestion du bien ?

Fig. 6
Les coteaux en vis-à-vis
de la zone centrale du
bien UNESCO

Commune de Bordeaux,
Vue aérienne du Port de la Lune,
Photographie aérienne,
site internet de Bordeaux 2030



Un « parc suburbain » pour la rive droite ?

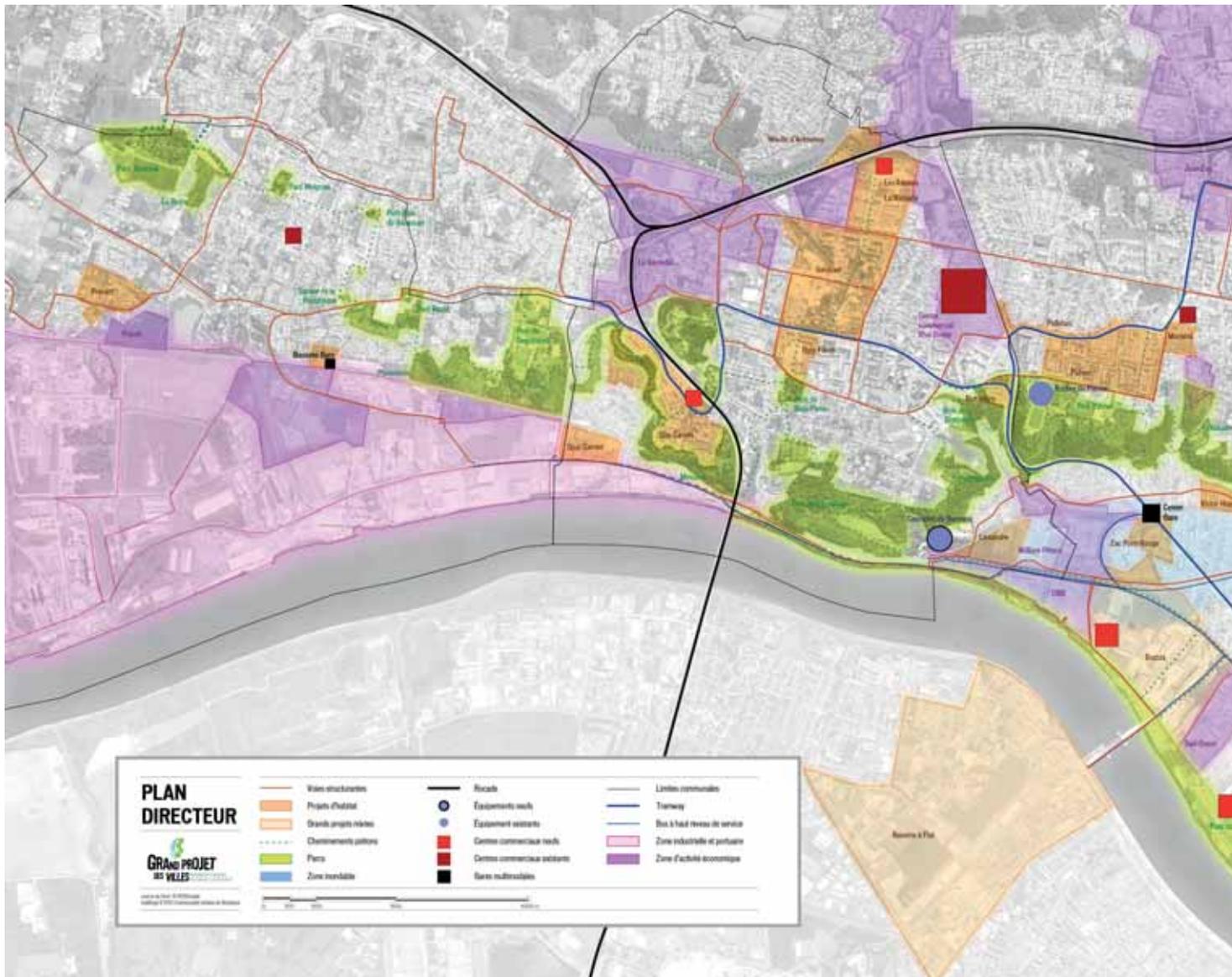
Ce projet, porté par le schéma directeur du Grand Projet de Ville Rive Droite vise à la fois à réunir les parcs publics des communes concernées initialement par la Zone d'Urbanisation Prioritaire (ZUP) des Hauts-de-Garonne bâtie dans les années 1960 et à ouvrir de nouveaux espaces, pour certains privés, pour d'autres encore non accessibles, et offrir ainsi à la rive droite plus de 400 hectares d'un parc d'échelle métropolitaine sous le nom de « Parc des coteaux » (fig7).⁵ L'ambition est de changer l'image des Hauts-de-Garonne fortement associée aux friches industrielles

et à la présence des grands ensembles de logements sociaux.

Les phases des projets de rénovation urbaine depuis les années 2000 (ANRU I et II), l'implantation de nouveaux équipements de grande échelle et l'ouverture des lignes de tramway à destination de la rive droite ont été complémentaires au projet de constitution du Parc des coteaux qui s'inscrit ainsi dans une politique d'ensemble.

Dès lors, les coteaux ne sont plus le seul arrière-plan du site bordelais mais existent par eux-mêmes, comme élément central du projet urbain de la rive droite d'abord, de la métropole bordelaise désormais. En effet, approprié déjà dans le cadre du projet

5 Volet « Ville nature 2014 - 2025 » du Programme opérationnel du Plan directeur de la rive droite, GPV Rive Droite, 2014



municipal Bordeaux 2030, le Parc des coteaux est aujourd'hui l'un des éléments forts du projet métropolitain.

Traduit dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et le PLU intercommunal, cette stratégie se décline opérationnellement par le projet de Chemin de Grandes Randonnées Métropolitain. Celui-ci est l'héritier d'une politique ambitieuse de création de parcs publics au long de la Garonne : le réaménagement des quais rive gauche, la constitution du Parc des Angéliques rive droite, la création de deux nouveaux ponts laissant la part belle aux piétons et vélos et tout récemment la fermeture du Pont de Pierre aux voitures. Ce système de parcs en constitution

est une réponse aux enjeux actuels posés par le réchauffement climatique, l'effondrement de la biodiversité, la progression de la pollution aérienne et la demande sociale de plus en plus forte d'un néo-hygiénisme, la quête d'air pur, de grands espaces et d'ombrages.

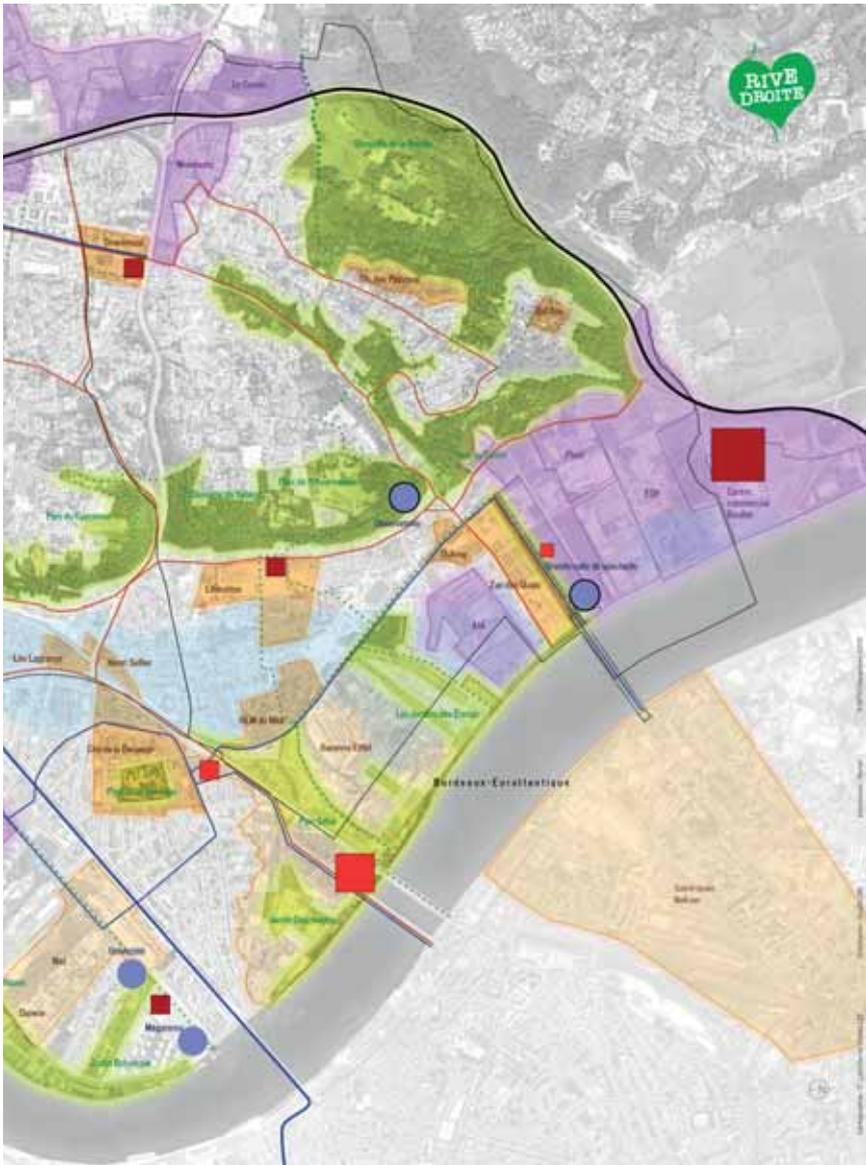
Le Parc des coteaux, à cette échelle de projets métropolitains, devient une composante majeure de ce système. Forestier, dans son ouvrage *Grandes villes et systèmes de parcs*, en donne dès le début du XXème siècle une hiérarchie possible en vue d'une mise en réseau à l'échelle de la ville : les grandes réserves et les paysages protégés, les parcs suburbains, les parcs urbains, les petits parcs, les jardins de quartier et les terrains de récréation. Les parcs suburbains sont « un refuge à portée des habitants où, dans les tranquilles aspects de scènes naturelles, ils viennent oublier les tracasseries des affaires, les bruits et le mouvement énervant de la rue. Plus de boutiques, plus de réclames, plus de chemins de fer ni de tramways ; des arbres seulement, des grandes pelouses, le moins possible de routes, de constructions ou d'ornement inutiles. »⁶

Le Parc des coteaux est bien de cet acabit. Situé à 4 kilomètres du cœur de la ville ancienne, véritable poumon vert, il est l'un des rares à l'échelle de la Métropole à pouvoir jouer ce rôle, tout en s'articulant avec l'ensemble des autres catégories citées par Forestier.

Fig. 7
Le Parc des coteaux dans le schéma directeur du GPV à l'échelle des Hauts-de-Garonne, l'orientation de la carte est un choix de présentation stratégique

Plan Guide du GPV Rive Droite, programme 2015-2020, GPV Bassens-Cenon-Floirac-Lormont, site internet surlarivedroite.fr (03/01/2018), édition 2013

6
Jean-Claude-Nicolas Forestier,
Grandes villes et systèmes de parcs, Editions Hachette, Paris, 1908



Un double paradoxe comme point de départ

L'objet de cette réflexion est issu du constat d'un double paradoxe. Le premier naît d'une tension forte entre l'appropriation du projet de Parc des coteaux par l'ensemble des instances participant de sa gouvernance, appropriation qui contraste avec sa non connaissance ou reconnaissance par les habitants et usagers (fig.8). En effet, s'il est aujourd'hui une évidence dans les stratégies communales et métropolitaines, portées par tous les acteurs, l'étude sociologique menée en 2017 arrive à la conclusion que « *le Parc des Coteaux semble aujourd'hui plutôt recouvrir une réalité institutionnelle qu'une entité socialement reconnue, qui fasse sens pour les populations* ». ⁷

Le second paradoxe naît lui de l'ambiguïté de traitement du patrimoine historique qui a pourtant largement contribué à modeler son aspect actuel. Si le *Guide de gestion écologique* publié lui aussi en 2017 par le GPV Rive Droite insiste sur l'ensemble des patrimoines du Parc des Coteaux, qu'ils soient liés aux nombreux usages, paysagers,

environnementaux, historiques, il n'apparaît pas aujourd'hui une véritable stratégie de protection et de valorisation du patrimoine historique des anciens domaines, hormis les études ponctuelles sur certains. ⁸ Or la constitution du parc pousse à s'interroger sur une approche de l'ensemble et sur la cohérence de cet ensemble, comme une donnée d'entrée au service de la connaissance mais aussi comme un cadre des actions de gestion ou d'intervention.

L'hypothèse est faite que ces deux paradoxes naissent d'un défaut de définition originel. La citation de l'étude sociologique est éloquente : le Parc des coteaux est une « *entité* », terme qui ne peut être plus indéfini. La notion de parc elle-même soulève des interrogations sur lesquelles nous reviendrons. De plus, le patrimoine historique est documenté mais l'analyse et le débat n'est pas fait de sa valeur patrimoniale. Si le patrimoine est « *tout ce que l'on a hérité des générations passées et/ou que l'on veut - ou que l'on doit - transmettre aux générations futures* » ⁹, alors les questions doivent être posées en ces termes : De quoi a-t-on hérité ? Qu'est ce que l'on souhaite transmettre ? Qu'est ce que l'on doit transmettre ?

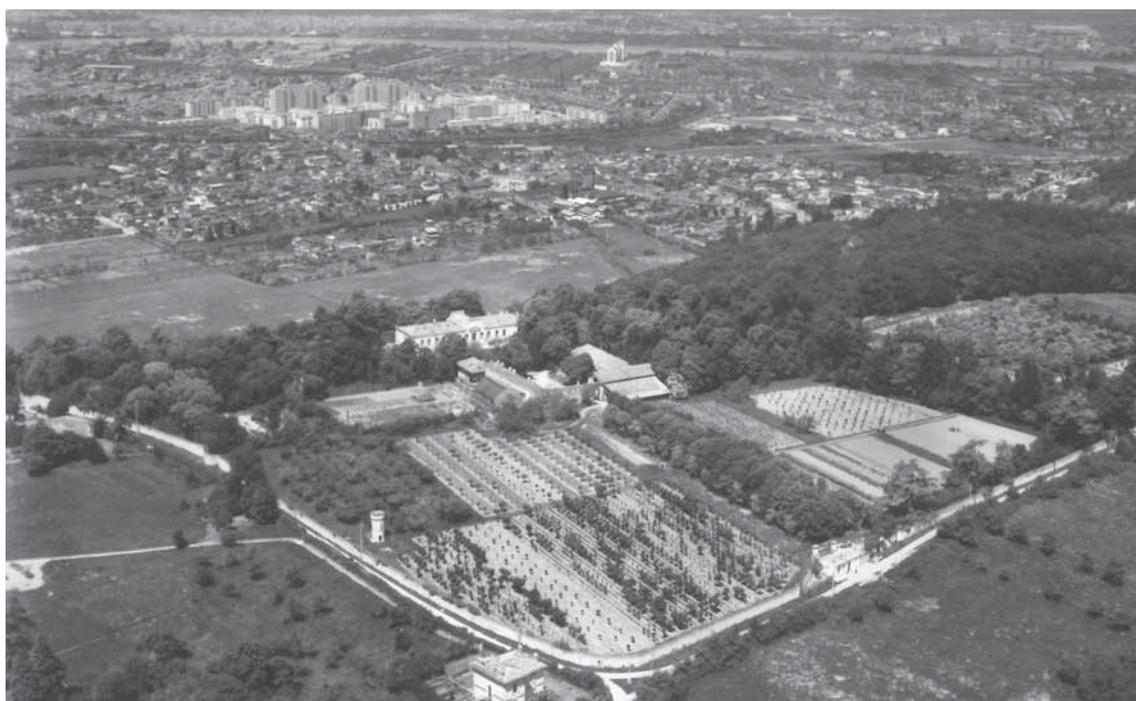


Fig. 8
Le Domaine de Sybirol dans les années 1960 : un ensemble patrimonial encore intègre aujourd'hui et acquis récemment par la collectivité. Pour quel devenir ?

Vue aérienne du Domaine de Sybirol dans les années 1960, Photographie aérienne, Archives personnelles de M. Lafont, numérisées par M. Gouyou-Beauchamps

8

ParcLab, *La sagesse des Jardiniers, Guide de gestion écologique du Parc des Coteaux*, GPV Rive Droite, 2017

7

Rémi Bercovitz, Adrien Demay, Fabien Reix, Thomas Stricot, Hugo Levère, *Diagnostic des usages et des services sur le parc des Coteaux*, Etude commandée par le GPV Rive Droite, juin 2017

9

Michel Melot, « Le monument à l'épreuve du patrimoine », dans *Les cahiers de médiologie*, n°7, Gallimard, 1999, p. 7

Fig. 9
Une permanence
remarquable au cœur de
l'urbanisation

Vue aérienne
du Parc des coteaux,
Photographie aérienne,
vues-aeriennes-bordeaux.fr



Le Parc des coteaux, un « néo-écosystème vivant » ?

Ce questionnement simple sur la définition de la valeur patrimoniale impose néanmoins de poser les données du problème et de détricoter le fil de la complexité du Parc des Coteaux comme héritage. Magnaghi offre une clé d'interprétation qui permet de traiter de cette dimension patrimoniale à la juste échelle. Selon lui, « *le territoire étant donné comme le produit de processus de coévolution entre le travail humain et la nature, ces processus ne produisent pas un artifice total mais des néo-écosystèmes vivants, où la nature transformée assume tout à tour des équilibres différents.* » Ainsi, le territoire n'est pas « *un témoignage muséographique du passé [...] mais se conçoit comme un sujet, un organisme vivant de haute complexité produit par la rencontre entre événements culturels et nature, composé de lieux (ou de régions) dotés d'identité, d'histoire, d'un caractère et d'une structure de longue durée. [...] Chaque territoire considéré en tant que lieu intègre donc la notion de temps et de longue durée. Il a une identité, une "âme", un "génie".* »¹⁰

10
Alberto Magnaghi, *La biorégion urbaine, Petit traité sur le territoire bien commun*, Association culturelle Eteretopia France, Paris, 2014, p.10

Les coteaux qui surplombent la Garonne, et plus spécifiquement le projet de création du Parc des Coteaux dans un périmètre plus réduit, constituent-ils, au-delà de l'identité forte qu'ils confèrent au site bordelais, un « *néo-écosystème vivant* » au sens de Magnaghi ? Cette approche du sujet comme système territorial complexe aurait alors l'ambition de tirer le fil des différents éléments de sa structure et de ses permanences qui constituent son épaisseur territoriale qui pourrait éventuellement faire patrimoine.

Dans le cadre de la constitution d'un parc d'échelle métropolitaine, toute l'attention doit être portée à la connaissance de ces permanences dans un premier temps, pour mieux ensuite faire le choix éclairé de s'inscrire ou non dans la longue durée de l'état choisi de la vie de ce néo-écosystème vivant (fig.9). Choix de le pérenniser, de faire avec, ou choix de l'effacer pour le rendre autre et écrire une nouvelle page de son histoire. Nous sommes bien là sur la définition d'un patrimoine vivant comme le précise Magnaghi : « *le territoire, compris comme un système vivant naît et grandit. Il peut tomber malade, il peut mourir quand la relation de synergie est interrompue [...] mais il peut aussi renaître.* »

Qualifier la valeur patrimoniale du Parc des coteaux pour participer à changer l'image des Hauts-de-Garonne ?

L'exploration s'articule donc autour de la difficulté pour qualifier la valeur patrimoniale du système territorial complexe qui est mis en projet par le Parc des coteaux. Cette qualification permettrait le cas échéant de nourrir les ambitions du GPV Rive Droite de changer l'image des Hauts-de-Garonne en opérant un choix éclairé sur la place réelle donnée à cet héritage, compris comme tel.

Pour définir, il s'agit d'abord de décrire. Décrire dans une première partie l'objet territorial analysé comme un système complexe que sont les coteaux de Garonne, dont la dénomination même ne trouvent d'échos qu'en bordelais. Décrire ensuite, dans une deuxième partie, le statut réel du Parc des coteaux qui est issu de la mise en réseau d'un chapelet de parcs à travers l'étude de cas de deux anciens domaines à l'histoire très différente. La réappropriation comme jardin de la ZUP depuis les années 1960 pour le Parc Palmer ; l'ouverture prochaine au public d'un témoin préservé de la villégiature, pour le Domaine de Sybirol. Ces deux histoires sont bien deux histoires du Parc des coteaux et elles seront l'occasion d'en esquisser les éléments de cohésion. Décrire, enfin, en troisième partie, puis qualifier les valeurs communes du Parc des coteaux qui présente le cas rare d'un vaste ensemble de jardins historiques d'origine privée, préservés et désormais réappropriés pour un usage public, pour qui la question de la protection et de la valorisation se pose au croisement d'enjeux environnementaux, agricoles, sociaux et culturels.

La démarche s'inscrit dans le contexte plus large de protection et de valorisation des jardins publics historiques porté par l'ICOMOS auprès de l'UNESCO et dans les outils projectuels qui peuvent y participer, à l'image des parcs agro-urbains en Italie, des Parc Naturels Urbains en France ou des plans de gestion des biens UNESCO qui se développent partout dans le monde.

I

Un parc rive droite ?

Si pour Magnaghi, le territoire est le « *résultat matériel d'un processus de coévolution entre les établissements humains (organisés sur une base culturelle) et le milieu ambiant (organisé sur des bases géologiques et biologiques)* », dans quelle mesure les coteaux de la rive droite de Bordeaux constituent-ils bien un système territorial à part entière né d'une absence d'urbanisation presque incongrue dans le contexte métropolitain et de la présence au contact du site bordelais d'un ensemble géomorphologique cohérent à l'échelle de la Garonne maritime ?¹¹

¹¹
Ibid., p.21

De plus, objet aujourd'hui d'une volonté politique affirmée et partagée de constituer un parc d'échelle métropolitaine, la question reste posée de son réel statut et de sa gouvernance, question qui fait écho à sa non reconnaissance paradoxale par les usagers et les habitants.

Fig. 10
Le Parc des coteaux sur la
rive droite, fond de scène
du centre historique
bordelais

*Vue aérienne de Bordeaux et de
la rive droite,*
Photographie aérienne,
vues-aeriennes-bordeaux.fr



chapitre 1.1

Les coteaux, un système territorial



12
Dictionnaire
Le Larousse en ligne,
www.larousse.fr,
(consulté le 8 août 2018)

Le dictionnaire Le Larousse définit le coteau comme le « *versant d'une colline, d'un plateau ; une petite colline ou la pente d'une colline occupée par un vignoble* ». ¹² Si les reliefs de coteau en vis-à-vis direct d'une ville ne sont pas uniques, à Bordeaux les coteaux sont toujours pluriels, monumentaux du fait de la planitude du site urbain, et renvoient en réalité à de multiples représentations, conscientes ou non, qu'il serait sans doute intéressant d'analyser plus spécifiquement dans une étude dédiée.

Affirmer que les coteaux constituent un système territorial au sens de Magnaghi, c'est affirmer qu'ils illustrent cette relation étroite entre un milieu ambiant, compris comme un socle géomorphologique et géographique cohérent sur des dizaines de kilomètres, et des établissements humains qui se caractérisent par un relatif respect au fil des siècles, jusqu'à les préserver de la grande vague d'urbanisation de la seconde moitié du XXe siècle. C'est bien la rencontre de ces deux dimensions qui fait système, avec ses évolutions et ses permanences, constituant notre héritage aujourd'hui.

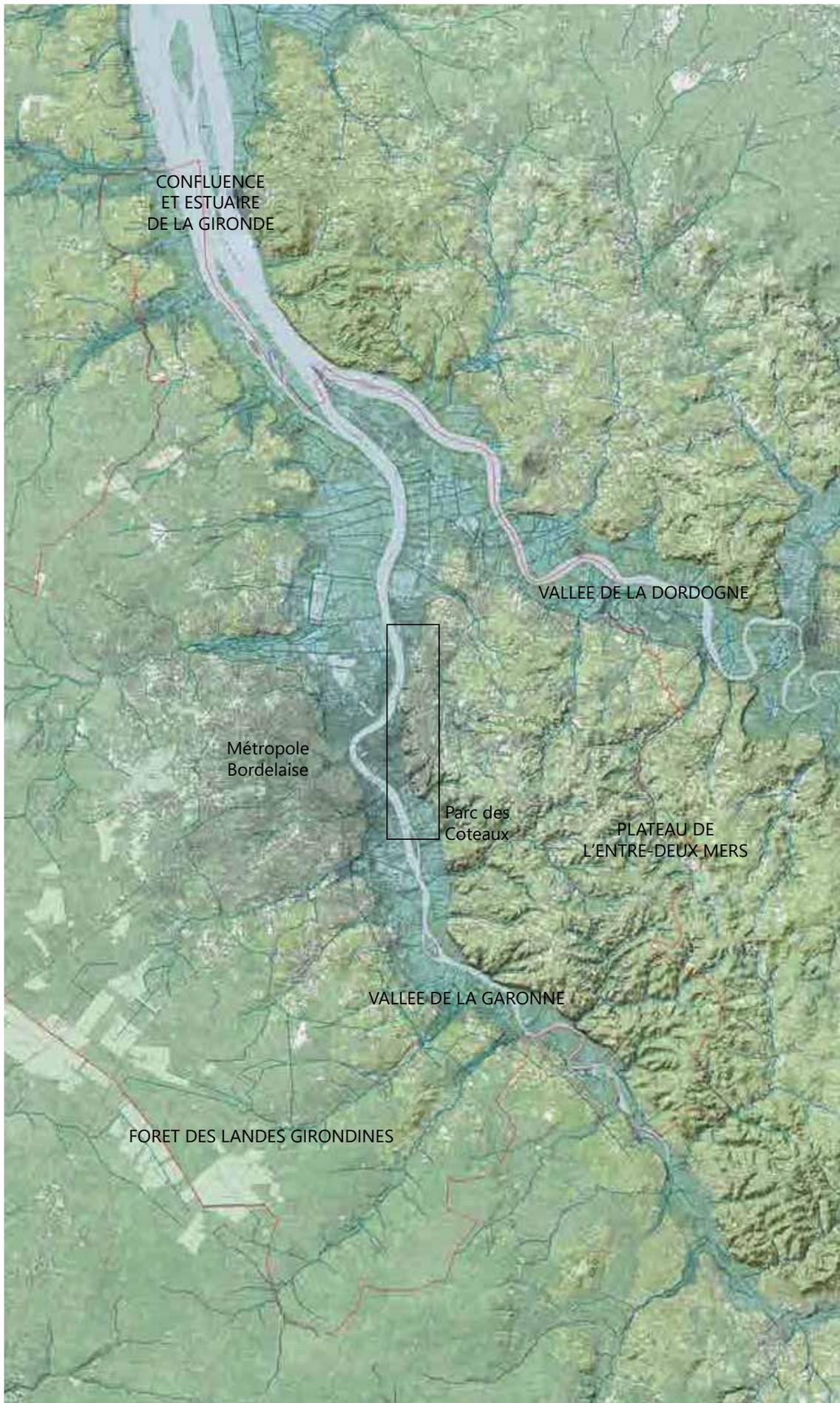


Fig. 11
 Le Parc des coteaux à la bascule des grandes entités paysagères de la Métropole Bordelaise

G. Duhamel d'après la *carte des grandes entités paysagères de l'aire métropolitaine*, Diagnostic du SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise approuvé le 13 février 2014

Un ensemble cohérent à l'échelle de la Garonne maritime

Un socle géomorphologique cohérent

Une fracture tectonique à l'origine de la vallée de Garonne

Deux rives très différentes

La vallée de Garonne prend forme au Quaternaire à la suite de vastes périodes géologiques de submersions et de retraits successifs de l'océan dans le bassin sédimentaire aquitain. Deux phénomènes se conjuguent : la baisse du niveau des eaux marines qui pousse le fleuve à creuser son lit plus profondément et une dislocation de la plateforme calcaire initiale qui crée une faille tectonique entre l'Entre-deux Mers, à l'Est, et les terres de graves et le plateau landais, à l'Ouest, piégeant définitivement la Garonne (fig.12). Elle devient alors une ligne de séparation entre deux grands territoires caractéristiques de l'Aquitaine : d'un côté un paysage de collines et de vallons caractérisé par la polyculture, de l'autre de vastes étendues quasi-désertiques de forêts entrecoupées de grandes cultures à champs ouverts.¹³

L'inclinaison des deux compartiments, de part et d'autre de la faille, crée un profil dissymétrique de la vallée : en pente douce sur la rive gauche, en abrupt rocheux sur toute la rive droite. Au Nord, le plateau de l'Entre-deux Mers s'abaisse progressivement vers la Dordogne tandis qu'au Sud, il domine l'ensemble de la vallée avec des altitudes comprises entre soixante et cent mètres, ouvrant le regard sur le bassin aquitain, jusqu'aux Pyrénées dans le lointain. L'érosion et l'exploitation des carrières créent des faciès différents du front des coteaux, de falaises calcaires très marquées comme à l'Ermitage à des pentes légèrement adoucies qui permettent l'exploitation de la vigne et le développement de boisements spontanés.

13 A-Urba, *Diagnostic territorial et enjeux, Rapport de présentation du SCOT de l'Aire Métropolitaine bordelaise*, Bordeaux Métropole, 2014

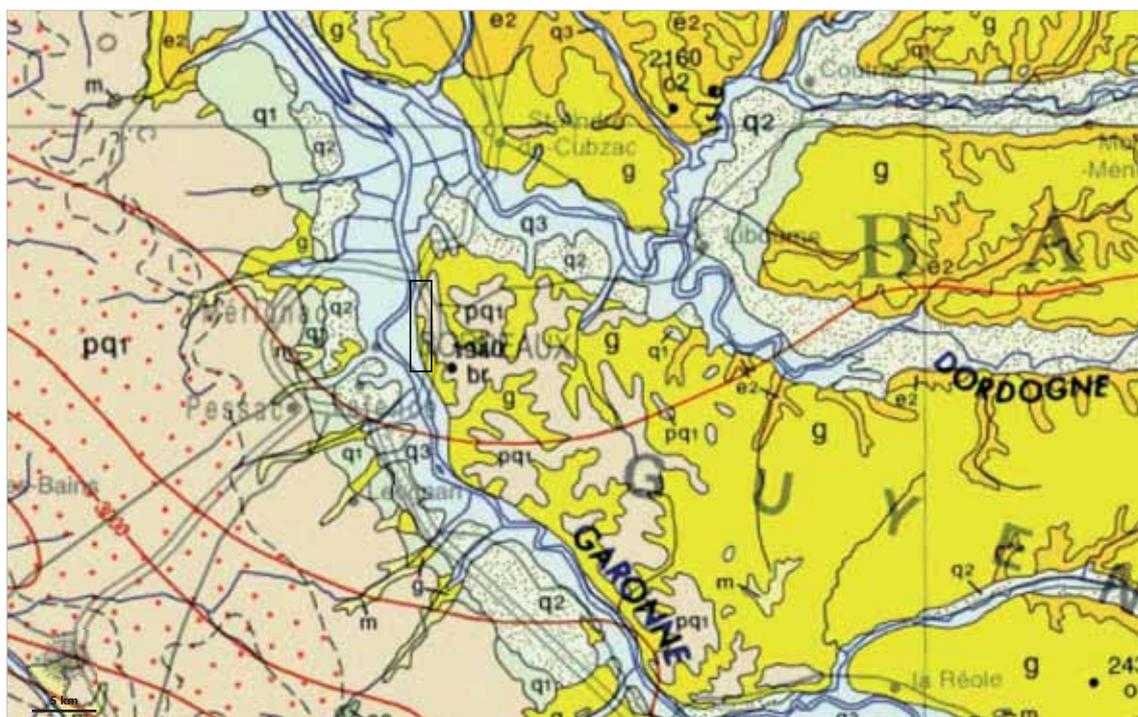


Fig. 12
Des paysages sous-tendus par les grands ensembles géologiques

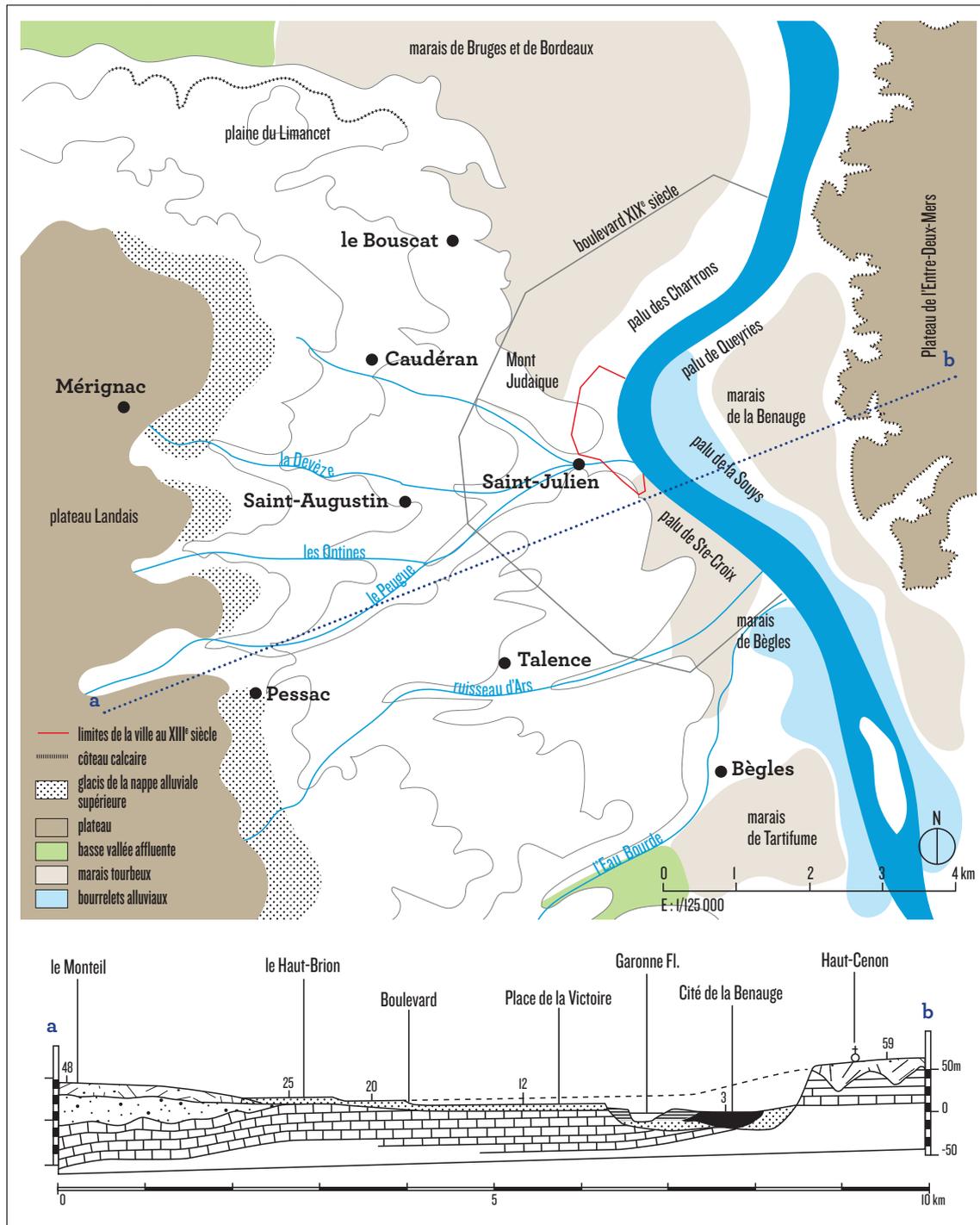
Carte géologique, IGN, geoportail.gouv.fr

Des rapports multiples de la Garonne aux coteaux

La sédimentation de plus en plus importante à mesure que le niveau des océans remonte à la fin de la glaciation würnienne crée au pied de ce front de coteaux des dépôts d'alluvions importants qui font émerger une variété de milieux fluviaux composés d'îles, de marais et de « *palus* », vastes plaines inondables

qui alternent au gré des méandres du fleuve, éloignant ou rapprochant la Garonne selon les situations (fig.13).

Le site de Bordeaux s'inscrit ainsi sur la rive extérieure d'un vaste méandre du fleuve qui permet son accessibilité pour les navires à fort tonnage et lui donne son nom de Port de la Lune. Sur l'autre rive, au long du linéaire du parc, l'ensemble des rapports possibles entre les coteaux et la Garonne sont présents : du lien par un palus étroit au Sud au niveau de la commune de Floirac ; au fort éloignement



du fait d'un très vaste palus sur lequel est implanté le quartier industriel de la Bastide ; à une confrontation abrupte, sans transition, au niveau de la commune de Lormont. Ce lien a évolué avec l'apparition du méandre lié à l'engraissement progressif du bas des coteaux par le dépôt d'alluvions. A l'origine, la Garonne avait son cours au pied même des coteaux dans des zones dépressionnaires devenues ensuite des marécages.¹⁴

une même orientation Sud - Nord, une même rive en pente douce rive gauche face à un front de coteau monumental rive droite, entre lesquels serpente le fleuve qui offre de vastes palus inondables, s'étend sur un linéaire de presque cinquante kilomètres et constitue un ensemble géographique homogène depuis la commune de Langon, au Sud, à la commune d'Ambès, au Nord (fig.14).

Les coteaux de la Garonne maritime, un même ensemble géographique

Le Parc des Coteaux, avec un linéaire de dix kilomètres, en constitue l'extrémité septentrionale. Sur l'ensemble de ce linéaire, et au-delà, la Garonne est « maritime », c'est-à-dire soumise au rythme des marées avec un phénomène de marnage important.

Cette organisation de la vallée avec

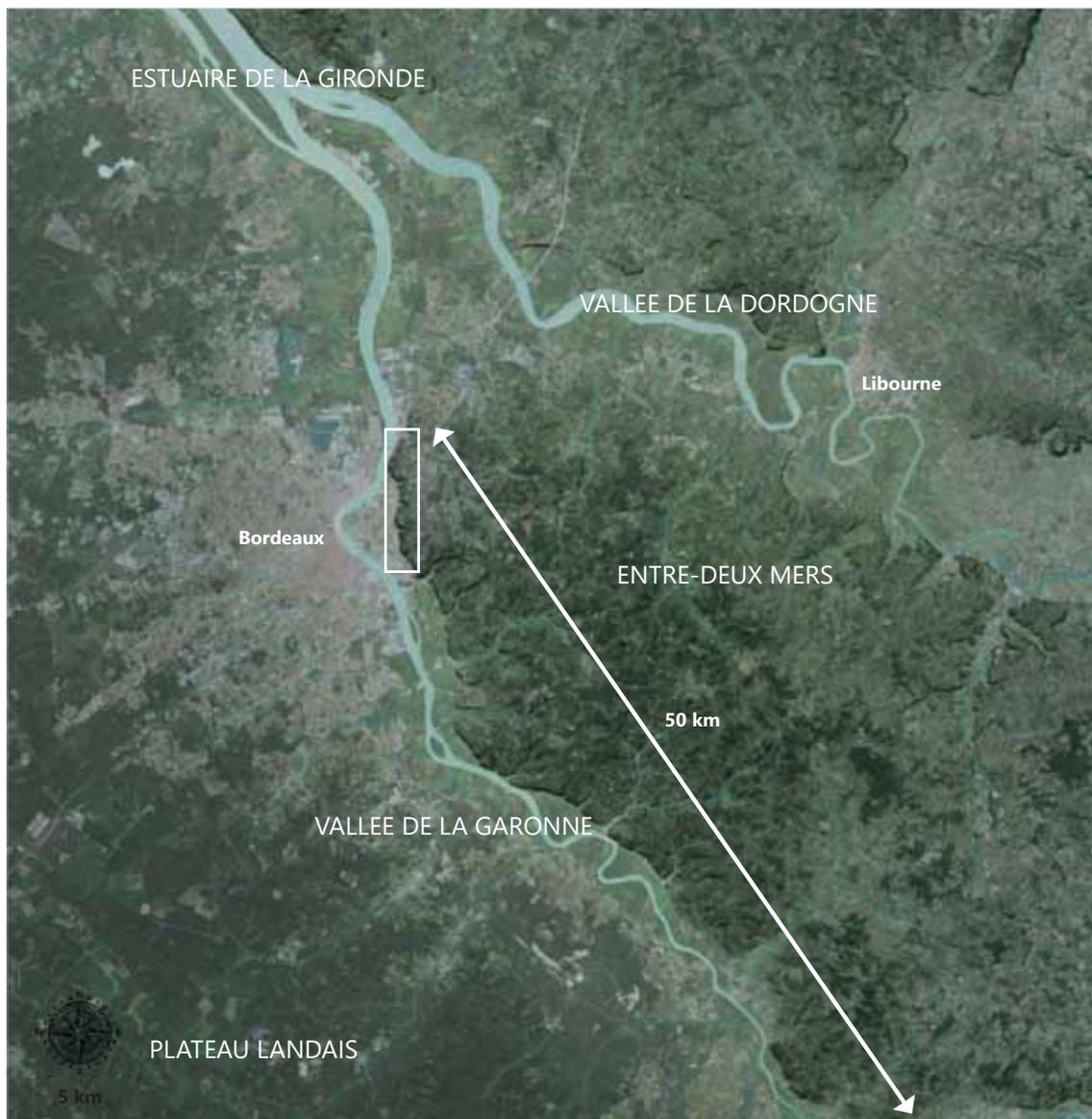


Fig. 14
Un ensemble géographique cohérent de près de 50 km

G. Duhamel d'après la vue aérienne de 2016, IGN, geoportail.gouv.fr

Un fonctionnement complexe

Des affluents qui entaillent les coteaux

En complément de cette logique axée sur le cours du fleuve, un système hydrographique transversal d'Est en Ouest composé d'affluents de la Garonne entaille la plateforme primitive de l'Entre-Deux Mers, rive droite, drainant le plateau et créant des vallons étroits qui découpent les coteaux perpendiculairement au fleuve. Rive gauche, ils récupèrent les eaux du plateau landais.¹⁵ Localement nommés *esteys* ou *jalles*, ils sont eux-aussi soumis au rythme des marées et offrent pour certains des havres bienvenus pour l'implantation de ports fluviaux sur les rives les moins favorables des méandres.

Une géologie qui prédispose la qualité des sols

La synthèse des analyses géologiques et pédologiques permet d'entrer dans les profondeurs des coteaux pour identifier la nature des sols et en tirer les principes généraux de nature et d'organisation (fig.15).¹⁶

La partie basse, terrasse de la Garonne, est la partie inondable où le fleuve a déposé lors des crues successives des alluvions argilo-sableux avec graviers. L'essentiel des pentes des coteaux à proprement parler est composé de calcaires à astéries. Le sol y est inexistant ou réduit à une couche minimale permettant par endroits l'implantation d'une végétation arbustive. Ce sont ces calcaires qui sont ciblés par les extractions de pierres de construction. Au pied du coteau, une couche étroite d'éboulis

issus de l'érosion de la couche calcaire fait la transition avec les dépôts d'alluvions. Sur la bordure haute du plateau, les altérations des calcaires à astéries se déploient jusqu'à la rupture de pente et créent des sols très drainés avec une forte activité biologique, propices à des forêts thermophiles et des systèmes de pelouses calcicoles à tendance xérophile. Ce sont des terroirs très favorables à une viticulture qualitative, ici utilisés comme parcs d'agrément. Le plateau est lui constitué de sables et graviers de l'Entre-deux Mers eux-mêmes entrecoupés de bancs argileux. Ce sont des sols propices à des pelouses mésophiles et acidophiles et à des chênaies acidophiles. Il s'agit là aussi de terroirs viticoles avec de très fortes potentialités qualitatives. Enfin, les parties sommitales du plateau sont recouvertes d'argiles limoneuses offrant des sols à potentiel de pelouses graminées méso-hygrophile et neutrophile, favorables à des pelouses de fauche, des vergers et des maraîchages, à condition de pouvoir irriguer.

Un étagement des cultures et des masses végétales

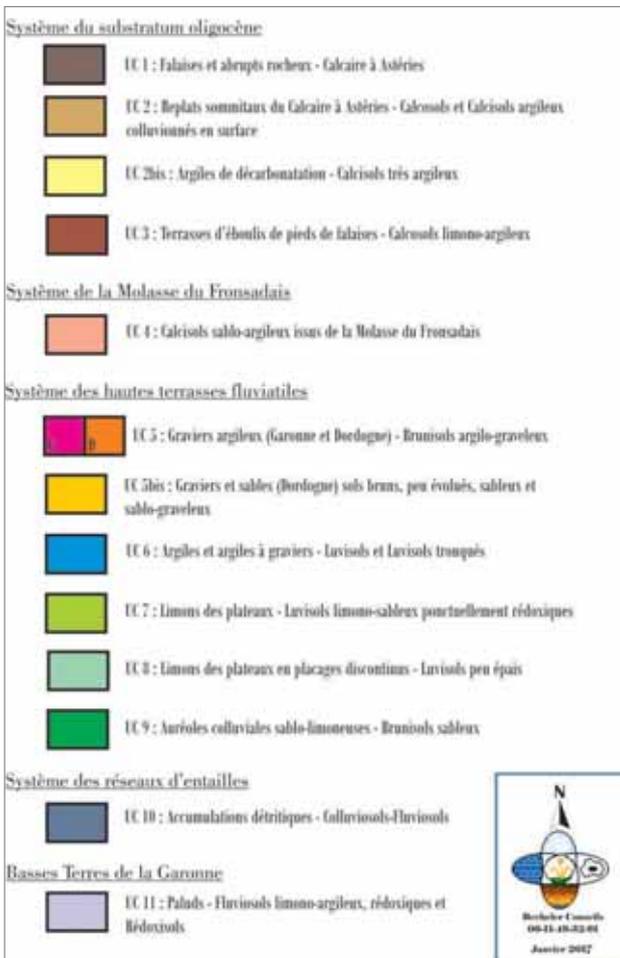
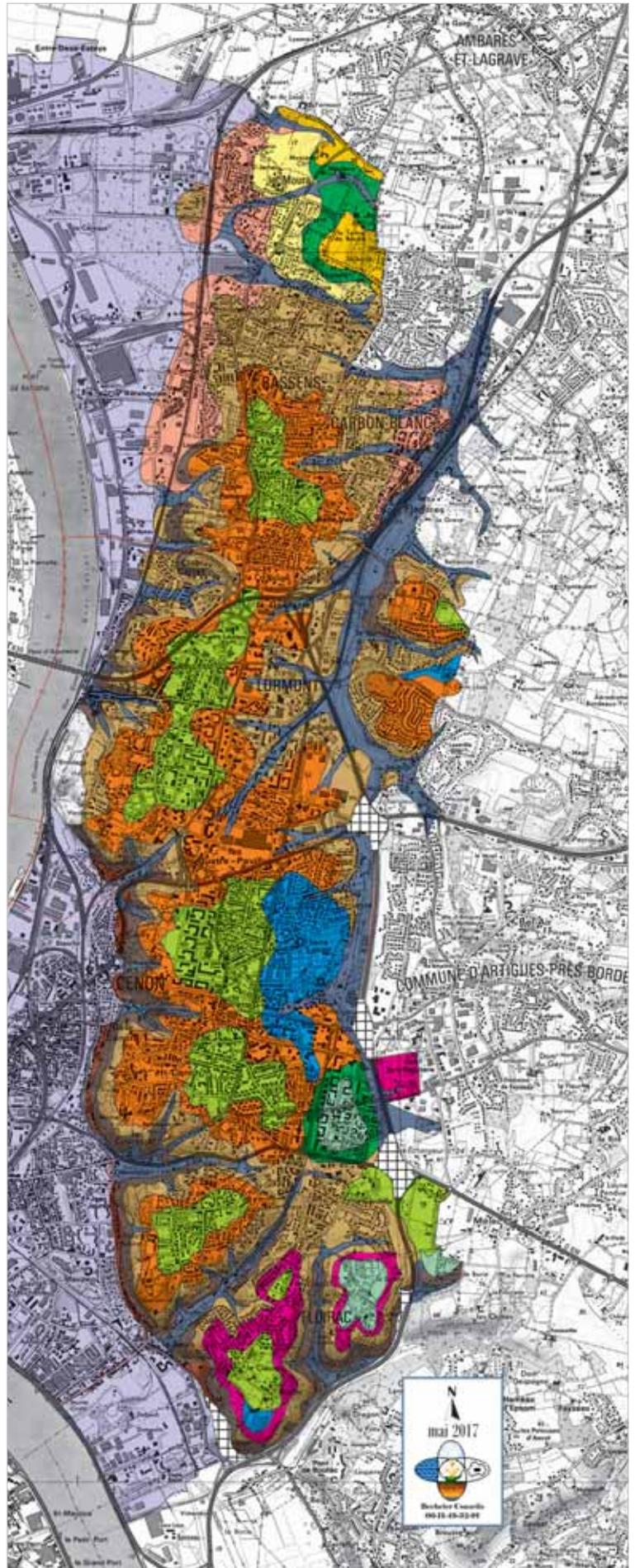
Du bas vers le haut, les coteaux compris aujourd'hui comme une seule entité géographique offrent en réalité une forte diversité pédologique prédisposant une occupation végétale et des potentiels agronomiques et d'extraction variés. Si l'on schématise, les terres de palus sont particulièrement favorables à une agriculture intensive, le front des coteaux est lui destiné à l'extraction de la pierre, les parties sommitales sont plutôt elles dédiées à la vigne avant que le maraîchage et les vergers ne prennent la

¹⁵ Atelier Jean-Pierre Clarac paysagistes, Laurent Fagart architecte-urbaniste, Claude Allier ingénieur écologue, *Elaboration du plan directeur d'aménagement et de mise en valeur du site du Parc des Coteaux de Garonne et de son articulation aux quatre quartiers d'habitat riverains*, GPV Bassens-Cenon-Flourac-Lormont, 94 pages, juin 2003

¹⁶ Becheler Conseils, *Plan de gestion du Parc des Coteaux, Bassens, Cenon, Flourac et Lormont, Volet analyse géologique, géomorphologique et pédologique*, GPV Bassens-Cenon-Flourac-Lormont, 2017

Fig. 15
Un étagement des
variétés de sols et de
leurs qualités

Carte morphopédologique du
Parc des coteaux, dans : Bechelet
Conseils, Plan de gestion du Parc
des Coteaux, Bassens, Cenon,
Floirac et Lormont, Volet analyse
géologique, géomorphologique et
pédologique, GPV Bassens-Cenon-
Floirac-Lormont, 2017



place à mesure que l'on s'enfonce dans le plateau. Cet étagement se traduit également en négatif dans les implantations végétales, des milieux inondables des palus dans le bas, aux lisières graduelles qui font la transition avec les forêts de pente et les espaces de parcs sur les parties sommitales.

Le système de sources des coteaux, un équilibre fragile

Etant donné que les principaux cours d'eau entaillent profondément le plateau, l'eau est peu accessible sur le haut des coteaux. Les sources ont dès lors une importance capitale pour l'accès à la ressource. Celles-ci sont issues d'un cycle complexe. Lorsque l'eau de pluie tombe sur le plateau, la quantité qui n'est pas immédiatement évaporée ou récupérée par le couvert végétal suit deux chemins différents.¹⁷

Un premier est le ruissellement de surface qui rejoint immédiatement le réseau hydrographique et la mer où l'eau retrouve son cycle initial. Le second est l'infiltration dans le sol qui permet de reconstituer ses capacités de stockage. Une fois celles-ci atteintes, l'excédent de la partie conservée par le sol rejoint les nappes souterraines qui alimentent les différentes sources qui sont autant de points de résurgence avant de retrouver le réseau hydrographique général. Il s'agit des cheminements du ruissellement retardé.

Dans le cas du système hydrologique des coteaux, et du fait des dispositions géologiques détaillées précédemment, trois de ces cheminements du ruissellement retardés peuvent être envisagés, correspondant à un temps différent entre le point de chute et le point de résurgence (fig.16) : des points de sources au niveau des contacts sommitaux et des argiles à graviers qui créent des zones plus fraîches et des écoulements ponctuels ; des sources intermédiaires au contact des argiles à graviers et des niveaux d'altération des calcaires très argileux avec des écoulements un peu plus importants ; des sources basses au contact des calcaires et des calcaires marneux plus pérennes et à l'origine de petits cours d'eau permanents. Les temps de transfert s'échelonnent de vingt à vingt-cinq ans pour les premières et de quarante à cinquante ans pour les intermédiaires. Leur tarissement peut donc intervenir des décennies après l'urbanisation des zones de captage. Les sources basses, elles, peuvent bénéficier de délais d'assèchement de quelques années à plusieurs siècles.

L'équilibre et l'accès à la ressource en eau grâce aux résurgences est de fait difficile à évaluer dans leur pérennité et impossible à reconstituer lorsque les surfaces perméables ont disparu sous l'urbanisation. Le système des sources est néanmoins capital pour comprendre l'exploitation des coteaux et l'implantation des activités sur les coteaux.

17
Ibid., p.32

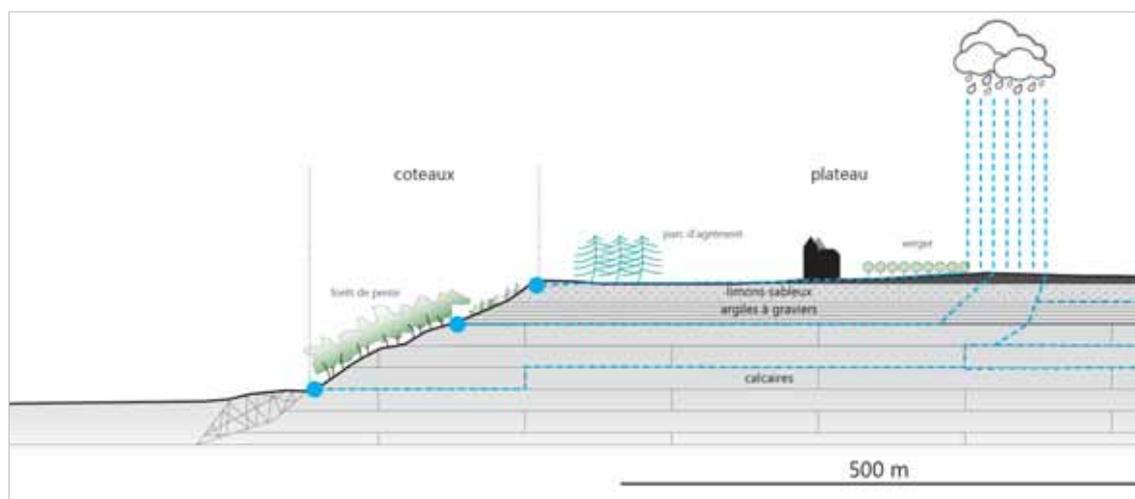


Fig. 16
Trois circuits de résurgences avec trois temporalités différentes

Coupe de principe des coteaux et de leur géologie,
(c) G. Duhamel, 2018

Une préservation incongrue ?

*De la campagne aux portes de la ville
à la campagne dans la ville*

Longtemps, une campagne
aux portes de Bordeaux

Situés sur la rive droite, les coteaux sont longtemps restés en dehors du fait urbain bordelais. A la fois de l'autre côté du fleuve, sur le territoire des communes de Floirac et de Cenon jusqu'en 1865, en l'absence de tout franchissement, au-delà du vaste palus inondable de Queyris, et d'un relief difficile à franchir, le développement de la ville s'est d'abord concentré sur la rive gauche en gagnant sur les marais (fig.17).

La Carte de Cassini du début du XVIIIe siècle (fig.18) montre clairement la forte dichotomie rive gauche - rive droite. Bordeaux se développe le long de la courbe du Port de la Lune qui est alors le principal point d'échanges et de communication. La campagne est à ses portes, avec le fleuve comme seule frontière. Le bas des coteaux est occupé par les marécages dans l'ancien lit de la Garonne. Hormis quelques exceptions comme Feuillas ou le Cypressat, la forêt est absente des reliefs qui apparaissent plutôt alors comme des espaces ouverts, plantés de vignes en alternance avec des prés.



Fig. 17
Au XVIIIe siècle :
la campagne rive droite

Extrait du *Plan de Bordeaux et de ses environs* par Hippolyte Matis, Archives Départementales des Yvelines, 1716-1717

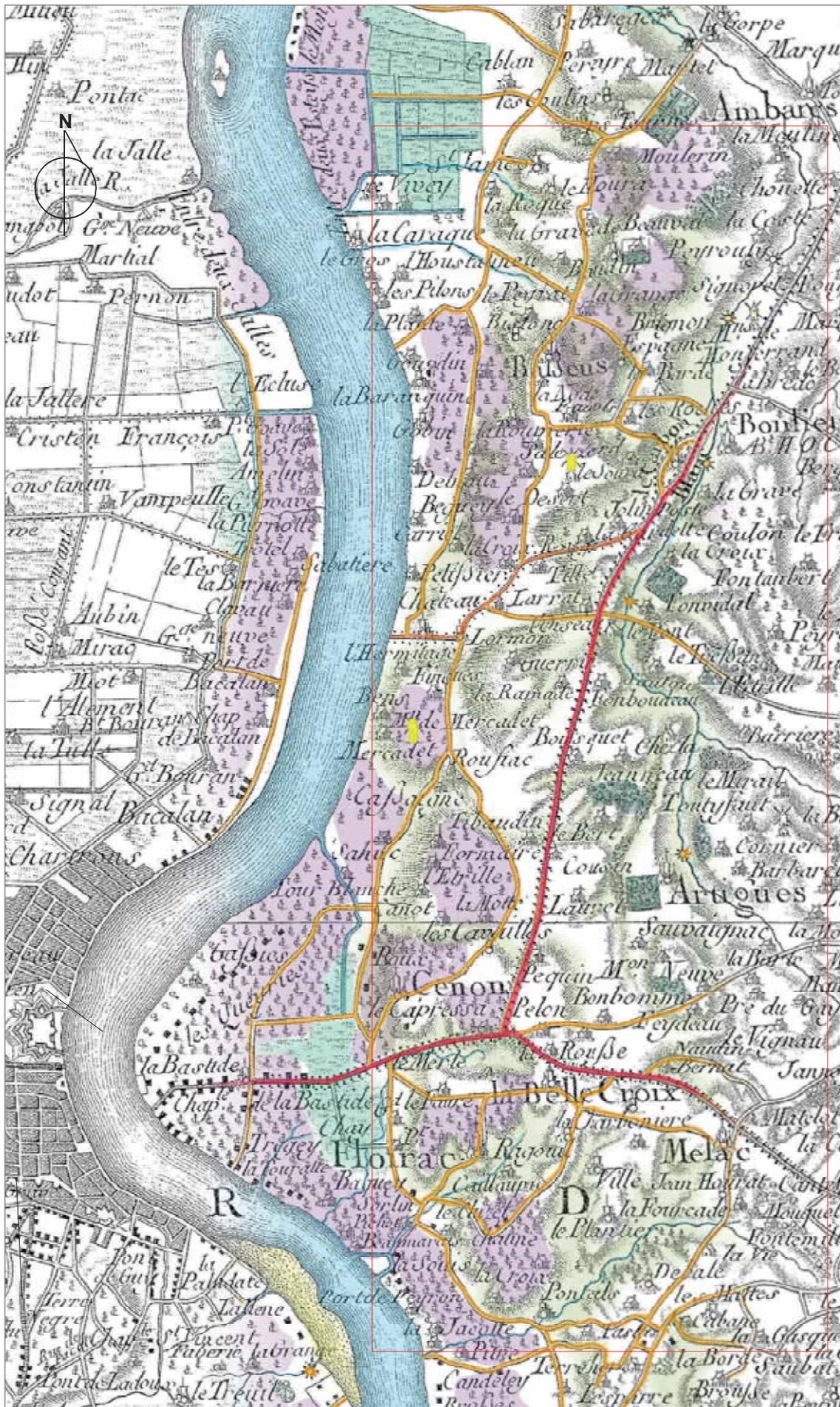
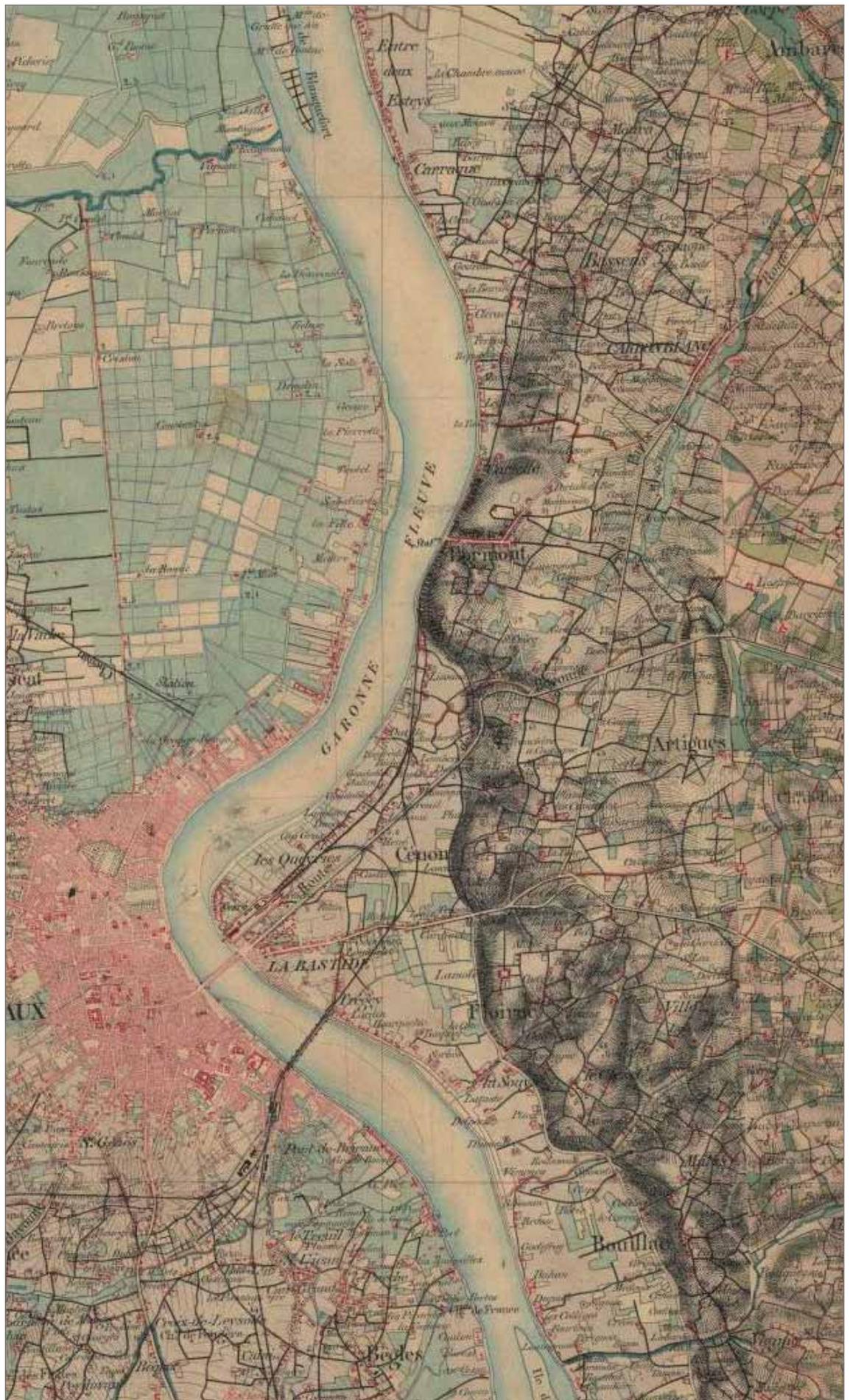


Fig. 18
Des coteaux viticoles
et peu boisés dans la
seconde moitié du XVIIIe
siècle

Extrait de la Carte de Cassini
établie en 1766, colorisée dans
le cadre de l'étude : Atelier
Jean-Pierre Clarac paysagistes,
Laurent Fagart architecte-
urbaniste, Claude Allier ingénieur
écologue, Elaboration du plan
directeur d'aménagement et de
mise en valeur du site du Parc
des Coteaux de Garonne et de
son articulation aux quatre
quartiers d'habitat riverains, GPV
Bassens-Cenon-Floirac-Lormont,
94 pages, juin 2003

Fig. 19
Les premières
infrastructures qui
raccrochent la rive droite
à Bordeaux à partir
du début du XIXe siècle

Extrait de la
Carte d'Etat-Major 1820-1866,
IGN, geoportail.gouv.fr



La conquête de la rive droite au XIXe siècle

Le XIXe siècle est celui de la conquête de la rive droite par Bordeaux pour s'assurer de sa liaison au reste du territoire par les nouveaux moyens de communication et éviter toute concurrence des autres communes. Le Pont de Pierre est construit en 1822 et s'accompagne d'un vaste projet urbain : le quartier de la Bastide organisé de part et d'autre d'une place centrale en tête de pont et une vaste avenue dans son alignement qui vient franchir les coteaux au niveau d'un vallon creusé par un affluent de la Garonne (fig.20).

Le chemin de fer est construit rive droite en 1853 (Gare d'Orléans) pour les marchandises et rive gauche en 1855 (Gare du Midi devenue Gare Saint-Jean) pour les voyageurs. D'autres gares de desserte plus locale complètent le dispositif. Progressivement, la rive droite devient un véritable « paysage ferré ».¹⁸ Cependant, même si les infrastructures franchissent les coteaux en plusieurs points, ceux-ci restent à l'écart de ces développements de la seconde

moitié du XIXe siècle. Leur vocation agricole et notamment viticole est maintenue et les notables bordelais s'emparent de cette campagne qui jouit d'une nouvelle proximité (fig.21).

Des coteaux non urbanisés jusque dans les années 1950

Ce *statu quo* perdure jusque dans les années 1950. L'urbanisation s'étend sans limites dans les franges Ouest, Nord et Sud de l'agglomération, la rive droite se couvre d'industries mais les coteaux se maintiennent comme limite d'urbanisation franche. Bien que la crise du phylloxéra en 1866 ait mis à mal la viticulture, celle-ci perdure et les nouvelles pratiques culturales assurent des productions encore importantes. En complément, les domaines viticoles se diversifient vers du maraîchage et de l'élevage. Des boisements bien plus nombreux apparaissent, résultant ou de l'abandon des secteurs les plus abrupts, ou plutôt du développement de vastes parcs paysagers qui agrémentent les lieux de villégiature.

18
Didier Pertz, *Catalogue de l'exposition réalisée à l'occasion du lancement de la ZAC Bastide Niel*, Bordeaux Métropole Aménagement, 2014



Fig. 20
Le Pont de Pierre puis la Nouvelle Avenue amorcent le rapprochement de Bordeaux et de la rive droite

Plan projet de l'avenue du pont de Bordeaux et de la partie de la route à la suite jusqu'à la rencontre la route impériale de 1ère classe de Paris en Espagne, plan manuscrit, anonyme, Archives Départementales de la Gironde, 1813

Fig. 21
Le « paysage ferré »
de la rive droite
dans les années 1950

Extrait de la
Carte IGN de 1950,
IGN, geoportail.gouv.fr

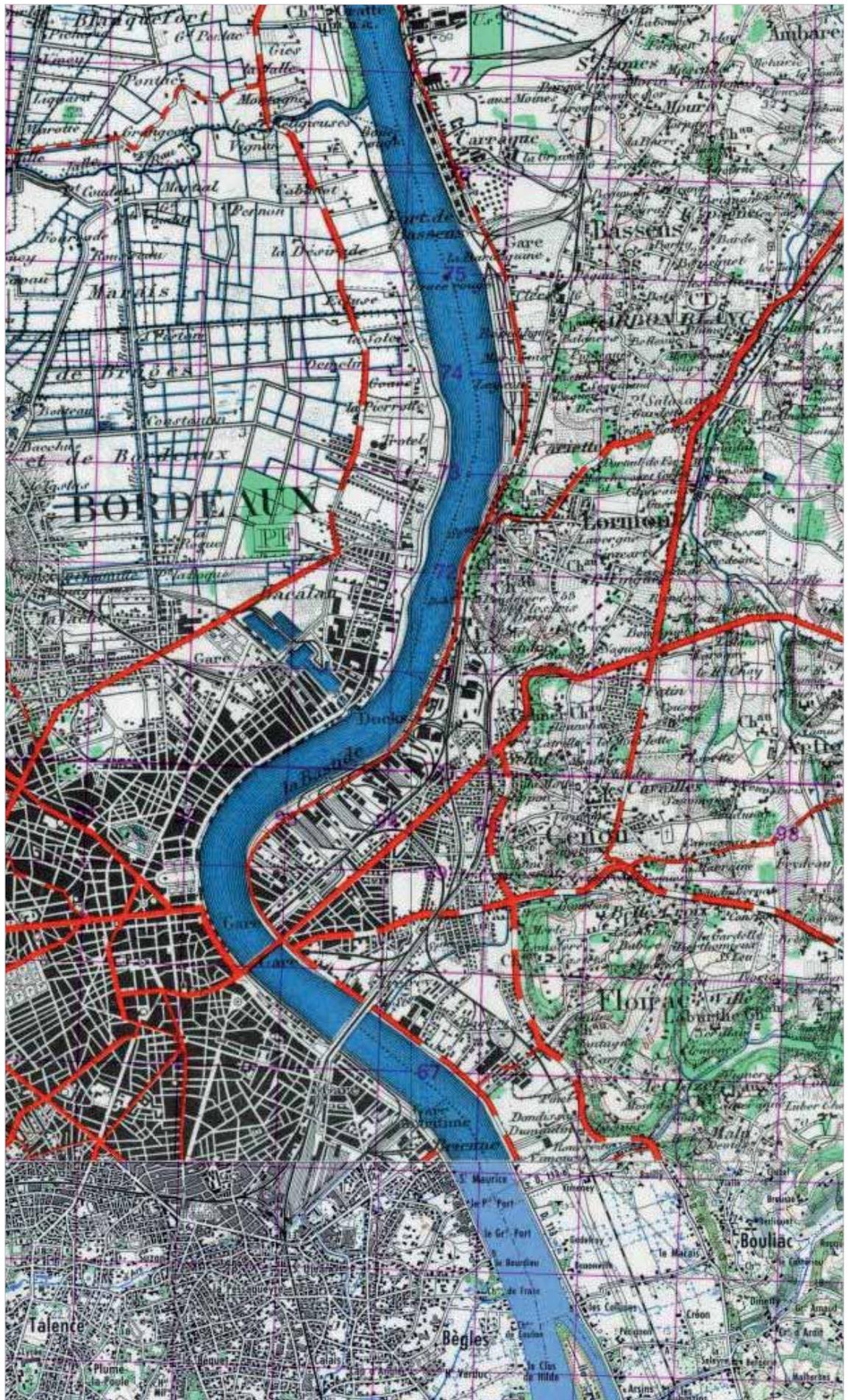




Fig. 22
Les tours de Palmer
comme nouvelles
émergences qui
remplacent les
chartreuses dans le
lointain

Carte postale de la Cité Palmer à
Cenon, archives municipales de
Cenon, s.d.

La rive des grands ensembles

Les principaux bouleversements s'opèrent dans les années 1960. Pour répondre à la crise du logement de l'après-guerre du fait à la fois de l'insalubrité d'une grande partie du parc existant et du déficit quantitatif de logements, les Zones à Urbaniser en Priorité (ZUP) sont créées par décret le 31 décembre 1958. De 1957 à 1969, 197 ZUP sont aménagées sous la forme de grands ensembles de logements collectifs créés *ex nihilo* avec leurs commerces et leurs équipements.¹⁹

La préservation du haut des coteaux de l'urbanisation, son statut foncier par grandes entités et sa bonne desserte par le réseau viaire les désigne de fait comme lieu d'accueil privilégié de ces nouveaux quartiers. La ZUP des Hauts-de-Garonne est construite de 1960 à 1975 et s'étend sur les communes de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac pour la création de 7000 logements. Les architectes-urbanistes Jean Fayeton et Francisque Perrier sont en charge du projet d'ensemble (fig.22).

En quelques années, le visage des coteaux évolue d'une campagne aux portes de la ville, émaillée de grandes propriétés, vers de

vastes quartiers urbains, hérités du mouvement moderne et du fonctionnalisme, dont les tours donnent un nouveau fond de scène à l'agglomération bordelaise. Cependant, et malgré l'ampleur des réalisations, le front des coteaux, lui, n'est que partiellement absorbé par les ZUP et alors qu'il marquait auparavant une limite claire à l'urbanisation, il devient un isolat préservé, véritable sanctuaire de campagne entre vieille ville et grands ensembles.

Une campagne dans la ville ?

Il prend toute sa valeur d'exception lorsqu'il est définitivement intégré dans l'agglomération par la construction de la rocade bordelaise. Celle-ci, construite entre 1967 et 1997, est initialement conçue comme un axe de transit reliant les grands équipements ce qui explique son statut de plus grand périphérique de France et son éloignement de la ville-centre.

La ceinture intermédiaire qui devait gérer le trafic de desserte communal n'a elle jamais été construite. La métropole hérite

18
Magazine Urbanité, *De 1920 à 2010, l'histoire d'Aquitainis, Aquitanis*, Numéro spécial, Office Public de l'Habitat de la Communauté Urbaine de Bordeaux, s.d.

donc d'une infrastructure surdimensionnée et saturée par la conjonction de trafics de transit et de desserte. Loin de jouer le rôle de limite d'urbanisation, la rocade participe d'un étalement urbain important hors de ses limites. Elle impacte les coteaux en deux points : le Pont d'Aquitaine, au Nord, gigantesque rampe qui franchit le dénivelé, et le Pont Mitterrand, au Sud, après lequel elle se glisse dans un vaste vallon qui entaillait le coteau. Le quadrant Est est abouti en 1989 et 1993 (fig.23). Il entérine le positionnement du périmètre du Parc des coteaux comme campagne préservée intra-rocade.¹⁹

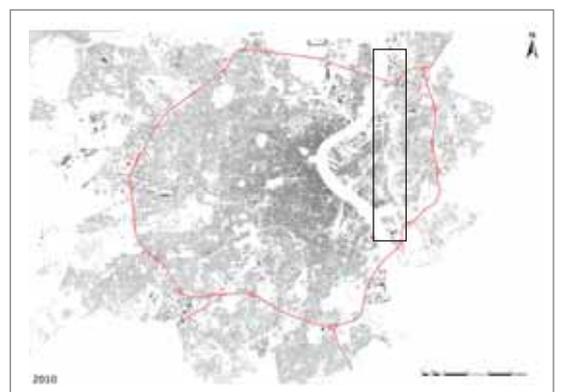
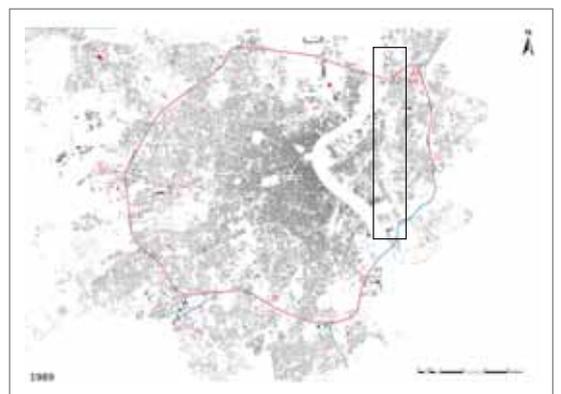
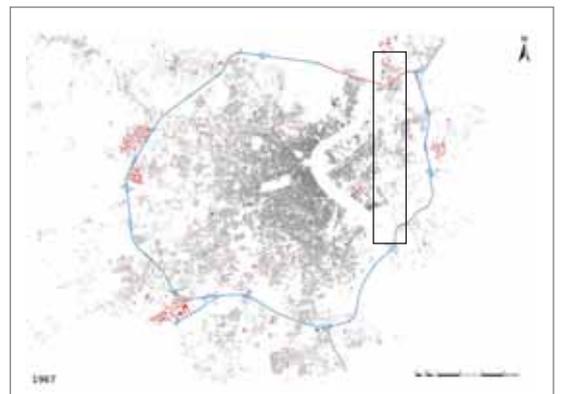


Fig. 23
Rattrapés par l'urbanisation qu'accroît la mise en oeuvre de la rocade, les coteaux se maintiennent comme isolat de campagne

Extraits de cartes tirées de l'histoire de la rocade : les effets de la rocade sur le développement urbain dans A-Urba, Rocade 2030, Etude exploratoire, Communauté Urbaine de Bordeaux, 2012

19
A-Urba, Rocade 2030, Etude exploratoire, Communauté Urbaine de Bordeaux, 2012

Une préservation qui a un prix

Des dommages collatéraux

En épargnant peu ou prou le périmètre du Parc des coteaux, la vague d'urbanisation de la seconde moitié du XXe siècle a participé à en faire un ensemble de grande valeur au cœur de la métropole bordelaise. Si nous reviendrons sur cette valeur, au cœur de notre sujet, le constat doit cependant être fait que cette préservation n'a pas été sans dommages. Participant d'un système complexe d'interactions territoriales, le front des coteaux a été inévitablement et structurellement modifié par ces bouleversements au-delà de son seul périmètre.

Ces impacts sont particulièrement visibles sur le réseau hydrographique qui prédispose ensuite les processus érosifs, l'implantation et la nature du couvert végétal et l'atteinte aux milieux écologiques.

L'effacement des cours d'eau

L'action des cours d'eau a naturellement érodé le plateau calcaire et entaillé le front de coteaux par des vallons étroits, aux pentes douces. Lors de la construction des infrastructures, les points de franchissement les plus évidents et les moins coûteux ont été naturellement privilégiés. Ces choix ont eu le mérite de minimiser l'impact paysager de ces infrastructures qui épousent ainsi les reliefs mais ils ont fait disparaître définitivement le réseau hydrographique de surface et les milieux associés.

Les cartes élaborées par Cédric Lavigne à partir du plan cadastral de 1822 illustrent d'une part la corrélation entre vallons et cours d'eau, et d'autre part l'emploi de ces vallons au bénéfice du réseau viaire (fig.24).²⁰

20
C. Lavigne, *Etude archéogéographique de la rive droite de Bordeaux*, op.cit., p.31

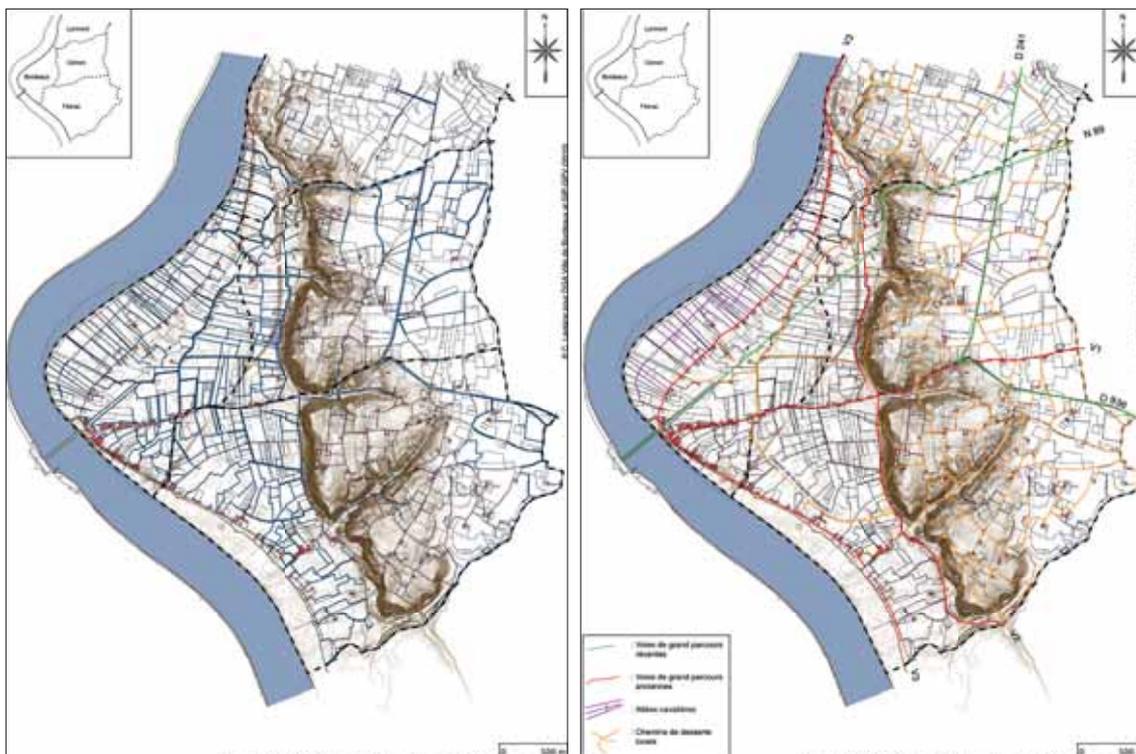


Fig. 24
La mise en corrélation du réseau orographique et du réseau viaire sur le plan cadastral de 1822 illustre comment dès l'origine les infrastructures se sont glissées dans les infractuosités creusées par les cours d'eau

Cartes de report du cadastre de 1822 dans : Cédric Lavigne, Etude archéogéographique de la rive droite de Bordeaux (de la Garonne au front des coteaux) ; Analyse de la dynamique des formes des paysages et cartographie des héritages, Publication de l'étude, GPV Bassens-Cenon-Floirac-Lormont et Mairie de Bordeaux, site internet archeogeographie.com (04/01/2018), 2010

Cette tendance se confirme au XXe siècle avec l'ajout de la rocade, de la pénétrante Est (Boulevard de l'Entre-deux Mers) et de la ligne A du réseau de tramways. Outre la destruction de milieux humides de rives de cours d'eau, c'est également tout un patrimoine d'établissements de bains et de guinguettes où se rendaient les bordelais le dimanche qui disparaît.

L'imperméabilité et le dimensionnement des récolteurs qui ont servi à buser les ruisseaux en vue de pluies diluviennes ont un effet accélérateur sur la vitesse des eaux en période hydrique normale, empêchant les sols de reconstituer leurs capacités de stockage. Les ouvrages de retenues d'eau, bassins d'orage et réservoirs, répondent eux à une simple logique fonctionnelle, sans plus-value paysagère ou environnementale pour le territoire.

La disparition des sources

L'autre effet induit par l'urbanisation massive du plateau et la multiplication des infrastructures est beaucoup plus difficile à quantifier. L'imperméabilisation des sols a pour conséquence une accélération du ruissellement de surface, réduisant considérablement l'infiltration des eaux et par là même la reconstitution des capacités de stockage des sols et au-delà celle des nappes souterraines.

Etant donnés les délais de parcours des eaux jusqu'aux différents étages de résurgences, il est très difficile d'anticiper les tarissements des sources et les délais de ces tarissements qui peuvent aller de quelques années à plusieurs siècles. Cependant la perte progressive d'une partie des sources des coteaux semble inévitable. La volonté de les préserver autant que possible peut toutefois participer à des préconisations plus larges en matière de perméabilité des sols dans le cadre des nouveaux aménagements, dans

un contexte mondial où la ressource en eau devient de plus en plus vitale.

L'évolution des écosystèmes

Du fait de la conjugaison d'un déficit hydrique annuel qui entraîne un effondrement du réservoir du sol et du réchauffement climatique, les écosystèmes des zones les plus naturelles du Parc des coteaux vivent une phase de transition très rapide.²¹

Cette transition pourrait se traduire par un vieillissement des chênaies-charmeraias, une forte sensibilité aux maladies fongiques et aux parasites et un remplacement progressif par des espèces ligneuses moins exigeantes comme le robinier ou le laurier. Dans les prairies, les zones méso-hygrophiles de haut de pentes, alors humides une partie de l'année, disparaissent, remplacées par des milieux xérophiles beaucoup plus secs.

Le Parc des coteaux, s'il est bien un système territorial complet préservé, est ainsi menacé par les menaces indirectes causées par l'urbanisation de tout son bassin versant.

21

Becheler Conseils, , *Plan de gestion du Parc des Coteaux, Bassens, Cenon, Floirac et Lormont, Volet analyse géologique, géomorphologique et pédologique, op.cit.*, p.32

Fig. 25
Un projet mis en réseau
avec le « système de
parcs » de la rive droite

Carte thématique « Ville Nature »
extraite du Volet « Ville nature
2014 - 2025 » du Programme
opérationnel du Plan directeur de
la rive droite, GPV Rive Droite,
2014

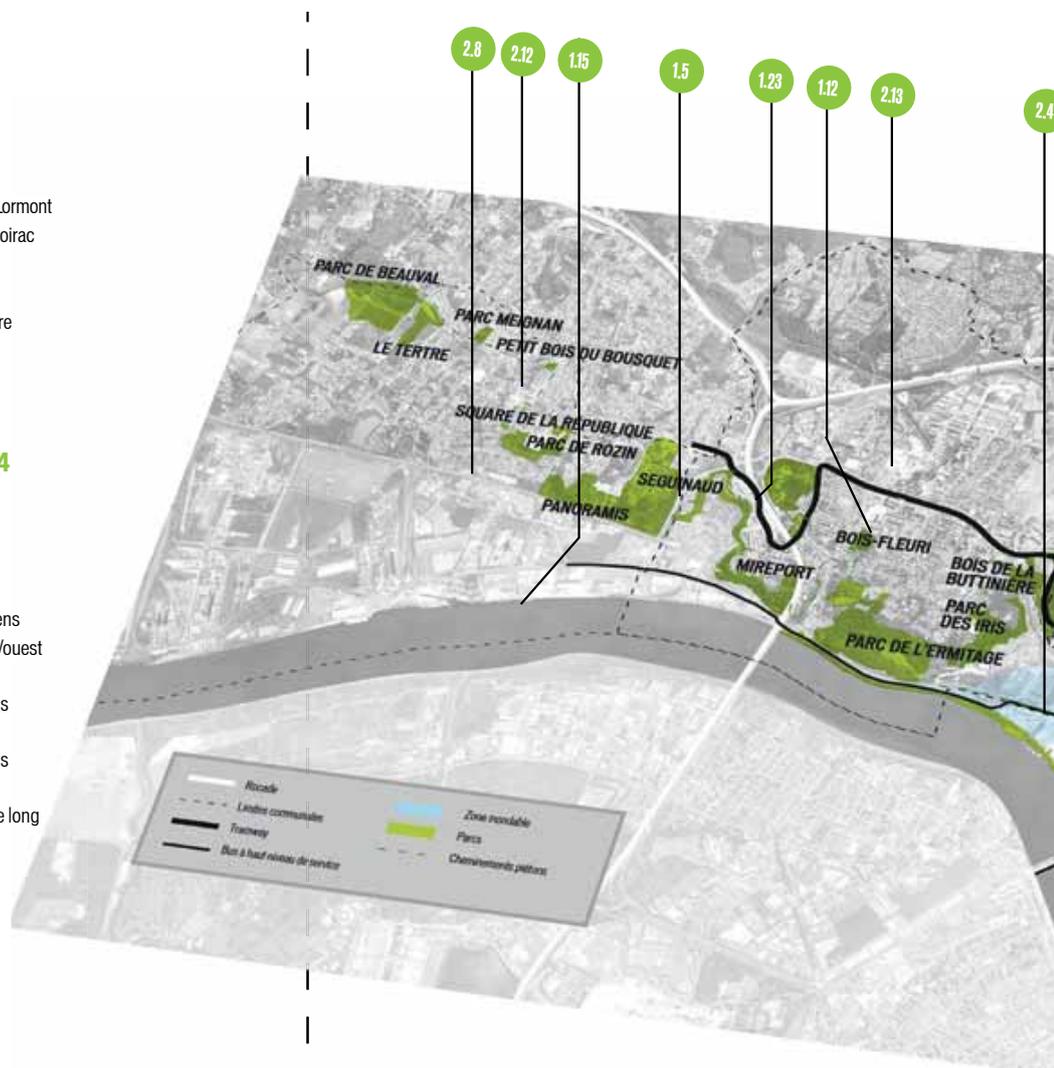
Ville Nature

1 Les trames vertes et bleues

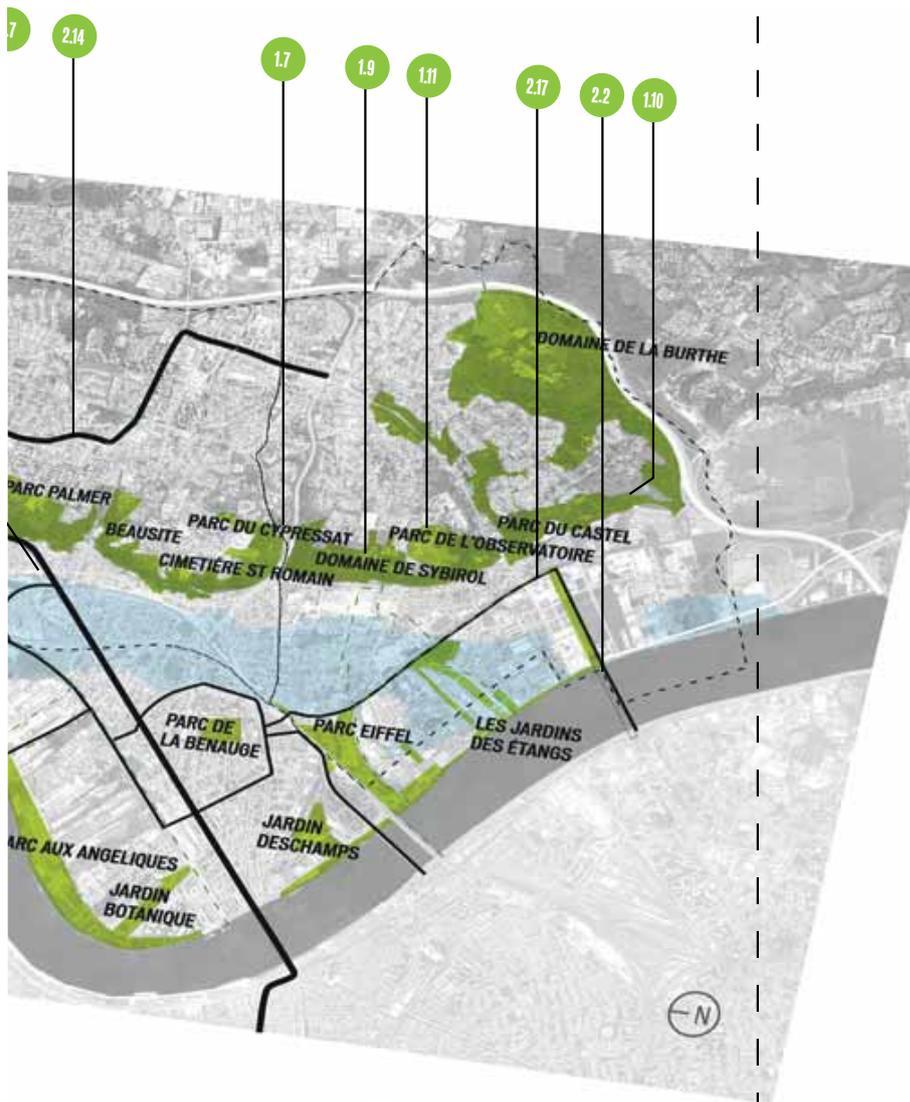
- 1.5 Parc des Coteaux : passerelle Bassens Lormont
- 1.7 Parc des Coteaux : passerelle Cenon Floirac
- 1.9 Parc des Coteaux : domaine de Sybirol
- 1.10 Parc des Coteaux : le fil vert à Floirac
- 1.11 Parc des Coteaux : parc de l'Observatoire
- 1.12 Parc des Coteaux : parc du Bois-Fleuri
- 1.15 Halte nautique - Bassens nord
- 1.23 Jardins partagés à Carriet

2 Les mobilités et la ville du 1/4 d'heure

- 2.2 Pont Jean-Jacques Bosc
- 2.4 Un TCSP sur les quais Rive Droite
- 2.7 Un pôle intermodal : la gare de Cenon
- 2.8 Aménagement de la gare TER de Bassens
- 2.12 Améliorer et développer les liaisons est/ouest et haut/bas de Bassens
- 2.13 Liens est/ouest : aménagements urbains sur le Haut-Lormont
- 2.14 Liens est/ouest : aménagements urbains sur le Haut-Cenon
- 2.17 Aménagement de circulations douces le long de la voie Bordeaux-Eymet



Un Parc des coteaux qui peine à être reconnu comme tel



Les coteaux constituent un système territorial au fonctionnement complexe. Dans leur partie septentrionale, ils se confrontent au fait métropolitain et deviennent un isolat exceptionnel de campagne préservée au cœur de l'urbanisation. Malgré les bouleversements indirects qu'elle induit, ils tirent de cette situation une valeur de véritable sanctuaire.

Dans un contexte national de recherche d'une nouvelle « nature en ville », de sites d'agriculture urbaine et de lieux de détente et d'activités physiques pour les habitants, en compensation des aménités négatives liées aux densités des centres urbains, l'appropriation de cet isolat pour un usage public est de toute actualité depuis les années 2000, repris au fil des années par les différentes instances en charge des stratégies de développement de la métropole.

La constitution du Parc des coteaux initié par le schéma directeur du Grand Projet de Ville (GPV) afin de changer l'image des Hauts-de-Garonne est ainsi intégrée dans les projets métropolitains. Toutefois, aujourd'hui encore, le Parc des coteaux ne dispose ni d'un statut juridique réel, ni d'une reconnaissance par les habitants et usagers. Sa gestion, portée autant que possible par le GPV, reste partagée entre quatre communes, tout comme la maîtrise d'ouvrage des différents aménagements à mener. Des stratégies intercommunales comme le fil vert font néanmoins preuve d'une volonté réelle à faire projet ensemble.

Fig. 26
Le Parc des coteaux en
balcon sur Bordeaux

Plan du Parc des coteaux,
(c) G. Duhamel, 2018 d'après
OpenData Bordeaux Métropole



Des Hauts-de-Garonne à la Métropole

Changer l'image des Hauts-de-Garonne

La genèse d'un parc d'intérêt communautaire

23
Ibid.

Longtemps séparée de Bordeaux par la Garonne, puis toute entière dédiée aux industries, et ensuite aux grands ensembles, la rive droite hérite à la fin du XXe siècle de problématiques sociales importantes et d'un déficit d'image dont pâtissent en premier lieu ses habitants. La création du Groupement d'Intérêt Public « Grand Projet de Ville des Hauts de Garonne » amorce en 2001 une volonté expresse de changer l'image des Hauts-de-Garonne à travers un panel d'actions coordonnées. La constitution du Parc des coteaux incarne le volet paysager et environnemental de cette stratégie d'ensemble.

« Ce qui compte le plus en la matière, c'est de produire à l'échelle de la rive droite et des coteaux une « qualité de site », une image positive globale qui en valorise chaque sous-ensemble en tant qu'élément d'un secteur remarquable, où se côtoient actuellement des adresses très recherchées et des « cités » mal réputées. »²²

22
Daniel Mandouze, « Le Parc des Coteaux et les quartiers », annexe de l'étude : Atelier J.P. Clarac, L. Fagart, C. Allier, *Elaboration du plan directeur d'aménagement et de mise en valeur du site du Parc des Coteaux de Garonne et de son articulation aux quatre quartiers d'habitat riverains, op.cit., p.22*

C'est ainsi qu'en parallèle des actions de politique de la ville, des projets de rénovation urbaine menés par l'ANRU et de la desserte du territoire par la ligne A du tramway qui relie directement la ville-centre, des études sont lancées pour valoriser le patrimoine paysager commun des quatre villes.

24
ParcLab, *Guide de gestion écologique du Parc des Coteaux, op.cit., p.20*

Une première « randonnée périurbaine » sur deux jours menée par l'association Bruit du Frigo permet de faire émerger la continuité de ces différents espaces à la suite de laquelle, en 2003, est engagée

une étude paysagère pour élaborer le « plan directeur d'aménagement et de mise en valeur du site du Parc des coteaux de Garonne et de son articulation aux quatre quartiers d'habitat riverains. »²³

Le concept général autour duquel s'articule le plan-guide est de donner dès l'origine une dimension communautaire aux interventions, de convertir les différents sites en « PARC - NATURE - URBAIN » et de sceller leur avenir commun en le confiant à un établissement public du Parc des coteaux.

Différentes portes du parc et moyens d'accès sont définis et quelques principes simples s'appliquent : le parc est ouvert et les jardins sont clos ; les temps de visite sont compris entre deux et quatre heures ; les activités commerciales comme les ventes de végétaux, les articles de jardins ou les salons de thé sont permises ; le nombre de visiteur est limité à 70 000. Les différents parcs sont ensuite thématiques et leur aménagement est confié aux communes, associées à la démarche dès l'origine.

Le Parc des coteaux, axe central du schéma directeur du GPV

« Derrière le terme parc des coteaux, il y a aussi un projet : celui de construire la ville de demain à partir de la protection et de la valorisation d'une trame paysagère qui joue désormais un rôle structurant dans l'organisation et le développement de la ville. »²⁴

Depuis 2001, plusieurs projets de territoire se succèdent sur le GPV, en 2005, 2008 puis 2011. Le dernier en date, à l'horizon 2025, se décline en quatre volets : ville habitée,

ville du travail, ville nature et ville incarnée. Le volet ville-nature a pour premier axe le Parc des coteaux. Les enjeux identifiés sont d'offrir aux habitants un espace urbain naturel de grande qualité, de rendre ces espaces identifiables et accessibles à l'échelle de l'agglomération et de faire coexister et développer des usages différents et complémentaires. Les actions programmées sont de créer des jalonnements routiers comme appels vers le parc, d'aboutir la charte intercommunale de gestion, de travailler la signalétique d'entrée des parcs, de créer plusieurs passerelles pour assurer la continuité du fil vert en aboutissant certaines de ses séquences (à Bassens et Floirac notamment), d'aboutir l'aménagement de parcs comme l'Ermitage, le Parc de l'Observatoire, le Parc du Bois-Fleuri et de préserver et de valoriser le Domaine de Sybirol.

L'ensemble des actions traduit une mise en œuvre opérationnelle des intentions de constituer le Parc des coteaux. Elles convergent dans un même objectif de visibilité du parc, de poursuite des aménagements des différents parcs qui le composent et d'aboutissement de la continuité physique mise en œuvre à partir de 2008.

Le fil vert, une continuité physique pour faire parc ?

« L'idée de Parc des coteaux n'aurait pas de sens si le projet se limitait au seul fil vert. La force de l'idée est de donner à lire une entité paysagère cohérente qui dépasse la simple addition d'individualités très marquées que serait chacun des parcs. Le projet de parc des coteaux ne saurait se limiter à n'être qu'un « collier de perles » aussi belles soient-elles. »²⁵

Une étude menée en 2008 pour définir la feuille de route de l'aménagement du fil vert prévoit un itinéraire piéton de près de vingt-six kilomètres qui crée une continuité physique entre les différents parcs

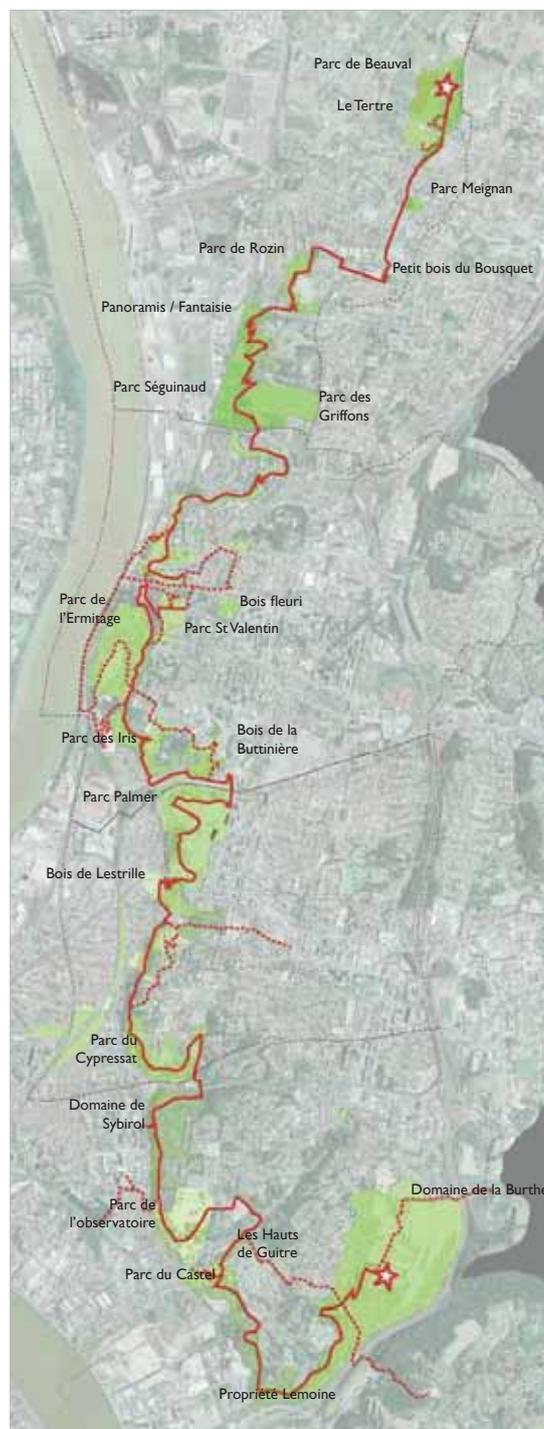


Fig. 27
Le fil vert et ses variantes à l'échelle du Parc des coteaux

Carte extraite de l'étude : Atelier Bouriette & Vasconsin, paysage et urbanisme, *Dossier de synthèse de l'étude pré-opérationnelle de projet d'ensemble du Parc des Coteaux*, GPV Bassens-Cenon-Floirac-Lormont, 2008

qui le composent (fig.27). Le projet consiste à la fois à créer une continuité et implanter des balises qui permettent une perception de parc à parc, mais aussi de la rive gauche vers la rive droite. Différentes séquences sont définies, suivant une typologie de lieux traversés, en recherchant néanmoins une palette réduite de matériaux pour maintenir une certaine cohésion de l'aménagement. Les aménagements se réalisent par séquences, au fur et à mesure des actions programmées par le plan directeur.

²⁵ Atelier Bouriette & Vasconsin, paysage et urbanisme, *Dossier de synthèse de l'étude pré-opérationnelle de projet d'ensemble du Parc des Coteaux*, GPV Bassens-Cenon-Floirac-Lormont, 2008

Le guide de gestion écologique

En 2013, les élus, responsables, jardiniers, experts, institutionnels et habitants des quatre communes du GPV se réunissent au sein du ParLab des Coteaux (Laboratoire du Parc des coteaux), instance créée *ad hoc* pour renforcer l'identité et la gouvernance du parc tout en conservant la singularité de chaque commune. Ses objectifs sont de développer une cohérence dans la gestion et les usages du parc, de préserver, protéger et valoriser les patrimoines naturels et bâtis, de favoriser les formes et les temps d'échanges, de formation et de partage et de favoriser les démarches innovantes expérimentales et pilotes. Quatre rencontres thématiques sont organisées chaque année en vue de la mise en œuvre et du suivi du plan de gestion intercommunal et de la labellisation « éco-jardin » du parc.²⁶

26
ParcLab, *Guide de gestion écologique du Parc des Coteaux*, op.cit., p.20

Le Guide de gestion écologique paru en 2017 s'articule autour des objectifs de conservation inventive des patrimoines paysagers, de cohabitation des usages et de la mixité des pratiques sociales, de préserver les espèces et espaces naturels

27
Ibid.

et d'encourager les initiatives locales. La coloration environnementale des objectifs affichés est pleinement assumée en réponse au contexte actuel d'interdiction des produits phytosanitaires dans les lieux publics et dans la prise de conscience des impacts de la gestion des espaces verts sur la santé publique, le maintien et le redéploiement de la biodiversité et des nombreuses aménités environnementales indispensables dans un contexte de changement climatique global.

Le premier objectif affiché, la « *conservation inventive des patrimoines paysagers* », se définit par une volonté de « *sauvegarder et transmettre ce patrimoine* » sans « *figer et muséifier un état passé* » afin de « *valoriser et transmettre une mémoire des lieux* » et de « *continuer l'histoire en l'interprétant dans une perspective contemporaine* ». ²⁷ Ceci confirme la conscience de la part de l'ensemble des acteurs de la présence d'un patrimoine paysager qui doit être considéré en tant que tel. Si celui-ci n'est pas qualifié plus avant, il est possible de supposer ici, à partir de la description qui en est faite de « *panoramas sur la ville, boisements aux épais frondaisons, bosquets de cèdres et d'arbres exotiques, châteaux à l'élégante architecture néo-classique* » qu'il s'agit d'un patrimoine de jardins historiques.

Pourtant, dans le cadre des fiches de gestion qui composent le guide, aucune n'est dédiée spécifiquement à cette thématique. La fiche numéro 8 qui s'en approche le plus, « *Concevoir et aménager l'espace* », ambitionne de « *valoriser les particularités et les dynamiques environnementales, sociales et esthétiques de lieux* ». Elle n'est cependant pas spécifiquement dédiée à une véritable proposition d'intervention sur un patrimoine de jardins historiques (fig.29).

Ceci semble révéler non pas un rejet de ce patrimoine qui, même s'il n'est pas nommé, est reconnu et considéré comme l'une des ressources du Parc des coteaux et placé en tête des objectifs du guide, mais plutôt un manque des outils méthodologiques pour intervenir. Ce manque soulève également la question

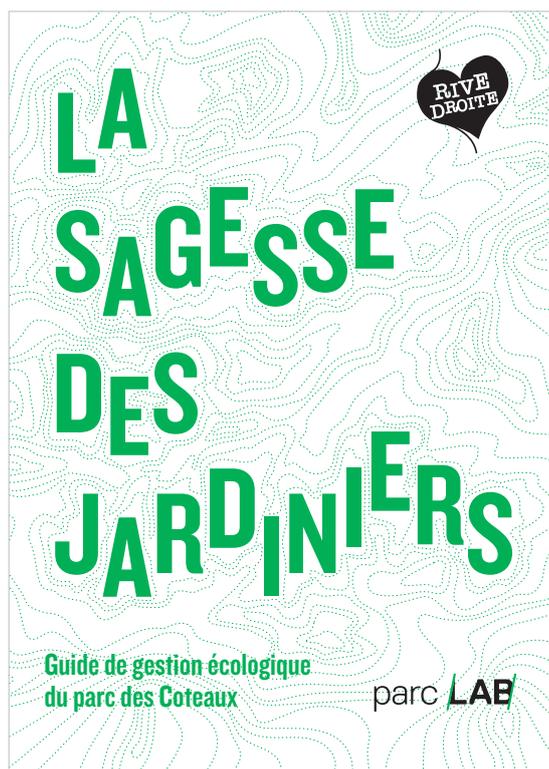


Fig. 28
Couverture du *Guide de gestion écologique*

ParcLab, *La sagesse des Jardiniers, Guide de gestion écologique du Parc des Coteaux*, GPV Rive Droite, 2017

de l'échelle pertinente de l'intervention sur cette thématique. Celle-ci doit-elle s'opérer à l'échelle du Parc des coteaux, objet des préconisations de gestion intercommunale, ou doit-elle plutôt rechercher une proposition au cas par cas ?

La reconnaissance affirmée du patrimoine environnemental

Si le patrimoine de jardins historiques peine à émerger en tant que tel dans les stratégies portées sur le Parc des coteaux, le patrimoine environnemental est lui au cœur de toutes les attentions et largement partagé. Déjà inventorié au titre des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), en 2018, le projet est de classer en Espaces Naturels Sensibles (ENS) 115 hectares des 240 qui composent la partie maîtrisée du parc. Le bâti, les espaces en gestion horticole et les équipements sportifs en sont exclus. L'enjeu est de préserver la biodiversité, en accord avec une ouverture au public.

Dans l'Article 2 de sa Charte des espaces naturels sensibles, l'Assemblée des Départements de France a ciblé cette politique sur « *des sites qui ont et auront pour caractéristiques : de présenter un fort intérêt ou une fonction biologique et/ou paysagère, d'être fragiles et/ou menacés et devant de ce fait être préservés, de faire l'objet de mesures de protection et de gestion, d'être des lieux de découverte des richesses naturelles.* »²⁸

Le classement en ENS vient ainsi renforcer les protections réglementaires déjà existantes au titre des Espaces Boisés Classés (EBC) et des ensembles naturels bénéficiant de prescriptions particulières du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur une partie du Parc des coteaux. Il déclenche aussi la possibilité de recourir à des outils contractuels, des conventions de gestion par exemple, et financiers pour des dépenses d'investissement, de fonctionnement, d'animation, de

182

08 CRÉATIVITÉ

CONCEVOIR ET AMÉNAGER L'ESPACE

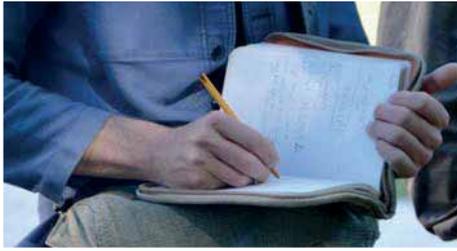
➤ Valoriser les particularités et les dynamiques environnementales, sociales et esthétiques des lieux
➤ Tirer parti des particularités pour favoriser la protection de l'environnement, la cohésion sociale, la qualité du cadre de vie

Tout(e) l'année

COMMENT FAIRE ?

- Prendre le temps d'observer les lieux, de découvrir leurs composantes naturelles et bâties et d'aller à la rencontre des personnes qui le vivent
- Parcourir l'espace et ses environs pour s'imprégner de ses particularités :
 - **ÉCOLOGIQUES** : Y a-t-il de l'eau, du relief ? Quelle est la nature du sol ? Quels sont les lieux d'ombre, de lumière, sèche ou humide ? Quelles plantes, quels animaux et insectes peut-on observer ?
 - **SOCIALES** : Y a-t-il des bâtiments ou des petites constructions ? Quelles sont leurs natures, leurs histoires, leurs fonctions ? Quels sont les usages et les pratiques observées ? Qui s'occupe de la gestion actuelle ; des jardiniers municipaux, des entreprises, des habitants ? Quelle connaissance ont-ils des lieux ?
 - **ESTHÉTIQUE** : Y a-t-il des arbres, des constructions, des points de vue ou des ambiances remarquables ?
 - **CONTEXTUELLES** : Y a-t-il des quartiers d'habitation, des services, des associations, des écoles, des commerces et d'autres particularités environnementales, sociales et esthétiques présentes à proximité ?

Les questions principales étant :
 Comment peut-on tenir compte de ces particularités ? Comment peut-on tirer parti des potentialités et des ressources locales dans la conception, l'aménagement et la gestion de l'espace ?



Guide de conception écologique d'un espace public paysager (Plante & cité).
 Téléchargement www.lc.cx/GZwU

Fig. 29
Fiche dédiée à la conception et l'aménagement de l'espace dans le *Guide de gestion écologique*

ParLab, La sagesse des Jardiniers, *Guide de gestion écologique du Parc des Coteaux*, GPV Rive Droite, 2017

communication, de sensibilisation et d'éducation.

C'est là un geste fort en faveur de la reconnaissance du patrimoine environnemental du Parc des coteaux qui le conforte à la fois dans sa dimension naturaliste et sa dimension de lieu ouvert au public. L'élaboration des conventions de gestion, le cas échéant, ne pourront néanmoins pas faire l'impasse de la prise en compte des autres dimensions patrimoniales du parc.

28
Espaces naturels sensibles, *Une politique des Départements en faveur de la nature et des paysages*, Assemblée des Départements de France, 2015

L'inclusion dans le projet métropolitain

Un « système de parcs » métropolitain ?

Bien que le projet de Parc des coteaux soit issu des quatre communes parties prenantes du GPV sur la rive droite, très vite la ville-centre d'abord, puis la Métropole Bordelaise ensuite, vont s'approprier le projet et l'inscrire dans le cadre de leur stratégie de développement. Sans retracer ici la longue évolution des projets de territoire bordelais et métropolitain, nous présenterons ici quelques exemples de cette appropriation.

Dans son projet urbain Bordeaux 2030, la Ville de Bordeaux ambitionne le passage du

Port de la Lune à la Pleine Lune (fig.30). Cette ambition, illustrée par cette image est bien de réunir les deux rives, le long d'un « arc de développement durable » qui rassemble les grands projets urbains de renouvellement urbain bordelais, de Bordeaux Lac au Nord à l'Opération d'Intérêt National Euratlantique au Sud. Contrairement à d'autres ensembles de même ampleur comme la Vallée des Jalles plus au Nord ou la Coulée verte du Bourgaillh à l'Ouest, le Parc des coteaux est volontairement mis en exergue sur la carte qui illustre ce projet de territoire. Ceci semble traduire à la fois un état d'avancement de la constitution du Parc des coteaux reconnu par l'ensemble des institutions, une volonté de coopération

entre la municipalité et le GPV des Hauts-de-Garonne et sans nul doute la plus-value que la présence du Parc des coteaux sur ses limites Est peut apporter à la ville-centre.

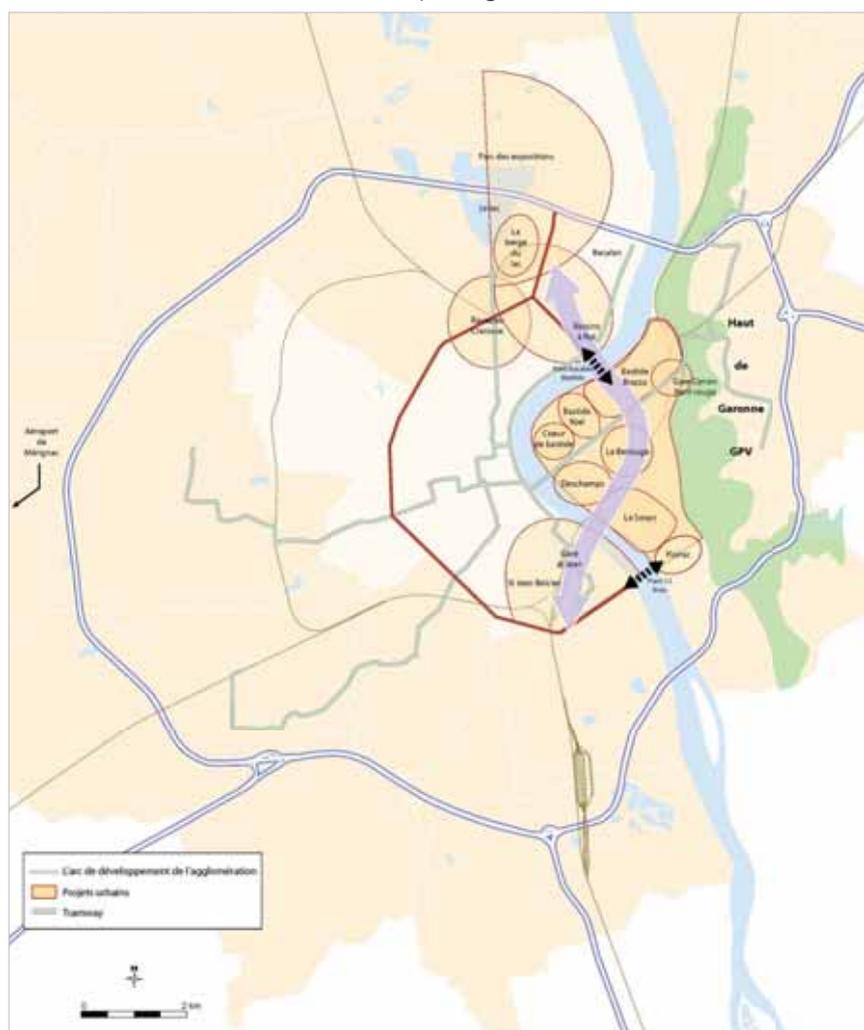


Fig. 30
Le projet urbain Bordeaux 2030 articulé le long de l'arc de développement durable, les coteaux de Garonne mis en exergue

Carte du projet urbain de Bordeaux 2030 extraite de : Cédric Lavigne, *Etude archéogéographique de la rive droite de Bordeaux (de la Garonne au front des coteaux) ; Analyse de la dynamique des formes des paysages et cartographie des héritages*, Publication de l'étude, GPV Bassens-Cenon-Floirac-Lormont et Mairie de Bordeaux, site internet archeogeographie.com (04/01/2018), 2010

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Bordeaux Métropole et donc à l'échelle des 28 communes, affirme dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) la nécessité de préserver et mettre en valeur les « *grands*

espaces de nature de dimension métropolitaine » en citant directement le Parc des coteaux au même titre que le Parc du Bourgaillh, la Vallée de l'Eau Bourde, le Parc des Jalles, la presqu'île, le Parc du Bourdieu, les vignobles AOC et la Forêt des Landes. Il est également inscrit au



Fig. 31
 Sur la carte d'orientations et d'objectifs du SCOT : le Parc des coteaux est désigné comme continuité écologique majeure

Carte d'orientations et d'objectifs extraite de : A-Urba, Document d'orientations et d'objectifs, Rapport de présentation du SCOT de l'Aire Métropolitaine bordelaise, Bordeaux Métropole, 2014

29

Plan Local d'Urbanisme PLU 3.1 de Bordeaux Métropole, *Projet d'Aménagement et de Développement Durables*, Bordeaux Métropole, 1ère révision du 16 décembre 2016

titre des prolongements dans l'espaces urbain des grandes continuités écologiques majeures participant à la valorisation des grands espaces de nature et à la biodiversité en ville.²⁹ C'est un véritable « système de parcs » au sens de Forestier qui est là esquissé.³⁰

30

J-C.N Forestier, *Grandes villes et systèmes de parcs*, op.cit., p.19

A une autre échelle, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) 2030 de l'aire métropolitaine bordelaise conforte cette dimension systémique dans laquelle est incluse de fait le Parc des coteaux. Les cartographies de la « Métropole-Nature » qui déclinent dans le cadre du Document d'Orientations et d'Objectifs le PADD du SCOT, l'identifient comme un « espace de nature urbain » à valoriser, participant de « liaisons écologiques et paysagères ». Les vallons, eux, sont reconnus « comme des éléments structurants du paysage » (fig.31).³¹

31

A-Urba, *Projet d'Aménagement et de Développement Durables*, *Rapport de présentation du SCOT de l'Aire Métropolitaine bordelaise*, Bordeaux Métropole, 2014

Le plan de paysage de l'aire métropolitaine bordelaise décline cette stratégie autour de six axes principaux : valoriser le patrimoine territorial culturel, environnemental et social, consolider la trame verte et bleue en un réseau écologique multifonctionnel, tendre vers un système agro-alimentaire local, développer une méthodologie d'actions lisières/interfaces, mettre en place une « conciliation aménagée » et construire un programme intégré sur l'eau.

32

Nicolas Etienne, *Dépliant sur l'eau et dans les nuages*, Lormont, Cenon, Floirac, Bouliac, Bordeaux, *Les Super balades de la boucle verte*, Bordeaux Métropole, 2016

Deux constats peuvent être faits de cette inclusion du Parc des coteaux dans les projets de la ville-centre et de la Métropole. Le premier est celui d'une reconnaissance par l'ensemble des institutions de la valeur écologique et paysagère du parc, sans que ne soit cependant évoquée sa dimension de patrimoine historique qui reste, elle, à définir.

Le second est que l'ensemble des outils de planifications ou les projets de territoire concourent à faire émerger un véritable « système de parcs », au sens de Forestier, qui se joue à la fois à l'échelle de la Métropole et à l'échelle des rapports entre la ville-centre et les Hauts-de-Garonne. Si la hiérarchie posée par Forestier peut être réinventée et adaptée aux réalités locales, la méthodologie qu'il

propose est encore d'actualité : « les parcs et les projets de parcs nouveaux doivent faire l'objet d'un programme d'ensemble pour lequel peuvent s'entendre, et coopérer, plusieurs villes, communes, départements ou provinces. »

Le nouveau projet de territoire de la Métropole, Bordeaux 2050, doit aboutir en 2019. Celui-ci, en complément du plan de paysage porté par le SCOT sera-t-il l'occasion d'une réévaluation du Parc des coteaux comme patrimoine historique et de l'affirmation du système de parcs de la Métropole à toutes ses échelles ?

Une application concrète de cette inclusion : la boucle verte

Dans les faits, cette appropriation se traduit aujourd'hui par une réappropriation du projet de fil vert dans le projet de Boucle verte en relais avec le chemin de Grandes Randonnées (GR) Métropolitain (fig.32). La Boucle verte est l'offre sur le territoire métropolitain de 160 kilomètres de promenade balisés. Le fil vert est ainsi absorbé dans cet itinéraire dans la « super balade » intitulée « sur l'eau et dans les nuages » avec une limite : la continuité du fil vert entre Lormont et Bassens est exclue de cette « super balade » et n'apparaît que comme itinéraire de « suite de la boucle verte ».³²

De plus, le dépliant fourni aux personnes qui souhaitent parcourir les coteaux ne fait nulle part mention du Parc des coteaux. La signalétique mise en œuvre est homogénéisée à l'échelle des 160 kilomètres. Les réflexions en cours sur le changement de statut de ces itinéraires vers un GR Métropolitain seront l'occasion de questionner l'intégration de la spécificité du Parc des coteaux dans le projet d'ensemble. Ce manque d'identification est révélateur de l'absence de statut réel du Parc des coteaux et de structure unique dédiée à sa gestion et sa mise en projet.

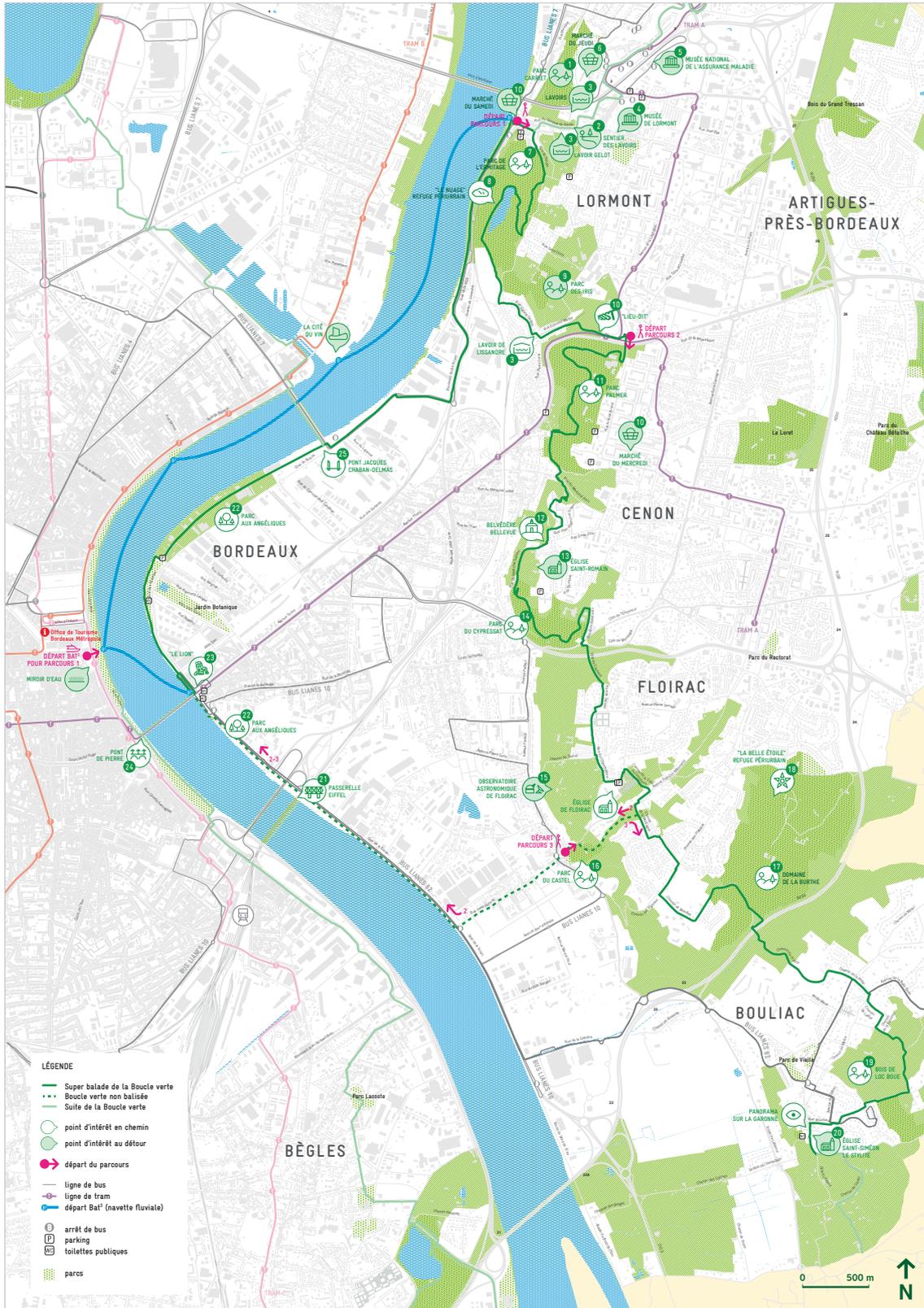


Fig. 32
Itinéraire de la boucle verte qui n'intègre pas la commune de Bassens au Nord

Carte extrait de : Nicolas Etienne, *Dépliant sur l'eau et dans les nuages, Lormont, Cenon, Floirac, Bouliac, Bordeaux, Les Super balades de la boucle verte, Bordeaux Métropole, 2016*

Qui ne règle pas la question de la gouvernance et du statut du parc

Dès l'étude de 2003, la préconisation est de « *sceller leur avenir commun en le confiant à un Etablissement Public du Parc des coteaux.* »³³ Le GPV joue un très fort rôle fédérateur à travers l'axe ville-nature qu'il porte pour les quatre communes dans son projet de territoire et de son rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des communes. Cela se traduit notamment par la mise en œuvre du FabLab avec les élus, habitants et services techniques et la parution du Guide de gestion écologique. Néanmoins, aujourd'hui encore, la gestion des espaces verts est dévolue aux services municipaux, exception faite des voiries et des espaces verts liés qui sont eux gérés par Bordeaux Métropole à la suite de la régularisation effectuée sur trois des quatre communes. Les actions de mutualisation entre les services communaux et métropolitains qui ont cours sur nombre de compétences pourraient éventuellement concerner les parcs publics. Ceci n'est pas encore en projet et nécessiterait probablement la création d'un service dédié au Parc des coteaux pour garantir sa cohésion de gestion et de mise en projet. L'étude de diagnostic des usages de 2017 préconise en effet la constitution de cette équipe dédiée, que le contexte soit celui de la mutualisation avec Bordeaux Métropole, ou non.³⁴

Une piste complémentaire pourrait être reprise des orientations de 2003 en vue de l'affirmation du Parc des coteaux comme objet juridique reconnu dont la maîtrise d'ouvrage serait confiée à une structure porteuse créée *ad hoc* ou au GPV, dans la continuité de ses missions et de sa vocation actuelle.³⁵

Très récemment, l'inclusion du fil vert, devenu Boucle verte, dans le Plan Départemental des Itinéraires de de Promenades et de Randonnées (PDIPR) de la Gironde et le classement en ENS d'une grande partie du parc intègre le Département

de la Gironde comme nouvel acteur de la gouvernance.

33

Atelier J.P. Clarac, L. Fagart, C. Allier, *Elaboration du plan directeur d'aménagement et de mise en valeur du site du Parc des Coteaux de Garonne et de son articulation aux quatre quartiers d'habitat riverains*, op.cit., p.32

34

R. Bercovitz, A. Demay, F. Reix, T. Stricot, H. Levère, *Diagnostic des usages et des services sur le parc des Coteaux*, op.cit., p.32

35

Atelier J.P. Clarac, L. Fagart, C. Allier, *Elaboration du plan directeur d'aménagement et de mise en valeur du site du Parc des Coteaux de Garonne et de son articulation aux quatre quartiers d'habitat riverains*, op.cit., p.32

La notion de parc, une évidence floue ?

Le Parc des coteaux est aujourd'hui reconnu par les instances stratégiques et se conforte peu à peu comme un système territorial structurant du maillage environnemental et paysager d'échelle métropolitaine. Sa mise en réseau semble aujourd'hui acquise, même si la question de sa singularité, en termes d'identité, de gestion et de gouvernance reste posée. Pourtant, un flou perdure, pour les habitants et les usagers, et pour les instances elles-mêmes qui alternent tantôt entre la reconnaissance d'un « *collier de perles* » et tantôt celle d'une « *entité* » unie, mais mal définie.

Comment identifier le Parc des coteaux au-delà d'une seule addition de parcs ? Le terme de parc lui-même, évocateur pour tous, sonne comme une évidence. Pourtant le terme est à la fois très imprécis et très en vogue, recouvrant quantité de réalités différentes, des parcs à huîtres du Bassin d'Arcachon, au Parc Bordelais jusqu'au Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. C'est bien cette évidence floue qui aujourd'hui questionne la qualification de Parc des coteaux et appelle éventuellement à lui adjoindre des qualificatifs. Nous reprenons à notre compte ici les conseils de Boileau :

« *Selon que notre idée est plus ou moins obscure, L'expression la suit, ou moins nette, ou plus pure. Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement, Et les mots pour le dire arrivent aisément.* »³⁶

Un besoin de qualificatifs

La notion de parc est à la fois très fortement évocatrice et recouvre quantité de réalités différentes. Selon le Dictionnaire Le Littré, un parc est un « *espace considérable, environné de murs ou de palissades, pour y conserver des bêtes fauves, ou pour le seul agrément d'une maison de campagne.* » Mais il est aussi un « *pâtis entouré de fossés où l'on met les bœufs pour les engraisser* », une « *enceinte de toiles, où l'on enferme et court les bêtes noires* », une pêcherie environnée de filets, « *dont les mailles sont réglées par l'ordonnance de la marine* », un « *lieu préparé pour y mettre des huîtres* », le « *lieu où sont les munitions de bouche* » lors des guerres, etc.³⁷

Pour Marie-Hélène Bénétière, le parc se définit comme un « *grand jardin présentant un important couvert.* » Elle précise : « *en principe, le parc est ceint d'une clôture (parc fermé) ; au cas contraire, il peut aussi être appelé parc ouvert. Il se distingue aussi du jardin par l'absence de fleurs. Privé ou public, le parc répond à diverses fonctions d'utilité ou d'agrément.* »³⁸ Dans cette acception, la notion de parc est plus proche de la réalité du Parc des coteaux. Il se caractériserait alors par sa composition, principalement arborée, et par ses usages, et donc par corrolaire son ouverture au public.

Caroline Stefulesco met plutôt l'accent sur l'intention fondatrice : les termes de « *parc et jardin forment un couple de termes génériques qui désignent dans la réalité des ensembles distincts mais qui se recouvrent partiellement. Le parc, par opposition au jardin, est un lieu organisé principalement pour accueillir une population particulière (un parc de chevreuil) ou pour satisfaire une intention fondatrice (un parc d'attractions, un parc national de protection de la nature...).* »³⁹ Dans

37
Emile Littré, *Dictionnaire de la langue française : supplément* [1886], Hachette Livre - BNF, 2013

38
Marie-Hélène Bénétière, *Jardin, vocabulaire typologique et technique* [2000], Editions du patrimoine, Centre des monuments nationaux, Paris, 2017

36
Nicolas Boileau Despréaux, *L'art poétique*, Delagrave, 1897

39
Caroline Stefulesco, *L'urbanisme végétal*, Editions Institut pour le Développement Forestier, Paris, 1993

ce cas, le terme de parc ne se suffit plus à lui-même et s'accompagne d'un qualificatif qui exprime cette intention. C'est le cas des Parcs Naturels Régionaux, des Parcs Nationaux par exemple.

Dans cette logique de qualification adjointe au premier terme, Bénétière établit une définition du parc dit public comme « *jardin public de grande dimension* ». ⁴⁰ Si le « *jardin public* » est un « *jardin d'agrément urbain appartenant, en général, à une collectivité locale et conçu pour le délassement de la population qui peut y pratiquer des sports ou des jeux* », alors la définition de « *parc public* » semble de prime abord adéquate pour le Parc des coteaux.

Pourtant celui-ci n'est pas un parc public mais bien une mise en réseau de parcs publics. De là naît peut-être la confusion. Si le terme de Parc des coteaux identifie clairement l'objet géographique auquel il se rattache (les coteaux du plateau de l'Entre-deux Mers) et appelle à une uniformité de traitement, de périmètre et d'usages, il ne traduit pas alors la complexité réelle du projet. Si l'on en revient à la qualification par l'intention fondatrice de Stefulesco, celle du Parc des coteaux est bien la reconnaissance d'un système territorial complexe, au contact d'une métropole millionnaire, composé de parcs publics mis en réseau. L'enjeu est de rechercher les qualificatifs adéquats pour donner à lire cette réalité et lever l'ambiguïté du terme.

Un espace naturel métropolitain ?

Le Guide de gestion écologique propose la qualification « *d'espace naturel métropolitain* » qui recouvre à la fois la dimension intercommunale, du fait de la mise en réseau de parcs publics, la dimension de « *promenades et d'espaces récréatifs* » et la « *richesse et la diversité des milieux écologiques qui le composent.* » ⁴¹ Ce terme,

moins accessible pour le grand public que celui de parc, évoque cependant efficacement une grande partie des caractères du projet de Parc des coteaux. Toutefois, en mettant l'accent principalement sur le patrimoine environnemental il devient excluant des autres dimensions des lieux, notamment historiques.

Parcs agro-urbains, parcs naturels urbains ?

En France et en Europe, des démarches peuvent inspirer cette recherche de nouveaux qualificatifs pour le Parc des coteaux. Les parcs agro-urbains, en Italie, se préoccupent de systèmes territoriaux agricoles aux portes des villes, dans la lignée des préceptes de Magnaghi. ⁴² L'ambition est de renouer un pacte ville-campagne disparu avec l'étalement urbain et la déterritorialisation des productions et des activités. Ces parcs agro-urbains sont l'occasion de recréer des fronts urbains bioperméables pour réhabiliter les espaces ruraux en réseaux écologiques mineurs, mettre le territoire rural à disposition des citoyens et gérer et restaurer les paysages historiques pour le tourisme et pour le cadre de vie des habitants. Les étapes de mise en place passent par la création d'une instance ad hoc pour leur élaboration (le forum), un versement aux documents d'urbanisme, la définition de projets opérationnels puis la mise en place d'un soutien administratif stable en créant une agence de développement agro-urbain.

En France, la démarche essaime également autour de la notion de Parc Naturel Urbain (PNU) qui prennent plusieurs formes selon les collectivités locales qui mènent la démarche. A Carcassonne par exemple, le projet de PNU concerne l'écrin viticole, zone tampon de la cité médiévale inscrite à l'UNESCO. La mise en œuvre du PNU se décline en un volet réglementaire, son versement aux documents d'urbanisme ; un volet contractuel, la mise en œuvre négociée avec les viticulteurs

40
M-H. Bénétière,
*Jardin, vocabulaire
typologique et technique* [2000],
op. cit., p.57

42
David Fanfani, Daniela Poli
et Adalgisa Rubino, *Pour un
modèle d'aménagement et de
développement intégré des zones
agricoles et périurbaines. Le parc
agricole en Toscane centrale et
occidentale*, Territoire(s) wallon(s),
Séminaire de l'Académie
Louvain, mars 2008

41
ParcLab, *Guide de gestion
écologique du Parc des Coteaux*,
op.cit., p.20

et acteurs propriétaires du périmètre ; un volet opérationnel, la mise en projet des rives du fleuve.

Ces différentes démarches, parcs agro-urbains et parcs naturels urbains, dialoguent entre elles et s'inspirent les unes des autres. Elles émergent toutes de la présence en périphérie ou au cœur d'agglomérations constituées de grands morceaux de paysages préservés qui doivent trouver une nouvelle vocation du fait de leur proximité inédite avec le fait urbain. Elles concordent toutes vers une pluralité d'actions de natures différentes alliant le réglementaire, le projet et la concertation avec les acteurs locaux. Le Parc des coteaux aujourd'hui, par son ampleur, sa singularité comme système territorial complexe et homogène, les structures ad hoc mises en place comme le FabLab ou le suivi régulier par le GPV Rive Droite et sa pluralité de destinations, du loisir, à l'agricole, à la préservation de l'environnement, pourrait tout à fait s'inscrire dans la veine de ces démarches. Reste peut-être à lui trouver une dénomination qui fasse état de sa singularité, entre parc naturel, parc public, parc historique et parc urbain. Mais avant de l'énoncer clairement, il s'agit d'abord de le concevoir et donc de le connaître pour ce qu'il est réellement, à savoir un parc de parcs.

II

Non pas un, mais des parcs

En réalité, le Parc des Coteaux n'est pas une « *entité* » uniforme et gérée en tant que telle. Il n'est pas créé ici comme le suggère Forestier un parc *ex nihilo* à partir d'un foncier disponible et d'un héritage naturel. Il faut en réalité composer avec un héritage plus complexe qu'il n'y paraît.

Avant la rive des grands ensembles, avant les grandes industries, la rive droite est celle de la villégiature, de la détente dominicale, d'une liberté retrouvée hors de la ville. Elle est structurée encore aujourd'hui dans son parcellaire, son patrimoine bâti et ses jardins par d'anciens domaines privés, conçus pour l'usage de leur propriétaire, qui sont progressivement acquis par la puissance publique pour être ouverts à un usage public.

Le Parc des coteaux est un chapelet de parcs aux statuts et à la gestion différents qui pourraient se suffire de leur individualité. L'exploration de deux de ces domaines devenus publics ou en passe de le devenir permet d'illustrer la complexité de cette histoire.

Fig. 33
Au tout début du XXe
siècle, on pose en famille
devant la résidence
de villégiature, ici la
Chartreuse de Sybirol

Plaques photographiques
numérisées par M. Gouyou-
Beauchamp, vues prises avant
1912, archives personnelles
de M. Lafont



Un parc de parcs : l'héritage de la villégiature sur les coteaux



La villégiature a fortement marqué l'organisation spatiale et l'activité économique de la frange des coteaux qui surplombent Bordeaux et au-delà. Pendant plusieurs siècles, une élite noble puis bourgeoise a participé à façonner les lieux aux besoins de production et de villégiature qui correspondaient au goût du moment et à une réalité économique.

Longtemps les lieux ont ainsi relevé d'une appropriation privée, et s'ils ont été pourvoyeurs probablement de nombreux emplois étant donnée la main d'œuvre nécessaire, l'ouverture au public en passe d'aboutir aujourd'hui est un véritable changement de paradigme.

La confrontation entre cet héritage, privé par essence, avec de nouveaux usages publics, est l'objet de tensions entre ce que l'on souhaite conserver et ce que l'on souhaite transformer. Ce sont ces tensions qui doivent être au cœur des débats sur le devenir du Parc des coteaux.



Dans ma campagne à Bordeaux

La villégiature, un levier d'aménagement du territoire

Le mode de vie d'une élite

Isabelle Duhau définit la villégiature comme « *un séjour de repos à la campagne, au bord de la mer, à la montagne, dans un lieu de plaisance ou de tourisme. Il est emprunté à l'italien villegiare, action de séjourner dans sa maison de campagne pour s'y reposer ou s'y divertir, lui-même dérivant de villa.* »⁴³

La villégiature est ainsi un mode de vie, un « *séjour* » temporaire à la campagne pour quitter la ville. C'est avant tout un mode de vie de citadins, de nobles d'abord à partir du Moyen-Âge, puis élargi progressivement à la noblesse d'épée et enfin à la bourgeoisie.⁴⁴ C'est donc bien le mode de vie d'une élite financière et politique qui a ses attaches dans les grandes villes. La résidence principale est le plus souvent un hôtel particulier, auquel s'adjoignent une ou plusieurs résidences secondaires selon les moyens et les goûts du moment. D'abord en périphérie immédiate des villes puis avec le développement des moyens de transport bien au-delà, vers le littoral et la montagne.

Ces élites recherchent « *un art de vivre ailleurs, par hygiène mentale et physique, pour le bien moral, civique, de la cité, sans doute.* »⁴⁵ Le retrait en campagne permet de quitter les obligations de représentation en ville, de rechercher un repos et des occupations plus libres, à vocation champêtres. L'agrément et le divertissement sont de mise : la chasse, les promenades, les jeux de plein air, les fêtes et les cérémonies familiales.

Ce sont également des lieux à l'abri des grandes épidémies de peste qui touchent la France jusqu'au XVIIIe siècle. On fuit la densité des villes qui favorisent la progression des virus. On fuit également les airs viciés par

le chauffage au feu de bois et les nombreuses industries pour soigner asthme et tuberculose.

De plus, les domaines de villégiature constituent un signe de richesse et de réussite par la possession de terres productives, bien gérées, que l'on fait visiter. Ce sont de véritables exploitations agricoles en polyculture et des marqueurs de l'appartenance à une classe sociale privilégiée.

La villégiature a ses rythmes qui évoluent avec les époques. Par exemple, à la fin du XVIIIe siècle à Bordeaux, les élites restent en ville pour se protéger des chaleurs en été avant de se rendre en campagne pour l'automne, de septembre à décembre, des vendanges jusqu'à la fin des périodes de chasse.⁴⁶

Une transformation profonde de la périphérie des villes

La villégiature se traduit spatialement par un véritable aménagement du territoire, qui hérite de l'économie féodale avec ses fiefs et ses seigneuries, pour procéder à la fois à leur réemploi pour ces nouveaux usages et à la fois à un remembrement de la propriété rurale très morcelée en vue de constituer de grandes unités foncières.⁴⁷ Les domaines de plusieurs hectares ainsi créés sont alors cultivés, tendant souvent à l'autosuffisance.

A partir des cadastres napoléoniens de la seconde moitié du XIXe siècle, Paul Roudié estime leur nombre à environ 700 sur les territoires des 28 communes de la métropole actuelle. Si l'on multiplie ce nombre par les résidences construites, les différents communs, les surfaces des jardins et celles des terres agricoles, c'est une trame territoriale

43
Isabelle Duhau, « Les insulaires de la Seine francilienne : villégiateurs un jour, villégiateurs toujours ? », *In Situ* n°33, 2017, mis en ligne le 20 novembre 2017, consulté le 14 mars 2018

44
Roselyne Buisnière, « La villégiature en Île-de-France, une évidence », *In Situ*, n°24, 2014, mis en ligne le 24 juillet 2014, consulté le 13 mars 2016

46
Jean-Pierre Bériac, « ... Avec l'usage d'un beau jardin », dans CERCAM, Université Bordeaux III, *Maisons de campagne en bordelais (XVIe - XIXe siècles)*, Art & Arts éditeur, Périgueux, 1994

45
Daniel Rabreau, « Préface », dans CERCAM, Université Bordeaux III, *Maisons de campagne en bordelais (XVIe - XIXe siècles)*, Art & Arts éditeur, Périgueux, 1994

47
Thierry Mariage, *L'univers de Le Nostre*, Pierre Mardaga Editeur, Liège, 1990

Fig. 34
Du XVIIIe au XXe siècles, charteuses et châteaux sont construits sur les coteaux, ici le Château Palmer

Photographie du chemin d'accès au Château palmer, (c) G. Duhamel, 2018

extrêmement dense qui articule l'ensemble de la périphérie bordelaise, la marquant encore dans sa structure aujourd'hui (fig.35).⁴⁸

48
Paul Roudié, « Un territoire diversifié », dans CERCAM, Université Bordeaux III, *Maisons de campagne en bordelais (XVIe - XIXe siècles)*, Art & Arts éditeur, Périgueux, 1994

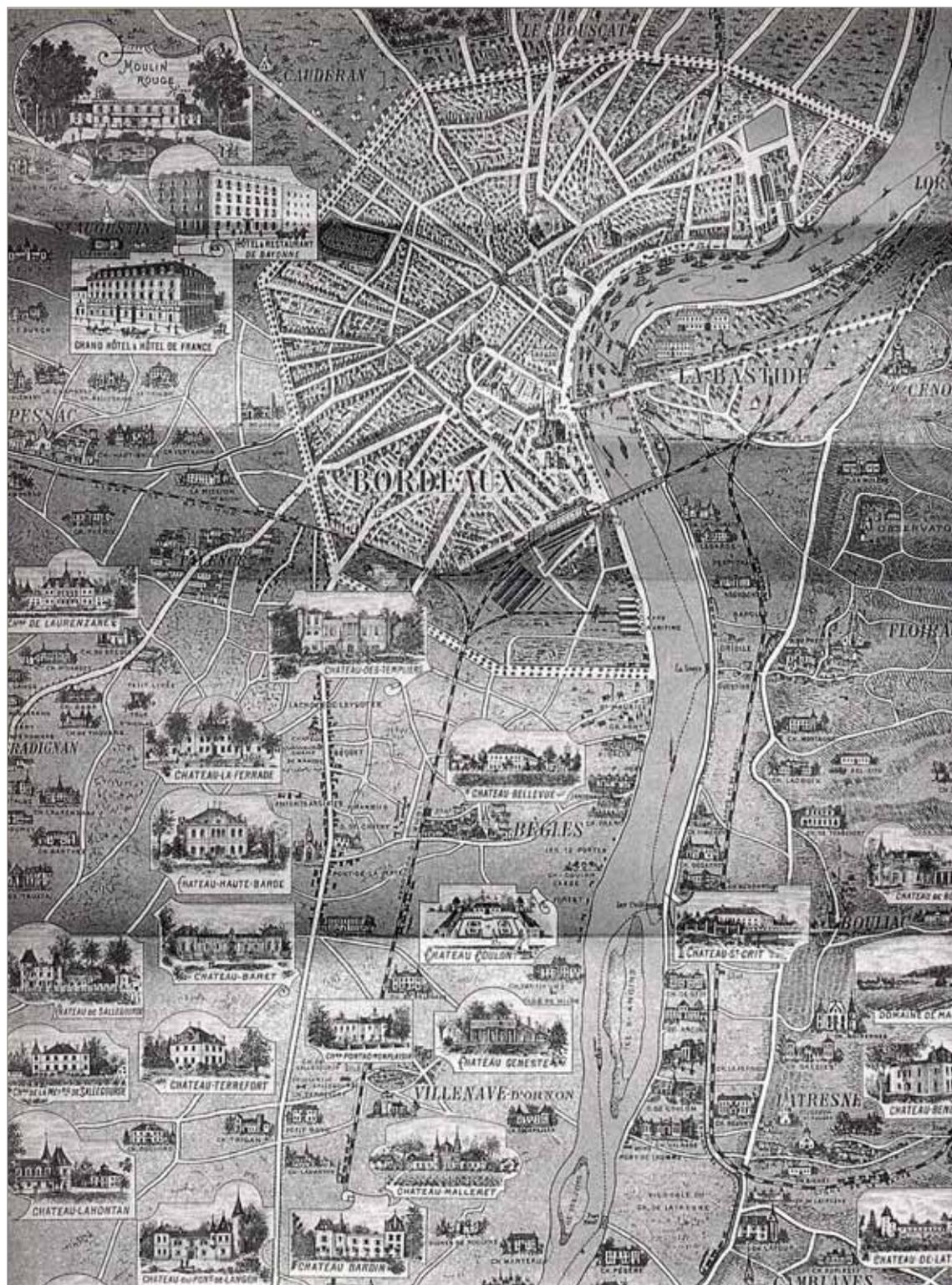


Fig. 35
Les domaines de villégiatures s'étendent à l'échelle de la grande périphérie bordelaise

Panorama des rives de la Garonne, dans E. Féret, 1898, tiré de CERCAM, Université Bordeaux III, *Maisons de campagne en bordelais (XVIe - XIXe siècles)*, Art & Arts éditeur, Périgueux, 1994

Une typologie impossible à établir ?

Des convergences

Selon Jean-Pierre Bériac, il faut distinguer les domaines agricoles des domaines de plaisance. Si les premiers, dans lesquels le propriétaire réside, conservent une majorité de terres agricoles, composées avec le jardin de la demeure principale, les seconds voient le coût de l'agrément se substituer à la rentabilité des productions et les jardins sont « *organisés en vue de créer un univers intérieur.* »⁴⁹

49

J-P Bériac, « ... Avec l'usage d'un beau jardin », dans CERCAM, *Maisons de campagne en bordelais (XVIIe - XIXe siècles)*, op.cit., p.65

51

Daniel Rabreau, « Préface », dans Ibid.

52

Roselyne Buisnière, « La villégiature en Île-de-France, une évidence ». op.cit., p.65

50

Marc Saboya, « « Le train de vie fait le « château » : communs et bâtiments de service », dans Ibid.

Quoiqu'il en soit, au cœur de chaque lieu de villégiature organisé en domaines se trouvent la résidence, ses jardins attenants et les communs. Ces derniers, particulièrement soignés, incarnent la richesse du domaine. Leur qualité architecturale rejaillit sur le prestige du propriétaire. Ils peuvent être directement attenants à la résidence ou bien détachés.⁵⁰

La composition du jardin, elle, est entièrement liée à la distribution intérieure de la maison. Bériac relève sur l'original du plan des jardins du Pavillon d'Aranjuez de Lhôte le trou de compas présent au cœur du salon d'honneur en demi-rotonde, au cœur de la composition de l'ensemble.

Des classifications impossibles

Les résidences, elles, qu'elles soient « *villas* » à Venise, « *vignes* » à Rome, « *quintas* » à Madrid, « *malouinières* » à Saint-Malo, « *bastides* » à Marseille, « *folies* » à Paris ou « *chartreuses* » à Bordeaux, échappent aux tentatives de typologies.⁵¹

Pour Buisnière, certaines se caractérisent par leur simplicité, « *l'important n'étant pas de paraître mais de profiter du territoire et de la vue* ». ⁵² D'autres se caractérisent plutôt par leur excentricité permettant une libération de la créativité des concepteurs qui cherchent à innover et se démarquer. D'autres enfin se caractérisent par la recherche de bâtir un « *petit château* » où l'originalité laisse la place à un référentiel architectural prestigieux (fig.36-37).

Fig. 36 - 37
Des architectures qui se caractérisent par leur variété et leur originalité : à gauche le Château du Prince Noir à Lormont et à droite le Château Beauval à Bassens

à gauche :
Photographie du Château du Prince Noir, Lormont, dartagnans.fr

à droite :
Photographie du Château Beauval, Bassens, bordeaux-tourisme.com



Des coteaux de villégiature

« Pour ceux qui voulaient profiter d'un panorama plus vaste, la solution était de s'installer sur le rebord du plateau de l'Entre-Deux-Mers d'où la vue embrasse les palus, le fleuve et par-delà Bordeaux et les grandes étendues de la rive gauche. Nombre de maisons-belvédères furent ainsi établies de Bassens à Bouliac : citons en particulier le château des archevêques à Lormont, Le Moine à Cenon, Sybirol à Floirac. »⁵³

développement concomitant de la villégiature et des infrastructures qui les accrochent à la ville-centre pousse à leur investissement et leur modelage au regard des besoins spécifiques de ce mode de vie : résidences de campagne, communs, terres agricoles et parcs d'agrément.

Une organisation en regard de la pédologie

53
Paul Roudié, « Un territoire diversifié », dans CERCAM, Université Bordeaux III, *Maisons de campagne en bordelais (XVIe - XIXe siècles)*, op. cit., p.65

La conquête d'un site exceptionnel

Comme vu précédemment, dans la périphérie bordelaise, l'objet géomorphologique que sont les coteaux du plateau de l'Entre-deux-Mers est unique. Si de rares points de vue sont offerts par les quelques émergences de la plaine, le front abrupt des coteaux tranche radicalement avec elle et devient de fait un lieu prisé dès le Moyen-Âge. Inévitablement, le

Peu à peu, les maisons fortes qui occupaient le haut des coteaux, probablement pour des raisons de prestige et de défense, cèdent la place à une ponctuation de belles demeures dont les façades en pierre ocre se devinent de loin. Leur organisation exploite la qualité des sols. Les parcs d'agrément se déploient sur les altérations des calcaires à astéries lorsqu'ils ne sont pas plantés en vigne, tandis que les vergers et les cultures bénéficient des argiles limoneuses du plateau.



Le bâti s'organise en regard du panorama possible et joue le rôle d'articulation entre ces différentes parties du domaine : l'agrément là où se trouve la vue, la production où les terres sont favorables.

Des vignes aux boisements

Aujourd'hui, l'image des coteaux est fortement liée aux boisements qui en occupent les pentes, alternant avec les vastes pelouses des parcs d'agrément. Ce caractère boisé n'a pas toujours été de mise. La *Vue des rives de la Garonne* de Van Der Helm au XVIII^e siècle montre plutôt des coteaux peu boisés où, hormis quelques forêts, semblent plutôt se développer des terres cultivées (fig.38). Plus tard, la *Carte de Cassini* indique qu'au XVIII^e siècle ces cultures étaient principalement viticoles. Le *Plan général du projet de la nouvelle avenue de Bordeaux* dressé en 1813 précise l'occupation des sols (fig.39). Les coteaux alternent ainsi entre grands boisements à Palmer, à Beau-Site, au Cypressat et au Bois de Feuillade, et de vastes parcelles viticoles, des prés ou des champs aux abords des bourgs ou des demeures. La crise du phylloxéra dans les années 1860 porte un coup non négligeable à l'économie viticole. Pourtant, la vigne ne disparaît pas tout de suite des coteaux et perdure jusqu'à la première moitié du XX^e siècle.⁵⁴ La complémentarité entre les vignes des hauts de coteau et les vignes de palus, potentiellement inondables, et donc plus faciles à protéger de l'insecte ravageur, a également été un facteur de cette survie de l'activité viticole des domaines.

54
Ibid. p.68



Fig. 39
Des coteaux qui alternent entre grands boisements, parcelles viticoles et champs cultivés ou pâturés

Extrait du *Plan projet de l'avenue du pont de Bordeaux et de la partie de la route à la suite jusqu'à la rencontre la route impériale de 1^{ère} classe de Paris en Espagne*, plan manuscrit, anonyme, Archives Départementales de la Gironde, 1813

Fig. 38
Les coteaux boisés très ponctuellement au XVIII^e siècle

Vue des rives de la Garonne, coteaux de Cenon, du Cypressat et de Floirac Gravure de Van Der Helm, Bibliothèque nationale de France, gallica.bnf.fr, 6 mai 1645

Ce n'est donc que très récemment que les boisements deviennent majoritaires sur les coteaux. Ils résultent à la fois de l'abandon de la mise en culture de certaines parcelles, mais aussi de leur entretien volontaire pour les compositions des parcs paysagers créés à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle qui remplacent les grands jardins réguliers qui les

Des coteaux comme derniers témoins ?

A partir de la seconde moitié du XXe siècle, les bouleversements économiques de l'après-guerre et l'urbanisation galopante portent un coup fatal à l'organisation territoriale jusque-là polarisée autour des domaines de plaisance. La villégiature ne se joue plus aux portes de la ville et le développement de l'automobile permet de rechercher bien plus loin de nouveaux lieux d'agrément. Les éléments de représentation des élites évoluent eux aussi et être bon gestionnaire agricole n'est plus synonyme de réussite sociale.

Selon Roudié, ou les maisons de campagne sont purement et simplement démolies, ne laissant plus aujourd'hui aucune trace, ou le morcellement des domaines les asphyxie, portant l'urbanisation au pas de leur porte (fig.40).⁵⁵ De campagnardes, elles deviennent alors urbaines ; de secondaires, elles deviennent résidences principales.

Sur les coteaux, la situation est toute autre. Comme il a été vu précédemment, l'urbanisation a été plus longue à franchir

le relief qu'à s'étendre dans la plaine et, visiblement, la situation exceptionnelle des demeures et leurs points de vue uniques sur la ville ont imposé un certain respect, ou une plus-value bienvenue. Ainsi, si là aussi les domaines ont pour beaucoup perdu leur vocation d'origine, s'ils ont également perdu une partie des terres attenantes, malgré tout dans l'ensemble les principaux dispositifs sont encore en place.

De fait, les domaines de villégiature des coteaux témoignent de la rencontre entre le mode de vie d'une élite avec un site exceptionnel du bordelais, mais racontent aussi un phénomène de villégiature d'échelle métropolitaine qui guide encore aujourd'hui par ses permanences une partie de la trame urbaine.

55
Paul Roudié, « Un territoire diversifié », dans CERCAM, Université Bordeaux III, *Maisons de campagne en bordelais (XVIe - XIXe siècles)*, op. cit., p.65

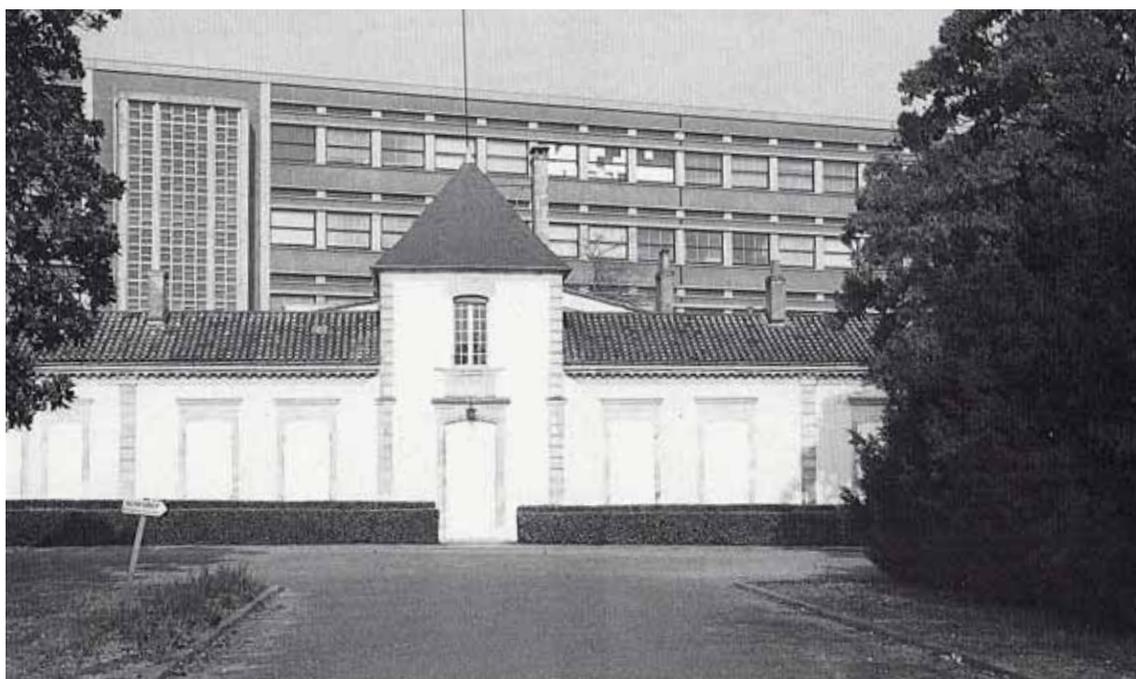


Fig. 40
La chartreuse Le Castel à Talence rattrapée par l'urbanisation

Photographie de la chartreuse Le Castel à Talence, tirée de CERCAM, Université Bordeaux III, Maisons de campagne en bordelais (XVIe - XIXe siècles), Art & Arts éditeur, Périgueux, 1994

L'héritage d'un chapelet de parcs privés acquis par le public

Des parcs privés devenus publics



Fig. 41
A Bordeaux, la mode du
jardin public paysager
essaime : ici le Parc
Bordelais d'Eugène
Bülher inauguré en 1888

*Plan du Parc Bordelais, Eugène
Bülher, s.l.n.d., bordeaux.fr*

Héritage des anciens domaines de villégiature qui ont été remarquablement préservés, le Parc des coteaux n'est pas issu d'une politique de création d'un vaste parc public, mais du réemploi de domaines privés tombés progressivement dans le giron public. Leur aménagement, leur mise en réseau suppose ainsi de composer avec un héritage et de comprendre cet héritage.

Si le Parc des coteaux est un chapelet de parcs, disparates, construire son identité impose alors de rechercher ce qui est commun, ce qui fait cohésion. Accepter également l'ancienne vocation privée de tout un paysage jusque là confisqué appelle à poser la question des conditions de son ouverture au public.

Les jardins publics, un héritage du Second Empire

Louis-Michel Nourry retrace l'histoire de l'apparition des jardins publics en France.⁵⁶ Selon la chronologie qu'il définit, les mails apparaissent au XVI^e siècle. Initialement lieux du jeu du même nom, ils se composent d'une vaste esplanade centrale encadrée d'un double alignement d'arbres. Construits hors les murs,

ombragés, ils deviennent rapidement les lieux de promenade des habitants et se répandent dans toutes les villes françaises. L'évolution de leur usage et leur intégration progressive dans l'urbanisme des villes font d'eux les précurseurs des cours plantés et des grandes promenades urbaines. Longtemps, ces vastes promenades et les jardins botaniques créés à des visées scientifiques sont les seuls aménagements recensés. Seuls les jardins royaux des Tuileries et du Luxembourg sont ouverts au public et remplissent la fonction de parcs urbains.

Il faut attendre le XIX^e siècle pour que les parcs publics deviennent des éléments à part entière des schémas d'aménagement des villes, comme lieux structurants de la trame urbaine. Ils sont créés et composés avec le plan des villes et s'ouvrent à un usage de plus en plus populaire. Après une première période de reprise des codes stylistiques des jardins royaux hérités de Le Nôtre, le Second Empire impose le style paysager qui se répand sur l'ensemble du territoire (fig.41). Nourry décrit cette vague de créations ainsi :

« Le jardin public est ainsi la manifestation politique de l'aménagement du territoire par une société de notables épris d'environnement et de reconnaissance du patrimoine foncier : on peut admettre que les parcs urbains sont nés dans une unité de temps, le Second Empire ; de lieu, Paris et les grandes villes ; de style, le jardin paysager ; de comportement social, l'emprise des élites sur le domaine public. »⁵⁷

⁵⁶
Louis-Michel Nourry, *Les jardins publics en province, espace et politique au XIX^e siècle*, Presses Universitaires de Rennes, Mayenne, 1997

⁵⁷
Ibid.

Les parcs des coteaux, une apparence trompeuse

Ainsi, pour Nourry, le jardin public se répand en province « *en créant ou en remodelant des jardins dans le même style paysager érigé au rang de modèle officiel.* »⁵⁸ De fait, dans les représentations collectives, l'écriture stylistique irrégulière est largement associée aux nombreux jardins publics hérités du XIXe siècle. Ce style se répand aussi bien pour les jardins créés à l'occasion des extensions des villes ou des profonds travaux de transformation pour les moderniser.

Les parcs qui composent le Parc des coteaux sont tous de style irrégulier, composés selon des préceptes hérités de la seconde moitié du XIXe siècle et plantés d'essences alors en vogue dont les plus résistantes forment le cortège des plus beaux sujets du parc aujourd'hui. Ils présentent ainsi un aspect relativement homogène qui prête à confusion sur leur origine pouvant laisser penser qu'ils sont ouverts au public depuis leur origine, voire même qu'ils ont été créés à ces fins.

Pourtant, comme en témoignent les demeures de plaisance qui les ponctuent, il s'agit bien là de vastes parcs privés dédiés à la villégiature et destinés initialement à un seul usage privé. Leur ouverture au public accompagne le déclin du modèle économique de la villégiature et la récupération par les collectivités locales au profit des habitants. C'est là l'exemple remarquable d'un grand ensemble paysager longtemps dévolu à un usage confidentiel qui s'ouvre peu à peu à un réemploi au profit de l'intérêt général.

58

Louis-Michel Nourry, Jacques de Givry, *La France des jardins publics*, Editions Ouest France, Rennes, 1997

Des statuts variés

Un historique serait à construire des différentes étapes d'acquisition des parcs qui composent le Parc des coteaux et de leur réinvestissement aujourd'hui. Celles-ci courent sur la seconde moitié du XXe siècle jusqu'à nos jours et révèlent une politique ambitieuse



Fig. 42
Un chapelet de jardins historiques inclus (en aplats rouge) ou non inclus dans le Parc des coteaux (croix rouges). En vert, des parcs issus de créations récentes ou d'exploitations de carrières

Plan du Parc des coteaux,
(c) G. Duhamel, 2018 d'après
OpenData Bordeaux Métropole

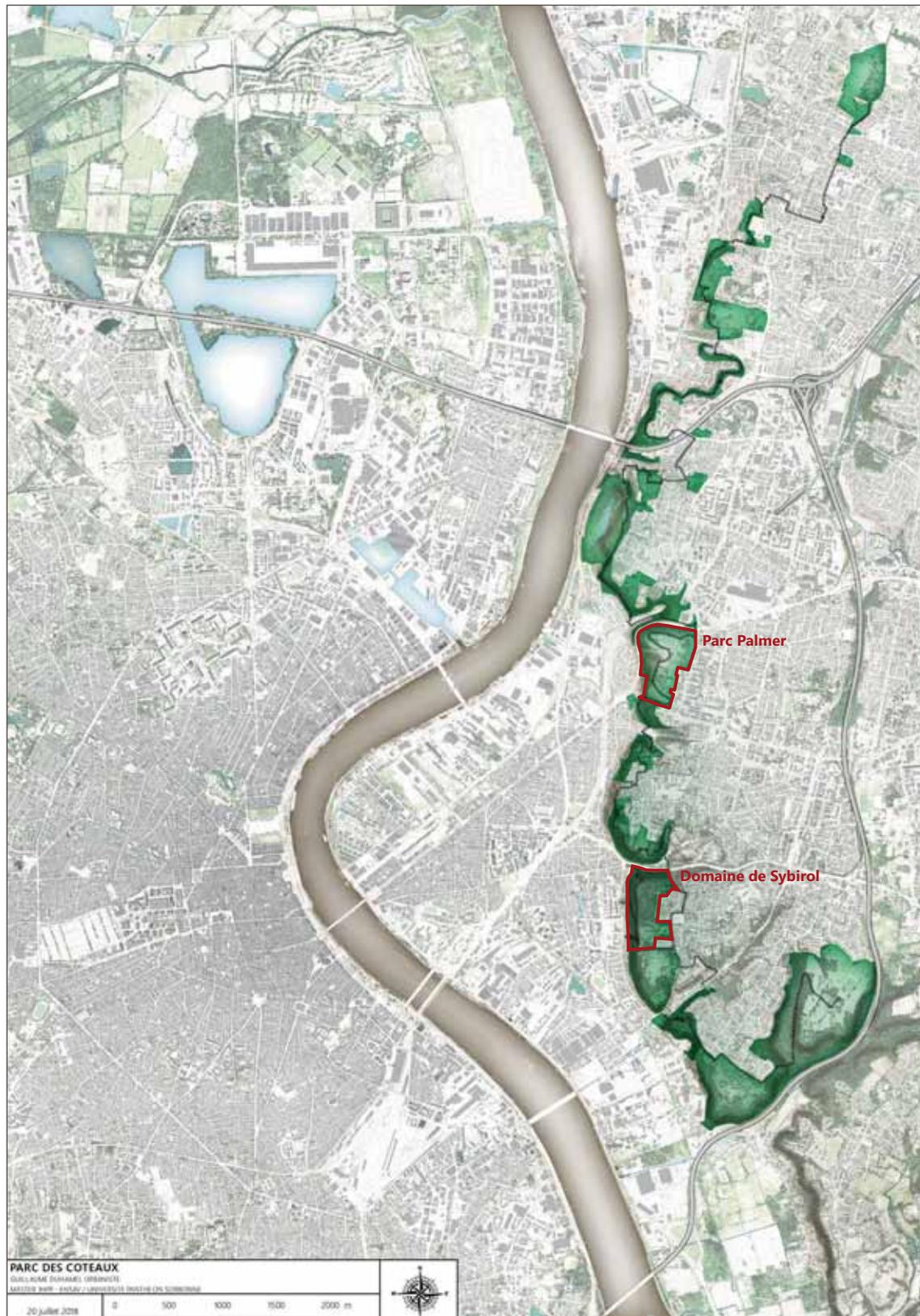
d'acquisition de ces vastes ensembles par les quatre communes du GPV Rive Droite. Nous reviendrons précisément sur deux cas très différents, dans leurs modalités et dans le temps : celui du Parc Palmer et celui du Domaine de Sybirol.

Quoiqu'il en soit, du Parc Beauval au Nord au Parc du Castel au Sud, ils sont aujourd'hui un peu plus d'une dizaine mis en réseau avec une ouverture publique continue. A cette dizaine peuvent s'ajouter des cas spécifiques qui sont ouverts ponctuellement ou partiellement à un usage public et sont inclus ou à proximité immédiate des contours officiels du parc. C'est le cas entre autres du Domaine des Lauriers, qui accueille la CPAM de la Gironde et le Musée de la Sécurité Sociale ; du Parc de l'Observatoire dont l'Université de Bordeaux est affectataire et qui s'ouvre ponctuellement pour des manifestations ; du Château du Prince Noir à Lormont qui accueille lui un lieu de restauration et des cours de théâtre.

Leur ancienne vocation exclusivement privée n'avait pas anticipé les aménagements nécessaires à leur ouverture au public. De même, les domaines étaient clos et ne communiquaient pas de l'un à l'autre. La volonté aujourd'hui d'établir une vaste continuité publique sur le Parc des coteaux doit poser les questions préalables au respect de cet héritage rare : la nécessité d'une ouverture totale ou partielle, permanente ou ponctuelle des différents domaines et l'intégration des éléments annexes nécessaires à une pratique publique (petits équipements, cheminements sécurisés, accessibilité). Les nombreux aménagements déjà réalisés pourraient faire l'objet d'un audit à l'échelle du parc pour évaluer leur positionnement en regard de la dimension historique des lieux.

Fig. 32
Localisation du Parc
Palmer et du Domaine de
Sybirol au sein du Parc
des coteaux

Plan du Parc des coteaux,
(c) G. Duhamel, 2018 d'après
OpenData Bordeaux Métropole



Deux domaines, deux histoires du Parc des coteaux

Les parcs qui constituent le chapelet dont la continuité doit faire Parc des coteaux ne sont pas issus du choix politique de créer des parcs publics alors en vogue au XIXe siècle. S'ils en ont aujourd'hui les atours, c'est bien parce qu'ils sont issus de cette même époque dont ils ont adopté les référentiels stylistiques. Mais le Parc des coteaux se pose bien aujourd'hui sur un paysage autrefois confisqué qui, grâce à une volonté politique forte des élus locaux, s'ouvre progressivement depuis plusieurs décennies à un usage public, devenant un véritable bien commun au bénéfice de la Métropole bordelaise.

Si du système territorial complexe des coteaux nous avons pu en lire précédemment le socle, le « *milieu ambiant* », nous en apprécions ici le « *processus de coévolution avec les établissements humains* ». ⁵⁹ La grande originalité du Parc des coteaux naît bien d'une première vague de privatisation des lieux, sur le modèle économique de la villégiature qui pendant plusieurs siècles a modelé la périphérie bordelaise, depuis peu effacée par une seconde vague de très forte urbanisation et de reconsidération de ce patrimoine comme bien commun. Or, pourquoi ces deux vagues devraient-elles s'exclure l'une l'autre, quand c'est bien leur sédimentation successive qui donne aux lieux leur supplément d'âme aujourd'hui ?

Illustrer les mouvements de privatisation puis de retour dans le giron public de la frange des coteaux ne peut être fait qu'à grande maille étant donnée l'ampleur des 400 hectares du Parc des coteaux. Pour entrer dans la complexité de ce système territorial, avec ses dynamiques actuelles et ses héritages, nous faisons le choix ici d'analyser plus finement deux anciens domaines de villégiature dont les destinées, si elles ont longtemps été liées, se sont fortement éloignées à partir de la seconde moitié du XXe siècle.

L'un a été acquis dès les années 1960 et intégré au projet de ZUP des Hauts-de-Garonne, tandis que l'autre est resté privé jusqu'en 2016, date à laquelle le propriétaire a fait le choix de le vendre à la collectivité pour le préserver. Ces deux histoires, à la fois proches et très éloignées, permettent de raconter le Parc des coteaux dans son hétérogénéité, avec l'ambition néanmoins d'identifier ensuite les éléments porteurs de sa cohésion.

59
Alberto Magnaghi,
*La biorégion urbaine, Petit traité
sur le territoire bien commun,*
op.cit., p.21



Le Domaine de Sybirol, dernier témoin de la villégiature ?

Un jardin historique dans le giron du Parc des coteaux

Sybirol est encore géré par le privé même s'il est depuis peu transmis à la commune de Floirac. Jusqu'ici enclavé dans la continuité du Parc des coteaux, il pose un nouveau défi, celui d'intégrer dans la stratégie d'ensemble du parc un jardin historique reconnu et protégé comme tel, véritable témoin de la villégiature du XVIIIe siècle aux portes du XXIe.

L'acquisition d'un jardin historique en 2016

Le Domaine de Sybirol devient propriété de la commune de Floirac en 2016. Pierre Lafont, héritier du domaine, souhaite par cette transmission à la collectivité le protéger d'éventuelles visées spéculatives. Il conserve l'usufruit d'une grande partie du bien tandis que le bas des coteaux est cédé en pleine propriété pour créer la continuité du fil vert. Cette date marque la permanence du phénomène de publicisation du Parc des coteaux depuis la seconde moitié du XXe siècle.

Ces vingt-trois nouveaux hectares s'ajoutent aux plus de 200 hectares déjà maîtrisés. Elle marque également l'ajout dans le parc d'un jardin historique reconnu comme tel et protégé au titre des monuments historiques et des sites pittoresques (fig.44). Ceci pose de nouvelles questions pour les acteurs en charge du projet de Parc des coteaux. Si jusque-là il s'était agi de gérer et de réinvestir des parcs à vocation publique ancienne, dont la dimension patrimoniale était moins appréhensible, désormais avec Sybirol se pose la question de gérer un jardin historique protégé et de définir les modalités de son ouverture au public.

Comment ouvrir au public ?

Afin de mettre en avant sa volonté d'ouverture au public respectueuse du site, respectueuse également de l'esprit de la villégiature, Pierre Lafont initie en 2018 la création d'une association dédiée à « *la promotion, la valorisation et l'animation du domaine de Sybirol sur le plan culturel, patrimonial, écologique et environnemental [ainsi que] la coordination d'événements en relation avec les publics.* »⁶⁰ En parallèle, la collectivité, accompagnée des services du Ministère de la Culture, investit sur le domaine dès son acquisition pour amorcer la mise en œuvre du fil vert d'une part, et restaurer les différentes fabriques du parc d'autre part.

C'est là l'un des caractères forts du domaine. Au-delà de l'intégrité de la chartreuse et de ses communs, du point de vue exceptionnel sur la métropole depuis la terrasse panoramique, des tracés sinueux du parc, les fabriques sont autant de bijoux qui ponctuent les lieux et créent une succession de scènes romantiques. Leur état de délabrement impose des mesures de sauvegarde rapides, amenant la commune à les restaurer. Ces restaurations sont une première étape de valorisation du domaine et de sauvegarde d'un patrimoine de villégiature quasi-intègre dans son enveloppe et dans son organisation spatiale.

60
Projet de statuts de l'association,
Pierre Lafont, juillet 2018

Fig. 43
La transparence de la chartreuse se découvre depuis l'allée XVIIIe, cadrée par le portail des communs

Photographie depuis l'allée de charmes du Domaine de Sybirol, (c) G. Duhamel, 2018

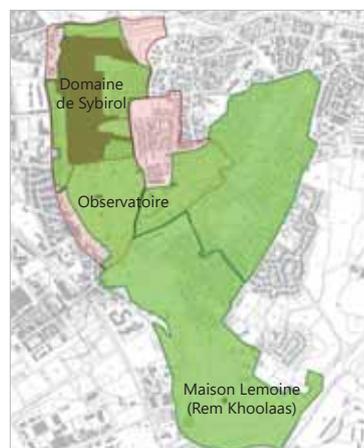


Fig. 44
En vert le site inscrit des coteaux boisés de Floirac, en rouge les délimitations au titre des monuments historiques : MH en applat et PDA en transparence

Capture de l'Atlas des Patrimoines sur le Domaine de Sybirol, atlas.patrimoines.culture.fr consulté le 8 septembre 2018

Fig. 45
Vue aérienne du
Domaine de Sybirol

*Vue aérienne du Domaine de
Sybirol,*
(c) G. Duhamel d'après
OpenData Bordeaux Métropole,
2016



Fig. 46
Etat des lieux du
Domaine de Sybirol

*Plan d'état des lieux du Domaine
de Sybirol,*
(c) G. Duhamel d'après
OpenData Bordeaux Métropole,
2018





Fig. 47
 Le balcon (en haut à gauche), le belvédère du Gazébo (ci-contre) et le carrefour des quatre sièges (ci-dessus)

Photographies des fabriques du Domaine de Sybirol,
 (c) G. Duhamel, 2018

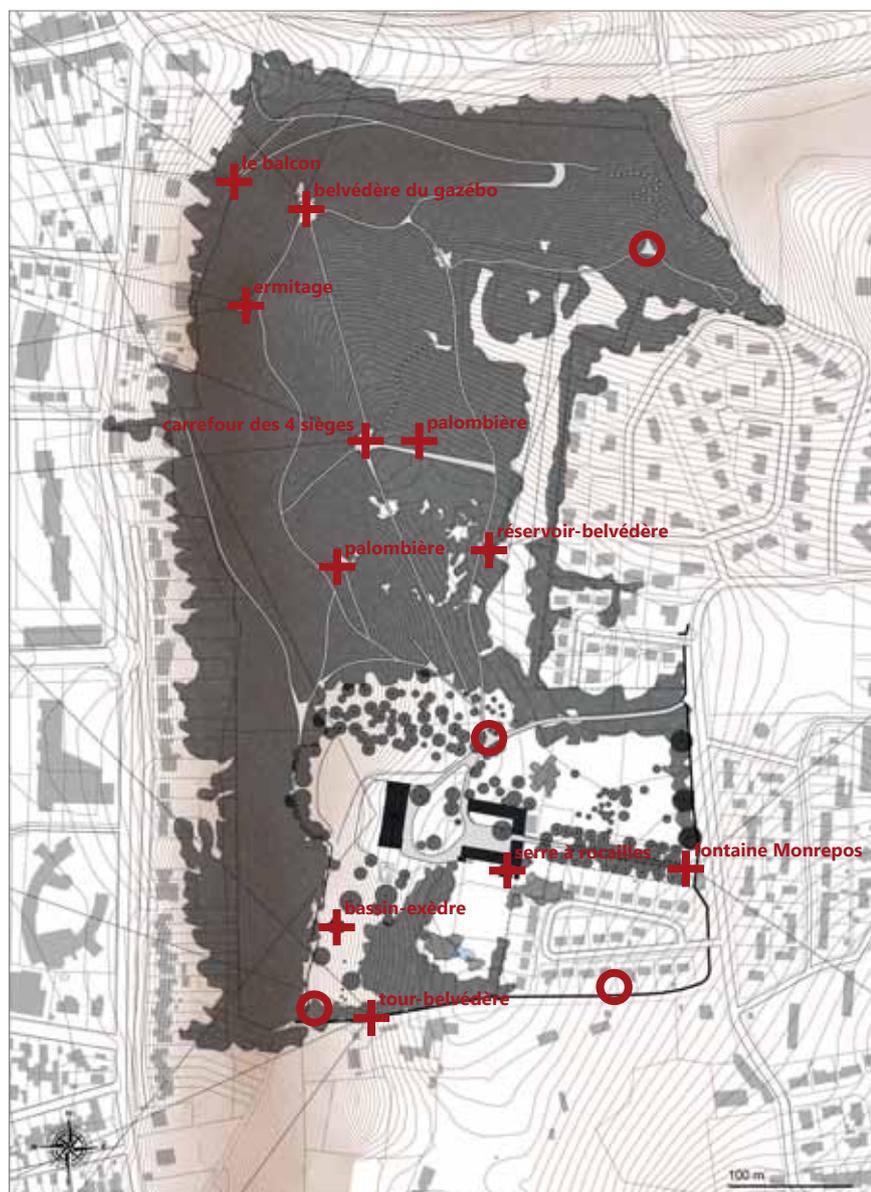


Fig. 48
 Localisation des fabriques connues (croix) ou supposées/disparues (rond)

Plan d'état des lieux du Domaine de Sybirol,
 (c) G. Duhamel d'après OpenData Bordeaux Métropole, 2018

Raconter Sybirol par ses fabriques

Raconter ses fabriques, c'est raconter le Domaine de Sybirol depuis ses origines comme maison-forte au XVI^e siècle, domaine de villégiature du XVIII^e siècle avec la construction de la chartreuse et du parc régulier, et leur absorption par la création du parc romantique au XIX^e siècle. C'est raconter sa singularité comme témoin de l'organisation spatiale et économique d'une villégiature sur les coteaux, restée privée et dédiée à cet usage jusqu'au début du XXI^e siècle (fig.49). A tous ces égards, sa gestion un jour publique, son positionnement dans le Parc des coteaux et les modalités de son ouverture au public doivent faire l'objet des plus grandes précautions.

Les actions de restauration des fabriques ont fait l'objet de deux études avant même l'aboutissement de la procédure d'acquisition, en 2013 et 2015.⁶¹ Celles-ci ont permis une analyse de l'histoire du domaine et différentes recherches sur ses origines afin de documenter les partis pris d'intervention. La première vague de restauration achevée en 2018 ne porte que sur cinq des fabriques du parc : le réservoir-belvédère, l'Ermitage, la

serre à rocaille, le bassin-exèdre et la fontaine de Monrepos.

Une deuxième phase doit intervenir sur le belvédère du Gazebo tandis que les aménagements liés au Fil vert seront l'occasion de reprendre le balcon (fig.47). Le plan sans date qui inventorie le domaine indique d'autres fabriques : la tour crénelée dans l'axe des vergers aujourd'hui disparue, la tour-belvédère à proximité du bassin-exèdre et une ponctuation de petits bâtis à nombre de carrefours du parc qui ne sont pas identifiés (fig.48).

Un inventaire complet reste à construire. De même, et malgré les nombreuses recherches effectuées, les fabriques sont loin d'avoir livré tous leurs secrets, sur leurs origines, les dates de leur construction et même leur fonction. Nous faisons le choix ici de faire état de cette complexité pour établir un portrait du domaine et une synthèse des connaissances acquises.

61

Une première étude est menée en 2013 : Agence Arc & Sites, Rémi Desalbres, *Domaine de Sybirol, Diagnostic du petit patrimoine*, Commune de Floirac, 2013

une seconde en 2015 : Laurent Gouyou, Fabien Pédelaborde, *Domaine de Sybirol, Travaux de sauvegarde et de restauration du patrimoine, Avant-Projet*, Commune de Floirac, 2015



Fig. 49
Au tout début du
XX^e siècle, on se met
en scène devant les
fabriques

Plaques photographiques numérisées par M. Gouyou-Beauchamp, vues prises avant 1912, archives personnelles de M. Lafont



Le réservoir-belvédère

L'accès à l'eau est crucial sur le haut des coteaux où les sols sont fortement drainants. L'eau est indispensable pour les besoins domestiques et pour l'irrigation des cultures, le maraîchage et les vergers notamment. Plusieurs documents attestent du réseau d'adduction d'eau qui existait de la fin du XIXe siècle jusqu'au début du XXe. Celui-ci joue habilement de la topographie pour desservir les principales zones stratégiques du domaine.

Un plan non daté accompagné d'un croquis de nivellement illustre le dispositif adopté (fig.51). Une pompe positionnée dans le vallon de la Jacquotte, secteur des sources ferrugineuses, relève l'eau vers le réservoir-belvédère construit sur le point culminant du domaine. De là, l'eau est acheminée dans le réservoir intérieur de la chartreuse, puis vers le jardin potager où un dernier réservoir récupère le trop-plein.

Le *plan des canalisations d'eau*, non daté lui aussi, semble postérieur au précédent (fig.52). Le réseau est là plus complexe et plus étendu. Il conserve le réservoir-belvédère comme point haut et ajoute à la desserte la maison située à la nouvelle entrée du domaine, ainsi que les parcelles cultivées, la terrasse de la chartreuse et le bassin-exèdre et le court de tennis attenant. Cette extension du réseau peut ou traduire une évolution des besoins du domaine, ou une modification du fonctionnement hydrologique du site qui a pu voir se tarir ou devenir insuffisantes les sources hautes, les plus fragiles. Nous ne disposons pas d'informations sur la ressource en eau avant la construction de ce réseau. Un puits profond de plus de quarante mètres est construit devant la chartreuse. Sur le plan sans date, une pièce d'eau aux abords des communs est mentionnée. Il s'agit peut-être là d'une réserve d'eaux pluviales utilisée en complément du puits pour pallier les périodes les plus sèches, abreuver les bêtes ou éventuellement comme pédiluve pour le bétail.

Fig. 50
Le réservoir-belvédère

*Photographies des fabriques du
Domaine de Sybirol,
(c) G. Duhamel, 2018*

Fig. 51
Du point culminant du domaine, le réservoir-belvédère distribue l'ensemble

Plan et croquis de nivellement du réseau d'adduction d'eau de Sybirol numérisés par M. Gouyou-Beauchamp, s.d., archives personnelles de M. Lafont

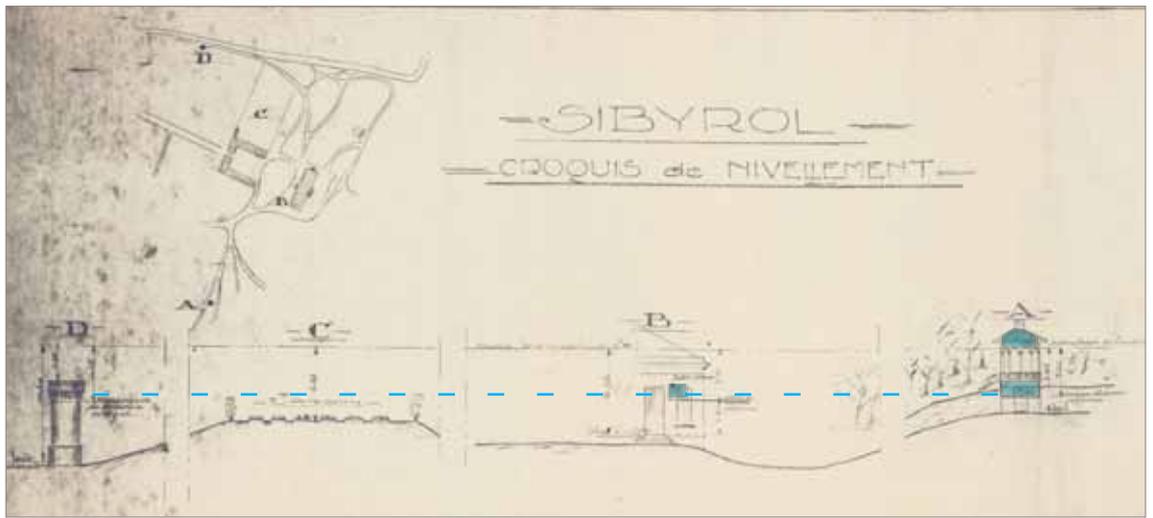


Fig. 52
Au XXe siècle, le réseau est étendu

Plan des canalisations d'eau du Château de Sybirol numérisé par M. Gouyou-Beauchamp, s.d., archives personnelles de M. Lafont

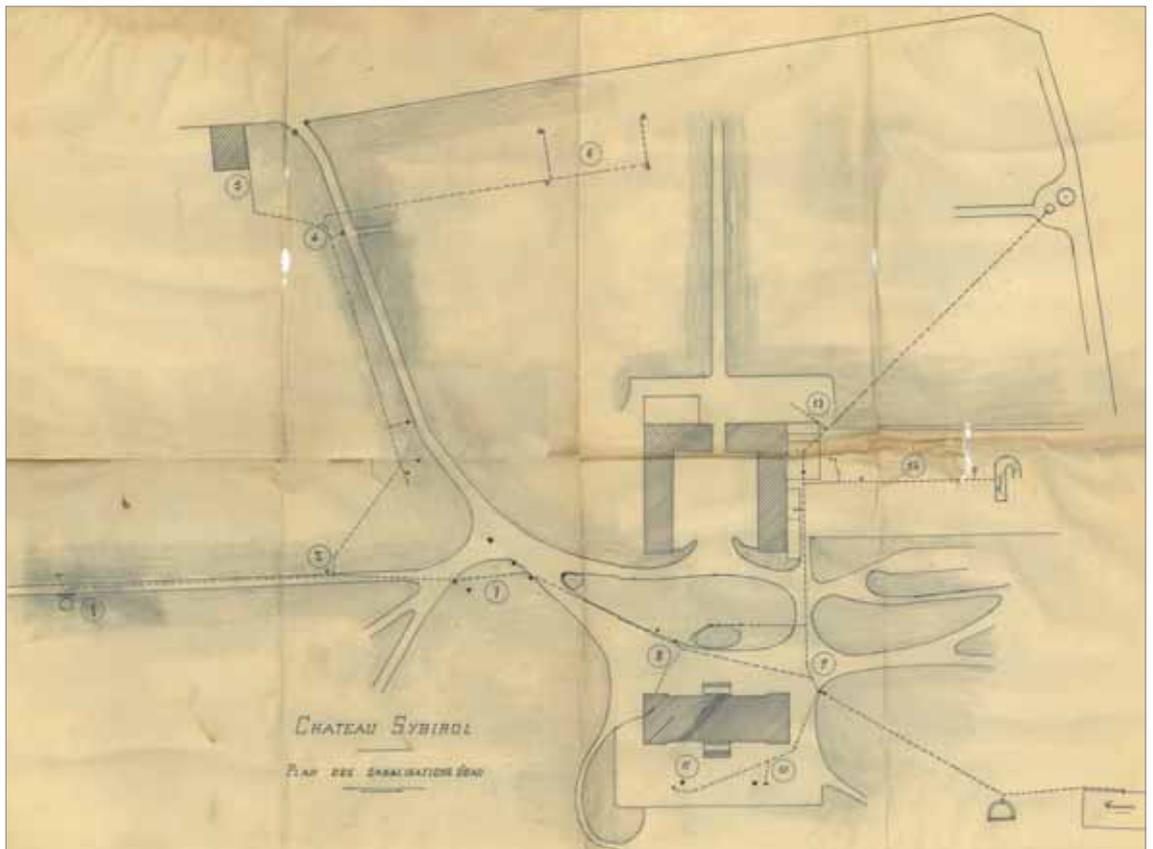
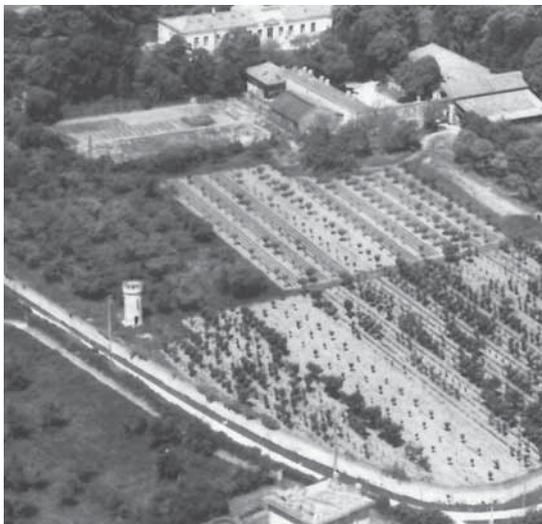


Fig. 53
La tour crénelée, fabrique du verger aujourd'hui disparue

Vue aérienne du Domaine de Sybirol dans les années 1960, Photographie aérienne, Archives personnelles de M. Lafont, numérisées par M. Gouyou-Beauchamps



Trois des fabriques du domaine sont ainsi dédiées à l'eau. Elles ne sont pourtant pas construites aux mêmes périodes. Le réservoir-belvédère est un témoignage de l'art des rocailles et du ciment de la fin du XIXe siècle, au même titre que la serre et le balcon, tandis que le bassin-exèdre semble plutôt être construit au XVIIIe siècle. Nous ne disposons pas d'élément sur la tour crénelée implantée dans l'axe de composition des vergers bien visible sur la vue aérienne des années 1960 mais disparue aujourd'hui et non documentée (fig.53). Ces fabriques réunissent les fonctions d'ornement et une fonction utilitaire pour le domaine.

Côté forêt, le réservoir-belvédère se découvre au détour d'une allée (fig.54). Avec son escalier en fausse-nature, directement accessible au marcheur, il invite à venir admirer le point de vue par une fenêtre ouverte dans la forêt. Le petit temple en rondins de bois masque un premier réservoir. Côté vue au contraire, il s'impose dans toute sa hauteur, sa couleur ocre tranchant avec la silhouette sombre des arbres, silhouette accentuée par son soubassement d'inspiration Renaissance qui l'élève et le monumentalise, cachant le réservoir bas. Point culminant du domaine, il pouvait alors être vu de loin.

Aujourd'hui, il a perdu la vue et une partie de son écrin végétal. Dans la seconde moitié du XXe siècle, les terres cultivées sur le plateau sont vendues en trois phases pour construire des lotissements, dans l'axe du panorama qui s'offrait depuis le belvédère. Ceux-ci s'inscrivent dans le découpage préexistant, occupant les vides mais maintenant peu ou prou les grandes structures. Pour limiter leur impact sur le reste du parc, une haie champêtre est plantée en écran. La vue qui s'offre est maintenant de biais, sur la vaste perspective qui se déploie Nord-Sud (fig.56). Ce morcellement traduit les évolutions des contours du domaine (fig.55).



Fig. 54

Le réservoir-belvédère se découvre au détour d'une allée

Photographies des fabriques du Domaine de Sybirol, (c) G. Duhamel, 2018

Le réservoir-belvédère, avec ses deux visages, raconte également le caractère double du parc. Depuis le XVIIIe siècle au moins, voire le XVIe si l'on en croit Van Der Hem, un bois occupe là le haut des coteaux. Au XVIIIe siècle, puis au XIXe siècle, le bois est maintenu malgré le développement de la culture de la vigne et la création des tracés du parc paysager qui viennent se glisser sous les frondaisons (fig.57). Aujourd'hui encore, la régénération menée par M. Lafont vise à maintenir le couvert boisé.



Fig. 55

Trois phases de lotissements morcellent le domaine à partir des années 1980, le réservoir-belvédère perd la vue sur la campagne

d'après le Plan d'état des lieux du Domaine de Sybirol, (c) G. Duhamel, 2018

Fig. 56
A gauche la vue nouvelle
sur la perspective
paysagère, à droite,
la haie champêtre qui
occulte le lotissement

*Photographies des fabriques du
Domaine de Sybirol,
(c) G. Duhamel, 2018*



Cependant, ponctuellement, la lumière est recherchée pour valoriser telle ou telle fabrique, pour retrouver un point de vue, ou pour recréer une clairière qui permette une diversification végétale du sous-bois. A d'autres endroits, la lumière irradie comme

c'est le cas avec la grande perspective, gérée en fauche tardive, qui n'est pas sans rappeler les ambiances des grands parcs paysagers anglais (fig.58). L'expérience du visiteur à Sybirol est de ces deux ordres, le clair et l'obscur, le lointain et l'intime, le tenu et le spontané.

interprétation du cadastre
de 1824

interprétation du *plan sans date*,
fin du XIXe siècle

état des lieux
début du XXIe siècle

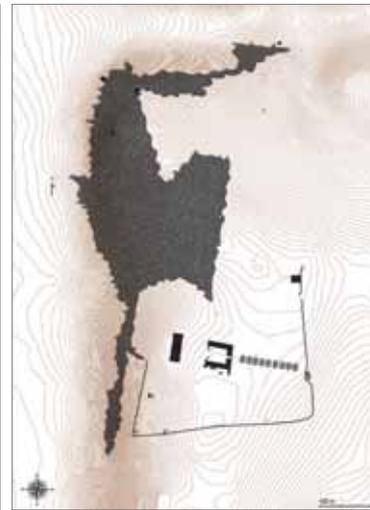
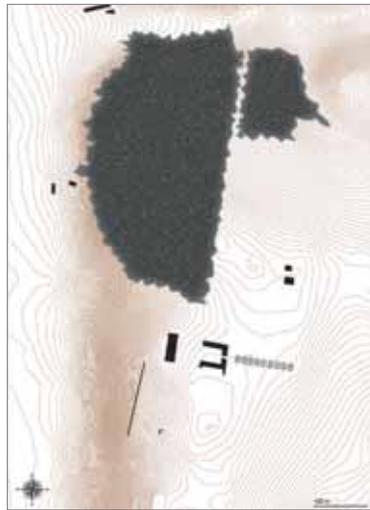


Fig. 57
Evolution du couvert
boisé du début du XIXe
au début du XXIe siècle

*d'après les Plans d'état des lieux
du Domaine de Sybirol au début
du XIXe, à la fin du XIXe et au
début du XXIe,
(c) G. Duhamel, 2018*

Fig. 58
La perspective paysagère
gérée en fauche tardive

*Photographies
du Domaine de Sybirol,
(c) G. Duhamel, 2018*





La fontaine déplacée

L'axe de composition majeur du parc joue de ce rapport à la lumière. Vers le levant, le promontoire créé de part et d'autre de l'ancienne double entrée s'ouvrait lui aussi sur la campagne environnante avant que celle-ci ne soit urbanisée. Vers le couchant, le regard est guidé par la grande allée de charmes vers la lumière qui traverse le salon d'entrée de la chartreuse dans un dispositif qui doit probablement être irradié par le soleil de part en part à certaines dates clés. Plus l'on progresse, plus la façade de la chartreuse se dévoile. Dans ses trois premières travées d'abord, encadrées par le portail monumental, puis dans l'intégralité de son fronton central, avant de dévoiler toute son étendue une fois les communs franchis (fig.61).

C'est là tout un dispositif de jeu avec la lumière et l'architecture, de mise en scène du domaine par la découverte en premier lieu des communs qui en illustrent la richesse,

puis de la chartreuse dont l'architecture transparente permet l'appel vers le point de vue panoramique sur le Port de la Lune. Il est en place dès le XVIIIe siècle lors de la construction des bâtiments tels qu'ils existent aujourd'hui (fig.60).

Le cadastre napoléonien, la carte d'Etat-Major et le *Plan de Bordeaux et de ses environs* de Matis illustrent tous trois ce tracé régulateur : vers l'Est, le grand axe des charmes qui organise le rapport aux communs et la distribution intérieure de la chartreuse ; vers le Nord l'axe principal du domaine qui s'accroche à l'accès depuis le bas des coteaux par une allée encadrée de deux parcelles plantées d'ormes.

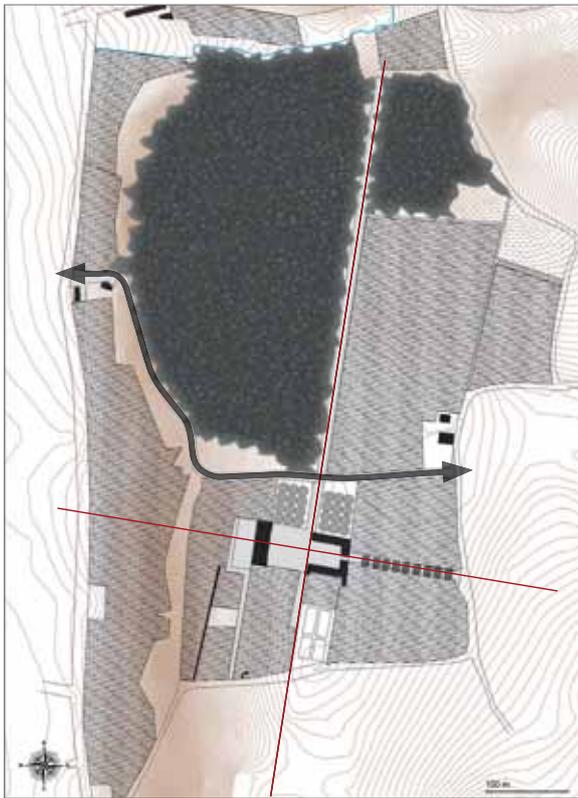
La chartreuse, elle, voit sa distribution intérieure organisée avec le jardin. Au cœur le vaste hall, transparent à la course du soleil et tout en proportion avec la perspective vers le portail et l'allée de charmes. De part et d'autre, au Nord les pièces de réception et la cuisine en rez-de-jardin ; au Sud, les pièces plus intimes. La façade se développe à l'échelle des communs, si ce n'est l'inverse. Un ancien puit

Fig. 59
La fontaine de Monrepos

*Photographies des fabriques du
Domaine de Sybirol,
(c) G. Duhamel, 2018*

Fig. 60
Le cadastre de 1824
révèle une composition
régulière organisée
à partir de deux axes
principaux qui se croisent
perpendiculairement

d'après le *Plan d'état des lieux du
Domaine de Sybirol au début du
XIXe*, (c) G. Duhamel, 2018



semble marquer le centre d'une composition plus ancienne, avant que la chartreuse ne soit doublée prenant alors sa disposition actuelle. Malgré sa séparation en deux logements, les pièces de réception sont encore intactes, protégées au titre des Monuments Historiques. Elles sont meublées par M. Lafont par des acquisitions progressives dans le goût de l'époque qu'elles incarnent. Sa volonté est de ne pas transmettre une coquille vide mais bien des lieux habités, vivants, une ambiance héritée de la villégiature qui impose un respect de l'édifice pour sa dimension matérielle mais aussi immatérielle. La chartreuse fait partie de la donation faite à la commune. Une fois l'usufruit acquis par elle, la question de son devenir sera posée. Véritable emblème des coteaux, vue de très loin, futur emblème du Parc des coteaux ?



Fig. 61
La perspective de l'allée
des charmes sur la
chartreuse, un dispositif
hérité du XVIIIe siècle ?

d'après le *Plan d'état des lieux du
Domaine de Sybirol*,
(c) G. Duhamel, 2018

*Photographies
du Domaine de Sybirol*,
(c) G. Duhamel, 2018



Si l'on regarde aujourd'hui vers l'extrémité de l'allée de charmes, un point clair apporte un peu de lumière sous l'ombre épaisse des charmes. Il s'agit de la Fontaine de Monrepos avec son décor de congélations inspirée des nymphées de la renaissance italienne (fig.59). Loin de son emplacement originel, elle a été déplacée ici lors de la construction de la pénétrante qui relie la rive droite à la rocade plus à l'Est. Elle participait du système des sources de Monrepos aujourd'hui disparues. Ces sources, ferrugineuses, ont alimenté longtemps le réservoir-belvédère depuis le vallon de la Jacquotte, mais ont aussi fait l'objet d'aménagements d'établissements de bains, le Grand Monrepos. Une carte postale montre les deux kiosques surélevés qui en signalaient l'entrée vers 1910 (fig.63). Au-delà de la ville, au-delà du Pont de Pierre et des tarifs appliqués sur les biens entrants dans Bordeaux, les citoyens viennent chercher consommations bon marché, promenades,

attractions, bals, concerts et air pur.⁶² C'est un autre aspect de la villégiature, plus populaire, au pied des domaines des coteaux.

Les différentes infrastructures construites progressivement du XIXe au XXe siècle ont fait disparaître ces sources et les usages liés aux milieux très spécifiques des vallons. Leur franchissement du relief s'accompagne d'un busage des éventuels cours d'eau et de la création de bassins de rétention pour gérer les eaux pluviales et les résurgences (fig.62). Aujourd'hui, le périmètre du Parc des coteaux est entaillé de ces ouvrages. Passerelles et franchissements divers sont intégrés dans le cadre de la réflexion sur le fil vert pour instaurer la continuité de parc à parc.

Le choix d'implanter la fontaine dans l'axe de l'allée de charmille fait œuvre à la fois d'une volonté de sauvegarde de ce patrimoine en témoignant du secteur des sources disparu, de perpétuation de l'une des caractéristiques

62
Philippe Prévot, « Un établissement thermal rive droite », dans la revue *Le festin*, s.d.n.l.



Fig. 62
Au Nord du domaine, la construction de la pénétrante dans le vallon fait disparaître les sources de Monrepos

Vues aériennes de 1950, 1961 et 1991, IGN, geoportail.gouv.fr

Fig. 63
Pendant la seconde
guerre mondiale, la
guinguette de Monrepos
devient hôpital militaire

Carte postale, *Monrepos, hôpital
auxiliaire*, Delcampe, s.d.



du parc d'être ponctué de nombreuses
fabriques, et de respecter une composition
régulière héritée. Ce choix raconte beaucoup
de Sybirol qui, malgré l'apparence d'une
certaine unité de conception, est en réalité le
résultat de la sédimentation progressive de
différents aménagements.



Les mystères du bassin-exèdre

Le bassin-exèdre offre lui aussi deux faces : l'une visible, l'autre souterraine. Depuis la terrasse, il ne se révèle que par sa balustrade en fer à cheval qui encadre un bassin rectangulaire desservi par deux petits escaliers latéraux (fig.64). Entre eux, une porte s'ouvre vers un troisième escalier, invisible depuis le haut, qui mène à une salle voutée semi-enterrée qui recueille l'eau dans un second bassin, conduite par des retombées en grès (fig.65). Des entrées d'eau complètent le dispositif dans la partie basse, à mi-hauteur ou presque au niveau du sol. Une vaste arcade s'ouvre sur un point de vue aujourd'hui masqué par la végétation (fig.66).

La fonction est inconnue. Sur le plan sans date, la parcelle est recensée comme lavoir. Le cadastre napoléonien mentionne, lui, une fontaine. Il semble relié au système de récupération des eaux pluviales de la chartreuse. D'autres hypothèses proposent

la fonction de réservoir ou encore de salle fraîche. Cependant, la stéréotomie des voûtes approximatives remet en question sa fonction d'ornement.⁶³

Quoiqu'il en soit, le bassin-exèdre n'a pas encore livré tous ses mystères. Sa fonction a probablement évolué avec l'hydrologie du site et le réseau d'adduction d'eau auquel il est relié au XXe siècle. Aujourd'hui tari, il reste l'une des pièces majeures du parc, à proximité immédiate de la chartreuse, intégré dans une terrasse monumentale en partie effondrée qui devait être spectaculaire. A proximité, la base d'une tour est réemployée comme belvédère. Si l'on lie entre eux les vestiges de la terrasse et du bassin, ceux de la tour avec le mur extérieur du domaine, le spectre du domaine avant le parc paysager se révèle.

La transcription de l'occupation des sols fournie par les matrices cadastrales sur le cadastre napoléonien de 1824 recrée une image imparfaite mais parlante néanmoins de l'organisation du domaine avant ses mutations de la seconde moitié du XIXe siècle. Cette image évocatrice montre le tracé régulier avec

Fig. 64
Le bassin-exèdre

*Photographies des fabriques du
Domaine de Sybirol,
(c) G. Duhamel, 2018*

⁶³ Laurent Gouyou,
Fabien Pédelaborde,
*Domaine de Sybirol,
Travaux de sauvegarde et de
restauration du patrimoine,
Avant-Projet,
Commune de Floirac, 2015*

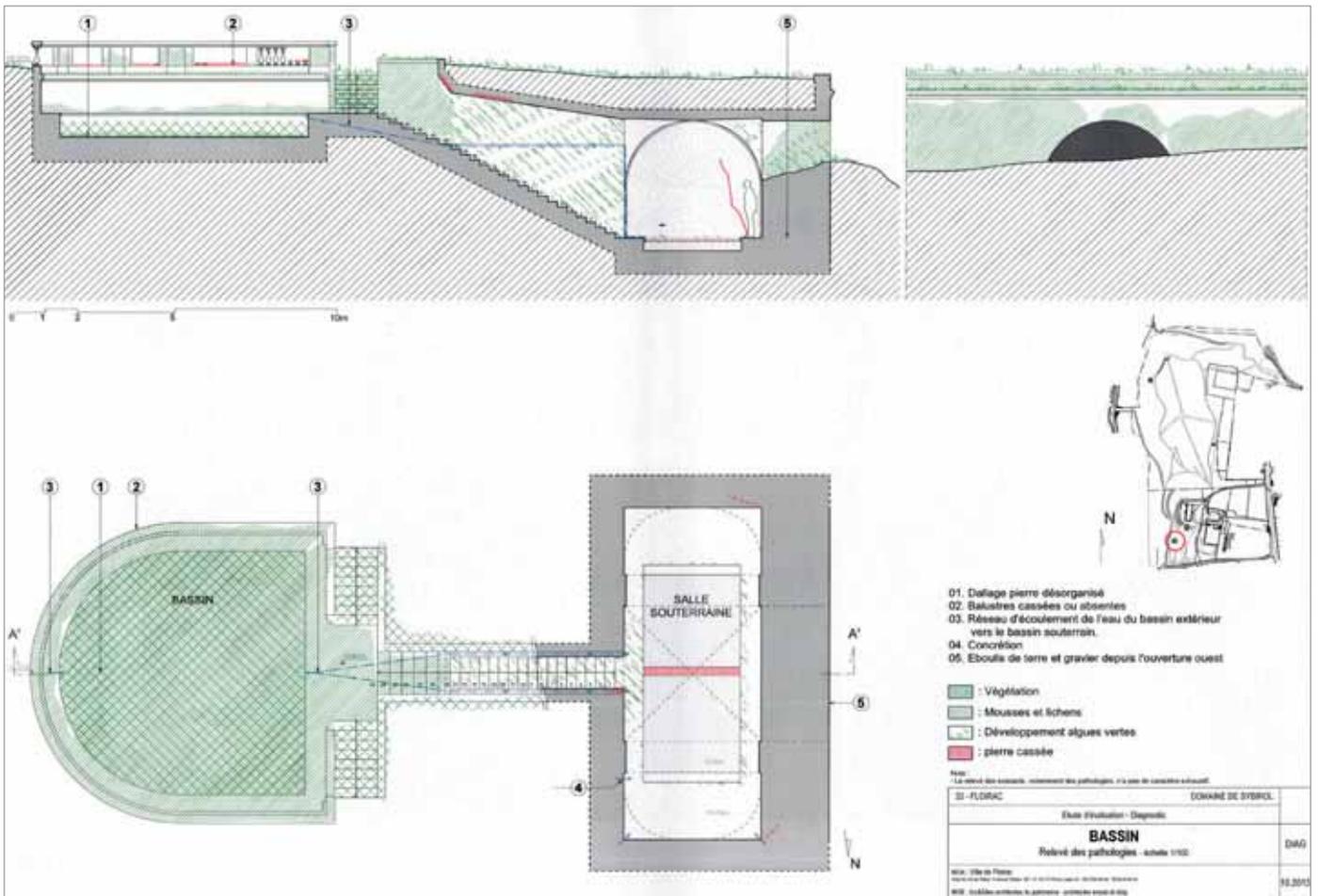


Fig. 65
En réalité, un bassin de surface et souterrain

*Relevé des pathologies du bassin,
Agence Arc & Sites,
Rémi Desalbres,
Domaine de Sybirol,
Diagnostic du petit patrimoine,
Commune de Floirac, 2013*

les axes Nord-Sud et Est-Ouest que nous avons décrits. Elle donne à voir également la grande terrasse qui s'ouvre alors sur le panorama de la plaine de Garonne, surplombant les vastes parcelles de vignes boisées aujourd'hui. Des recherches archéologiques permettraient d'approfondir la question de la tour qui semble marquer l'extrémité d'un bâtiment encore plus ancien, peut-être une partie de l'enceinte de la maison-forte de Feuillas, ou la maison-forte elle-même.

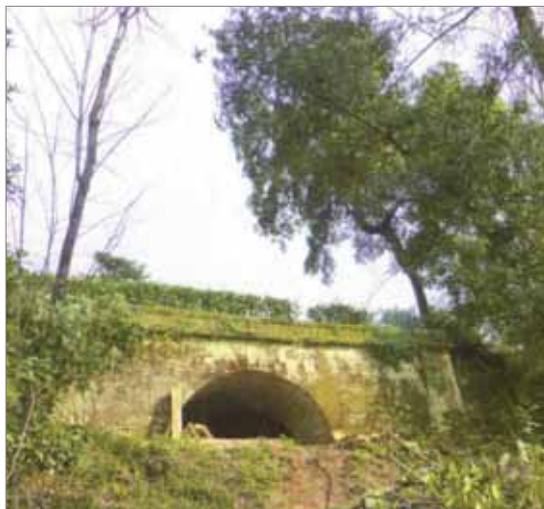


Fig. 66
De la grande terrasse subsiste la grande ouverture sur la salle souterraine du bassin exèdre

*Photographie du bas de la terrasse dans l'étude :
Graziella Barsacq, Cathy Lajus,
Laurent Gouyou-Beauchamps,
F. Pédelaborde, Domaine de Sybirol, Etude préalable et définition des usages, Commune de Floirac, 2017*

« plan sans date », fin XIXe siècle

interprétation du plan sans date

état des lieux 2018

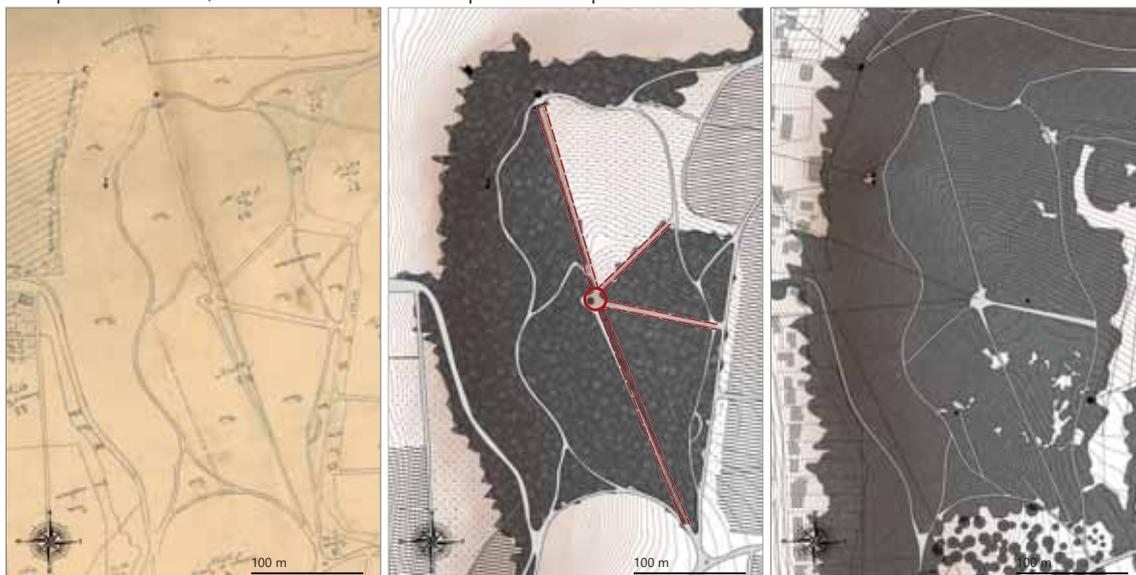


Fig. 67
Le dessin du parc paysager réinterprète un motif de l'art des jardins ou absorde un tracé préexistant : le carrefour de chasse en demi-étoile

d'après le *Plan d'état des lieux du Domaine de Sybirol*, (c) G. Duhamel, 2018

Au cœur du bois lui-même, le carrefour aux quatre sièges qui fait partie de ces appels de lumière qui ponctuent la visite a une forme originale. Une allée a disparu aujourd'hui mais le plan sans date permet de voir que quatre allées s'y croisaient sur sa moitié Est uniquement, à un angle de soixante degrés chacune. Cependant, ces allées sont légèrement désaxées et il manquerait peu, un simple élargissement de certaines par exemple, pour retrouver un carrefour de chasse en demi-étoile. Est-ce là une évocation de ce motif classique par le paysagiste, ou bien un réemploi d'un dispositif préexistant réaxé pour créer un effet de surprise ? Les sources à disposition ne nous permettent pas de trancher. Ceci illustre à la fois l'adaptation du tracé au site, la demi-étoile soulignant une ligne de crête qui partage les vues de part et d'autre du domaine, et la difficulté à dissocier le tracé régulier du XVIIIe du tracé irrégulier du parc romantique du XIXe siècle (fig.67).

Les entrées du domaine elles aussi montrent cette transition entre ancien et nouveau, sans que l'un n'efface l'autre. L'allée de charmilles était l'une des entrées du parc régulier du XVIIIe. Une seconde était dans l'axe de la grande perspective Nord-Sud, cadrée par deux parcelles plantées d'ormières. Elle permettait de s'accrocher à un accès arrivant du bas des coteaux et rejoignant le plateau. Dans la seconde moitié du XIXe siècle, cet accès alors secondaire est privilégié. Le paysagiste relègue au second rang l'arrivée par le bas et ramène l'entrée principale à ce

qui semblait être jusqu'alors une entrée de service, garantissant ainsi la desserte la plus efficace pour les véhicules (fig.69). Les canons de l'art des jardins sont appliqués, permettant de découvrir la façade de la chartreuse en plusieurs étapes là aussi, avec un effet de surprise final, de biais cette fois, et un appel vers le point de vue (fig.68).

« Dès que l'allée d'arrivée est embranchée sur la route, elle doit se diriger, comme je l'ai dit, de la manière la plus naturelle vers l'habitation. »⁶⁴

Bien que le nouveau tracé devienne l'entrée unique du domaine, l'allée de charmilles n'est pas pour autant supprimée. Elle continue de desservir la partie agricole du domaine et devient l'un des parcours de découverte du parc.

64
Édouard André, *L'art des jardins, Traité général de la composition des parcs et jardins*, Paris, G. Masson éditeur, 1879

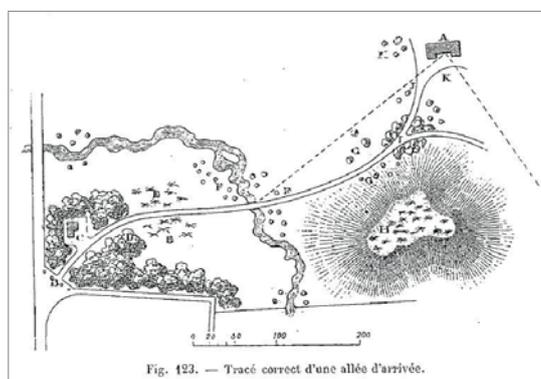
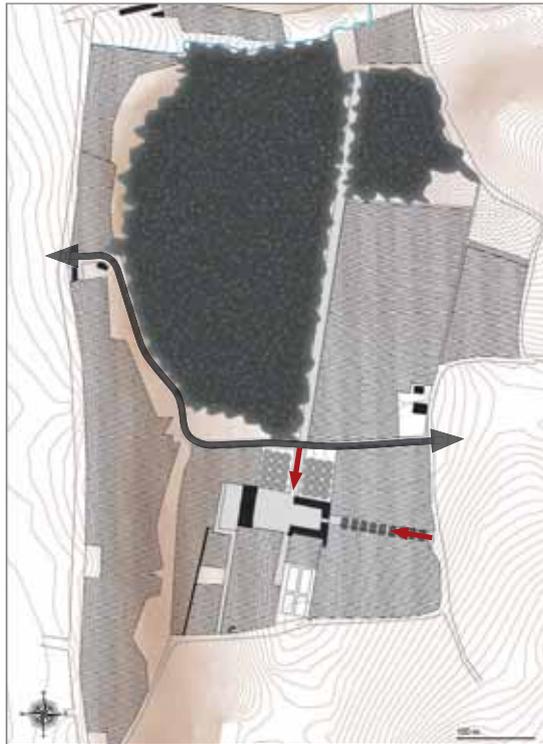


Fig. 68
Un nouveau tracé qui respecte les canons de l'art des jardins de la fin du XIXe siècle

Tracé correct d'une allée d'arrivée, dans Édouard André, *L'art des jardins, Traité général de la composition des parcs et jardins*, Paris, G. Masson éditeur, 1879

interprétation du cadastre napoléonien



état des lieux 2018



Fig. 69
Dans la seconde moitié
du XIXe siècle,
le paysagiste déplace
l'entrée du domaine et
supprime sa traversée

d'après le *Plan d'état des lieux du
Domaine de Sybirol*,
(c) G. Duhamel, 2018

L'ermitage lui aussi illustre peut-être la rencontre de deux époques. Il est constitué de trois éléments : le reposoir, la chapelle et l'abri. Plus bas se trouve une source à mi-hauteur du coteau. Tout est donc bien en place pour accueillir un ermite, selon la légende un prêtre qui aurait fui la Révolution. Il aurait trouvé là l'abri, la subsistance avec une forêt giboyeuse, l'eau à flanc de coteau et un lieu de

méditation et de contemplation. La chapelle, elle, est enduite pour partie en ciment avec des tirants métalliques, tandis que l'habitation n'est faite qu'en moellons de pierre avec une voûte en briques. Les procédés constructifs peuvent laisser penser que les deux bâtiments ne datent pas de la même époque sans pouvoir cependant l'assurer. Le parti pris de restauration appuie cette hypothèse (fig.70).



Fig. 70
Une restauration qui fait
le choix de ne pas lisser
les deux constructions
qui composent
l'ermitage :
l'abri et la chapelle

*Photographies
du Domaine de Sybirol*,
(c) G. Duhamel, 2018

Attribué à Louis-Bernard Fischer, horticulteur paysagiste bordelais, par une commande de végétaux signée de sa main à son associé Jean-Alphonse Escarpit, ces différents cas illustrent la finesse de son travail pour composer le parc romantique. Des saynètes sont aménagées en créant de nouvelles fabriques ou en réemployant les éléments préexistants. De même, les cheminements irréguliers respectent le couvert boisé, donnent une nouvelle nature aux axes réguliers, créant toute une hiérarchie d'itinéraires possibles. Le parc romantique s'étend dans toutes les parties du domaine, mêlant l'agrément aux cultures, respectant l'héritage du passé en le mettant au goût de l'époque (fig.71). Dater les différents éléments n'a donc de sens que s'ils sont considérés pour leur état à plusieurs époques, répondant à une succession de modes.

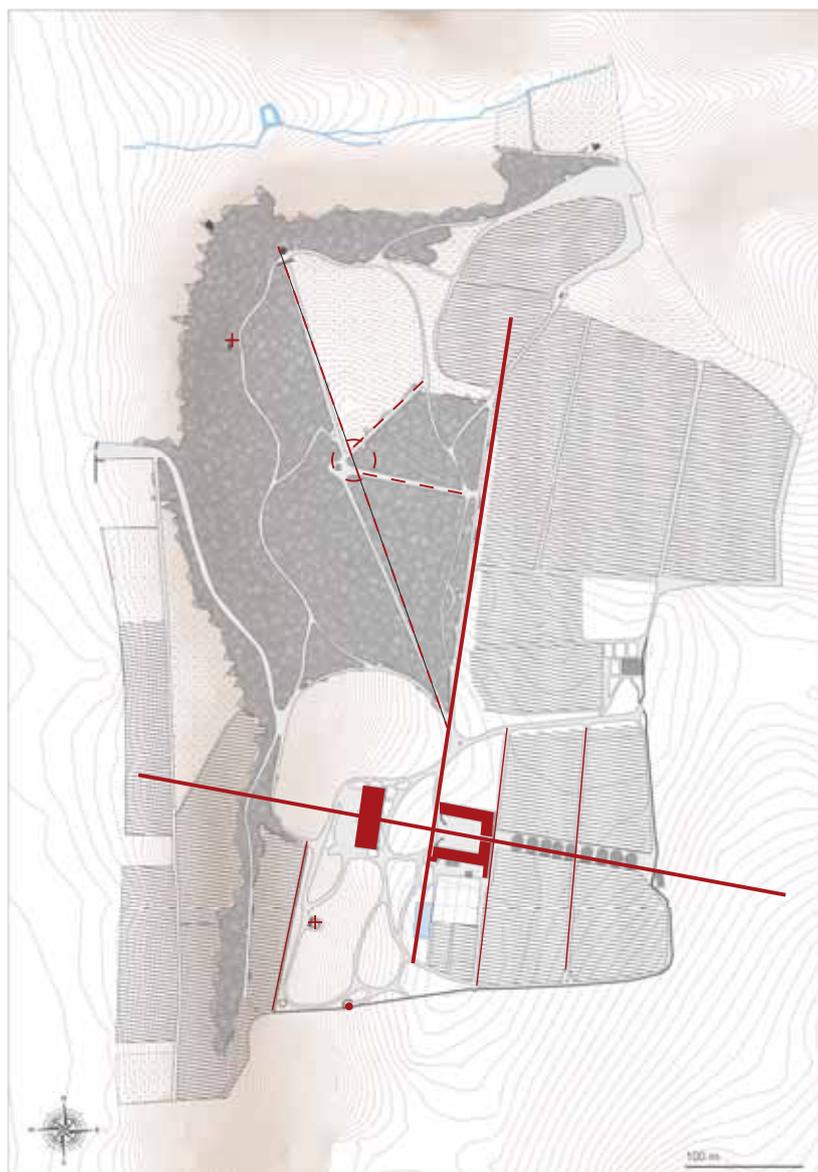
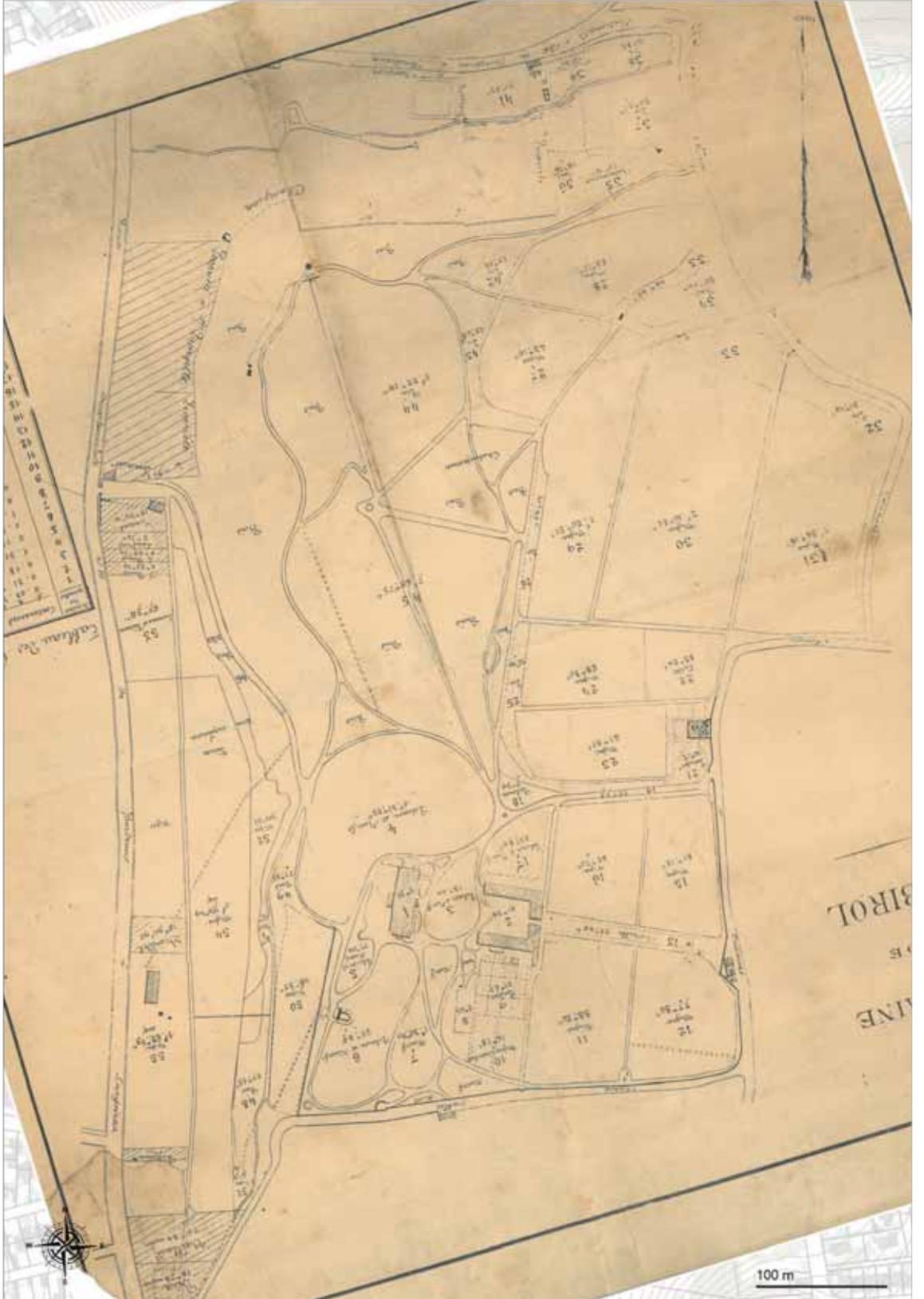


Fig. 71
Hypothèses de réinterprétation des structures régulières lors de la création du parc romantique

Interprétation du Plan sans date, fin du XIXe siècle
(c) G. Duhamel, 2018

Fig. 72
« Plan sans date »

Archives personnelles de M.
Lafont





La serre aux orchidées

Le vaste quart de cercle de pelouses et de massifs aux abords de la chartreuse est planté de nombreuses essences : micocoulier de Provence, magnolias, liquidambar, tulipier, pin pleureur de l'Himalaya, marronniers d'inde, copalme d'Amérique, metasequoia du Sichuan, sophora du Japon, hêtre pourpre, cèdre bleu de l'atlas, cèdre du Liban, pin parasol, orme, etc. (fig.74-75) Une partie d'entre eux se retrouvent sur une facture émise par les pépinières Escarpit en 1885. Nous ne savons pas si celle-ci est un renouvellement des plantations du parc paysager, une seconde phase de plantations ou encore la date de plantation du parc.

Quelle que soit son origine, elle montre à la fois la tradition horticole de la fin du XIXe siècle et ses permanences dans la gestion du parc de nos jours par différentes phases de plantation. Une première lors de la création du parc paysager, une deuxième

au début du XXe siècle pour des motivations liées à la chasse et une actuelle : M. Lafont plante chaque année plusieurs variétés horticoles pour accroître le patrimoine arboré du domaine et en compenser les pertes face à des sujets pour certains bientôt sénescents.⁶⁵ Les sujets de trois âges sont ainsi répartis dans tout le domaine, dans les parties boisées, dans l'espace dédié aux abords de la chartreuse, et en fond de scène sur les parties cultivées.



Fig. 73

La serre aux orchidées

*Photographies des fabriques du
Domaine de Sybirol,
(c) G. Duhamel, 2018*

⁶⁵ Cabinet Riboulet, *Diagnostic
du patrimoine arboré du parc
de Sybirol*, GPV Rive Droite, La
sagesse des jardiniers, 2016



Fig. 75
Une large palette
de sujets complétée
chaque année
par M. Lafont

Plan général d'aménagement,
dans l'étude :
Graziella Barsacq, Cathy Lajus,
Laurent Gouyou-Beauchamps,
F. Pédelaborde, Domaine de
Sybirol, Etude préalable et
définition des usages, Commune
de Floirac, 2017

Cette tradition horticole très forte à Sybirol a même fait l'objet d'une fabrique dédiée : la serre (fig.73). Si dans les matrices cadastrales il est fait mention de plusieurs serres, celle qui nous est parvenue est attenante aux communs et était dédiée aux orchidées. A ces fins, elle disposait d'un système de chauffage et était ornée, sur son fronton principal, d'une rocaille monumentale où des plantes étaient maintenues par un système d'irrigation intégré. Une variété, la Cypripède du Château de Sybirol, a probablement fait en son temps la fierté de M. Cahuzac, alors propriétaire du domaine et passionné d'horticulture (fig.76). Suivrons une rose au nom de Mme Martin-Cahuzac et une pivoine au nom de Monsieur.

La restauration menée a pris le parti de mettre hors d'eau la rocaille et d'évoquer l'ancienne structure de la serre par un auvent qui la protège. La serre devenue ainsi fabrique du parc témoigne du rayonnement du domaine à la fin du XIXe siècle dans les milieux horticoles nationaux. M. Lafont, lui-même ingénieur horticole, perpétue cette dimension forte du parc, à la fois matérielle par le cortège de sujets plantés, et immatérielle



Fig. 76
La Cypripède du Château de Sybirol

L'illustration horticole, 1895, extrait de l'étude :
Laurent Gouyou-Beauchamp, Fabien Pédelaborde,
Domaine de Sybirol, Travaux de sauvegarde et de
restauration du patrimoine, Avant-Projet,
Commune de Floirac, 2015

Fig. 74
Les abords de la
chartreuse sont plantés
d'essences rares

Photographies
du Domaine de Sybirol,
(c) G. Duhamel, 2018

par le rayonnement et le savoir-faire qu'elle suppose.

En articulation entre communs et potager, la serre était placée à un lieu stratégique de la vie du domaine. Les communs, avec leurs étables, leurs écuries, les ateliers, les lieux de stockage, incarnent la réussite économique de son propriétaire. Leur architecture est soignée et ils sont composés avec la chartreuse dont ils respectent les proportions et l'implantation. Les potagers et les vergers attenants sont eux aussi mis en scène et disposent de leurs propres fabriques. Dans la partie productive, le parc romantique s'efface et maintient les structures régulières plus appropriées aux impératifs de l'exploitation (fig.77).

Les domaines de villégiature sont ainsi quasi-autonomes et, en plus de la vigne, produisent fruits et légumes. Si la vigne s'accommode de tous les sols présents sur le domaine, les cultures maraîchères et les vergers s'étendent elles sur le haut du plateau, à la fois sur les parties les plus planes et sur les sols les plus favorables : les graviers argileux et les limons des plateaux. Au-delà des fonctions d'agrément, le domaine se structure aussi par la qualité des sols et leur capacité productive.

Fig. 77
Un domaine de
plaisance où se mêlent
parc d'agrément et
exploitation agricole
jusque dans les années
1960

*Vue aérienne du Domaine de
Sybirol dans les années 1960,
Photographie aérienne, Archives
personnelles de M. Lafont,
numérisées par M. Gouyou-
Beauchamps*





Les palombières

La remarquable permanence des boisements sur la majeure partie du domaine, à ses différents âges et malgré la concurrence parfois avec l'agriculture, pose la question de son usage. Les matrices cadastrales mentionnent sur plusieurs châtaigneraies, des ornières, des oseraies et une parcelle plantée d'acacias. L'étude menée en 2016 sur le patrimoine arboré du domaine distingue les essences purement ornementales du parc, des parcelles forestières aux usages séculaires pour le prélèvement de bois de feu (taillis) ou de bois d'œuvre (réserves).⁶⁶

La chasse est aussi probablement l'un des usages forts des boisements. Peut-être ancien si le carrefour aux quatre sièges est bien l'héritage d'un dessin de parc de chasse. Le bois est de plus identifié comme garenne à plusieurs époques. Cette vocation se confirme en tout cas lors de l'acquisition du domaine en 1912 par Jules Pinçon. Ce dernier est fortement motivé par les nombreux survols de palombes et il est à l'origine de la grande vague de plantations d'espèces à baies, attrayantes pour le gibier, au début du XXe siècle.

De nombreux aménagements visent à rendre le domaine toujours plus attractif pour l'avifaune : haies, plantations en quinconces et même une forme inconnue qui apparaît sur plusieurs plans et clichés aériens mais non identifiée (fig.79). Deux palombières en acier sont construites. Elles existent encore aujourd'hui et ponctuent à leur tour le parc comme fabriques témoignant d'une histoire ancienne, racontant tout aussi bien la présence du bois que les pratiques liées (fig.78).

Aujourd'hui encore, le domaine est giboyeux. Des chevreuils l'habitent et jardinent le sous-bois. La grande perspective est gérée en fauche tardive aussi pour éviter d'intervenir lors des périodes de reproduction. Leur présence n'est pas cependant sans poser de difficultés quant à la régénération des boisements. Les jeunes plants sont souvent consommés avant d'avoir pu s'épanouir et nécessitent donc une protection.



Le Domaine de Sybirol est un témoin encore vivant de la villégiature du XVIIIe au XXe siècle dans la grande périphérie de Bordeaux et plus précisément sur les coteaux. De la villégiature il conserve une organisation spatiale complexe, où l'agrément se mêle à la production agricole, où les essences horticoles donnent un cadre paysager aux cultures, où le tracé régulier du XVIIIe siècle est réinterprété par le tracé irrégulier du XIXe et où l'eau est source d'ingéniosités techniques que l'on masque derrière les ornements. De la villégiature il hérite aussi d'une manière d'appréhender

le site. Le parc romantique se découvre par une ponctuation très dense de fabriques, une possibilité de parcours multiples qui guident le visiteur de pas en pas vers des belvédères qui tantôt contemplant la plaine de la Vallée de Garonne et le Port de la Lune, tantôt le plateau de l'Entre-deux Mers et la campagne aux portes de Bordeaux. L'expérience alterne entre couvert intime et ombragé et trouées de lumière qui soulignent un carrefour ou ouvrent le regard sur un véritable morceau de campagne, le parc romantique devenant alors paysager.

66
Cabinet Riboulet, *Diagnostic du patrimoine arboré du parc de Sybirol*, op. cit., p.96

Fig. 79
Dans les années 1950, des formes liées aux pratiques de chasse du propriétaire sont visibles dans le Domaine

Vues aériennes de 1950
IGN, geoportail.gouv.fr



Fig. 78
L'une des deux palombières construites dans la première moitié du XXe siècle

Photographies des fabriques du Domaine de Sybirol,
(c) G. Duhamel, 2018



Le Parc Palmer, un jardin historique pour la ZUP ?

Un parc public depuis les années 1960

Palmer raconte une toute autre histoire que Sybirol. Palmer est un parc public depuis les années 1960, en accompagnement du projet de ZUP des Hauts-de-Garonne. Palmer ne se dit pas autre chose qu'un parc municipal et pourtant présente de nombreuses caractéristiques d'un jardin historique, caractéristiques recherchées plus ou moins implicitement à l'occasion des nombreuses manifestations qu'il accueille. Jouant pour la ville le rôle de véritable place du village, sa dimension historique doit être appréhendée comme une véritable plus-value pour ses usagers et pour le Parc des coteaux dont il est l'un des parcs le plus fréquenté.

67

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal, séance ordinaire du 12 septembre 1959, Archives municipales de la commune de Cenon, 1959

L'expropriation en 1960

Le 22 juillet 1960, le Préfet de la Gironde Gabriel Delaunay déclare l'utilité publique de l'aménagement d'un parc municipal à l'emplacement de la propriété dite « Château Palmer ». C'est l'aboutissement de l'échec de négociations commencées trois ans plus tôt avec le propriétaire du domaine et le début d'une procédure judiciaire sur les montants de l'indemnité. La déclaration d'utilité publique est motivée par le projet de la commune de procéder « *sur le plan social, d'une part, à la création d'une maison de vieux, d'une garderie d'enfants, des colonies de vacances etc. et d'autre part à réaliser, sur le plan sportif un ensemble dans le cadre de la jeunesse et des sports.* »⁶⁷

Le long délai de la procédure fait se rencontrer au tournant des années 1960 ce projet initial et le projet de la ZUP des Hauts-de-Garonne. Une lettre de M. Bonnac, alors Maire de Cenon, datée du 12 janvier 1970, rappelle en introduction que les propriétés Dax (Domaine de Lestrille) et Palmer ont été « *intégrées pour leur prix de revient [...] dans le bilan primaire de la ZUP au titre des espaces*

verts ». ⁶⁸

Dès les années 1950, la commune de Cenon a ainsi eu des velléités d'acquisition du Parc Palmer pour le transformer en parc municipal. La mise en œuvre du projet de ZUP, à l'échelle des quatre communes de Floirac, Cenon, Lormont et Bassens, donne une nouvelle échelle au projet et devient l'occasion de reverser le Parc Palmer dans le bilan des espaces verts créés en compensation des fortes densités de logements construites. Palmer est ainsi le cas exemplaire d'un jardin hérité d'un ancien domaine de villégiature, entièrement dédié à la construction de grands ensembles dans sa périphérie. Se rencontrent là une grande modernité, l'un des premiers grands ensembles construit sur le principe des chemins de grue, et un patrimoine qui n'est pas nommé en tant que tel, un jardin historique acquis par le public dans son intégralité.

Un jardin historique qui ne se dit pas

De la propriété dite « *Château Palmer* », le domaine devient « *espace vert de la ZUP* ». Une description de l'ensemble du bien faite par la direction de l'enregistrement et des domaines en novembre 1959 donne un état des lieux complet des bâtiments et des dehors afin d'en estimer la valeur. Les « *terrains d'agrément* » entrent dans le calcul et sont identifiés comme « *parc et pelouse* » dont la configuration les rend impropres à la construction, ne constituant « *qu'un terrain de complément dont la situation est particulièrement agréable* ». ⁶⁹ D'après Bériac, qui retrace l'historique de la propriété dans le cadre d'une étude préalable d'aménagement du Parc Palmer en 1990, « *en 1985, encore, dans les demandes de subventions, l'expression de "plateau d'évolution sportive" est substituée au terme de "parc".* »⁷⁰

68
M. Bonnac, Maire de Cenon, Lettre à M. Chalançon, Directeur Général de la Société d'Équipement de la Gironde du 12 janvier 1970, Archives municipales de la commune de Cenon, 1970

69
Direction Générale des Impôts (Enregistrement et Service des Domaines), Lettre à M. le Préfet de la Gironde du 23 novembre 1959, Archives municipales de la commune de Cenon, 1959

70
JP Clarac, A, Debarre, L, Duplantier, P, Hannetel, *Étude préalable du Parc Palmer*, Commune de Cenon, juin 1990

Fig. 80
Profiter de la vue et se réchauffer au soleil à Palmer

Photographies du Parc Palmer,
(c) G. Duhamel, 2018

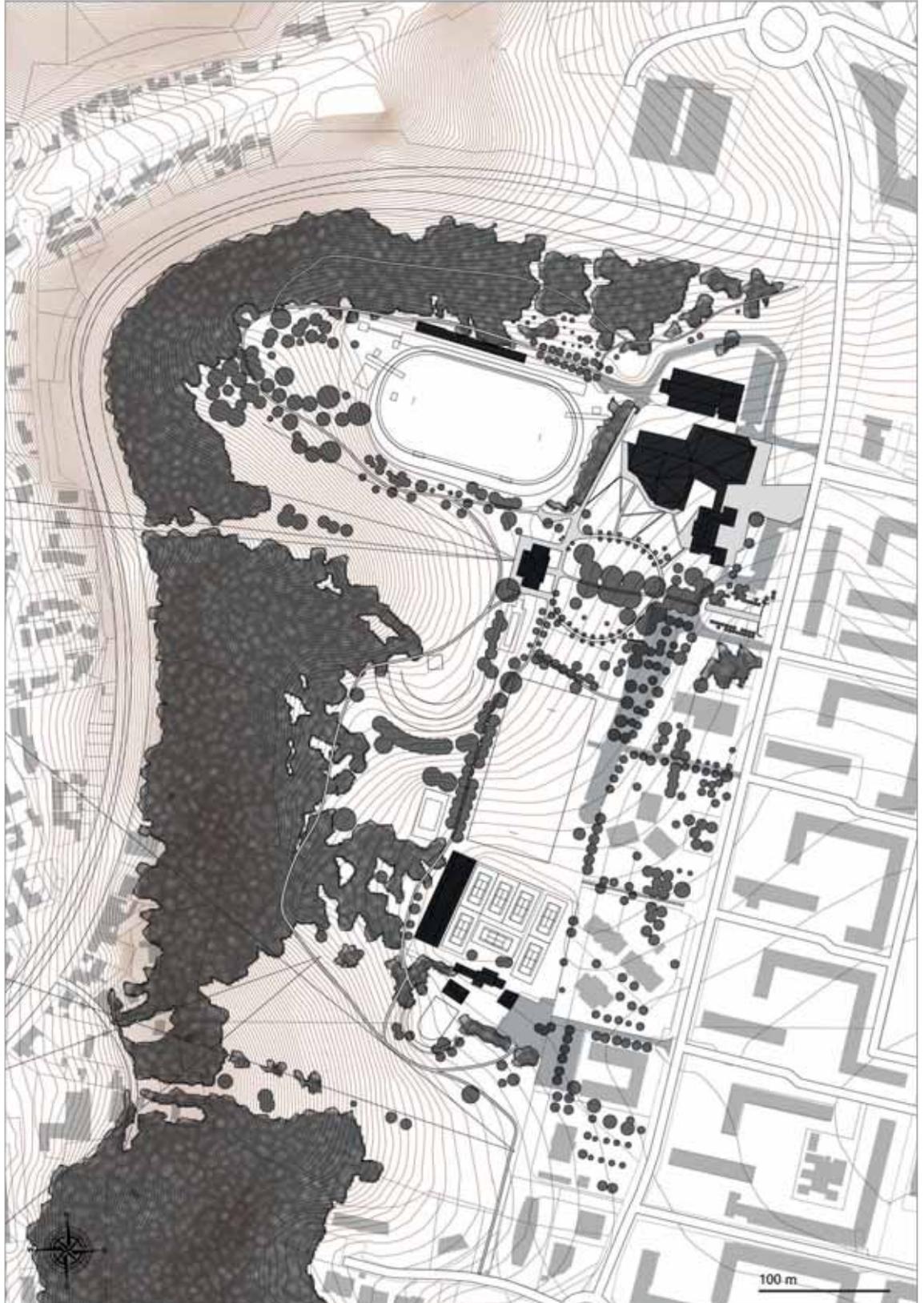
Fig. 81
Vue aérienne
du Parc Palmer

*Vue aérienne
du Parc Palmer,*
(c) G. Duhamel d'après
OpenData Bordeaux Métropole,
2016



Fig. 82
Etat des lieux
du Parc Palmer

*Plan d'état des lieux
du Parc Palmer*
(c) G. Duhamel d'après
OpenData Bordeaux Métropole,
2018



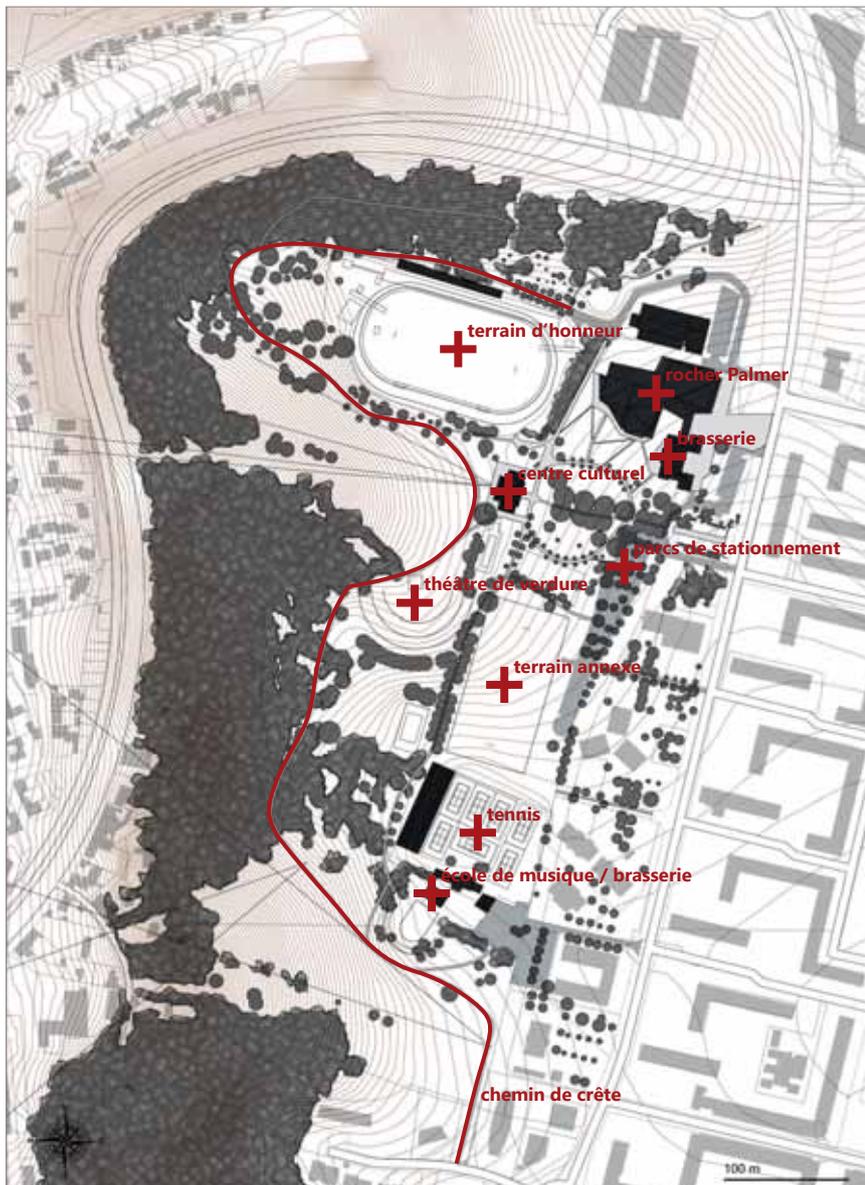


Fig. 83
Localisation des
équipements
dans le Parc Palmer

*Plan d'état des lieux du Domaine
de Palmer,
(c) G. Duhamel
d'après OpenData Bordeaux
Métropole, 2018*

Jardin historique, jardin de la ZUP

Tout au long de la procédure d'expropriation, tout au long de son absorption par le projet de ZUP et tout au long aussi de son aménagement par la suite, le domaine de villégiature n'est jamais reconnu dans sa dimension de jardin historique. Pourtant, si ce volet patrimonial n'est jamais dit, l'ambiance du parc, ses structures végétales, sa composition et son rapport délicat au relief feront l'objet d'une certaine précaution, d'une attention malgré les lourds aménagements réalisés tout au long des dernières décennies, permettant un relatif maintien de sa physionomie encore aujourd'hui.

Des équipements comme autant de fabriques du parc ?

« Il faut renoncer à certaines conceptions périmées du jardin public, élément de décor, onéreux à réaliser et à entretenir et considérer, avant tout, qu'il doit être un lieu de détente et de repos pour les adultes en même temps qu'il offre aux enfants des terrains de jeux. »⁷¹

Dans cette circulaire destinée à orienter les demandes de subventions,

vraisemblablement datée de la première moitié des années 1960, le Ministère de la construction résume l'évolution de la conception nationale des jardins publics qui s'inscrit désormais dans un contexte fonctionnaliste, en lien avec la construction des grands ensembles pour pallier la crise du logement de l'après-guerre.

Dans ce contexte, le réemploi du Parc Palmer n'entre pas dans les grilles d'évaluations ministérielles. Qu'elle soit reconnue ou non par la collectivité et les acteurs en charge de la conception de la ZUP, sa qualité de jardin historique ne peut faire l'objet de subventions ou d'investissements ciblés. Le « *plateau d'évolution sportive* » est donc aménagé comme tel et plusieurs équipements viennent s'implanter dans le parc, comme autant de nouvelles fabriques hors d'échelle (fig.83-84).

Raconter Palmer par ces équipements c'est raconter à la fois l'intervention forte d'une époque spécifique, ici les années 1960, qui marque le parc aujourd'hui, mais c'est aussi raconter l'évolution de la vocation d'un jardin historique comme jardin de la ZUP qui résiste tant bien que mal aux manques de considération du fonctionnalisme. Désormais, Palmer est approprié, fréquenté, multiple. S'il tranche avec le mystère et l'intimité de Sybirol, raison de plus pour porter une exigence toute aussi forte sur sa valorisation et sa protection, au bénéfice des habitants et usagers en premier chef.

71
Ministère de la construction,
Circulaire relative à l'attribution
de subventions pour la création
et l'aménagement de parcs
et jardins publics, Archives
municipales de la commune de
Cenon, s.d.

Fig. 84
Des équipements
qui grignotent
progressivement le parc

Vue aérienne 3D du Parc Palmer,
(c) Google, 2018





Le chemin de crête

Fig. 85
Le chemin de crête, la Bastide et Bordeaux

Photographies du Parc Palmer
(c) G. Duhamel, 2018

Le Parc Palmer est composé de la réunion de trois anciens domaines : Palmer, Lestrille et Tranchère. Sur la *Carte de Bordeaux et de sa banlieue de 1905*, toutes trois apparaissent nettement (fig.86).⁷² Palmer est la plus importante et dispose d'un vaste parc d'agrément. Tranchère est à flanc de coteau, tournée vers Bordeaux, avec des dehors plus réduits tandis que Lestrille domine le coteau, entourée de bois. Les domaines sont alors clos pour la plupart, cernés de murs et accessibles par d'imposants portails qui marquent le prestige des propriétaires. Pour établir la continuité du parc, les murs ont disparu, seuls les portails ont été conservés.

Le chemin de crête, par son traitement uniforme, opère cette réunion des trois domaines. Allée blanche dont les volutes sont continues dans le temps et dans l'espace, il tranche avec la succession des verts des pelouses (fig.85). Alors qu'il emprunte les vastes talwegs qui font la spécificité du parc, il



72
J.P. Clarac, A. Debarre,
L. Duplantier, P. Hannetel,
Etude préalable du Parc Palmer,
Commune de Cenon, juin 1990

Fig. 86
En 1905, les trois propriétés apparaissent nettement

Extrait de la carte
de Bordeaux et de sa banlieue,
s.l., 1905
tirée de l'étude :
J.P. Clarac, A. Debarre,
L. Duplantier, P., Hannetel,
Etude préalable du Parc Palmer,
Commune de Cenon, juin 1990



Fig. 87
Points de vue existants
(en rouge)
et supposés/disparus
(en gris)

*Plan d'état des lieux du Domaine
de Palmer,
(c) G. Duhamel
d'après OpenData Bordeaux
Métropole, 2018*

suit constamment la même courbe de niveau, niant le relief tout en le donnant en spectacle. Il reprend dans son esprit et dans son tracé peu ou prou le tracé du parc paysager de la seconde moitié du XIXe siècle.

Déjà le concepteur du parc avait établi ce jeu subtil avec le dénivelé, s'affranchissant de la pénibilité de la déambulation sur les coteaux tout en misant sur les points de vue qu'ils offrent. Car c'est bien là toute la richesse du parcours : une promenade plane ponctuée de panoramas exceptionnels, une alternance d'espaces très ouverts de prairies en fauche différenciée et de sous-bois fermés, eux aussi auparavant ponctués de belvédères (fig.88). Ceux-ci s'ouvrent par plusieurs percées dans les boisements : au Nord vers la Butinière en dialogue avec le domaine sur la rive opposée, à l'Ouest vers l'infini de la plaine de Garonne et au Sud vers l'étendue urbaine de Bordeaux (fig.87).

Les boisements sont avant tout là pour magnifier le jeu avec le relief. Situés sur les points hauts, ils accentuent les rapports d'échelle entre les creux et les émergences. Plantés de cèdres, ils créent un paysage artificiel qui évoque des contrées lointaines. Situés au bas des vastes échancrures des talwegs, ils cadrent la vue dans un effet de perspective accélérée qui porte le regard au lointain.



Fig. 88
Cadrage des vues
vers Bordeaux par
un jeu entre relief et
boisements,
la prairie en fauche
différenciée
au premier plan

*Photographies du Parc Palmer
(c) G. Duhamel, 2018*

Les vastes prairies elles-mêmes, longtemps rasées de près, sont désormais traitées en gestion différenciée dans le cadre du *Guide de gestion écologique du Parc des coteaux*. Leur couleur et leur texture ondule avec le temps, racontant le passage des saisons mais aussi restituant un aspect probablement plus fidèle du parc paysager initial qui ne pouvait alors être entretenu à la tondeuse. Seuls les abords de l'allée sont tondu régulièrement pour souligner son passage et marquer l'entretien auprès des usagers (fig.89).

Aujourd'hui, le chemin de crête est le lieu de nombreuses pratiques, de la course d'endurance à la marche et au vélo. Il est aussi l'itinéraire du fil vert sur la commune de Cenon, intégré dans la Boucle Métropolitaine. Axe principal du parc, il est complété de deux niveaux de cheminements. Des passages laissés créés par les tontes d'abord, qui évoluent au fur et à mesure de la fauche, et qui offrent quantité de parcours secondaires, au gré des saisons. De cheminements spontanés ensuite, principalement dans les zones forestières les plus abruptes, où la pratique du VTT ou du trail crée quantité de passages de renard qui

ne nécessitent aucune intervention.

Lorsqu'il faut descendre, ou bien la pente est attaquée frontalement pour satisfaire la pratique sportive, ou bien le chemin devient lacets, au bas de Tranchère par exemple, où il rejoint directement le centre-ville de Cenon. C'est bien là toute l'ambiguïté du Parc Palmer, à la fois loin du centre, perché sur le haut des coteaux, mais tout proche, en lien direct avec le centre-ville par des chemins plus confidentiels.

Les cheminements vers le bas permettaient peut-être aussi d'accéder à la carrière mentionnée sur le cadastre napoléonien, mais surtout à la source, tarie aujourd'hui, mais qui reste visible. L'eau était à Palmer comme à Sybirol une question cruciale. Les informations sur les moyens d'adduction d'eau à Palmer sont peu nombreuses. Les descriptifs établis à la fin des années 1950 en vue de l'estimation de la valeur du domaine mentionnent deux réservoirs intérieurs dans le château et la présence d'un château d'eau et d'un lavoir à proximité des communs (fig.90).



Fig. 89
La gestion différenciée permet de créer de nouveaux parcours, complémentaires au chemin de crête

Photographies du Parc Palmer
(c) G. Duhamel, 2018

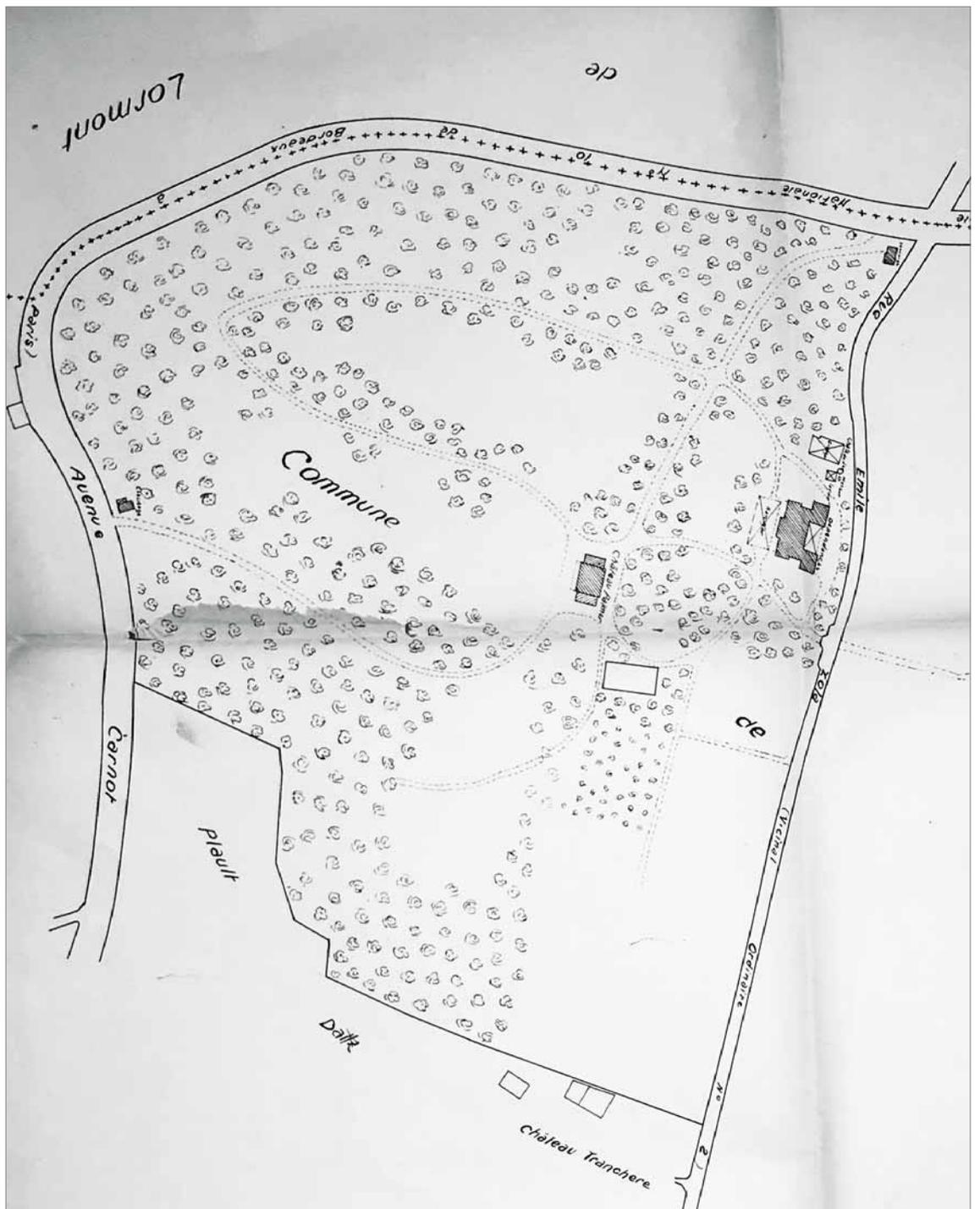
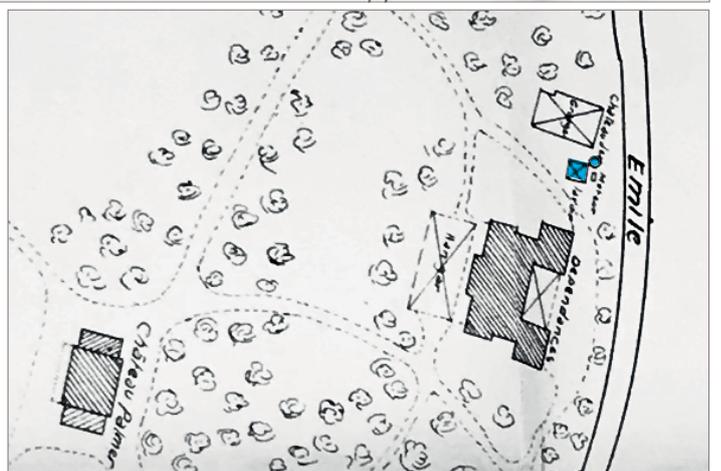


Fig. 90
 Le plan réalisé à la fin des années 1950 pour l'estimation de la valeur du domaine donne un état des lieux du parc dans les années 1950 : il fait apparaître le tracé du chemin de crête et l'organisation des commons avant leur destruction partielle. Le lavoir et le château d'eau apparaissent nettement.

Croquis descriptif du «Château Palmer» appartenant à M. le Baron Alain Secondat de Montesquieu, archives communales de Cenon, s.d.





Le Rocher Palmer

Le Parc Palmer est quotidiennement le jardin des habitants de la ZUP et des cenonnais. Ponctuellement il peut être le lieu de promenade des habitants de la Métropole. Plus ponctuellement encore, il accueille d'importantes manifestations. Dans une ville qui en est dépourvue, il fait office de place de village et de salle des fêtes tout à la fois. Ce sont des milliers de personnes qui s'emparent alors du parc pour un concert, un festival, un spectacle, un feu d'artifice, etc. Ce qui n'est pas sans poser des questions sur la conservation du parc.

Le théâtre de verdure est construit dès les premiers aménagements liés à la ZUP au tout début des années 1960 (fig.95). Il vient occuper un vide existant dans la composition du parc et profite du dénivelé pour se développer en amphithéâtre. Que les motivations réelles soient l'économie de sa construction ou un respect du parc,

son insertion est la preuve d'une certaine intelligence avec le site. Néanmoins, son éloignement des entrées du parc impose aujourd'hui de faire circuler sur l'allée blanche poids lourds et transports divers de matériels pour les besoins des manifestations.

A lui seul, le théâtre n'est pourtant pas suffisant. Le festival Bordeaux Open Air, par exemple, installe la scène dans l'axe principal du château, offrant la vue cadrée sur la plaine de Garonne la plus emblématique du parc. Ce choix permet de mettre en scène le festival, avec le panorama comme fond de scène, mais aussi avec le château comme décor des vues prises vers le public (fig.92).



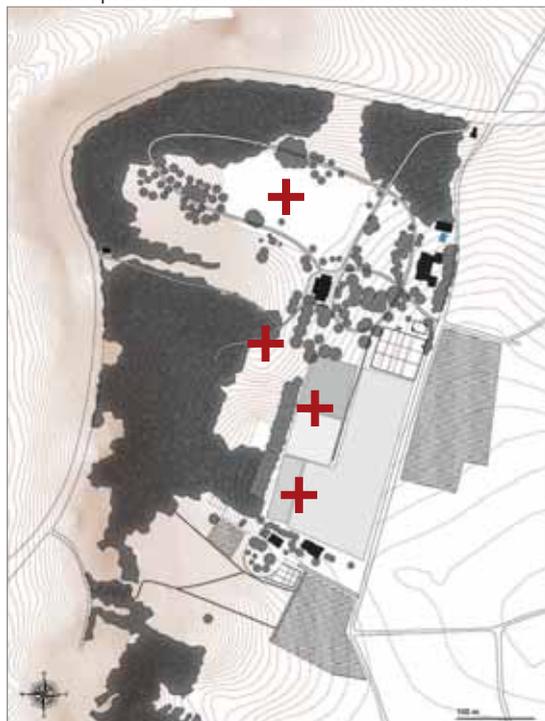
Fig. 92
Des manifestations qui recherchent la plus-value du château comme fond de scène

Photographie du festival dans le Parc Palmer, Bordeaux Open Air Festival, 2018

Fig. 91
Le Rocher Palmer, les communs, le Parc et la dernière tour de la ZUP

Photographies du Parc Palmer (c) G. Duhamel, 2018

interprétation de la vue aérienne 1950 de l'IGN



état des lieux 2018

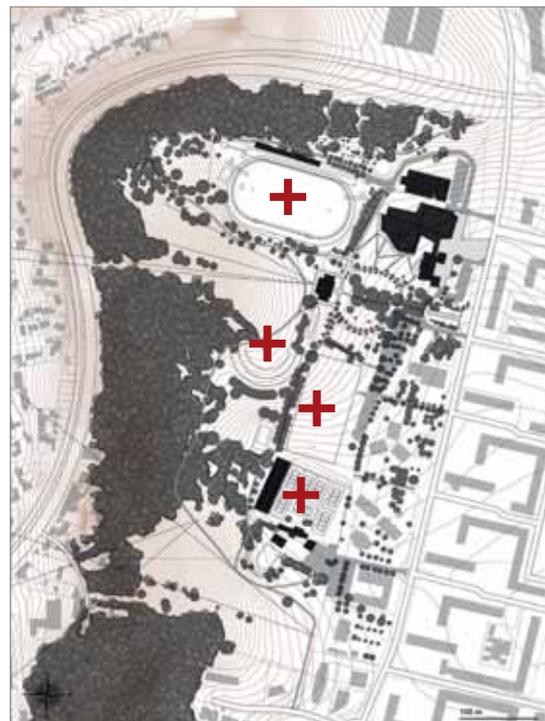


Fig. 93
Les équipements
construits investissent
les espaces de pelouse
ou les terres cultivées du
domaine, les vides sont
remplis

Plan d'état des lieux du Domaine
de Palmer, au milieu du XXe
siècle à gauche et en 2018 à
droite
(c) G. Duhamel, 2018 d'après IGN
et OpenData Bordeaux
Métropole

Dans ces conditions, le parc et ses dispositifs paysagers jouissent bien là d'une forme d'aura qui apporte une plus-value recherchée aux événements organisés.

Cette quête de plus-value d'image se retrouve également dans l'organisation des manifestations sur la partie haute du parc, devant la façade principale du château. A l'ombre du mail de platanes centenaires qui semble hérité d'une structure plus ancienne, barnums, barrières et véhicules permettent de créer de petits villages temporaires suivant les besoins des différents événements. Le tassement des sols et les impacts sur les troncs des arbres sont alors inévitables. A l'été 2018, le Maire est tenu de prendre un arrêté de « neutralisation de l'espace vert face au château Palmer » en raison du « risque de chutes de branches de platanes ».73 A proximité immédiate du mail, un vaste terrain de sport peu utilisé est lui largement ouvert à l'implantation de différentes installations temporaires, desservi en eau et en électricité et directement accessible depuis la route et le parc de stationnement. Pourquoi alors continuer à organiser les événements au pied des platanes ?

C'est peut-être là la conséquence de ne pas définir le parc Palmer comme un jardin historique. Cette dimension non dite est ressentie par les usagers, recherchée par

les organisateurs de manifestations comme image positive, sans que pour autant ne soient mises en place les précautions afférentes à l'organisation d'un événement dans un tel site patrimonial. Elle amène ainsi à des choix qui nient cette dimension et parfois lui portent atteinte. Faire évoluer le regard sur le Parc Palmer et affirmer son caractère de jardin historique pourrait être le meilleur moyen, non pas de le sanctuariser, bien au contraire, mais de valoriser cette image positive en prenant toutes les précautions pour ne pas porter atteinte à sa conservation. Protéger le pied des arbres centenaires ne signifie pas ne plus profiter de leur ombrage. Organiser un événement dans l'axe d'une des plus belles perspectives du Parc des coteaux signifie bien de mettre en scène cette perspective et de rechercher la scénographie adéquate, au lieu le plus adapté, et non pas de l'interdire.

73

Commune de Cenon,
Arrêté du maire n°2018-442,
2018

Dernier avatar en date de cette quête d'aura patrimoniale, la construction du Rocher Palmer est voulue comme un véritable signal architectural, à l'échelle des Hauts-de-Garonne et de la Métropole (fig.91). L'architecte de renommée internationale, Bernard Tschumi, conçoit la salle de spectacles comme une grande fabrique aux multiples facettes. La circulation intérieure par une galerie en verre fumé offre des vues sur le parc et les communs. Des cheminements en allées blanches, eux aussi, mais rectilignes, viennent se raccrocher

à la courbe du tracé principal (fig.94). Relié aux communs, le Rocher Palmer fortement visible par sa forme et sa couleur rouge intense est construit en covisibilité avec deux des arrêts du tramway qui dessert les Hauts-de-Garonne, dans l'axe de l'une des rues principales de la ZUP. Le Rocher est ainsi visible des quartiers mais en rive du parc, en lieu et place de l'une de ses anciennes pelouses. Il est le dernier né de plusieurs décennies de construction d'équipements dans le jardin qui dialoguent chacun plus ou moins avec lui.

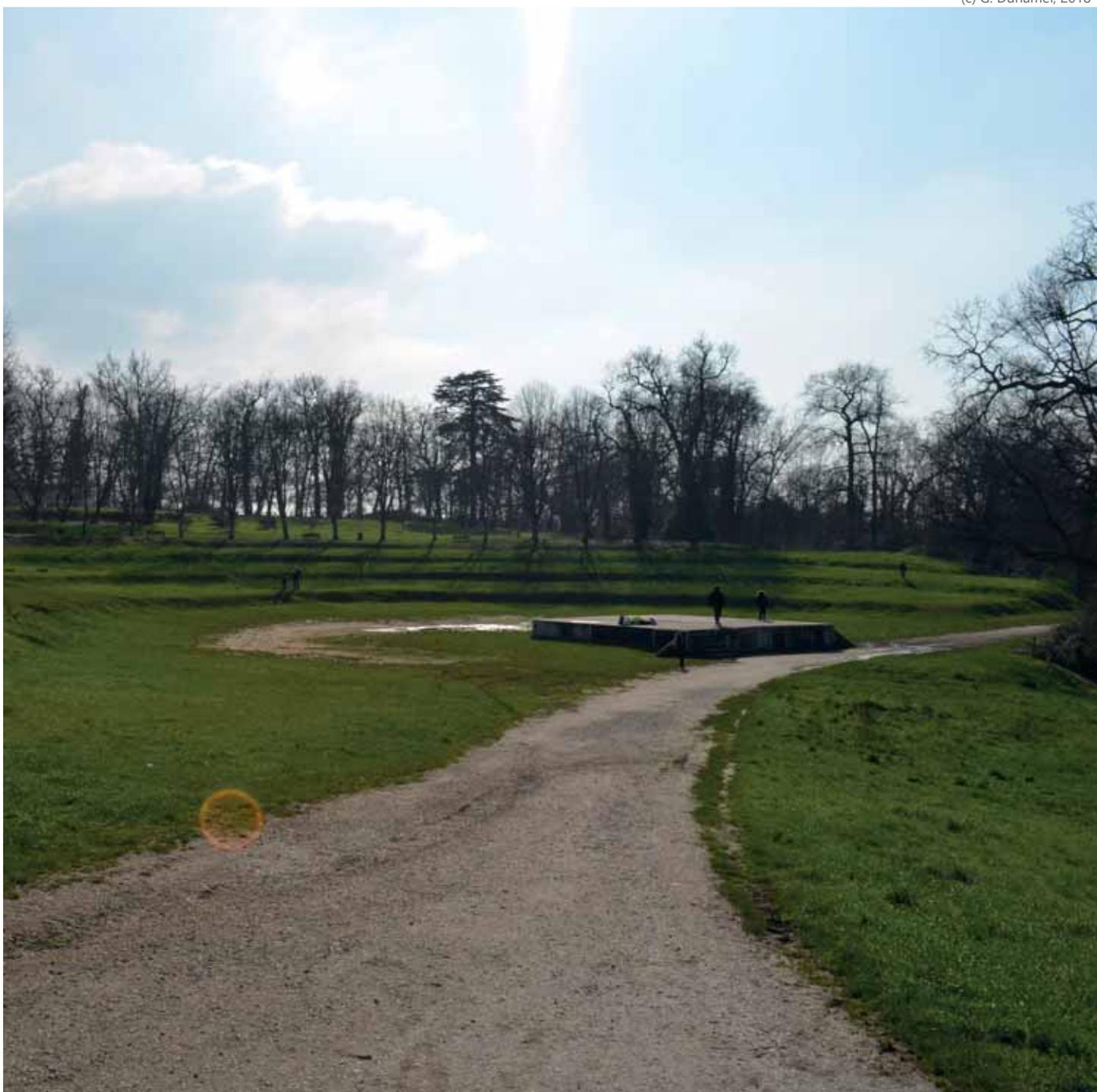


Fig. 94
L'implantation du Rocher Palmer dans un angle du parc, entre communs et anciens bosquets

Vues aériennes de 1950 et 2016
IGN, geoportail.gouv.fr

Fig. 95
Un théâtre de verdure
qui s'insère aujourd'hui
dans la composition
du parc

Photographies du Parc Palmer
(c) G. Duhamel, 2018





Les terrains de sport

Dès la construction de la ZUP et l'intégration du Parc Palmer au titre de ses espaces verts, plusieurs équipements sont construits simultanément en tenant compte peu ou prou de la structure paysagère en place. Ainsi, si le théâtre de verdure s'inscrit dans le relief, le terrain d'honneur investit la grande pelouse centrale et le terrain annexe et les tennis les parcelles cultivées (fig.93). Ces équipements viennent se poser dans le parc mais n'atteignent qu'à la marge les masses boisées, et le bosquet de cèdres notamment.

Avec leur tracé rectiligne, ils soulignent tout un tracé régulateur qui perdure dans les courbes du parc paysager. L'interprétation du cadastre napoléonien de 1824 et des matrices cadastrales qui retracent l'occupation des sols permet d'avoir une idée à grande maille de l'aspect du parc avant sa transformation en parc paysager. Le domaine était alors à dominante viticole et le château

devait sembler émerger au milieu d'une vaste étendue de vignes, soulignant le relief des coteaux. Côté Est, vers l'accès principal du domaine, la vue était cadrée par deux corps de bâtiments et une vaste ormière. Au milieu des vignes, à l'un des emplacements pressentis d'un ancien belvédère, un quinconce marquait peut-être ce point de vue. Vers le Sud, dans l'axe latéral de la résidence principale, une grande allée dessert les parcelles cultivées et d'agrément : d'un côté les vignes, de l'autre toute une composition de grands bosquets plantés ou en bois d'agrément, ou en champs et prairies, liant plaisance et production. C'est cette composition, probablement en belvédère pour une partie sur la plaine de Garonne, qui perdure jusque sur le plan de 1905 alors que le parc s'est déjà transformé en parc paysager (fig.97-98).

Palmer a pris un temps le caractère d'un parc mixte, dans lequel une grande partie régulière a persisté, avant d'être absorbée par les boisements et les tracés sinueux. Le basculement du domaine de rapport vers la plaisance comme destination principale

Fig. 96
Transition peu traitée
entre le bosquet de
cèdres et le terrain
d'honneur

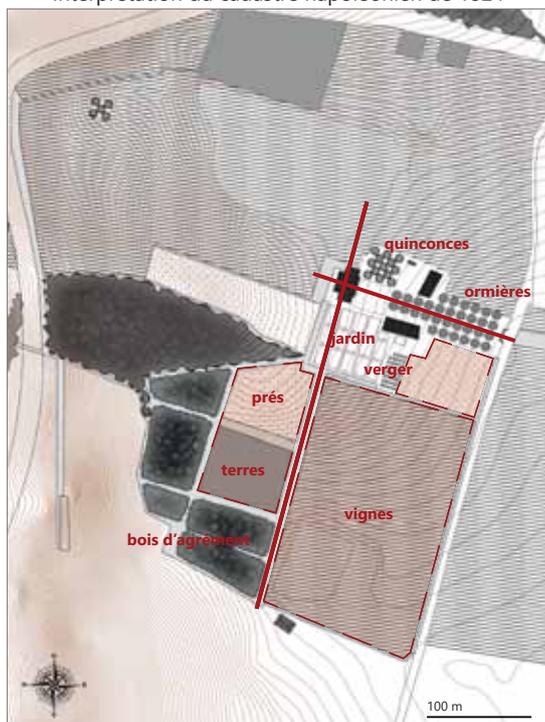
Photographies du Parc Palmer
(c) G. Duhamel, 2018

avec la création du parc paysager s'opère vraisemblablement à la bascule du XIXe et du XXe siècle. Dès 1905, le « Bois de Bellevue est mentionné sur la Carte de Bordeaux et de sa banlieue, et la parcelle 498, la plus vaste, change de statut : des « vignes » vers le « pré » entre 1897 et 1917 (cf. chronologie en annexe).

Aujourd'hui, cette grande allée Nord-Sud a été replantée pour remplacer des sujets sénescents, jouant le rôle de véritable lisière

des terrains de sport. Leur traitement est moins heureux du côté du terrain d'honneur. En effet, si l'implantation légèrement en surplomb et la faible taille des constructions maintient les vues sur les boisements en arrière-plan et donne aux installations un caractère discret, un traitement astucieux des lisières plutôt que quelques sujets épars aurait permis une meilleure intégration dans le caractère paysager du parc.

interprétation du cadastre napoléonien de 1824



interprétation de la vue aérienne 1950 de l'IGN



Fig. 97
Transition du domaine viticole et son jardin régulier qui mêle production et agrément au parc paysager : bouleversements et permanences (en rouge)

Plan d'état des lieux du Domaine de Palmer, au début du XIXe siècle à gauche et au milieu du XXe siècle à droite
(c) G. Duhamel, 2018 d'après IGN et cadastre napoléonien, archives départementales de la Gironde



Fig. 98
Un maintien de deux compositions jusqu'au début du XXe siècle ?

Extrait de la carte de Bordeaux et de sa banlieue, s.l., 1905
tirée de l'étude : J.P. Clarac, A. Debarre, L. Duplantier, P., Hannellet, *Etude préalable du Parc Palmer, Commune de Cenon, juin 1990*



Les tours

Dès la construction de la ZUP et l'intégration du Parc Palmer au titre de ses espaces verts, plusieurs équipements sont construits simultanément en tenant compte peu ou prou de la structure paysagère en place.

Néanmoins, la persistance du mail de platane est, elle, étonnante. Est-ce là la trace du parc régulier tel qu'il existait auparavant ? Quoiqu'il en soit, ils servent d'inspiration au projet mené dans les années 1990 pour requalifier l'entrée du Parc Palmer. Celle-ci avait subi de nombreux dommages. Lors de la construction de la ZUP, une frange entière du parc lui est amputé pour construire les tours emblématiques du quartier (fig.102-105). Même si celles-ci ont véritablement les pieds dans le parc, la transition avec lui s'opère par un vaste parc de stationnement et une route de grand transit (fig.101).

La vétusté rapide des tours entraîne leur destruction au début des années 1980,

interprétation de la vue aérienne 1950 de l'IGN



état des lieux 2018



Fig. 100
Evolution du tracé de l'entrée du domaine, d'une absorption du tracé régulier à un canon de l'art des jardins pour aboutir à une solution intermédiaire

Plan d'état des lieux du Domaine de Palmer, au milieu du XXe siècle en haut et en 2018 en bas (c) G. Duhamel, 2018 d'après IGN et OpenData Bordeaux

Fig. 99
Brasserie installée dans
les communs du château

Photographie de la terrasse de la
brasserie,
Phototèque de la
Brasserie Ze Rock, zerock.fr

moins de vingt ans après leur construction. La question se pose alors du réemploi de toute cette frange inoccupée. Une étude de 1989 propose de supprimer la voie de transit qui sépare le parc de la ville et de mailler la nouvelle opération à venir dans l'axe des rues de la ZUP pour créer une nouvelle continuité piétonne et visuelle, des grands ensembles vers le parc (fig.100) :

« Entre chaque séquence, on distribuera les bâtiments de manière à maximiser le linéaire de contact avec le parc, celui-ci « rentrant » en quelque sorte dans la ville, et celle-ci « rentrant » dans le parc, tels les doigts croisés des deux mains. »⁷⁴



Fig. 100
Une proposition de
mailler la cité au parc
peu mise en oeuvre
aujourd'hui

Extrait du schéma du parti
général pour le site Palmer, tiré
de l'étude : Topos, Etude sur le
Quartier Palmer, Commune de
Cenon, 1989

A la suite de ces intentions louables, la réalisation intègre bien quelques accès et axes de compositions tels que préconisés par l'étude mais la véritable porosité avec la ville n'est pas réalisée. Palmer hérite donc dans les années 1990 d'une entrée peu lisible, coupée par un vaste parc de stationnements. Le projet réalisé ne reprend pas le dispositif du parc paysager mais opère une combinaison stylistique : une allée courbe est créée sous le double alignement de platanes. Un nouveau jardin s'articule avec la rue, offrant une perspective vers le château (fig.100). Cette solution ne s'accroche pas à l'un des axes de la ZUP, et ne permet pas le franchissement du parc de stationnement qui reste la véritable entrée dans le parc.

74
Topos,
Etude sur le Quartier Palmer,
Commune de Cenon, 1989



Fig. 101
Les tours dans le parc
pendant vingt ans

Carte postale de la cité Palmer,
archives communales de Cenon,
s.d.

Fig. 102

Dans les années 1950, avant son rachat, les champs face au Château Palmer sont cultivés. L'allée de platanes, les communs et le grand potager clos se distinguent nettement.

Vue aérienne de 1950
IGN, geoportail.gouv.fr



Fig. 103

Dès 1966, les tours et les barres d'immeubles sont en construction. Les chemins de grues utilisés, parmi les premiers en France, sont particulièrement visibles.

Vue aérienne de 1966
IGN, geoportail.gouv.fr



Fig. 104

Dans les années 1970, la construction de la Cité Palmer est aboutie, seul un grand parc de stationnement sépare les tours du parc. Le projet paysager au pied des immeubles semble dialoguer avec les tracés de Palmer.

Vue aérienne de 1970
IGN, geoportail.gouv.fr



Fig. 105

En 1991, les tours ont été abattues et laissent une vaste emprise de projet en transition entre le parc et la cité. La structuration d'ensemble parc - cité à travers le projet paysager se délite peu à peu.

Vue aérienne de 1991
IGN, geoportail.gouv.fr



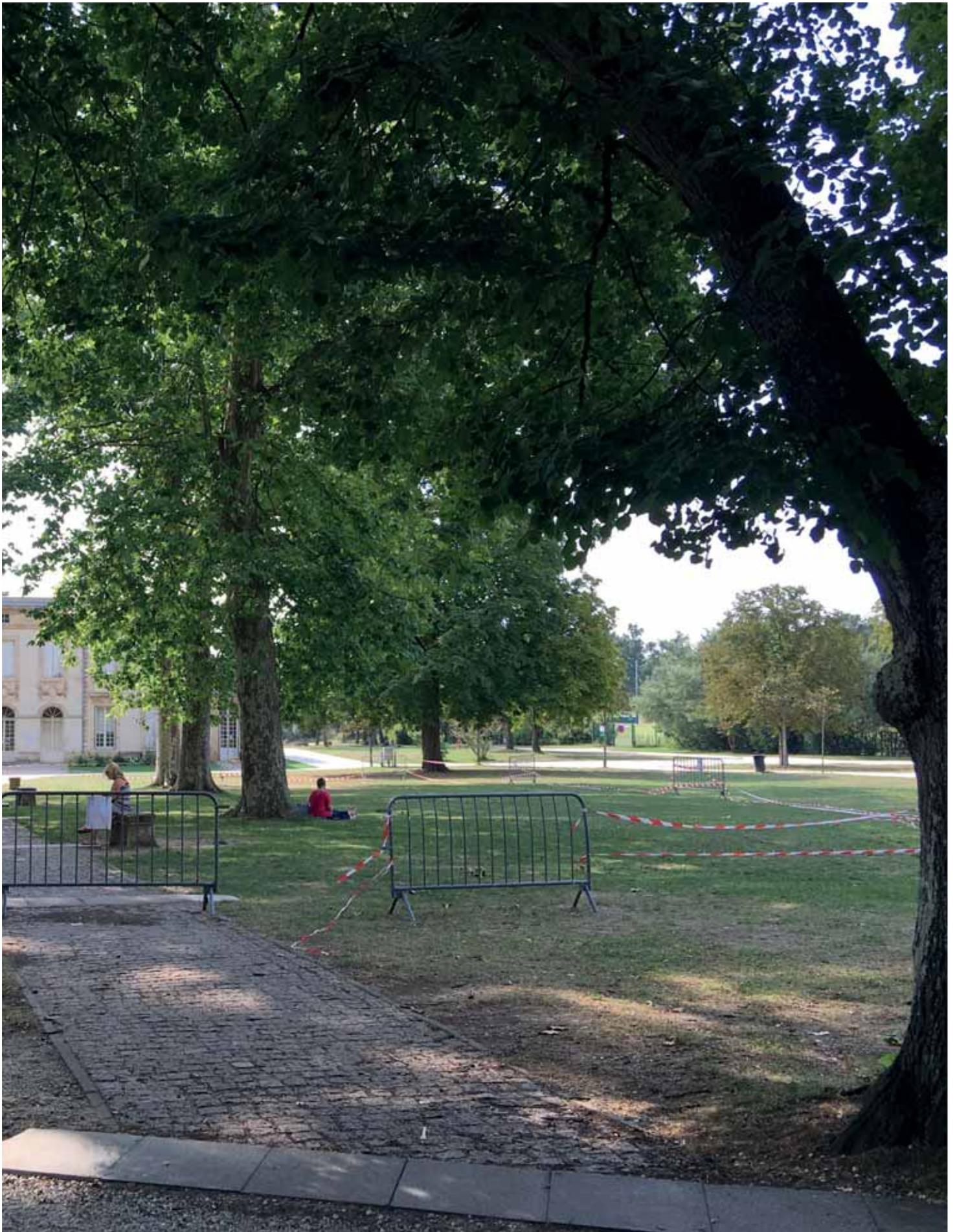
Le Parc Palmer est aujourd'hui la véritable place du village de la commune de Cenon. Très fréquenté, ponctué de nombreux équipements, il occupe une place spéciale au sein du Parc des coteaux comme ancien domaine de villégiature dédié dès les années 1960 aux nouveaux habitants de la ZUP des Hauts-de-Garonne. Mais si sa vocation publique comme lieu de sport et de loisirs est majeure, Palmer est aussi un lieu de contemplation et de contact avec une histoire oubliée des coteaux. Le chemin de crête, fil blanc qui parcourt le parc et lui donne sa cohésion franchit bosquets et talwegs, constamment de l'ombre vers la lumière où le visiteur est absorbé par les panoramas exceptionnels sur Bordeaux et la plaine de Garonne.

Le parc illustre cette rencontre entre une logique fonctionnaliste, un programme d'équipements pour les grands ensembles, et un jardin historique qui, par miracle, se maintient dans ses structures et ses différentes ambiances. Après de longues années de gestion comme parc public, qui a bénéfiquement évolué vers la gestion écologique récemment, il s'agit désormais d'insuffler une nouvelle approche de cette gestion comme parc public historique.



Fig. 106
Protéger un jardin
historique résistant mais
fragilisé

Photographies du Parc Palmer
(c) G. Duhamel, 2018





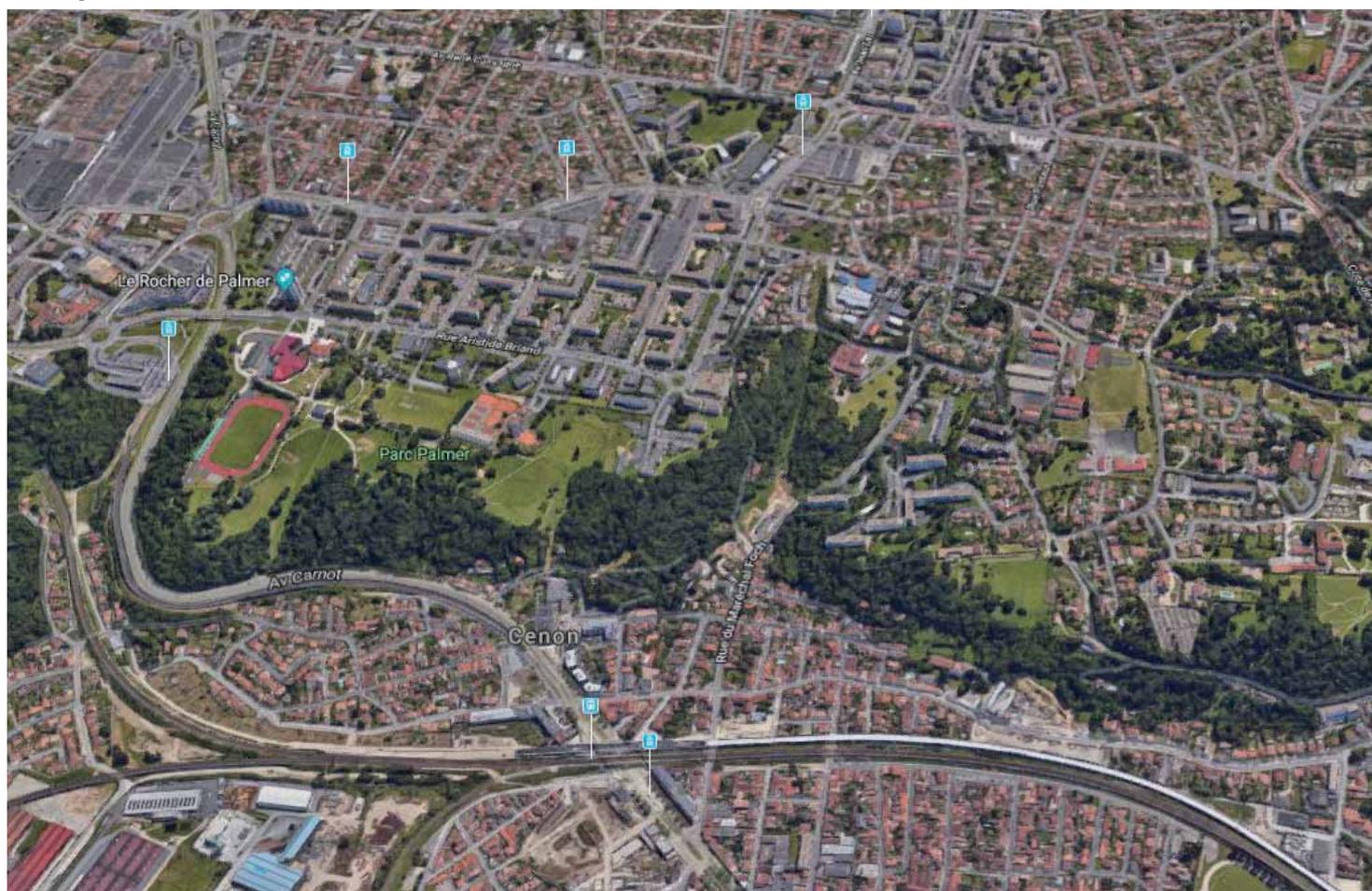
Des valeurs communes pour le Parc des coteaux

Si l'analyse des deux domaines permet d'illustrer la complexité de faire cohésion avec des domaines anciennement privés et à l'usage et au statut variés, aujourd'hui, de ces individualités émergent des points de convergence, tissant peu à peu le fil d'une histoire commune qui peut s'étendre alors à l'ensemble du Parc des coteaux. Quelles sont les composantes de cette histoire commune et comment celle-ci peut-elle guider l'intervention sur ces parcs et renforcer cette cohésion de l'ensemble ?

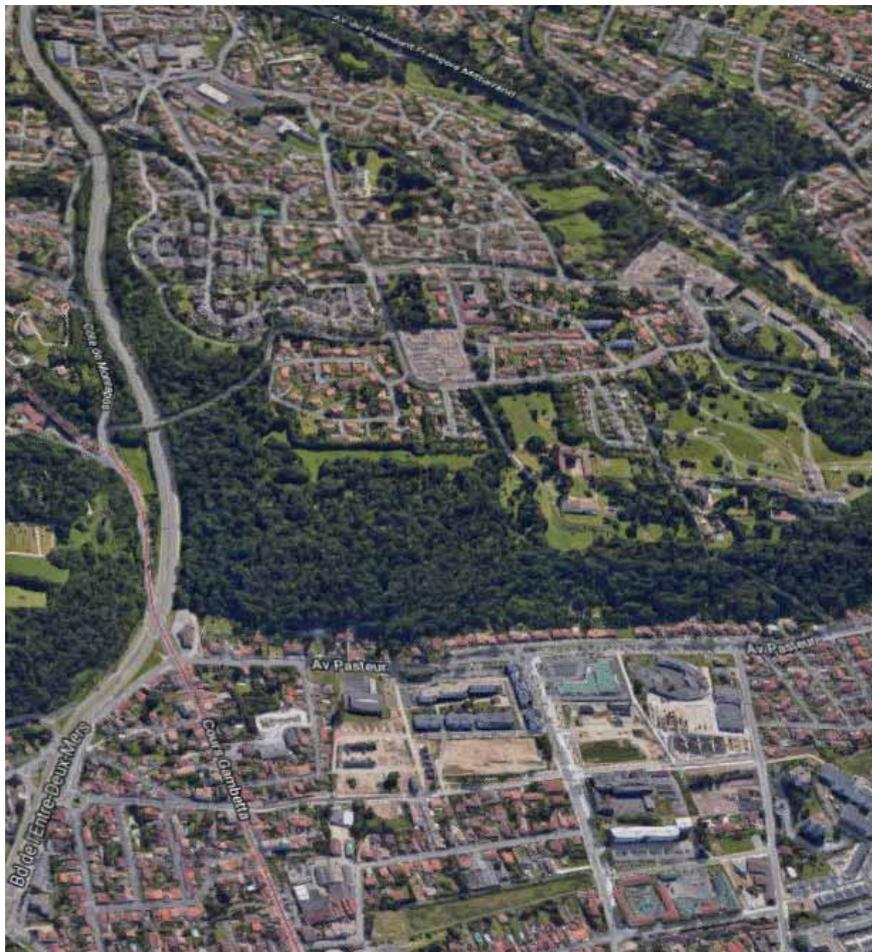
La première étape est de définir le Parc des coteaux comme un système territorial à part entière, cohérent sur l'ensemble territorial qu'il constitue. Cet ensemble naît de la rencontre entre un chapelet de parcs privés, hérités de la villégiature et devenus depuis publics, avec un ensemble géomorphologique : les coteaux du plateau de l'Entre-deux Mers au-dessus de Bordeaux. Le décrire ainsi, c'est esquisser une définition de sa valeur patrimoniale qui recouvre l'ensemble de sa dimension systémique.

Fig. 107
Déroulé d'une partie
du Parc des coteaux,
à gauche de la vue le
Parc Palmer ; à droite, le
domaine de Sybirol

*Vue aérienne 3D d'une partie du
Parc des coteaux,
(c) Google, 2018*



Les valeurs communes à Palmer et Sybirol



Le Domaine de Sybirol et le Parc Palmer sont deux jardins à l'histoire longtemps commune puis dissociée à partir de la seconde moitié du XXe siècle. L'un reste privé jusqu'au début du XXIe siècle tandis que l'autre est dédié à la ZUP dès les années 1960. Ils portent chacun aujourd'hui des valeurs propres, et méritent des actions de protection et de valorisation pour leur intérêt individuel.

Mais au-delà de cet intérêt individuel, ils portent aussi des valeurs communes, une histoire du Parc des coteaux qui est lui-même multiple, bigarré et fait patrimoine pour sa valeur d'ensemble et non uniquement comme succession de perles, « *aussi belles soient-elles* ».

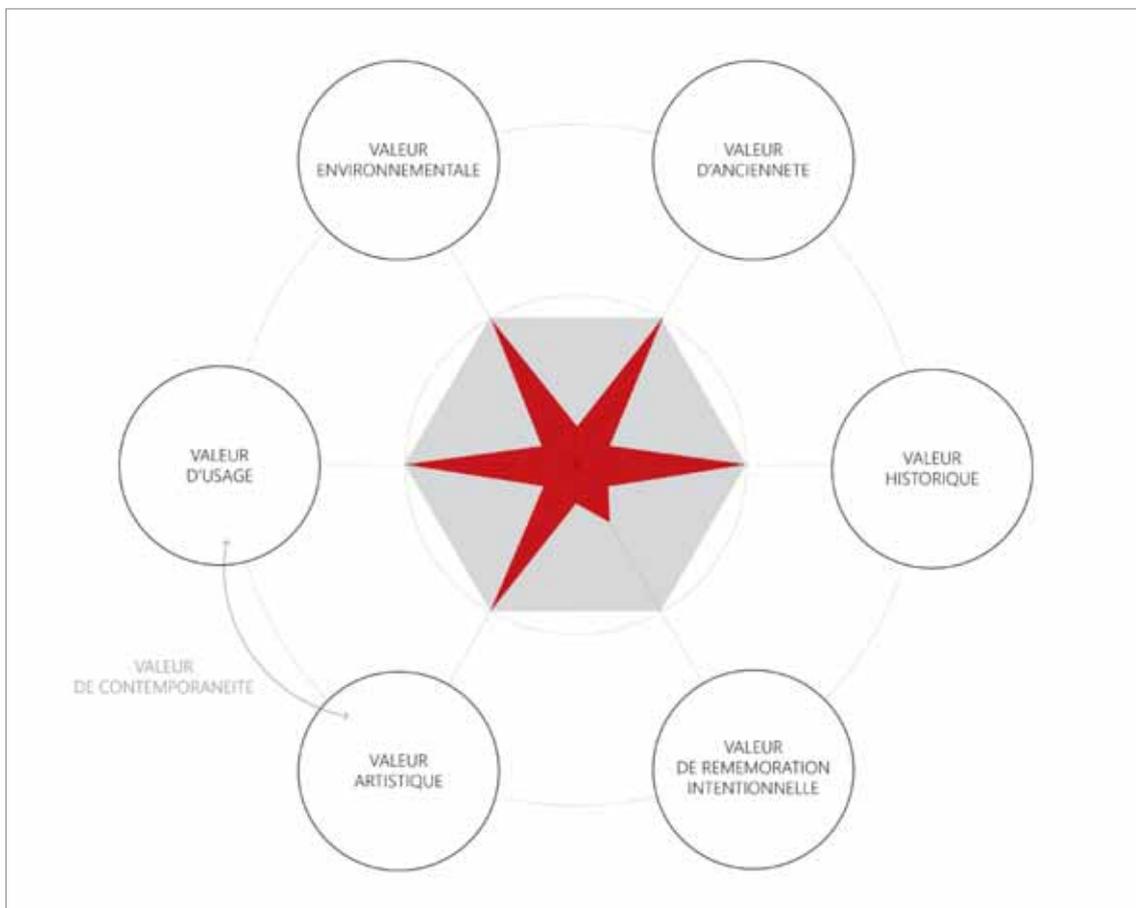
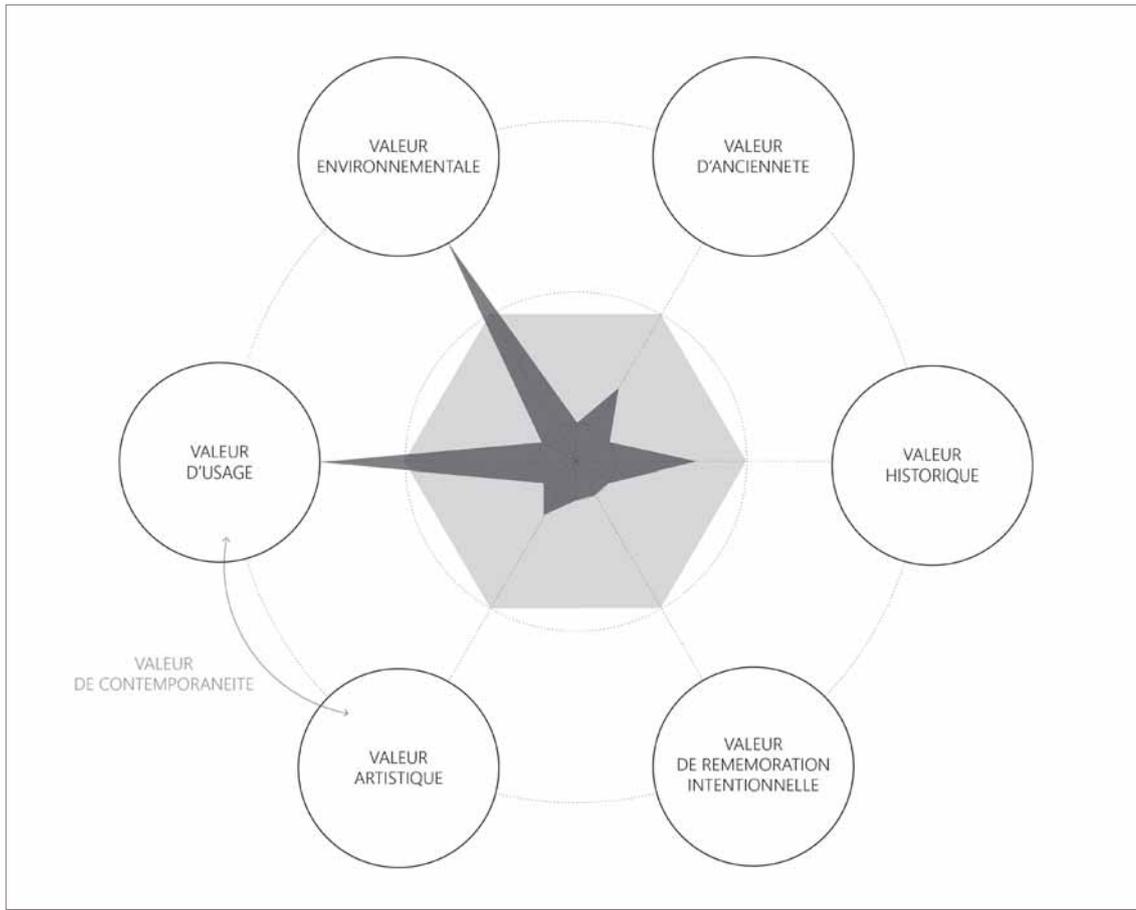


Fig. 108
Interprétation des valeurs portées aujourd'hui par le Parc des coteaux (en haut) et proposition de nouvel équilibre des valeurs pour l'avenir (en bas)

(c) G. Duhamel, 2018
d'après Aloïs Riegl

La valeur d'un jardin historique ?

Les jardins historiques, des monuments

Jardins historiques, valeurs et monument

77
Aloïs Riegl, *Le culte moderne des monuments, sa nature et ses origines [1903]*, Paris, Editions Allia, 2016

Le document de l'ICOMOS-IFLA du 15 décembre 2017 sur les parcs publics historiques évoque dans son article 6 les « valeurs » des parcs publics urbains historiques :

78
Françoise Choay, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Editions du Seuil, 1992

« On attribue souvent aux parcs publics urbains historiques différentes valeurs, y compris les valeurs sociales et intangibles aux yeux des communautés locales, voire élargies, des valeurs esthétiques pour leur conception ou leur caractère propre, des valeurs horticoles et écologiques, et des significations civiques... »⁷⁵

75
ICOMOS, *Document ICOMOS-IFLA sur les parcs publics urbains historiques*, GA 2017 6-3-2, adopté par la 19ème Assemblée générale de l'ICOMOS, le 15 décembre 2017, New Delhi, Inde, version du 30 juillet 2017

Ce document complète la *Charte de Florence* du 21 mai 1981 qui définit dans son article 1 le jardin historique comme « une composition architecturale et végétale qui du point de vue de l'histoire ou de l'art, présente un intérêt public. Comme tel, il est considéré comme un monument. »⁷⁶

76
ICOMOS, *Jardins historiques (Charte de Florence 1981)*, adoptée par ICOMOS en décembre 1982

D'après ces définitions portées par l'ICOMOS, le jardin historique est un monument d'intérêt public, portant de multiples valeurs : sociales, esthétiques, horticoles, écologiques, civiques, etc. Comment articuler entre elles la reconnaissance de ces différentes valeurs tout en garantissant la valorisation et la protection du monument que constitue le jardin ?

sens le plus ancien, le plus originel [comme] une œuvre de la main humaine, érigée dans le but précis de garder présent et vivant le souvenir de faits ou de destins humains singuliers [...] dans la conscience des générations ultérieures. »⁷⁷

Françoise Choay, dans *L'allégorie du patrimoine*, montre l'extension extraordinaire de la notion tout au long du XXe siècle qui tend à faire perdre au monument sa fonction mémorielle : monument naturel, pittoresque, urbain, et désormais paysage culturel, bien immatériel, etc.⁷⁸ Elle reprend à cette fin la distinction portée par Riegl entre les monuments intentionnels qui incarneraient l'origine de la notion même de monument et les monuments non intentionnels, ceux auxquels les sociétés attribuent une valeur de remémoration, qui sont à l'origine de la conception des Monuments Historiques en France et n'ont cessé de s'étendre depuis.

Dans ce contexte, un jardin est ainsi un monument très spécifique. C'est une composition matérielle, à la fois végétale et architecturale, et immatérielle, symbolique et évolutive. C'est une œuvre de création dirigée, dictée, et une œuvre de gestion, qui le fait doucement évoluer au cours des ans tout en le maintenant dans un état projeté. Mais c'est aussi une œuvre spontanée, lorsque la nature vit, grandit, prend des libertés et sème, essaime, mute, se déplace ou meurt. C'est enfin une œuvre à la fois de l'instant et subjective, tant sa perception évolue en fonction du sujet qui le pratique et le contemple.

L'extension de la notion de monument

C'est bien cette affirmation de la nature monumentale des jardins qui permet de traiter de cette question. La notion a largement évolué au cours du XXe siècle. Aloïs Riegl définissait en 1903 le monument « au

Les valeurs du jardin historique comme monument

Valeur d'ancienneté

Si le jardin rentre dans ce champ de plus en plus large des monuments, il peut alors être questionné à l'aune des valeurs développées par Riegl dans *Le culte des monuments* en 1903. Selon lui, ces valeurs sont de quatre ordres et entraînent chacune des partis pris d'intervention très différents.

La première est la valeur d'ancienneté qui englobe « toute œuvre de la main de l'homme quelles que soient sa signification originelle et la destination qui lui fut initialement attribuée, à la seule condition que son aspect extérieur révèle de manière suffisante qu'elle existe depuis un certain temps et qu'elle a "vécu". »⁷⁹ Dans cette conception proche des idées développées par Ruskin dans *Les sept lampes de l'architecture*, toute intervention de la main de l'homme sur le monument en question est inenvisageable.⁸⁰ Toute sa valeur est contenue dans les signes du temps et son authenticité repose sur une fidélité originelle de la matière et de son usure. Cette valeur

« perd en extension à mesure que progresse le délabrement, c'est-à-dire qu'il est provoqué par un nombre de parties toujours plus faibles, mais elle devient cependant de plus en plus intense.

» A la marge il admet alors l'intervention pour prévenir une disparition brutale, mais aucune concernant le cours normal du temps.

Un jardin peut-il survivre à l'application de cette conception ? Monument éphémère par essence à la différence des monuments bâtis, il ne peut se passer longtemps d'un entretien régulier, d'une gestion constante du temps et des temps. Pourtant, certains sujets du jardin, vénérables, centenaires, bicentenaires, millénaires, deviennent encore aujourd'hui monuments du fait de leur survie remarquable. Quelle que soit leur essence, que celle-ci soit rare ou commune, c'est bien l'ancienneté qui fait la valeur. Lorsqu'il doit y avoir intervention, celle-ci se fait alors avec les plus grandes des précautions. Dans certaines de ses composantes, le monument que constitue le jardin historique peut ainsi être porteur de cette valeur d'ancienneté, de cette plus-value liée au temps qui passe.

79

A. Riegl, *Le culte moderne des monuments, sa nature et ses origines* [1903], op.cit., p.127

80

John Ruskin, *Les sept lampes de l'architecture* [1849], Péronnas, Éditions Klincksieck, 2008



Fig. 109

A Sybirol, reconnaître la valeur d'ancienneté des fabriques aurait poussé à les laisser progressivement disparaître, sous les effets de l'érosion

Photographie du bassin-exèdre avant restauration, Agence Arc & Sites, Rémi Desalbres, Domaine de Sybirol, *Diagnostic du petit patrimoine*, Commune de Floirac, 2013

Fig. 110
L'exemple de la restitution des jardins de Chambord exprime la reconnaissance de leur valeur artistique de nouveauté plutôt que de leur valeur historique. Ce second choix aurait imposé de travailler à partir des jardins existants pour les conserver comme documents originaux.

Photographie prise en Montgolfière des jardins de Chambord, Léonard de Serres, s.d.



Valeur historique

La deuxième valeur est la valeur historique. Plus restrictive dans ce qu'elle englobe que la valeur d'ancienneté, elle est néanmoins plus souple en matière d'intervention. Riegl la définit comme « *le fait qu'il représente [le monument] à nos yeux une étape particulière, individuelle en quelque sorte, de l'évolution d'un domaine de la production artistique.* » Dans ce cas, deux éléments sont à prendre en compte : la perception que porte la société sur le monument et la dimension de document original qu'il constitue. Dans ce cas intervenir suppose de mettre en œuvre les actions visant à transmettre ce document original en l'état aux générations futures, comme support de recherche et d'étude. Les altérations du temps doivent être endiguées mais non masquées. Cette transmission relève alors d'un choix collectif puisque c'est bien l'objet d'une reconnaissance qui sous-tend cette valeur-là.

Cette valeur porte la conception majoritaire d'intervention sur le patrimoine depuis la *Charte de Venise* qui mentionne dans son article 11 que « *les apports valables de toutes les époques à l'édification d'un monument doivent être respectés, l'unité de style n'étant pas un but à atteindre au cours*

d'une restauration. »⁸¹

Tout repose néanmoins sur le regard porté sur le monument en question. Sauf rares exceptions, un jardin historique est en réalité la sédimentation de nombreuses époques qui se mêlent et s'influencent les unes les autres plus qu'elles ne se superposent.⁸² Dans son article 15, la *Charte de Florence* est ainsi très prudente sur les actions de restitution qui « *en principe, [ne sauraient] privilégier une époque aux dépens d'une autre sauf si la dégradation ou le dépérissement de certaines parties peuvent exceptionnellement être l'occasion d'une restitution fondée sur des vestiges ou une documentation irrécusable.* »⁸³

Toutes les précautions sont ainsi prises pour se prémunir de la restitution d'une époque en faveur plutôt d'une valeur historique comprise comme l'héritage d'époques de modifications successives du jardin. Une fois ce cadre conceptuel établi à l'échelle internationale, reste que la forte subjectivité de cette valeur impose un débat préalable à toute action d'intervention afin de faire formuler le choix des acteurs concernés.

81
ICOMOS, *Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites (Charte de Venise 1964)*, adoptée par l'ICOMOS en 1965

82
Nous n'utiliserons pas ici le terme de palimpseste qui suppose le masquage d'une œuvre par la nouvelle et non la sédimentation de l'une sous l'autre.

83
ICOMOS, *Jardins historiques (Charte de Florence 1981)*, op.cit., p.127

Valeur de remémoration intentionnelle

Cette troisième valeur est encore plus restrictive et quasi-exclusive des deux autres. Elle est historiquement la première portée par la notion de monument : la valeur de remémoration intentionnelle. Elle « revendique sans détours l'inaltérabilité, le présent éternel, un état incessant de création ». ⁸⁴ Elle est le contraire exact de la valeur d'ancienneté puisque dans ce cas toute marque du temps est une atteinte à la dimension mémorielle du monument.

Elle sous-tend l'aménagement et l'entretien de jardins qui relèvent du sacré, et à ce titre ne tolèrent aucune altération. C'est le cas des cimetières commémoratifs de la seconde guerre mondiale, par exemple, concessions étrangères qui ne doivent en aucun cas prendre les marques du temps qui passe, ce qui reviendrait à nier la persistance de cette commémoration. Dans ce cas, le jardin est maintenu autant que possible dans un état quasi-neuf, le passage du temps étant seulement marquée par la croissance des végétaux qui viennent eux accroître la valeur de remémoration par leur valeur d'ancienneté propre.

Valeur de contemporanéité

La quatrième valeur, la valeur de contemporanéité, correspond à la capacité d'un monument à « répondre à des besoins sensibles et spirituels de l'homme que de nouvelles constructions seraient tout à fait (sinon mieux) à même de satisfaire. » ⁸⁵ Dans ce cas le monument doit présenter un aspect apte à l'usage qu'il accueille, dans un état proche de celui qu'il avait quand il a été construit.

Riegl approfondit ensuite cette valeur en distinguant la valeur d'usage de la valeur artistique. Cette dernière intègre la valeur artistique de nouveauté qui revient à reconnaître la valeur d'une œuvre pour son état neuf à l'instant de sa réalisation. Ce peut être le cas d'un jardin contemporain qui, bien qu'anticipant normalement la croissance du vivant, peut être géré dans un état de nouveauté perpétuelle.

Elle intègre également la valeur artistique relative qui procède à une reconnaissance de l'œuvre par la signification que l'on lui fait porter en acceptant les signes du temps comme partie intégrante de cette dimension. Nous sommes ici dans le champ de l'approche paysagère qui se fonde sur un état existant pour ensuite en décrypter la

⁸⁴ A. Riegl, *Le culte moderne des monuments, sa nature et ses origines* [1903], op.cit., p.127

⁸⁵ *Ibid.*



Fig. 111
Les jardins-mémoriaux de la seconde guerre mondiale sont le meilleur exemple de la valeur de remémoration intentionnelle. Ils ne souffrent d'aucune autre altération que celle de la croissance des arbres.

Photographies du jardin-mémorial américain d'Omaha Beach,
(c) Guillaume Duhamel, 2018

Fig. 112
Le jardin du Cypressat
intégré dans le Parc des
Coteaux accueille un
jardin contemporain.
Celui-ci doit être
géré dans un état de
nouveau perpétuelle,
la patine du temps serait
sinon perçue comme un
manque d'entretien.

Photographies
du Parc des coteaux,
(c) Guillaume Duhamel, 2018



complexité.

La valeur d'usage est la plus courante pour les jardins et notamment les jardins ouverts au public. L'entretien doit alors tenir compte des questions d'accessibilité, de mise en sécurité et d'accueil des visiteurs. Lorsque le jardin est productif, l'entretien se porte sur sa mise en culture et ses récoltes. La valeur d'usage, si elle est sans doute la plus communément admise aujourd'hui, ne peut seule tenir compte de la dimension patrimoniale des jardins qui est plutôt portée par les trois autres valeurs précitées. A l'inverse, la valeur artistique de nouveauté se rapproche plutôt des considérations d'intervention liées à la valeur de remémoration intentionnelle tandis que la valeur artistique relative se rapproche quant à elle de la valeur historique.

86

Gilles Clément, *Le jardin en mouvement*, éditions Sens et Tonka, 1991

86'

William Robinson, *Le jardin sauvage ou jardin naturel, le fameux Wild Garden [1870]*, essai liminaire et traduction, Florence André, Editions Petit Génie, 2014

Une valeur nouvelle
à prendre en compte ?

Les évolutions de la seconde moitié du XXe siècle et la prise de conscience écologique face au réchauffement climatique introduisent une troisième valeur non appréhendée par Riegl : la valeur environnementale. En effet, si l'on accepte que le jardin soit un monument, alors la biodiversité qu'il accueille,

les aménités environnementales qu'il offre en termes de lutte contre le réchauffement climatique, d'accroissement de la biomasse, de conservation des espèces et de lieu de respiration et de régulation des pollutions constituent une valeur à part entière.

Dans ce cas, le jardin est compris comme milieu écologique et les actions menées écartent les procédés qui peuvent d'une manière ou d'une autre être délétères à ce milieu. Sont acceptées également les évolutions de ce milieu, une forme de spontanéité de son développement. Du *Wild Garden* de William Robinson au *Jardin en mouvement* de Gilles Clément, cette nouvelle valeur émerge toujours plus.⁸⁶

Traduite en partie sur le Parc des coteaux par le *Guide de gestion écologique*, elle n'a pas vocation à devenir une troisième polarité entre valeur historique et valeur d'usage avec le risque de créer un nouveau rapport de tensions, mais plutôt à lisser ces tensions vers un but commun. La gestion des prairies en fauche différenciée n'est-elle pas plus proche esthétiquement des prairies non tondues des parcs paysagers de la seconde moitié du XIXe siècle ? Et les parties laissées en tonte régulière, en contrepartie, ne maintiennent-elles pas les usages initiaux tout en les renforcent en offrant à la contemplation un paysage nouveau et ancien à la fois ?

Des valeurs à mettre en débat

Quelles valeurs appliquer aujourd'hui à un jardin historique, et notamment aux jardins qui composent le Parc des coteaux ? Plutôt qu'un choix et exception faite de la valeur de remémoration intentionnelle qui s'applique à des cas très spécifiques et peu nombreux, n'est-ce pas un saupoudrage volontaire de toutes ces valeurs à la fois qui permettrait la meilleure justesse des actions de gestion et de valorisation ? La valeur d'ancienneté se lit dans la patine de certains aménagements, dans l'effondrement des murs de soutènement, dans les mousses qui envahissent les parapets, dans l'âge de certains sujets qui sont peu à peu sanctuarisés et gérés à minima. La valeur historique se lit, elle, dans la compréhension d'une composition d'ensemble, dans le respect d'un tracé hérité, dans la restitution de certaines fabriques qui s'arrête là où commence l'incertitude. Et si la valeur d'usage suppose des aménagements prédéfinis par les pratiques des lieux actuelles ou souhaitées, elle peut être évaluée à l'aune des trois autres valeurs qui définissent le corpus patrimonial du jardin.

Ainsi, un jardin est porteur d'autant de valeurs que ses composantes. Un bosquet de cèdres, par exemple, est porteur d'une valeur historique dans son contour, son plan de plantation, le récit qu'il fait d'une époque horticole où l'on reconstitue des paysages lointains. Mais il porte aussi une valeur d'usage par l'abri qu'il offre, la contemplation qu'il permet et le milieu écologique qu'il crée. Ses sujets, bicentennaires, portent eux une valeur d'ancienneté : intervenir et les mettre en péril se heurte alors au cycle long de la vie des arbres. Intervenir, c'est hypothéquer leur devenir. Comment procéder alors au cœur de tous ces choix antinomiques, comprimés entre ces valeurs qui semblent se contredire ?

La réponse est peut-être dans la mise en débat du parti pris d'intervention. Cela consisterait à poser les termes de ce débat, expliquer les tenants et les aboutissants, les conséquences au regard de ces différentes

valeurs pour permettre le choix le plus éclairé possible. Il n'y a alors pas une réponse, mais il y a bien pluralité de cas, pluralité de valeurs, et pluralité d'interventions possibles. Mais quand on intervient, il s'agit au préalable de savoir dans quel système de valeur on se place, et pourquoi.

Cette méthode préalable, appliquée au Parc des coteaux, suppose alors de construire collectivement le discours sur les valeurs des jardins historiques le composant et les valeurs du parc lui-même. C'est bien à ces deux échelles que les débats peuvent être menés.

Les valeurs issues de l'analyse des deux domaines

*Un questionnement sur les valeurs
qui est incarné par les résidences*

Le château, la chartreuse et les jardins

Les deux résidences, la « *chartreuse* » du Domaine de Sybirol et le « *château* » du Parc Palmer, illustrent les questionnements qui se posent sur la valeur patrimoniale de chacun des jardins dont elles étaient le cœur, accueillant famille et amis en villégiature. Elles offrent aux domaines une véritable vitrine, vue depuis la plaine bordelaise. Leur disposition intérieure est en résonance avec les tracés du parc, faisant écho aux différentes perspectives des parcs irréguliers de la seconde moitié du XIXe siècle, mais aussi aux tracés réguliers des jardins réguliers qui les ont précédés.

Elles dialoguent avec les communs, qui sont conçus comme leur complément au prestige suffisant pour montrer la réussite du propriétaire mais sans leur faire d'ombre pour autant. A Sybirol c'est une vaste cour séparée en cour d'honneur et cour de service qui fait l'articulation ; à Palmer c'est une allée plantée, d'abord rectiligne probablement, puis courbe par la suite.

Le château Palmer, centre culturel

Les deux processus d'ouverture au public très différents ont scellé le destin des deux résidences de manière très contrastée. Après avoir été divisé en logements au cours du XXe siècle, il devient Maison des Jeunes en 1972. Il est depuis centre culturel de la commune de Cenon et héberge l'Office Culturel d'Animation de Cenon (OCAC).

Définir ses valeurs revient à identifier les tiraillements des valeurs du Parc Palmer. Le château a conservé son enveloppe extérieure et avec elle les interventions successives des différentes époques (péristyle, médaillons sur la façade). Celle-ci est donc fidèle à la valeur historique définie précédemment. A l'intérieur cependant, la valeur d'usage a évolué, d'une résidence temporaire lors des villégiatures, à une résidence permanente, puis à plusieurs résidences et aujourd'hui à un centre culturel. Cette succession d'usages a fait évoluer la distribution intérieure et fait disparaître de nombreux décors et éléments d'architecture.

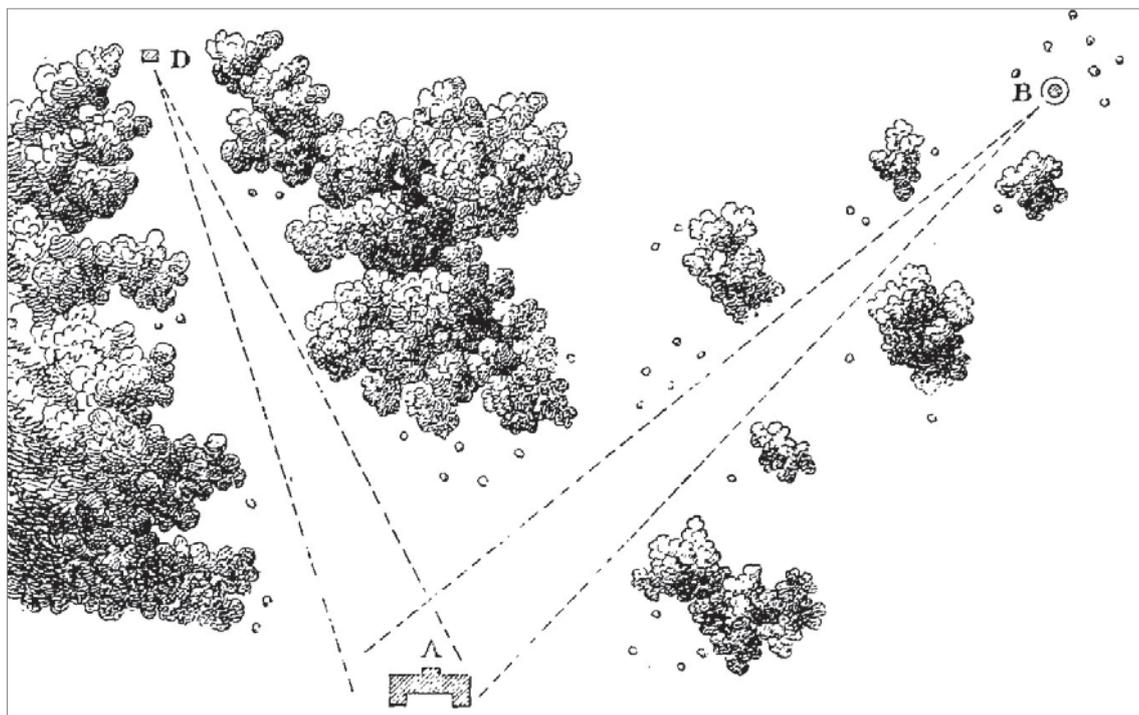


Fig. 113
Principes de composition
du jardin en regard des
vues depuis le château

Vues diverses à travers bois,
dans Édouard André, L'art des
jardins, *Traité général de la*
composition des parcs et jardins,
Paris, G. Masson éditeur, 1879

L'établissement accueillant du public doit également se soumettre à l'ensemble des réglementations afférentes.

Valeur d'usage et valeur historique s'entrechoquent ici, et racontent le Parc Palmer dans son ensemble. L'usage actuel du château est un retournement intéressant, puisque d'une propriété destinée à une élite financière, il est devenu un lieu public, à vocation sociale et culturelle. Sa valeur historique n'en a pas moins disparu, même si une distorsion existe désormais entre l'enveloppe extérieure et les intérieurs. Le parc est lui aussi tiraillé par ces mêmes oppositions.

Sa structure de parc paysager, une grande part de sujets, les tracés de ses cheminements constituent une enveloppe préservée à forte valeur historique. Ses usages ont radicalement évolué et s'ils sont riches aujourd'hui d'une grande appropriation par les habitants, les deux polarités que sont la valeur historique et la valeur d'usage doivent non pas s'opposer mais s'équilibrer l'une et l'autre. A ce titre, le Domaine de Sybirol peut jouer le rôle de conservatoire de la physionomie d'un parc irrégulier de la seconde moitié du XIXe siècle sur les coteaux.



Fig. 114
Entrée de l'OCAC au
Château Palmer, la
façade extérieure a été
conservée dans son état
des années 1950

Photographies du Parc Palmer
(c) G. Duhamel, 2018

Fig. 115
Intérieurs de la
chartreuse meublés par
M. Lafont, ici le salon au
couchant dans le style
Ancien Régime

*Photographies
du Domaine de Sybirol,*
intérieurs photographiés avec
l'aimable autorisation de M.
Lafont,
(c) G. Duhamel, 2018



La chartreuse de Sybirol, témoin de la villégiature

La chartreuse de Sybirol est encore privée aujourd'hui. Bien que transmise à la ville pour sa propriété nue, l'usufruit est conservé par M. Lafont qui l'habite comme résidence principale. Ponctuellement, la chartreuse s'ouvre à des manifestations culturelles ou des visites, avec son accord préalable.

Contrairement au Château Palmer, les intérieurs sont pour partie intègres, de leur distribution aux décors inscrits au titre des Monuments Historiques depuis l'an 2000 (fig.115). M. Lafont procède depuis quelques années à des acquisitions de mobilier dans l'esprit de chacune des pièces (Art Nouveau et Eclectisme, Ancien Régime). Sa volonté est de transmettre à son décès la chartreuse meublée et non vide en espérant pousser au respect de l'esprit des lieux. Si elle en a perdu l'usage en devenant résidence principale et deviendra un jour lieu géré par une collectivité, son mobilier, ses décors et sa distribution racontent une ambiance, une atmosphère de la villégiature sur les coteaux.

La valeur historique ne fait ici aucun doute, tant pour l'enveloppe extérieure de la chartreuse que pour une partie des intérieurs. La valeur d'usage, elle, est le

véritable questionnement sur le devenir de ce patrimoine. Aujourd'hui résidence principale, habitée par l'héritier d'une famille qui a vécu sur le domaine pendant près d'un siècle, la chartreuse est incarnée et témoigne encore d'un mode de vie et d'une pratique disparue. Son appropriation par la commune posera la question du devenir de ce témoignage dans le cadre d'une ouverture au public à graduer.

Le parc romantique est tiraillé par les mêmes questionnements entre valeur historique reconnue et valeur d'usage en devenir. Meublé de ses fabriques restaurées et de ses arbres plantés d'années en années, il offre aujourd'hui une expérience privée, intime, privilégiée de la promenade sur les coteaux. Comment justement doser demain son ouverture au public afin que la valeur d'usage nouvelle ne porte atteinte à sa valeur historique mais bien au contraire la valorise ? Le destin de Palmer, scellé à une autre époque et sous d'autres conceptions n'est pas la seule voie possible et illustre les atteintes possibles lorsque seule la valeur d'usage est reconnue. Appréhender cette question à l'échelle du Parc des coteaux permet de réfléchir à une pluralité de modalités d'ouvertures des jardins qui le constituent, pour offrir un jour un éventail représentatif du devenir des parcs de villégiature des coteaux.

Les valeurs communes aux deux jardins

« La signification des permanences est peut-être là : elles sont un passé que nous expérimentons encore. »⁸⁷

En établissant ces caractères des permanences dans l'architecture de la ville, Aldo Rossi nous parle aussi des jardins et plus largement des territoires. Se mettre en quête des permanences, des invariants dont nous héritons et qui ont encore une matérialité, c'est raconter notre rapport au monde par une recherche de valeurs qui nous parle aussi de nos propres signifiants.

Que ceux-ci soient portés par les valeurs d'ancienneté, historique, de remémoration, d'usage ou environnementale, identifier les permanences communes de Palmer et de Sybirol est un gage de connaissance et de définition plus largement des valeurs du Parc des coteaux.

Le régulier dans l'irrégulier

Les deux parcs ont connu un profond remaniement au cours de la seconde moitié du XIXe siècle. Jusqu'alors de composition régulière et largement dédiés à la viticulture, la profonde mutation de celle-ci, l'infusion des goûts de l'époque et probablement une recherche d'économie de gestion poussent les propriétaires à céder à la mode du parc romantique pour l'un, du parc paysager pour l'autre.

Pourtant, s'ils présentent depuis un faciès très marqué stylistiquement, avec une unité maintenue jusqu'à aujourd'hui qui pourrait tendre à l'expression de la valeur artistique de nouveauté, en réalité cette unité masque un réemploi des axes de composition du jardin régulier, le maintien de nombre de ses sujets et structures, et parfois même la réinterprétation de celles-ci par leur adaptation à la marge. Plus qu'une unité stylistique

87

Aldo Rossi, *L'architecture de la ville* [1966], *op.cit.*, p.13

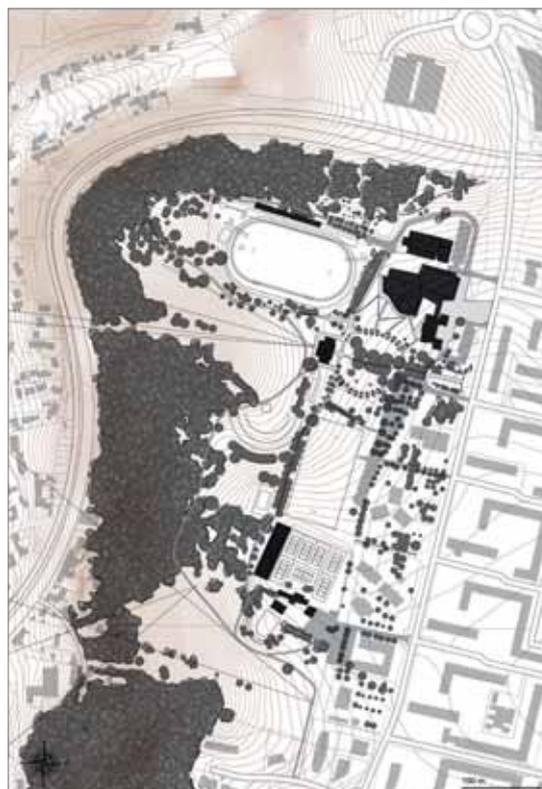


Fig. 116
Des rapports aux pleins et aux vides qui s'inversent mais une rencontre d'une structure régulière et d'une réinterprétation des éléments réguliers préexistants qui crée une unité de style et d'esprit

Plans d'état des lieux au début du XXe siècle du Domaine de Sybirol (à gauche) et du Parc Palmer (à droite)
(c) G. Duhamel, 2018 d'après OpenData Bordeaux Métropole

Fig. 117
On pose devant les
serres de Sybirol,
au premier plan les
arcs de grimpances
mêlent l'agrément à la
production

Plaques photographiques
numérisées par M. Gouyou-
Beauchamp, vues prises avant
1912, archives personnelles
de M. Lafont



d'aspect, c'est en réalité une authenticité stylistique en référence à leur valeur historique qu'il faut plutôt rechercher conformément aux définitions de Riegl. Ainsi, si ces jardins n'ont pas connu le style mixte en transition entre le régulier et l'irrégulier, ils sont bien une sédimentation du régulier dans l'irrégulier qui, en l'absorbant et le réinterprétant, lui conserve toute son actualité (fig.116).

Là où Palmer se démarque par ses talwegs largement ouverts sur le panorama et le ciel de la plaine de Garonne, structuré par des bosquets imposants sur ses points hauts, Sybirol relève plutôt du ciselage d'un couvert boisé par des points de lumière stratégiquement réfléchis pour un point de vue, une clairière, la mise en lumière d'une fabrique. Ces rapports très contrastés d'ombre et de lumière distinguent les deux parcs mais ne les séparent pas. Tous deux relèvent bien d'un projet de création d'un parc irrégulier dans une structure régulière, dans une alternance de pleins et de vides, qui les unit aujourd'hui dans une identité de style et d'esprit commune, comme témoins de leur temps.

Des machines esthétiques

Dédiés à la plaisance à partir du XVIII^e siècle, les deux domaines étaient auparavant des domaines agricoles. Comme véritables machines productives, ils s'organisaient entre grands potagers, terres cultivées, champs pâturés, bois exploités ou chassés et communs qui accueillait les fonctions de stockage, de transformation et d'abri des bétails. Pour une bonne part autonomes en production et en fonctionnement, ils reposaient sur un modèle économique équilibré.

L'intégration de la plaisance dans ces rouages se lit spatialement et architecturalement dans les structures et la composition du domaine. La résidence est au cœur du dispositif en articulation avec les communs, les bois d'agrément se mêlent aux terres cultivées, les terres viticoles sont ponctuées de fabriques, les réservoirs d'eau sur les points hauts deviennent des belvédères remarquables. Même quand au tournant de la seconde moitié du XIX^e siècle, la plaisance prend le pas sur la production, les fonctions agricoles sont réduites mais maintenues tant il est inenvisageable de faire disparaître cette vocation initiale. C'est cette synthèse

précieuse entre production et plaisance que documentent ces domaines de villégiature. Véritables machines esthétiques, ils opèrent la réunion entre des intérêts souvent jugés inconciliables de nos jours : les besoins fonctionnels d'unités de production agricoles et les recherches esthétiques et spirituelles des parcs d'agrément (fig.117). Dans un contexte actuel où est recherchée une alternative à l'agriculture dite conventionnelle, leur valeur historique, comme documents originaux de cette synthèse possible, et leur valeur d'usage, comme preuve de son efficacité, ne sont-elles pas riches d'enseignement ?

Ainsi, et bien que les éléments qui les composent puissent porter individuellement des valeurs, ils sont riches de l'ensemble qu'ils constituent comme machine esthétique, du château aux communs, des cultures au parc d'agrément, des réservoirs aux fabriques, des allées d'exploitation aux perspectives sur le panorama de la plaine de Garonne.

La gestion écologique

Aujourd'hui, leur gestion est portée par des acteurs très différents. Pour Palmer, c'est la commune de Cenon qui en a la charge, avec ses services techniques, et dans le cadre de la démarche du ParcLab portée par le GPV Rive Droite. Pour Sybirol, M. Lafont ayant conservé l'usufruit est lui-même en charge de l'entretien du parc.

Malgré cette différence fondamentale, les deux modes de gestion tendent à se rapprocher. La mise en œuvre du Guide de gestion écologique sur Palmer revient à proscrire les produits phytosanitaires, favoriser les lisières, privilégier les régénérations naturelles, faucher le plus tard possible les grandes prairies et tracer autant de nouveaux chemins à la tondeuse pour permettre les usages (fig.118). A Sybirol, la gestion de plus de vingt hectares par un seul jardinier et ses propres convictions en faveur de la gestion écologique le poussent à des choix d'entretien

Fig.118
Le vaste talweg
de Palmer
en gestion différenciée

*Photographies
du Parc Palmer
(c) G. Duhamel, 2018*



très ciblés pour maintenir les sujets plantés, conserver les allées existantes (voire en créer de nouvelles), défricher ponctuellement des points de vue ou des clairières pour favoriser l'accroissement de la biodiversité du sous-bois et faire les foins dans les vastes prairies qui constituent les perspectives du parc (fig.119).

Ainsi, publique d'un côté, privée de l'autre, les modes de gestion se rapprochent avec des conséquences communes sur l'accroissement de la biodiversité et de l'évolution spontanée des deux parcs, et donc sur leur valeur environnementale qui se trouve ainsi renforcée. Elle n'est pas sans conséquence sur la valeur historique mais après tout, porteuse d'une esthétique contemporaine, n'est-elle néanmoins pas aussi fidèle à un temps où tondeuses et produits phytosanitaires n'avaient pas encore été inventés ?

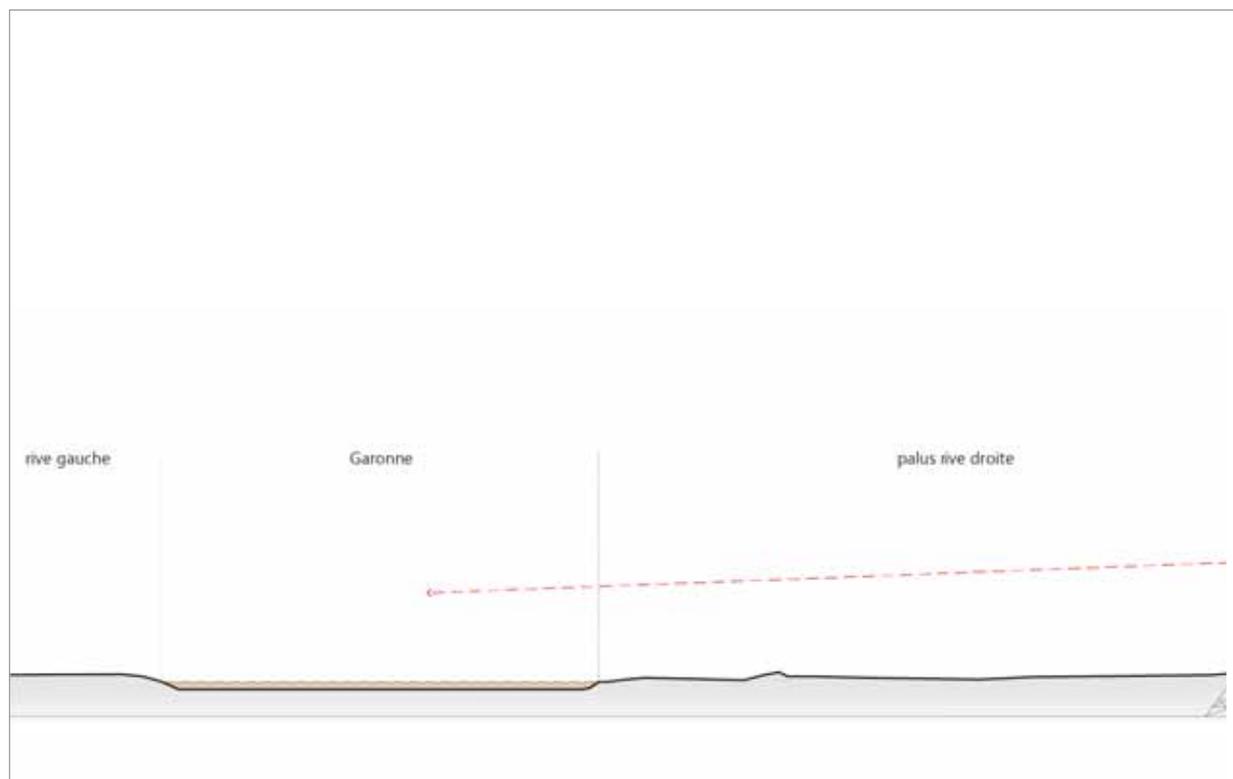
Fig. 119
La grande perspective
de Sybirol
en fauche tardive

*Photographies
du Domaine de Sybirol
(c) G. Duhamel, 2018*

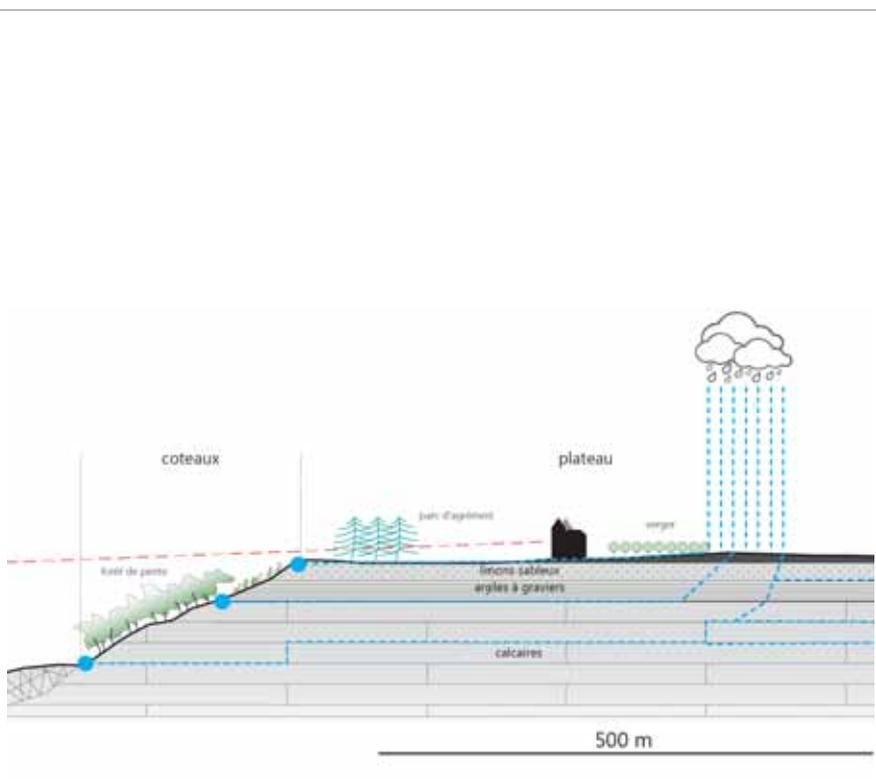


Fig. 120
Un système territorial
complet, de la surface
aux sous-sols

*Coupe de principe des coteaux et
de leur géologie,*
(c) G. Duhamel, 2018



Le Parc des coteaux, un système territorial comme patrimoine



Malgré ce qui pourrait les opposer, Palmer et Sybirol se retrouvent sur ces valeurs communes que sont la subtilité de leur composition qui témoigne d'une époque révolue, leur valeur d'ensemble comme machines productives et esthétiques tout à la fois et leur dimension environnementale grâce à leur gestion qui s'accorde peu ou prou avec leur valeur historique.

Ces valeurs communes les rassemblent dans une même famille de situation et d'héritage, et les raccrochent au chapelet de jardins historiques sur lequel s'appuie aujourd'hui le projet de Parc des coteaux. Cependant, définir les valeurs de ce parc ne peut se satisfaire du simple l'élargissement de ces dernières à l'échelle de ses 400 hectares. Sa dimension territoriale implique de le définir en tant que système territorial à part entière, au sens de Magnaghi, et de là en déduire ses valeurs propres comme système et non comme chapelet.

Fig. 121
Les 200 hectares
maîtrisés du Parc des
coteaux

Plan du Parc des coteaux,
(c) G. Duhamel, 2018 d'après
OpenData Bordeaux Métropole



Des valeurs du chapelet aux valeurs du système

Le Parc des coteaux, ensemble patrimonial

Reconnaître le Parc des coteaux comme un système territorial suppose de l'approcher par l'ensemble et non par l'agrégation des valeurs individuelles portées par chacun des jardins qui le composent, que celles-ci soient ou non communes. Le reconnaître comme un ensemble patrimonial suppose de définir les valeurs portées par cet ensemble au regard de la proposition de Riegl : valeur d'ancienneté, valeur historique, valeur d'usage à laquelle s'ajoute aujourd'hui la valeur environnementale.⁸⁸

Comme cité précédemment, selon Magnaghi le territoire naît de la rencontre entre un milieu ambiant et de sa coévolution avec les établissements humains.⁸⁹ Le Larousse définit le système comme un « *ensemble d'éléments considérés dans leurs relations à l'intérieur d'un tout fonctionnant de manière unitaire* ». ⁹⁰ En opérant la rencontre entre un ensemble géomorphologique cohérent sur plusieurs kilomètres, les coteaux du plateau de l'Entre-deux Mers, un héritage de

parcs privés de villégiature implantés sur ces coteaux depuis le XVIIIe siècle et un projet ambitieux de constitution d'un parc d'échelle métropolitaine à vocation publique, le Parc des coteaux est bien un système territorial.

Le définir ainsi implique de prendre la mesure de l'ensemble de ses dimensions : du milieu ambiant qui en est le socle, à la villégiature puis sa préservation de l'urbanisation et sa mise en projet désormais qui en sont la coévolution avec les établissements humains.

Le Parc des coteaux compris comme système territorial résulte donc de l'héritage d'un monument naturel, les coteaux qui surplombent Bordeaux, et d'une succession de monuments que sont les jardins historiques. A ce titre, composé d'héritages, le Parc des coteaux est un patrimoine. Dès lors, les valeurs de Riegl à laquelle on ajoute la valeur environnementale peuvent lui être prêtées pour l'ensemble qu'il constitue et non pour sa décomposition en plusieurs éléments.

88

A. Riegl, *Le culte moderne des monuments, sa nature et ses origines* [1903], *op.cit.*, p.127

89

A. Magnaghi, *La biorégion urbaine, Petit traité sur le territoire bien commun*, *op.cit.*, p.21

90

Dictionnaire Le Larousse en ligne, www.larousse.fr, (consulté le 8 août 2018)

Les valeurs du Parc des coteaux

Un parc de jardins historiques

Bien que certains de ses parcs comme l'Ermitage soient issus d'anciennes carrières, le Parc des coteaux est un témoignage vivant du vaste phénomène qui a structuré la grande périphérie bordelaise du XVIIIe au XXe siècle. Si beaucoup de ces domaines ont été démolis ou noyés dans l'urbanisation, ici, grâce peut-être à la plus-value de leur situation sur les coteaux et la proximité des vastes opérations de planification des années 1960, ils ont été préservés dans leur spatialité, leurs dispositifs et épargnés tant bien que mal par l'urbanisation.

En tant que documents originaux, leur valeur historique est inestimable pour appréhender un mode de vie, un rapport au territoire, un modèle économique qui évolue avec les profondes mutations de la viticulture dans le bordelais et toutes ses implications sur l'aménagement du territoire métropolitain pendant presque trois siècles. Partout dans la première couronne bordelaise et au-delà se retrouvent aujourd'hui les traces de grandes allées, de chartreuses cachées, de sujets remarquables étonnamment épargnés, de murs de clôtures effondrés, de parcelles agricoles abandonnées, de grands portails isolés. Le Parc des coteaux nous parle aussi de ce patrimoine oublié.

De plus, dans la rencontre de ce large phénomène avec l'élément géomorphologique des coteaux des plateaux de l'Entre-deux Mers s'illustre un *genius loci* spécifique, de quête des plus beaux panoramas, vers Bordeaux mais aussi vers la campagne, de covisibilités de parc à parc, de composition des parcs en jouant des reliefs et des ouvertures, de sublimation des vastes talwegs, de mise en scène des demeures dont la pierre ocre émerge au loin de leurs écrans de verdure. Malgré quelques variations, une certaine communion de conception et de rapport au site se fait jour et donne une

véritable cohésion stylistique d'ensemble au Parc des coteaux.

En tant que jardins créés dès le XVIIIe siècle, leur valeur d'ancienneté ne fait pas de doute non plus. Beaucoup des éléments les composant sont marqués par le temps, que ce soit par la patine et l'usure des matériaux des constructions et divers aménagements, que par la présence de sujets remarquables qui ont traversé tempêtes et chantiers. Ponctuellement, cette valeur peut ainsi permettre de mettre en œuvre les précautions nécessaires à leur préservation, les méthodologies adéquates pour que l'intervention ne soit pas plus délétère que la non intervention.

Le Parc des coteaux est dépositaire aujourd'hui de cet héritage qui raconte un pan de l'histoire métropolitaine. Changer l'image des Hauts-de-Garonne, c'est aussi faire le récit de cette appropriation par les projets de ZUP des années 1960 et le projet du GPV Rive Droite d'un ensemble de jardins conçus à l'origine pour une élite financière dont la valeur historique fait désormais bien commun.

Un parc de nature métropolitain

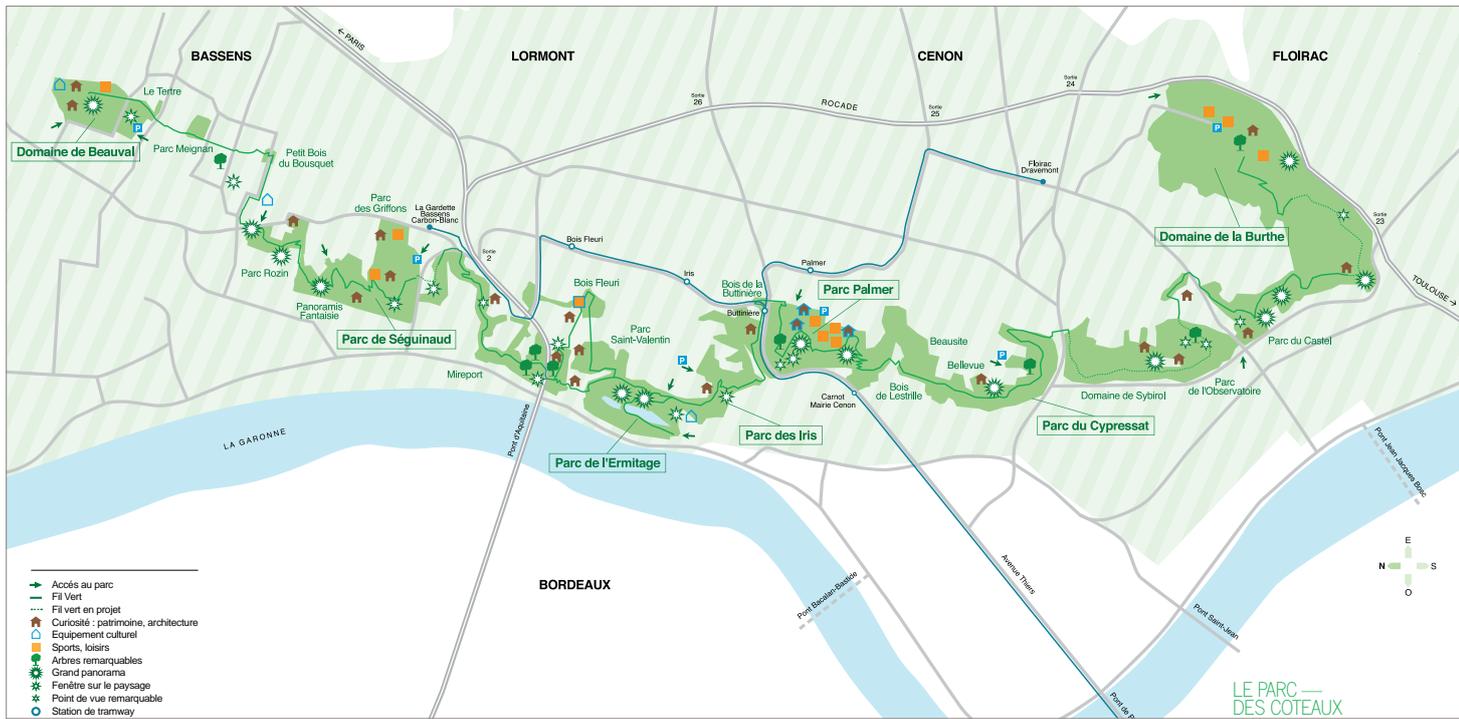
L'échelle du périmètre du Parc des coteaux est impressionnante. Avec plus de 400 hectares inclus dans le projet, repris par les documents de planification et les stratégies environnementales au titre des trames vertes et bleues par exemple ou des Espaces Naturels Sensibles plus récemment, la valeur environnementale reconnue du Parc des coteaux est majeure.

Elle est majeure pour les habitants des Hauts-de-Garonne qui vivent à proximité des différents jardins et profitent directement de leurs aménités pour leur bien-être et leur santé. Elle est majeure aussi pour les habitants de la Métropole qui peuvent trouver là des lieux de respiration qui tranchent avec les

Fig. 122
Vues aériennes d'anciens domaines intégrés ou à proximité du Parc des coteaux, de haut en bas et de gauche à droite : Pomerol, Les Lauriers, Beauval, Iris, Moine et Bel-Sito

Vue aérienne 2016
IGN, geoportail.gouv.fr





densités urbaines et les grandes infrastructures à proximité. Ce sont bientôt plus de vingt-cinq kilomètres de promenades possibles, inclus dans un réseau qui fait le tour de l'agglomération. Ce sont aussi les plus belles vues sur Bordeaux et sa périphérie. Elle est majeure enfin pour le fonctionnement écologique de la Métropole. Intervenir à l'échelle de ces 400 hectares, c'est agir sur le réseau hydrologique dans son ensemble, de la Garonne à ses affluents, sur la régulation du climat local, sur les pollutions de l'air, des eaux ou des sols, sur la diversification de la faune et de la flore en contexte urbain.

Un parc ouvert au public

La mise en œuvre du projet de Parc des coteaux a affirmé dès l'origine la vocation publique des jardins acquis les uns après les autres. Vocation publique dans sa gestion, encore en construction, et dans son ouverture. C'est là le véritable bouleversement qui touche ce patrimoine de jardins historiques : le revirement de sa valeur d'usage.

Initialement dédié à quelques-uns qui ont façonné ces monuments de pierre et de végétal, désormais ce vaste morceau de paysage confisqué devient bien commun. Cette

évolution ne se fait bien sûr pas sans heurts avec les autres valeurs portées par le parc et la recherche est constante de la meilleure articulation possible entre les différents usages publics projetés et la capacité de cet héritage à les accueillir.

Les choses avancent néanmoins puisque musées, école de musique, parcours de santé, restaurants, centres culturels, terrains de sports, théâtres de verdure et bien d'autres occupent maintenant les anciens lieux de villégiature. Cette programmation est riche de sa pluralité de modes et permet des pratiques du parc très diverses, de lieux constamment ouverts aux lieux ouverts ponctuellement pour des usages spécifiques.

Un parc agricole en devenir

Une autre valeur d'usage émerge également, complémentaire des précédentes. La dimension agricole des domaines de villégiature n'a pas complètement disparu. Si la mise en culture est très sporadique, les sols pour beaucoup sont encore là et les communs n'ont pas tous perdu leur vocation. Un audit à l'échelle du Parc des coteaux permettrait d'évaluer précisément cette manne potentielle pour examiner ensuite ses débouchés

Fig. 123
Carte à destination du public indiquant les usages des différents parcs composant le Parc des coteaux

Carte du Parc des coteaux à destination du public, GPV Rive Droite, 2010

possibles, de l'offre de jardins pédagogiques, de jardins partagés ou familiaux à la mise en œuvre de véritable micro-fermes par exemple. Une expérimentation est en cours sur le Domaine de la Burthe à Floirac pour implanter une micro-ferme sur deux parcelles de 6000 m² au total.⁹¹ La future exploitation s'implantera en lieu et place de terres anciennement cultivées, faisant ainsi renaître dans ces lieux la tradition agricole des coteaux.

Cette valeur d'usage autour de l'agriculture peut également se mettre en œuvre à l'échelle de la gestion d'ensemble du Parc des coteaux. Le GPV Rive Droite développe actuellement un projet d'éco-pâturage qui participerait de la gestion écologique des différents jardins.

Des valeurs pour guider l'intervention

Construire une méthode ?

Simple dans leur définition, les valeurs que nous proposons pour le Parc des coteaux dans son ensemble ne sont pas exclusives les unes des autres. Bien au contraire, valeur historique, valeur environnementale et valeurs d'usage peuvent se nourrir mutuellement pour tenir compte de la complexité des lieux. La mise en culture d'une parcelle n'exclut pas son dessin dans l'esprit des jardins potagers et des vergers de villégiature et son respect du milieu par des pratiques agricoles respectueuses. De même, la gestion écologique des parcs d'agrément à la composition paysagère préservée peut renforcer justement ce caractère paysager en travaillant sur le respect des lisières, la régénération des bosquets, la fauche tardive des prairies.

Pour autant, appliquer ce vœu pieu impose dans un premier temps d'être d'accord sur ces valeurs en les partageant et en les discutant avec l'ensemble des acteurs concernés pour, dans un second temps, mettre en place une méthodologie préalable à l'intervention qui permette de trouver le meilleur accord possible.

Elles ne doivent pas non plus faire oublier les valeurs propres à chaque jardin. Que celles-ci soient communes à plusieurs comme nous avons pu le voir avec les cas de Palmer et Sybirol, une connaissance préalable est indispensable à l'argumentation des partis pris d'intervention.

L'ICOMOS, dans l'article 17 de son document sur les parcs publics urbains historiques établit que « *l'intendance des parcs publics urbains historiques et de leurs éléments composants doit être fondée sur des recherches approfondies, sur des documents originaux, y compris les photos, et sur l'évaluation de leur état par rapport à un inventaire des conditions actuelles du parc et des utilisations futures.* »⁹²

Le préalable proposé à toute intervention est donc un travail de connaissance du sujet concerné et de construction d'un corpus en appui de cette connaissance.

Ce moment peut être mis à profit pour

partager avec l'ensemble des acteurs impliqués sur les valeurs du lieu en question. Quelle est sa valeur d'ancienneté ? Quelle est sa valeur historique ? Quelle est sa valeur d'usage ? Quelle est sa valeur artistique le cas échéant ? Quelle est sa valeur environnementale ?

Une fois ce travail réalisé, il peut être confronté aux valeurs du Parc des coteaux compris comme héritage d'un ensemble de jardins historiques pour une grande part des jardins qui le composent, comme espace naturel métropolitain, comme parc à vocation publique et comme parc agricole en devenir.

Cette définition des différentes valeurs, à deux échelles, fonde ensuite les termes du débat à mener. Quel est l'équilibre des valeurs dans le projet en question ? L'une prend-elle le pas sur les autres ? Avec quel impact ? Existe-t-il des marges d'ajustement pour parfaire cet équilibre ? La prise en compte des autres valeurs ne peut-elle pas plutôt enrichir le projet ?

Dans le cas, probablement le plus fréquent, où le tiraillement entre les différentes valeurs ne pourra trouver de solution de compromis idéale, le parti pris d'intervention relève alors d'un choix collectif et argumenté qui peut alors être défendu par les décisionnaires.

92

ICOMOS, Document ICOMOS-IFLA sur les parcs publics urbains historiques, GA 2017 6-3-2, adopté par la 19ème Assemblée générale de l'ICOMOS, le 15 décembre 2017, New Delhi, Inde, version du 30 juillet 2017

Illustrer cette méthode

Fig. 125
Implantation du bosquet
de cèdres sur la vue
aérienne de 1950 et
son évolution sur la vue
actuelle

*Vues aériennes de 1950 et 2016,
IGN, geoportail.gouv.fr*

Régénérer le bosquet de cèdres centenaire

Cette méthode se refuse à tout parti pris préalable et toute recette automatique délivrée face à un sujet précis. Elle permet une réflexion sur mesure, qui prenne le parti de la complexité et permette l'émergence d'une position collective.

Nous l'illustrons ici par des questionnements concrets posés au cours de l'étude sur les deux domaines étudiés. Il ne nous incombe pas ici de trancher sur tel ou tel parti pris d'intervention mais bien d'illustrer les termes du débat préalable à proposer aux acteurs décisionnaires.

Le bosquet de cèdres du Parc Palmer est l'un de ses éléments de composition majeur. Vraisemblablement créé à la toute fin du XIXe siècle ou au début du XXe, au moment de la transformation du parc régulier en parc paysager, il suit un plan de plantation en forme de deux cercles reliés entre eux par une extrémité (fig.125). Il offre ainsi depuis le Nord un aspect aligné, au carré, et depuis le Sud, des volutes qui cadrent la perspective sans la rendre trop rigide. A flanc de vallon, il accentue depuis le château l'effet du relief et monumentalise le talweg qui s'ouvre sur la Plaine de Garonne (fig.124). Le choix de différentes essences de cèdres accentue ce caractère de montagne plantée caractéristique



Fig. 124
Le bosquet de cèdres,
sur la hauteur, crée un
paysage montagnard
au coeur du Parc des
coteaux

*Photographies du Parc Palmer
(c) G. Duhamel, 2018*



de l'art des jardins paysagers. La principale allée blanche de promenade du parc le traverse avant de déboucher sur un probable belvédère aujourd'hui disparu. Il participe ainsi de toute une mise en scène du parcours (fig.126).

S'il est analysé au regard de ses valeurs propres, elles sont pour beaucoup contenues par sa seule description : sa valeur historique pour son rôle dans la composition du parc, pour son jeu subtil avec le relief, pour son évocation de paysages lointains ; sa valeur d'ancienneté pour l'âge de ses sujets qui aujourd'hui à maturité dressent leurs silhouettes imposantes dans le parc ; sa valeur d'usage pour leur positionnement stratégique sur le parcours ; sa valeur environnementale

pour le milieu spécifique qu'ils créent en comparaison des autres boisements du parc, renforcée par la gestion écologique à ses pieds.

Au regard des valeurs du Parc des coteaux dans son ensemble, il est un lieu de très forte fréquentation publique, un témoignage des dispositifs des jardins paysagers de la seconde moitié du XIXe siècle et un bel exemple d'un groupement de sujets anciens préservés.

S'il ne présente pas aujourd'hui de signes alarmants de vieillissement des sujets ou de mise en danger des usagers, la question de sa protection et de l'amorce de sa régénération commence à se poser auprès des gestionnaires.⁹³ Quels sont alors les tenants et

⁹³
Cabinet Riboulet, *Diagnostic du patrimoine arboré du parc de Sybirol*, GPV Rive Droite, La Sagesse des Jardiniers, 2016

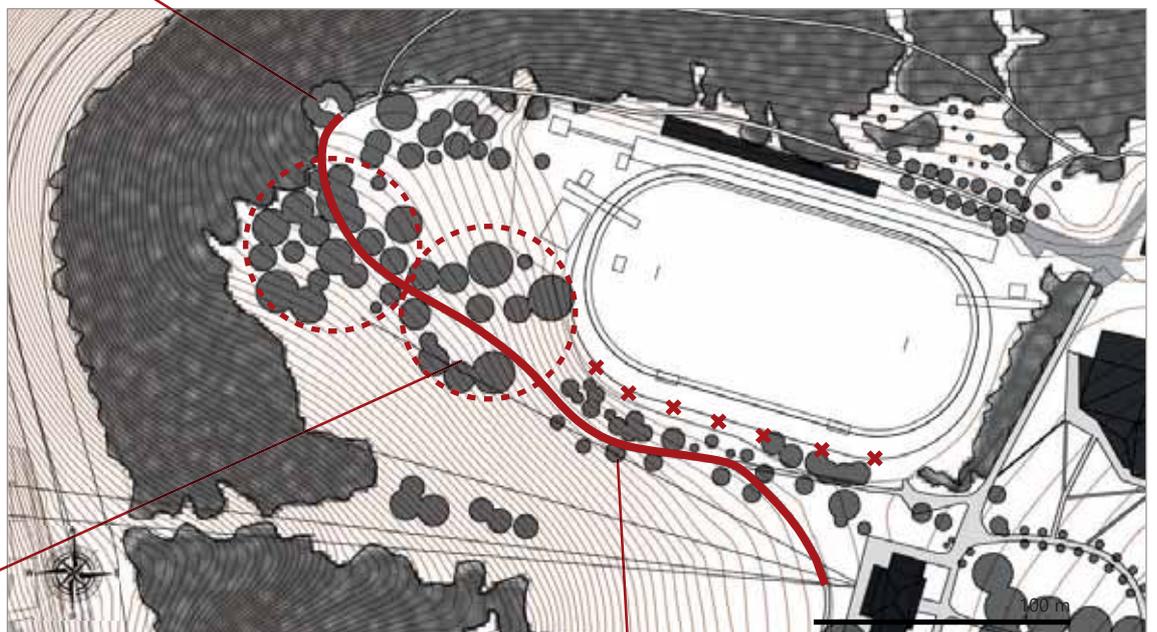


Fig. 126
Un projet à replacer dans un parcours d'ensemble

Plans d'état des lieux au début du XXIe siècle du Parc Palmer
(c) G. Duhamel, 2018 d'après OpenData Bordeaux Métropole

les aboutissants des partis pris d'intervention possibles ?

Si les cèdres présentaient un jour des faiblesses structurelles trop importantes, une coupe rase pourrait alors être préconisée pour une replantation. Dans ce cas se poserait la question d'assumer ce traumatisme très fort pour le parc et des modalités de la replantation. Le temps long de croissance des sujets et les incertitudes quant à leur réelle reprise dans un contexte de changement climatique avéré devront faire partie de l'équation. Ce choix reviendrait à respecter la valeur historique du bosquet, à condition d'une replantation à l'identique, mais mettrait à mal ses valeurs d'ancienneté et d'usage. En cas de choix d'une plantation nouvelle, qui porte une part de création, la valeur historique disparaîtrait partiellement au profit de la valeur artistique, dont la seule garantie serait alors le maintien des contours du bosquet au nom du respect de la composition d'ensemble.

Dans le cas où cette régénération est suffisamment anticipée, elle pourrait être envisagée plutôt de manière spontanée. Le travail consisterait à dégager suffisamment de lumière et à protéger les zones de semis potentiels. Ce choix poserait la question du déplacement des contours du bosquet lui-même qui se reconstituerait alors en négatif de l'existant. Bénéfique pour les valeurs environnementale et d'ancienneté, il poserait cette fois question sur la valeur historique du bosquet.

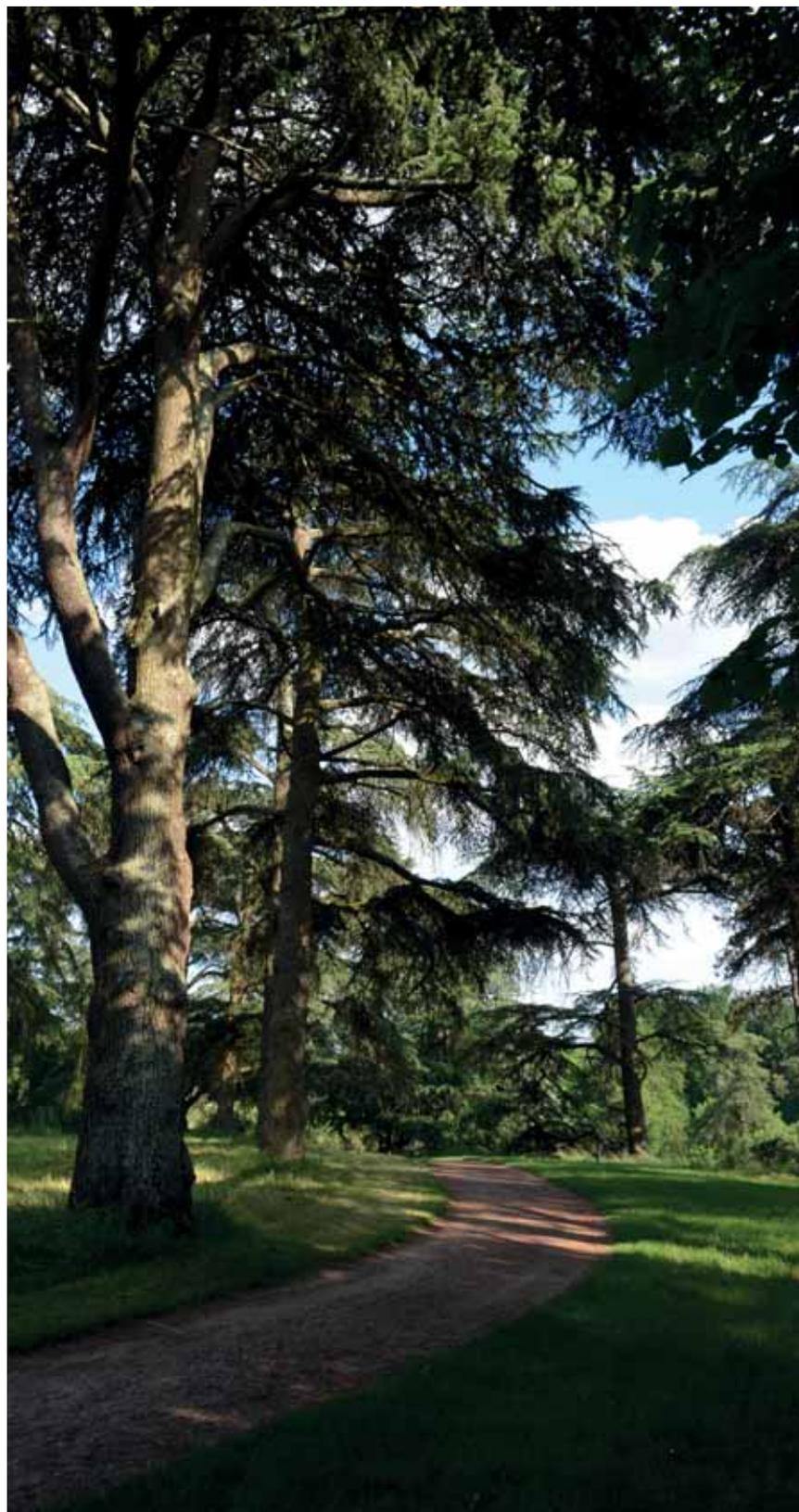
Un dernier parti pris relèverait d'un travail d'orfèvrerie pour mettre en place dès maintenant cette régénération spontanée. La gestion de la lumière et des zones de semis devrait se faire à l'intérieur même des limites actuelles du bosquet pour ne pas porter atteinte à sa composition. Des élagages ciblés, voire la suppression prudente de quelques arbres permettrait d'amorcer une gestion en futaie irrégulière avec des sujets de plusieurs âges qui cohabitent. Si ce choix porte atteinte à la valeur d'ancienneté du bosquet en supprimant certains des sujets centenaires, il respecte les autres valeurs identifiées (fig.127).

Quoiqu'il en soit, il s'agit ici de prendre conscience des précautions pour agir dans un tel contexte, non pour empêcher toute intervention, mais bien pour anticiper l'action en recherchant l'accord le plus partagé

entre les différentes valeurs. L'intégration du bosquet dans un parcours plus vaste interrogerait également sur la requalification de ce parcours du traitement des lisières du terrain de sport à la réouverture du belvédère.

Fig. 127
Le sous-bois du bosquet
de cèdres traité en
gestion différenciée

Photographies du Parc Palmer
(c) G. Duhamel, 2018



Restaurer une allée XVIIIe

L'ancienne allée de charmes de Sybirol, principal accès au domaine jusqu'à la seconde moitié du XIXe siècle, est intégrée dans un dispositif spatial probablement hérité du XVIIIe siècle, depuis le portail à double entrée jusqu'au panorama (fig.128). Comme décrit précédemment, la progression du visiteur vers la transparence de la chartreuse qui se dévoile peu à peu est aujourd'hui encore saisissante. L'évolution de l'allée n'est pas bien connue. Elle apparaît sur un premier plan en 1813 et est ensuite mentionnée dans le cadastre napoléonien comme charmille. Le plan sans date confirme la présence de l'allée de charmilles mais la vue aérienne de 1950 présente, elle, un quadruple alignement, plutôt lacunaire sur ses rangs extérieurs (fig.129). En 1961, de jeunes sujets semblent replantés en complément. Aujourd'hui, l'allée est composée de charmes très vieillissants pour ses deux rangs centraux, anciennement taillés en têtards et laissés en ports libres, et de micocouliers pour ses deux rangs extérieurs (fig.130).- Les deux types d'alignement sont lacunaires et leur croissance présente désormais plus un aspect forestier qu'ordonné, avec le risque de voir un jour le dispositif disparaître.

Les valeurs spécifiques à l'allée sont de tous ordres : une valeur historique comme témoignage d'un dispositif paysager du XVIIIe siècle encore en place ; une valeur d'ancienneté pour l'âge des sujets qui la composent ; une valeur d'usage qui est moins stratégique aujourd'hui mais dessert la partie haute du domaine et permet un parcours alternatif au parc romantique ; la valeur environnementale comme corridor de biodiversité et piège à carbone.

A l'échelle des valeurs du Parc des coteaux dans son ensemble, l'allée malgré son statut privé accueille d'ores et déjà des visites encadrées et ponctuelles, elle témoigne d'un des derniers dispositifs en place de la villégiature sur les coteaux et pourra peut-être participer un jour à un projet de remise en culture des dernières parcelles agricoles du domaine.

Le parti pris d'intervention est ici aussi complexe. Doit-on restituer le dispositif initial par une coupe rase de l'ensemble et une replantation ? Faute de documentation fiable sur les essences réelles (des charmes, certes, mais aussi des micocouliers ?), sur le plan de plantation (un double alignement ? un mail planté ?) et sur la gestion de la taille des sujets (en port libre ? en rideau ? en marquise ?), ce serait alors contrevenir à la Charte de Florence que de tenter une restitution. Une création est



Fig. 128
L'allée des charmes dans
son état actuel

*Photographies du
Domaine de Sybirol*
(c) G. Duhamel, 2018



cependant possible, apportant alors une valeur artistique de nouveauté mais non sans atteinte à la valeur historique, avec la seule condition de conserver le motif de l'alignement.

Une autre proposition viserait à combler les lacunes par de nouveaux sujets après un élagage permettant de nouveau à la lumière de pénétrer dans l'allée. La valeur d'ancienneté des arbres existants serait ainsi respectée, la valeur historique amoindrie, elle, par l'irrégularité de plantation de l'alignement, et les valeurs d'usage et environnementale ne s'en trouveraient pas modifiées.

Une autre approche pourrait consister à accepter l'allée dans son plan de plantation actuel, sans rechercher une restitution historique hasardeuse. Un remplacement en plusieurs phases des alignements, des extérieurs vers l'intérieur, ou vice-versa, en respectant les essences en place, pourrait garantir une régénération des alignements

sans le traumatisme d'une coupe à blanc complète. La valeur historique actuelle serait maintenue et les autres valeurs, hormis la valeur d'ancienneté, n'y trouveraient rien à redire.

Une dernière perspective pourrait être d'accepter le vieillissement de ce double alignement et sa transition vers un caractère forestier assumé en travaillant à des zones de semis naturels. Dans ce cas, la valeur historique céderait peu à peu la place aux valeurs d'ancienneté et environnementale pour disparaître à moyen et long terme.

Ces propositions ne sont pas exhaustives, tant les partis pris possibles sont nombreux. Elles illustrent l'importance de mener un débat avec les acteurs concernés par ce choix et de le confronter à différents points de vue.

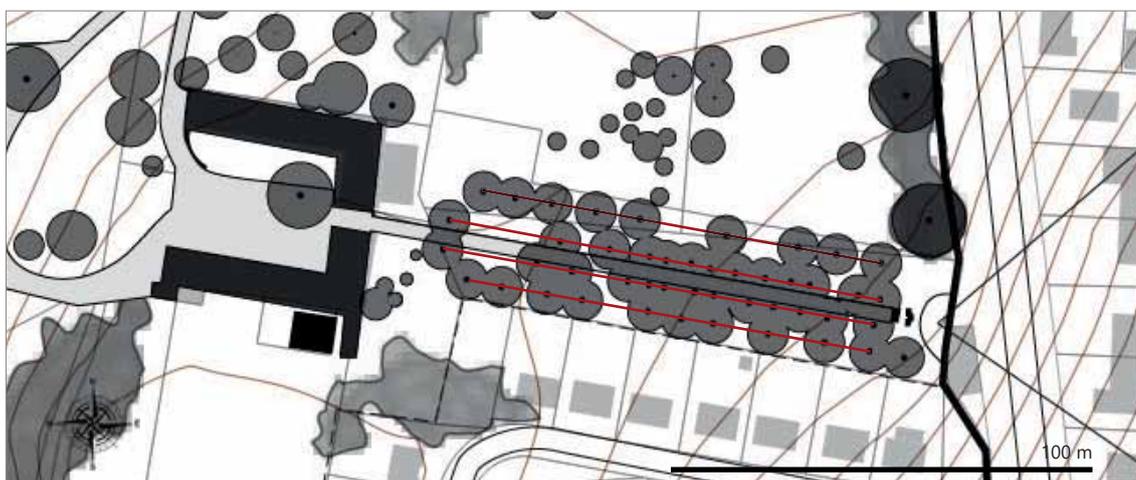


Fig. 130
Implantation actuelle en quadruple alignement

Plans d'état des lieux au début du XXI^e siècle du Domaine de Sybirol
(c) G. Duhamel, 2018 d'après OpenData Bordeaux Métropole

Institutionnaliser la méthode ?

Ces deux cas ont une visée didactique pour montrer la pluralité des scénarios possibles dans des considérations similaires et sur deux domaines différents. Ils illustrent la nécessité de mettre en œuvre une méthodologie d'intervention avant l'action. Ce sera un impératif pour tout sujet à venir : de la remise en culture éventuelle des terres maraîchères et viticoles de Sybirol, aux usages futurs de sa chartreuse, de l'implantation des éco-pâturages dans l'ensemble du Parc des coteaux à l'organisation des grandes manifestations culturelles sur Palmer, et bien d'autres encore sur l'ensemble des jardins historiques du Parc des coteaux.

Cette approche par les valeurs d'ancienneté, historiques, d'usage et environnementales, à l'échelle de chaque site et à l'échelle du parc identifié comme système territorial patrimonial est un préalable indispensable. Le *Guide de gestion écologique* pourrait se faire le relais de cette nécessité sur l'ensemble des jardins historiques et ceux-ci pourraient ensuite faire l'objet de plans de gestion dédiés, complétés de schémas directeurs individuels qui appréhendent cette complexité afin de la mettre en débat.

Fig. 129
L'allée de charmes sur la vue aérienne de 1950 et son évolution sur la vue actuelle

Vues aériennes de 1950 et 2016,
IGN, geoportail.gouv.fr

conclusion

Ce travail sur les valeurs patrimoniales du Parc des coteaux se veut être une quête de bon sens n'excluant aucune de ses valeurs. Il ne propose pas de recettes clés en main pour répondre aux questions que l'avenir posera pour la mise en projet de ce patrimoine. Bien au contraire, il propose une méthode simple, fondée sur la connaissance et le débat, et sur la confiance placée dans les acteurs concernés à s'emparer de ces questions.

Il est proposé ici de choisir les bons termes et d'accepter de décrire les choses dans toute leur complexité. Si la dénomination de Parc des coteaux est appropriée pour beaucoup, et facilement évocatrice, le travail à mener pour sa reconnaissance est peut-être seulement de bien le raconter pour le faire connaître aux habitants et aux visiteurs.

Le présenter comme système territorial patrimonial permet de mettre en lumière cette rencontre exceptionnelle entre un vaste développement de la villégiature dans toute

la périphérie bordelaise pendant presque trois siècles et un ensemble géomorphologique monumental à l'échelle de la plaine de Garonne : les coteaux du plateau de l'Entre-deux Mers. Cette rencontre est aujourd'hui sublimée par la préservation de ces domaines de l'urbanisation au cours du XXe siècle et par leur mise en réseau dans le cadre du Grand Projet de Ville des Hauts-de-Garonne.

Le présenter comme système territorial patrimonial permet aussi de partager ses valeurs : ses valeurs historiques et d'ancienneté comme parc de jardins historiques, sa valeur environnementale comme parc de nature métropolitain et ses valeurs d'usage comme parc ouvert au public et comme parc agricole en devenir.

Le terme de jardins historiques n'est pas non plus choisi au hasard. D'une part il décrit une réalité : beaucoup des parcs publics qui sont intégrés dans le projet de Parc des coteaux sont bien d'anciens jardins privés,

conçus comme tel ; et d'autre part il suscite une exigence nouvelle, des précautions à prendre : nous sommes là en présence d'un patrimoine de jardins qui portent leurs valeurs propres mais deviennent exceptionnels par leur préservation et leur mise en réseau, ensemble, en balcon sur Bordeaux.

Cet ensemble patrimonial n'est que partiellement intégré dans la zone tampon du bien UNESCO Bordeaux Port de la Lune. Il est pourtant un maillon essentiel de compréhension de ce bien, comme fond de scène certes, mais aussi comme témoignage d'une pratique des armateurs qui recherchaient aussi sur les coteaux à produire du vin avant de l'exporter par bateaux ; comme témoignage également du mode de vie d'une élite, la villégiature, qui a participé de l'aménagement de la campagne autour de la ville ; comme témoignage enfin d'une rencontre inédite entre grands ensembles fonctionnalistes et jardins historiques.

Aujourd'hui, le fond de scène devient un lieu regardé, mis en projet, recherché pour les plus beaux panoramas qu'il offre sur le Port de la Lune. Les élites parties, les coteaux redeviennent bien commun, vitrine monumentale des Hauts-de-Garonne.

bibliographie

OUVRAGES

Édouard André, *L'art des jardins, Traité général de la composition des parcs et jardins*, Paris, G. Masson éditeur, 1879

Marie-Hélène Bénétière, *Jardin, vocabulaire typologique et technique [2000]*, Editions du patrimoine, Centre des monuments nationaux, Paris, 2017

CERCAM, Université Bordeaux III, *Maisons de campagne en bordelais (XVIe - XIXe siècles)*, Art & Arts éditeur, Périgueux, 1994

Gilles Clément, *Le jardin en mouvement*, éditions Sens et Tonka, 1991

Françoise Choay, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Editions du Seuil, 1992

Jean-Claude-Nicolas Forestier, *Grandes villes et systèmes de parcs*, Editions Hachette, Paris, 1908

Alberto Magnaghi, *La biorégion urbaine, Petit traité sur le territoire bien commun*, Association culturelle Eteretopia France, Paris, 2014

Thierry Mariage, *L'univers de Le Nostre*, Pierre Mardaga Editeur, Liège, 1990

Louis-Michel Nourry, *Les jardins publics en province, espace et politique au XIXe siècle*, Presses Universitaires de Rennes, Mayenne, 1997

Alois Riegl, *Le culte moderne des monuments, sa nature et ses origines [1903]*, Paris, Editions Allia, 2016

William Robinson, *Le jardin sauvage ou jardin naturel, le fameux Wild Garden [1870]*, essai liminaire et traduction, Florence André, Editions Petit Génie, 2014

Aldo Rossi, *L'architecture de la ville [1966]*, inFolio éditions, Clermont-Ferrand, 2016

John Ruskin, *Les sept lampes de l'architecture [1849]*, Péronnas, Éditions Klincksieck, 2008

Caroline Stefulesco, *L'urbanisme végétal*, Editions Institut pour le Développement Forestier, Paris, 1993

ARTICLES

Roselyne Buisnière, « La villégiature en Île-de-France, une évidence ». *In Situ*, n°24, 2014, mis en ligne le 24 juillet 2014, consulté le 13 mars 2016

Isabelle Duhau, « Les insulaires de la Seine francilienne : villégiateurs un jour, villégiateurs toujours ? », *In Situ* n°33, 2017, mis en ligne le 20 novembre 2017, consulté le 14 mars 2018

David Fanfani, Daniela Poli et Adalgisa Rubino, *Pour un modèle d'aménagement et de développement intégré des zones agricoles et périurbaines. Le parc agricole en Toscane centrale et occidentale*, Territoire(s) wallon(s), Séminaire de l'Académie Louvain, mars 2008

Michel Melot, « Le monument à l'épreuve du patrimoine », dans *Les cahiers de médiologie*, n°7, Gallimard, 1999, p. 7

Philippe Prévot, « Un établissement thermal rive droite », dans la revue *Le festin*, s.l.n.d.

DOCUMENTS INSTITUTIONNELS

A-Urba, *Projet d'Aménagement et de Développement Durables, Rapport de présentation du SCOT de l'Aire Métropolitaine bordelaise*, Bordeaux Métropole, 2014

A-Urba, *Diagnostic territorial et enjeux, Rapport de présentation du SCOT de l'Aire Métropolitaine bordelaise*, Bordeaux Métropole, 2014

..

UNESCO, *Décisions adoptées lors de la 31ème session du Comité du Patrimoine Mondial*, Christchurch, 2007, WHC-07/31.COM/24, Paris, 31 juillet 2007

ICOMOS, *Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites (Charte de Venise 1964)*, adoptée par l'ICOMOS en 1965

ICOMOS, *Jardins historiques (Charte de Florence 1981)*, adoptée par ICOMOS en décembre 1982

ICOMOS, *Document ICOMOS-IFLA sur les parcs publics urbains historiques*, GA 2017 6-3-2, adopté par la 19ème Assemblée générale de l'ICOMOS, le 15 décembre 2017, New Delhi, Inde, version du 30 juillet 2017

..

ParcLab, *La sagesse des Jardiniers, Guide de gestion écologique du Parc des Coteaux*, GPV Rive Droite, 2017

ETUDES

JP Clarac, A, Debarre, L, Duplantier, P, Hanneltel, *Etude préalable du Parc Palmer*, Commune de Cenon, juin 1990

Atelier Jean-Pierre Clarac paysagistes, Laurent Fagart architecte-urbaniste, Claude Allier ingénieur écologue, *Elaboration du plan directeur d'aménagement et de mise en valeur du site du Parc des Coteaux de Garonne et de son articulation aux quatre quartiers d'habitat riverains*, GPV Bassens-Cenon-Floirac-Lormont, 94 pages, juin 2003

Atelier Bouriette & Vasconsin, paysage et urbanisme, *Dossier de synthèse de l'étude pré-opérationnelle de projet d'ensemble du Parc des Coteaux*, GPV Bassens-Cenon-Floirac-Lormont, 2008

Cédric Lavigne, *Etude archéogéographique de la rive droite de Bordeaux (de la Garonne au front des coteaux) ; Analyse de la dynamique des formes des paysages et cartographie des héritages*, Publication de l'étude, GPV Bassens-Cenon-Floirac-Lormont et Mairie de Bordeaux, site internet archeogeographie.com (04/01/2018), 2010

A-Urba, *Rocade 2030, Etude exploratoire*, Communauté Urbaine de Bordeaux, 2012

Agence Arc & Sites, Rémi Desalbres, *Domaine de Sybirol, Diagnostic du petit patrimoine*, Commune de Floirac, 2013

Laurent Gouyou, Fabien Pédelaborde, *Domaine de Sybirol, Travaux de sauvegarde et de restauration du patrimoine, Avant-Projet*, Commune de Floirac, 2015

Cabinet Riboulet, *Diagnostic du patrimoine arboré du parc de Sybirol*, GPV Rive Droite, La sagesse des jardiniers, 2016

Cabinet Riboulet, *Diagnostic du patrimoine arboré du parc de Sybirol*, GPV Rive Droite, La Sagesse des Jardiniers, 2016

Rémi Bercovitz, Adrien Demay, Fabien Reix, Thomas Stricot, Hugo Levère, *Diagnostic des usages et des services sur le parc des Coteaux*, Etude commandée par le GPV Rive Droite, juin 2017

Becheler Conseils, *Plan de gestion du Parc des Coteaux, Bassens, Cenon, Floirac et Lormont, Volet analyse géologique, géomorphologique et pédologique*, GPV Bassens-Cenon-Floirac-Lormont, 2017

Bordeaux Sciences Agro, *Etude de faisabilité de l'installation d'une micro-ferme sur le Domaine de la Burthe à Floirac*, Ville de Floirac, 2017

annexes 1

chronologies

1700

1750

1800

propriétaires

1814
Charles
1777

concepteurs

ARCHITECTE ?

Gabriel Jez

toponyme

Formaire

aménagements

1815
CHATEAU
construction
du château

parc régulier

plan et sources

1821
Tracé de l'
de Bordeaux
Descha



1760 - 1789
Carte de
Cassini



1813
Plan général du projet
de nouvelle avenue de Bordeaux
Delmas



1866

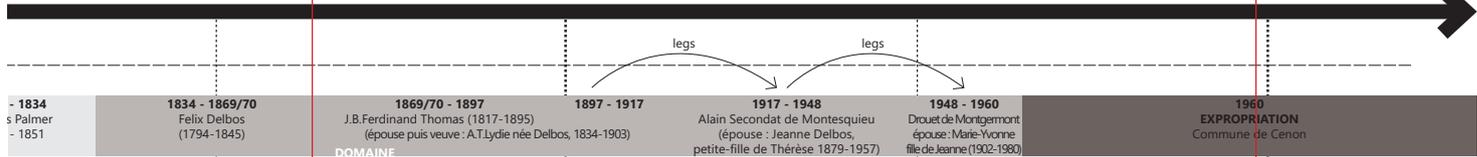
1999

1850

1900

1950

2000



- 1834 s Palmer - 1851

1834 - 1869/70 Felix Delbos (1794-1845)

1869/70 - 1897 J.B.Ferdinand Thomas (1817-1895)
(épouse puis veuve : A.T.Lydie née Delbos, 1834-1903)

1897 - 1917 Alain Secondat de Montesquieu (épouse : Jeanne Delbos, petite-fille de Thérèse 1879-1957)

1917 - 1948 Drouet de Montgermont épouse : Marie-Yvonne fille de Jeanne (1902-1900)

1948 - 1960 EXPROPRIATION Commune de Cenon

1874 - 1882 M. Segur ?
CHATEAU

1882 - ? M. Thibaudin ?

ARCHITECTE
Gabriel
Jean-Durand

an Durand (1792 - 1858)

Pierre-Charles Durand (1824 - 1891)

Louis-Bernard Fisher (1810 - 1873)

Jean-Alphonse Escarpit (1829 - 1899)

PAYSAGISTE ?
L.B. Fisher (1810 - 1873)
Jean-Alphonse Escarpit (1829 - 1899)

Palmer

Château

1834 - 1840 CHATEAU
Construction terrasse colonnes doriques

1835 CHATEAU
Facture médaillons par M. Lamarque

1972 CHATEAU
inauguration
Maison des Jeunes

1988 ABORDS
destruction
des tours

2008 ROCHER PALMER
première pierre
Bernard Tschumi

parc paysager

1897 PARC
parcelle 498 «vigne»

1905 PARC
mention du Bois de Bellevue

1917 PARC
parcelle 498 devient «pré»

1868 EXPLOITATION
80 tonneaux

? PARC
création
parc paysager

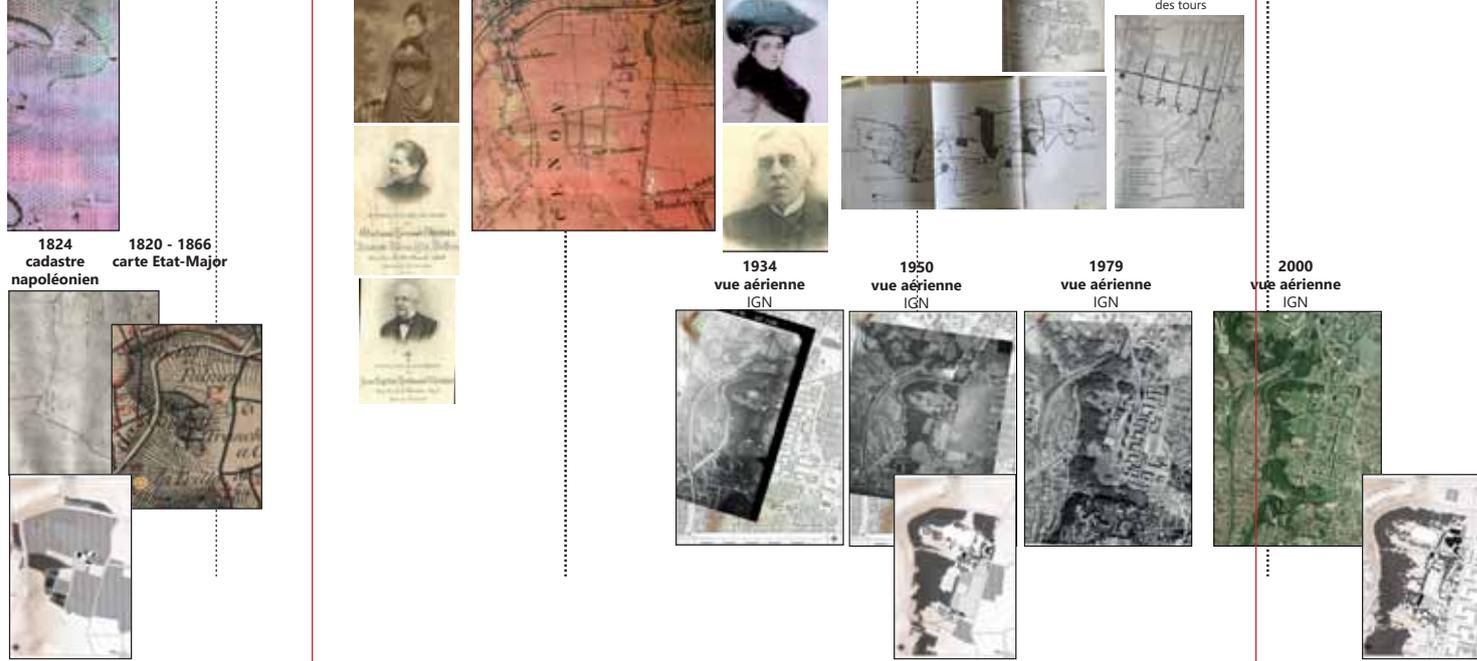
1999 PARC
perte de
450 arbres

0 a route à Libourne
mps

1905 Carte de Bordeaux et de sa banlieue ?

1967 PLAN ZUP

1989 ETUDE TOPOS
aménagement suite à la destruction des tours



1700

1722

1750

1789

1800

propriétaires

FAMILLE DE VERTEUIL Jean-Jacques mariage en 1513 Arnaut 1515 - 1601 Raymond II 1558 - 1608 Antonin 1598 - ? Jean IV Jean V Léonard Charles Léonard Barthélémy ? - ? 1630 - ? 1680 - 1743 1714 - 1775				? VENTE Elie de Vigneras Bernard de Lamolère de Sybirol (? - 1712)	1722 ENCHÈRES Jean-Baptiste de Lamolère de Sybirol (1673 - 1757)	? FAMILLE LAMOLERE Jean-Baptiste de Lamolère de Sybirol (1734 - 1788)	1795 BIEN NATIONAL VENDU Alexandre Arnaut Armand Gabriel C	1818 VENTE Armand Gabriel C
--	--	--	--	--	--	---	---	--

concepteurs

ARCHITECTE ?
 Hypothèses :
 Eugène Laclotte (1728 - 1812)
 Jean-Baptiste Dufart (1750 - 1820)

1773 - 1788
 Jean-Baptiste Dufart
 embellissements paysagers ?

1784 - 1787
 Dufart
 projet de château ?

toponyme

Château de Feuillas

1722

Château de Lamolère Sybirol

Moulin

aménagement

Maison forte / Maison noble

1722

1728
CHATEAU
 reconstruction du château suite à un incendie ?

?
CHATEAU
 remaniement du décor intérieur

parc régulier

?
FABRIQUE
 Ermitage

17XX ?
FABRIQUE
 Fontaine de Monrepos

?
FABRIQUE
 Carrefour aux 4 sièges
 Belvédère

?
FABRIQUE
 Bassin exèdre et citerne
 Le Nymphee

évènements

1585
 Visite de Montaigne

1650 1659
 Visite du Duc d'Épernon Séjour de Mazarin

plan et sources

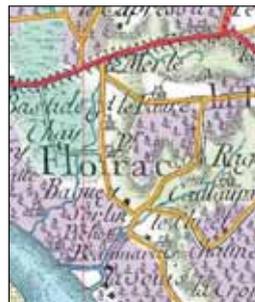
6 mai 1645
Rive des coteaux de Garonne
 Van Der Hem



1705
Plan de Bordeaux et de ses environs
 Matis

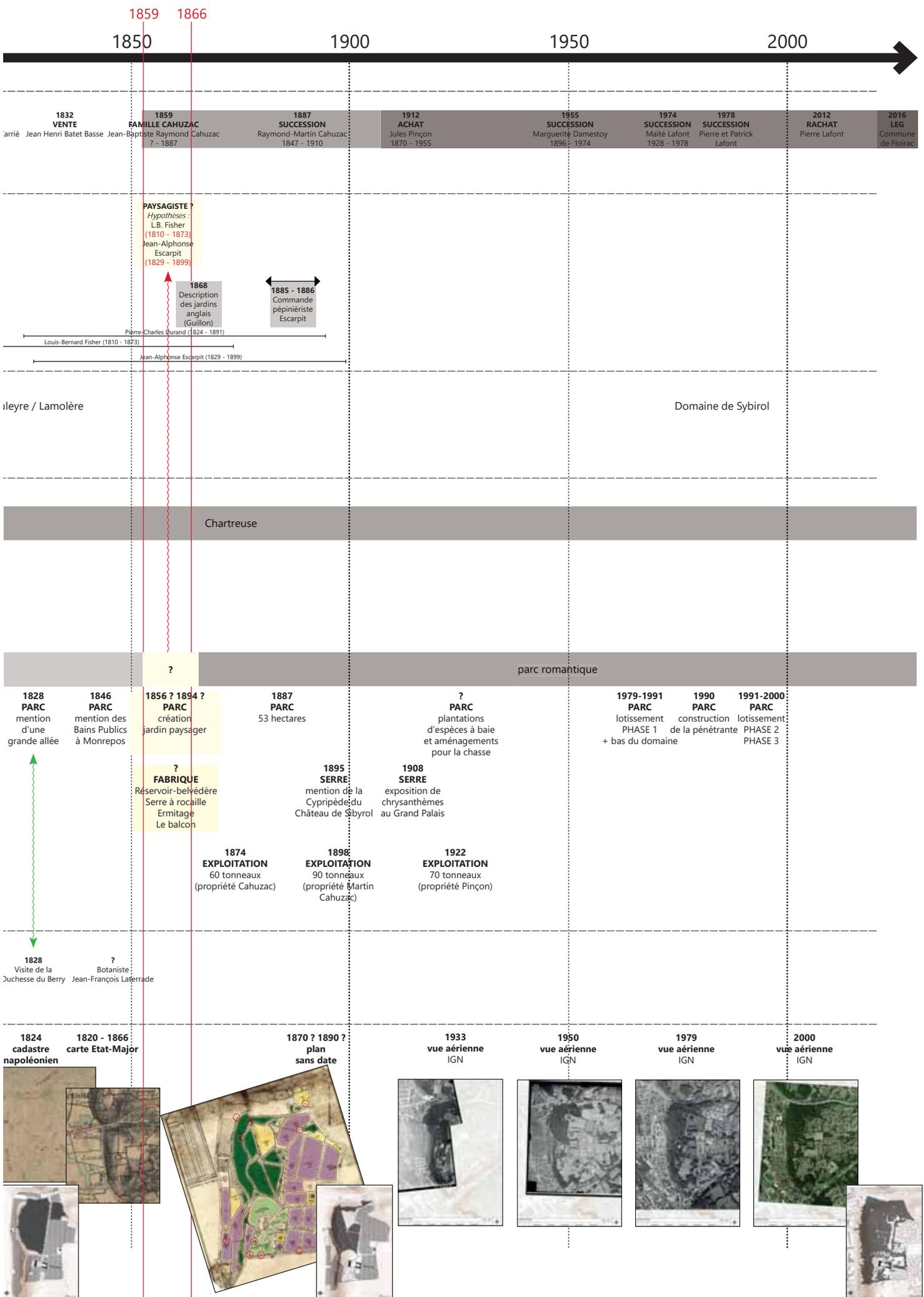


1760 - 1789
Carte de Cassini



1813
Plan général du projet de nouvelle avenue de Bordeaux
 Delmas





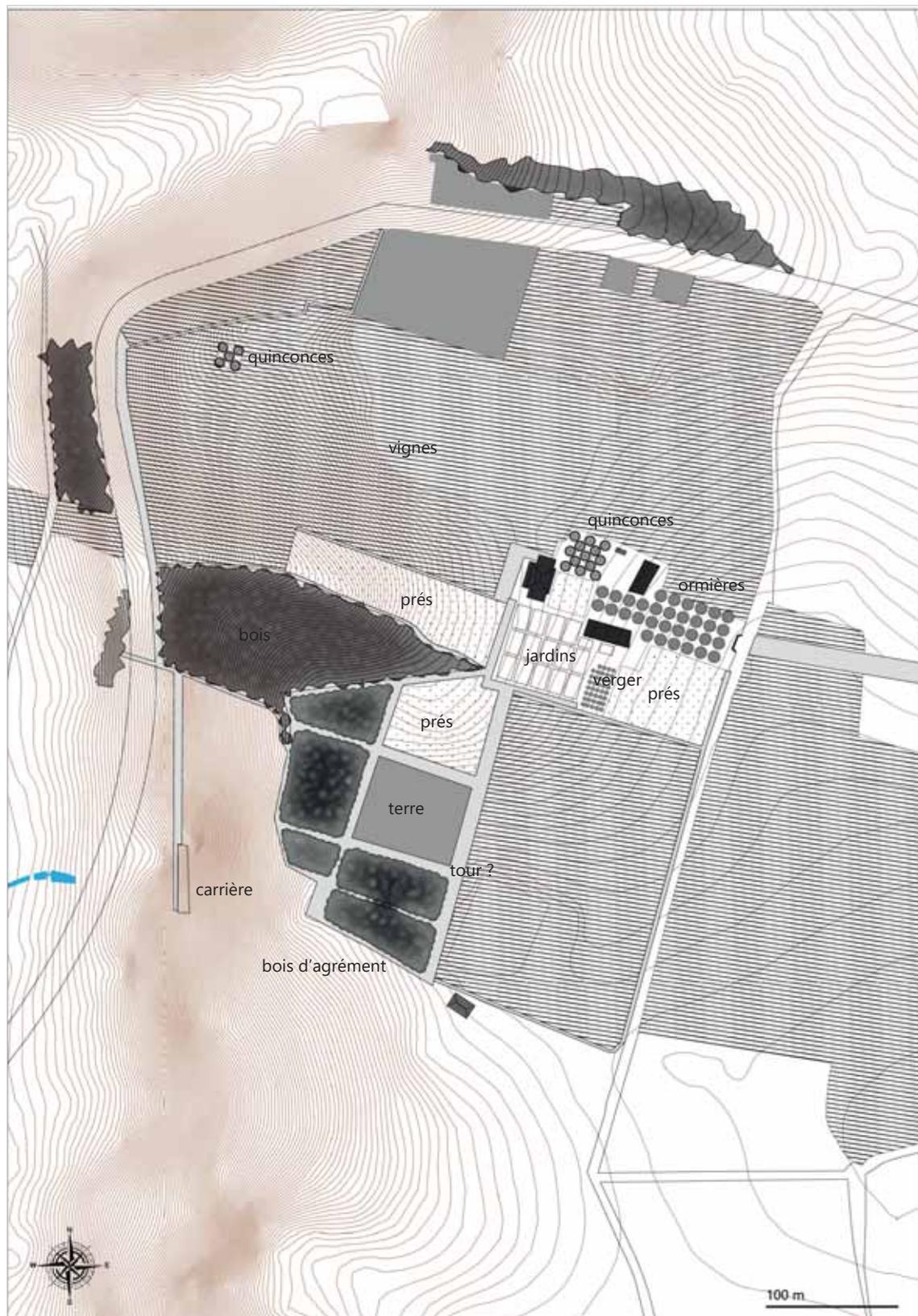
annexes 2

cartographies

Parc Palmer

Interprétation du cadastre napoléonien de 1824

(c) G. Duhamel, 2018
d'après IGN
et cadastre napoléonien,
archives départementales
de la Gironde



Interprétation
de la vue aérienne
de 1950

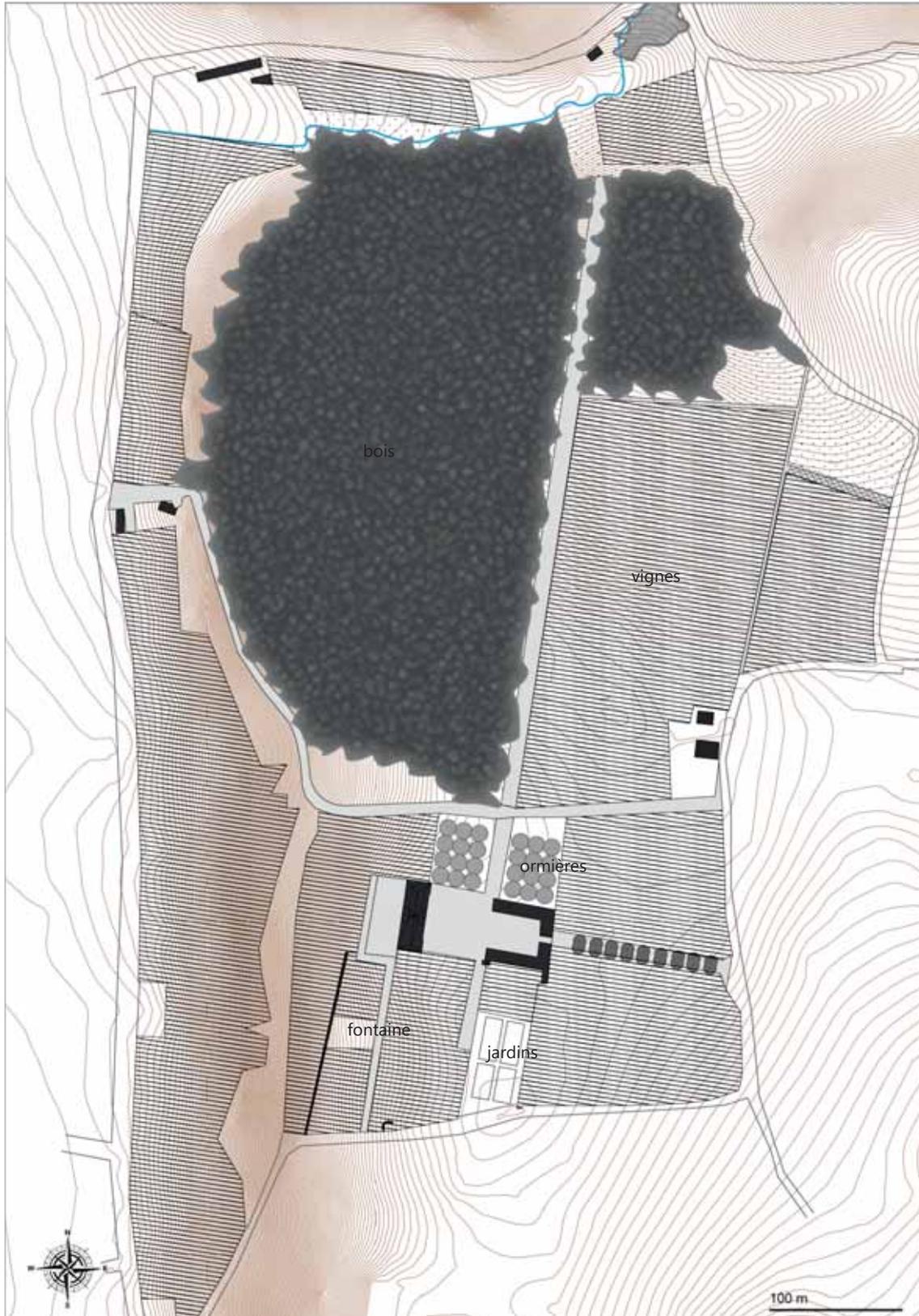
(c) G. Duhamel, 2018
d'après IGN



Domaine de Sybirol

Interprétation du
cadastre napoléonien
de 1824

(c) G. Duhamel, 2018
d'après IGN
et cadastre napoléonien,
archives départementales
de la Gironde



Interprétation
du plan sans date
de la fin du XIXe siècle

(c) G. Duhamel, 2018
d'après le « plan sans date »
archives personnelles
de M. Lafont

